
3 1761 05979468 5

HISTOIRE GÉNÉRALE
DES PRISONS.

où sommes-nous? que de drapeaux,
de télégraphes, de signaux!
que de soldats, de généraux
couronnaient de leurs aigrettes!
où fuir, hélas! tous nos bourreaux,
le fer brillant des baïonnettes,
le fer caché des tribunaux,
les déportations secrètes,
le gouffre affreux des oubliettes?
car nous n'avons plus d'échafauds! Ducis

DE L'IMPRIMERIE DE J.-B. IMBERT.

HISTOIRE GÉNÉRALE DES PRISONS

SOUS LE RÈGNE DE BUONAPARTE,

AVEC

DES ANECDOTES CURIEUSES ET INTÉRESSANTES SUR LA CONCIERGERIE, VINCENNES, BICÊTRE, SAINTE-PÉLAGIE, LA FORCE, LE CHATEAU DE JOUX, etc., etc., ET LES PERSONNAGES MARQUANS QUI Y ONT ÉTÉ DÉTENUS.

« Trop long-temps la police a été l'aveugle instrument de la tyrannie ; elle est enfin rendue à sa primitive et salutaire destination, celle de prévenir les délits pour se dispenser de les punir, et de défendre la société contre les maux secrets que les lois ne peuvent pas toujours atteindre. »

(M. le Directeur gén. de la police. *Circ. du 2 juin 1814.*)



PARIS.
ALEXIS EYMERY, LIBRAIRE,
Rue Mazarine, n°. 30.
1814.

AVERTISSEMENT.

Le *Journal des Débats*, du 19 mai 1814, contient l'article suivant sur le sujet traité dans cet ouvrage : « Des substituts du procureur général près la cour royale de Paris visitent en ce moment toutes les maisons de détention, afin de connaître les motifs de l'arrestation de chaque individu. On a découvert des abus inouis en ce genre. A Bicêtre seulement on a reconnu un grand nombre de personnes qui n'y sont détenues qu'en vertu d'ordres arbitraires délivrés le plus souvent par des blancs-seings. »

Ces abus étaient déjà l'objet des méditations d'un de nos écrivains, qui fut traîné lui-même de prison en prison comme auteur d'une satire manuscrite contre le moderne Attila. Il a tracé le tableau de ces enfers terrestres d'après ce qu'il a vu de ses propres yeux, et sur des notes et des renseignemens puisés dans les sources les plus authentiques.

Le cadre qu'il a choisi ne renferme pas seulement tout ce qui concerne les hommes arrêtés par mesure de police, mais encore ce qui regarde les divers condamnés.

Un discours prononcé en présence de MONSIEUR, lieutenant général du royaume, par l'illustre président de la cour suprême, atteste que la dépendance des tribunaux et la loi qui pouvait soustraire les citoyens à leurs juges naturels, sont au nombre des causes qui ont contribué à peupler les prisons de la France.

Le Code lui-même n'est-il pas, dans quelques parties, d'une excessive sévérité? De jeunes enfans dérobent des poissons renfermés dans un bateau, ou des œufs contenus dans un panier sur le carreau de la halle, ou des lapins dans un tonneau fermé; on les condamne à quatorze ans de réclusion, qu'ils subissent à Bicêtre. Deux ouvriers du faubourg Saint-Antoine, connus par une conduite jusque là irréprochable, sortent de la Courtille, échauffés par la boisson, rencontrent sur le boulevard un mari qui se promenait avec sa femme, et tiennent à celle-ci quelques propos indécens : elle leur donne un soufflet, le mari des coups de canne; la po-

pulace s'amasse autour d'eux, et, dans cette bagarre, la femme perd une de ses boucles d'oreille. Des poursuites ont lieu contre les deux perturbateurs, et ils sont condamnés à perpétuité de galères... Une revendeuse du Temple revenait à Paris, vers le soir, dans un cabriolet de Charenton, où se trouvait déjà un individu qu'elle ne connaissait point: il l'insulte pendant la route, et, pour éviter ses outrages, elle s'échappe sur le boulevard de Beaumarchais, et laisse dans la voiture son *ridicule* contenant une somme de quinze francs. Le jeune cocher, qui n'avait point quitté son siége, est arrêté avec le coupable, et la loi les condamne pour la vie aux travaux forcés. Cette femme a depuis reconnu son erreur à l'égard du conducteur innocent: il n'en est pas moins parti pour Brest postérieurement à cette rétractation.

Certes, tous ces malheureux, fussent-ils également criminels, ne méritaient point une peine aussi sévère, aussi terrible; mais les juges sont eux-mêmes enchaînés par les rigoureuses dispositions d'un Code qui semblerait sorti de la pensée d'un nouveau Dracon. Ces exemples deviendraient innombrables si l'on voulait citer tout ce

qu'offrent de faits en ce genre les archives de tous les tribunaux.

Si l'équité du petit-fils du bon Henri a déjà brisé les fers d'une partie des détenus qui l'étaient injustement, si tous les autres sont assurés d'obtenir la même justice, la clémence royale s'est aussi étendue sur plus d'un condamné. Elle s'arrête sans doute sur la tête des moins coupables; mais que le vice se garde de penser que l'indulgence du père fera taire en toute occasion la juste sévérité du juge : un Code d'autant plus redoutable que la seule équité en aura dicté les dispositions, tout en protégeant l'innocence arrêtera le crime dans son affreuse carrière, et la grâce émanée du trône sera le dernier pardon.

L'arbitraire est partout poursuivi et flétri dans l'effrayant tableau que nous présentons au lecteur; mais ce tableau fut tracé par une plume impartiale, exempte de fiel et de ressentiment. Tout ce qui peut concerner les agens d'une police trop dévouée à la tyrannie, ne peut s'appliquer en rien à ceux de la police actuelle. Son chef, aussi équitable qu'humain et éclairé, a laissé de nobles souvenirs à Rouen, dans la Westphalie,

partout enfin où il se rencontra parmi ses administrés des hommes capables d'apprécier une administration paternelle. Quant aux principaux employés qui secondent ce digne magistrat, ils ne sont jamais redoutables que pour le vice et ses odieux sectateurs. Ceux-ci, par leur scélératesse, ont souvent provoqué des rigueurs inouies : comme si un excès ne pouvait être réprimé que par un excès contraire! Mais dans les lieux où elles s'exercent, ces rigueurs retombent par contre-coup sur des hommes faibles ou sur des innocens. Hélas ! si l'on représente la justice un bandeau sur les yeux, les exécuteurs de ses arrêts sont encore plus aveugles :

Et l'instrument des lois que maudit la licence,
Du crime ne sait point distinguer l'innocence.

L'œil de la surveillance s'ouvrira sur ces agens subalternes, sur ces gardiens farouches, qui deviendront humains sous des chefs amis de l'humanité. Mais ce serait en vain que l'on déclamerait contre une police nécessaire, indispensable : on n'aura plus besoin d'elle quand tous les hommes seront devenus sages, prudens et vertueux.

Puisse la lecture de cet ouvrage arrêter quelques jeunes gens sur le penchant d'un précipice parfois couvert de fleurs ! N'en eût-il préservé qu'un seul d'une chute certaine, l'auteur aura reçu le plus doux fruit de son travail.

HISTOIRE GÉNÉRALE DES PRISONS.

CHAPITRE PREMIER.

LE DÉPOT.

Prima voragine dell' abisso che ingoja i rei, e gl' innocenti.

BECCARIA.

DANS la Cité, près du Palais, l'hôtel de la ci-devant Préfecture de police renferme deux prisons : c'est là que l'on déposait provisoirement tous les individus arrêtés en vertu d'un mandat du préfet ou d'un ordre des commissaires. L'un de ces dépôts, composé de chambres séparées, était destiné aux personnes dont la fortune, quel que fût le délit dont elles étaient prévenues, leur permettait une dépense proportionnée à l'avidité de leur geôlier. Le loyer d'un lit très-modeste leur coûtait 1 fr. 50 cent. par jour; quelques légers morceaux de bois pendant l'hiver, 2 fr.; un repas semblable à celui que

donnent les restaurateurs à 16 sous par tête, 3 fr.; et le vin de Mâcon, recueilli sur les côteaux de Surêne ou dans les plaines de Montreuil, était payé à raison d'un franc la bouteille. Mais on obtenait, du moins lorsqu'on n'était pas au secret, l'avantage de recevoir dans sa chambre les visites de ses amis.

Au demeurant, l'honnête concierge, dont l'âme s'attendrissait souvent à l'aide du véritable Bourgogne, mesurait toujours sa politesse sur l'aisance des détenus; et sa grosse moitié, aux yeux pers, devenait parfois aussi accorte qu'une maîtresse d'auberge qui entend bien ses intérêts.

L'autre dépôt, et le plus ancien, occupe un corps de logis distribué en trois étages, formant chacun une salle longue, obscure et étroite, et se compose en outre de quelques sombres cabinets pour les prisonniers au secret, et de plusieurs cachots. On renferme au premier étage ces créatures malheureuses que la police tolère dans les grandes villes pour la sûreté des femmes honnêtes. Celles que, pour des raisons plus ou moins graves, le magistrat a jugé à propos de mettre momentanément hors de service, restent dans cette retraite forcée jusqu'au moment où elles doivent aller achever leur pénitence à la Petite-Force.

On remplit le deuxième étage des prévenus

les plus suspects ou les plus misérables : des planches alignées contre la muraille, garnies de minces paillasses et de rares couvertures, sont les lits où ils reposent. Ces lits sont semblables dans les trois chambres, qu'infectent également les miasmes qui s'échappent des latrines et l'air impur que respirent et exhalent ces malheureux, entassés les uns près des autres. L'étage supérieur est occupé par les détenus les moins chargés d'imputations, ou qui ne sont point dénués de toute ressource : ils ont le même *restaurateur* que ceux du premier dépôt. On appelle celui-ci *la salle des honnêtes gens*.

Chaque prisonnier reçoit tous les matins un pain de munition d'une assez bonne qualité, avec un bouillon détestable. Rançonnés par d'avides commissionnaires, privés de toute espèce de visites, effrayés par l'attente ou l'issue d'un interrogatoire que fait un chef de bureau, qui ne voit jamais que des coupables, ils sont en proie à toutes les souffrances de l'incertitude, jusqu'à la décision de l'autorité, qui prononce leur élargissement, ou les fait conduire à Bicêtre, ou les envoie à l'*hôtel* de la Force, pour y attendre l'instruction de leur procès. Cependant il est juste d'observer que leur sort est souvent adouci par l'humanité de leur gardien, dont les manières contrastent avec celles de tant d'autres geôliers.

Ce doit être une lanterne magique bien curieuse aux yeux de l'observateur, lorsqu'il a occasion de se trouver là, que le spectacle du mouvement d'un *dépôt :* le même jour, le même instant peut y amener le crime et l'innocence, l'honnête homme et le faquin, les fripons et les dupes, la fille de joie et l'intrigante de haut parage, qui tire un parti bien plus sérieux de ses charmes ; le chantre des rues et des guinguettes et le bel-esprit qui a opposé aux baïonnettes de la tyrannie la pointe de ses épigrammes ; le jeune tapageur qui paie l'intérêt de son billet de parterre en défendant la pièce que le public siffle, ou en sifflant celle qu'un rival voudrait empêcher de réussir, et le filou son voisin, qui prend au tapage une part très-utile et très-active, mais qu'un mouchard importun est venu mal à propos détourner de son objet. C'est, sous un gouvernement despotique et soupçonneux, une sorte de *rendez-vous* où tous les états, étonnés de se trouver rapprochés et confondus, apprennent qu'en quelque division qu'ils soient d'ailleurs parqués, ils n'en restent pas moins aux yeux du maître un *bétail homogène*, et sur lequel s'étend indistinctement la même verge : c'est une vallée de Josaphat en miniature, où, comme dans celle qui nous recevra dit-on tous à la fin des siècles, les grands et les petits, les innocens et les coupables, attendent

l'instant de paraître devant le Juge toujours redoutable, mais non toujours inflexible, de qui va dépendre leur sort.

On trouve sur les dépôts de la préfecture et sur les *Rhadamantes*, tels que les sieurs Bert..d et Vérat, par qui étaient examinés et scrutés les malheureux traînés dans cette antichambre de l'enfer des prisons, quelques détails consignés dans un écrit que vient de publier M. Eve Démaillot, l'un des *suspects* de la police de Buonaparte, et qui, grâces aux soins qu'elle prenait de sa conduite, pouvait passer pour avoir élu domicile dans les maisons d'arrêt. Ce fameux *conspirateur*, presque cul-de-jatte et perclus d'une partie de ses membres, depuis 1802 jusqu'à cette époque a achevé, sans sortir de Paris, une autre *Odyssée*, où il a plus souvent rencontré l'antre du Cyclope que la grotte de Calypso, et qui eût pu lui fournir la matière d'une narration très-piquante, si le malheur et l'âge n'avaient pas tant pesé sur la tête de l'auteur. La première fois que M. Démaillot fut conduit à la préfecture il y eut pour compagnon M. Charles Nodier, en ce moment l'un des collaborateurs du *Journal des Débats*. Une ode, fruit de la jeunesse de l'auteur et en même temps de sa haine contre la tyrannie, lui avait valu ces prémices d'une assez longue persécution.

M. Démaillot raconte qu'au bout de quelques jours passés au dépôt, la patience de M. Nodier fut épuisée, et que, voyant que ce novice n'avait absolument aucun goût pour le régime des prisons, il lui conseilla de racheter sa liberté par une petite concession poétique, qu'il lui assura ne devoir pas tirer à conséquence; que d'après cette décision, probablement passée en droit chez tous les *casuistes* du Parnasse, la *Napoléonne* fut expiée par une pièce de vers sur la *descente en Angleterre*, où l'on annonçait, comme de raison, à une nouvelle *Carthage* un nouveau *Scipion;* et qu'enfin, pour prix de sa soumission, l'auteur reçut la liberté de s'en aller... en exil, où il tarda peu à reconquérir des titres à de nouvelles persécutions.

CHAPITRE II.

LA CONCIERGERIE.

Quì si trova l' incertezza della libertà,
o della schiavitù; della morte, o della vita.

G. Letti.

Cette prison, qui tient au Palais de Justice, est aussi fameuse par son antiquité qu'effrayante

par sa destination : c'est là que le crime ou le malheur vont attendre la liberté ou l'esclavage, et la mort ou la vie. Après avoir passé à l'examen du juge-instructeur, les prévenus mis en accusation par le jury sont écroués à la Conciergerie pour être jugés par la cour de justice criminelle. On pénètre dans cet antre effroyable par une porte basse et étroite, au-dessus de laquelle on pourrait, en quelque façon, graver l'inscription que le Dante met sur la porte de l'enfer :

Lasciate ogni speranza, voi ch' entrate !

Un sombre vestibule conduisant au greffe, à la prison des femmes, au logement du concierge et à l'infirmerie, est terminé par un long et ténébreux corridor, qu'on est obligé d'éclairer en plein jour, ainsi que le vestibule et tous les guichets. En traversant ce corridor à la lueur des lampes funèbres, on arrive d'abord au parloir, composé de deux grilles que sépare un intervalle d'environ cinq pieds, et au travers desquelles les prisonniers communiquent pendant une heure avec leurs parens ou leurs amis. A l'issue du parloir est une énorme grille formant l'entrée d'un préau où les détenus se promènent, et où donnent les escaliers qui conduisent à leurs chambres. Elles sont occupées par ceux à qui

leurs facultés pécuniaires permettent de prendre ce qu'on appelle la *pistole*, qui consiste en un lit passable, dont le prix est de cinq francs par mois. Les autres sont entassés dans des espèces de cachots fort mal-sains, où ils reposent sur une paille humide.

Tous renfermés, en été, à six heures du soir, et en hiver à quatre heures, pour n'avoir la liberté de la promenade qu'à huit heures du matin, ils auraient le temps de calmer leurs nombreuses inquiétudes dans les bras d'un sommeil bienfaisant... Mais vers minuit, au moment où ils s'y livrent le plus profondément, le bruit des affreux verroux se fait soudain entendre; les portes doublées en fer roulent sur leurs gonds rouillés; des gardiens à figures rébarbatives, munis de *martinets* à lumières effrayantes, parcourent la chambre à pas pesans, jettent leurs regards farouches dans tous les coins, sur tous les lits, et secouant leurs énormes paquets de clefs à l'oreille des malheureux qui s'éveillent en sursaut, ils les rendent, par ces visites nocturnes, aux remords déchirans et aux angoisses de la douleur. C'est ainsi que les poètes nous représentent les furies acharnées dans le tartare sur leurs éternelles victimes;

Et faisant retentir les voûtes des enfers
Du sifflement des fouets, du froissement des fers.

L'instruction du procès est terminée ; le jour de la sentence arrive : à l'heure fixée, une cloche sinistre semble annoncer au prévenu le dernier jugement. Un huissier accompagné de deux gendarmes, s'empare de lui, et le conduit en silence, par de sombres détours, au banc des accusés. A-t-il vaincu les soupçons qui le poursuivaient, et désarmé la justice, appùi de l'innocence, il reparaît enivré d'allégresse; l'épouvantable prison devient pour un instant un palais à ses yeux ; bientôt elle reprend son horrible aspect, et il la quitte à l'ordre du procureur général, pour aller jouir au sein de sa famille des charmes de la liberté. Mais si le prévenu a succombé sous le poids de son crime, s'il doit, timbré par le bourreau, passer dix ans, vingt ans, tout le reste de sa vie dans les prisons ou aux galères, il annonce sa destinée par des gémissemens et des sanglots, souvent par les plus affreuses imprécations. La scène est bien plus déchirante lorsqu'une femme est condamnée : c'est au milieu des pleurs, des cris, des évanouissemens, qu'elle retourne dans son cachot.

Ces malheureux reçoivent-ils du moins quelques consolations? Jamais de leurs camarades d'infortune : l'attente du malheur rend par elle-même l'homme égoïste, et ce n'est pas parmi les habitans ordinaires de ces lieux, parmi des êtres

que le vice dégrade, que le crime a desséchés, qu'il faut chercher des cœurs compatissans. Quelquefois ce sont des parens qui viennent déplorer leur sort, adoucir l'amertume de leur chagrin, et calmer leur désespoir, qu'ils partagent au fond du cœur. On voit aussi l'un de ces mercenaires qui se disent avocats, mais que méconnaît le barreau, accourir leur démontrer qu'ils ont été bien défendus par lui, mal jugés par la cour, et qu'au moyen d'une nouvelle somme il fera casser leur jugement. Qu'arrive-t-il? Sur cent condamnés qui en appellent au tribunal suprême, un seul à peine réussit à faire admettre son pourvoi, et tous les autres ont perdu leur dernière ressource.

Mais le jour où la Conciergerie prend l'aspect le plus funèbre, c'est celui d'une exécution. Le condamné à mort, isolé dans un cachot jusqu'à ce dernier jour, a été sans cesse entretenu dans l'espoir d'un jugement en cassation par son avocat, par le concierge et les porte-clefs. Ces derniers agissent ainsi pour que le criminel n'attente pas sur lui-même, malgré toutes les précautions prises pour l'en empêcher, et pour que la justice soit complètement satisfaite. Au reste, qu'ils soient guidés par le devoir ou par l'humanité, ils n'en sont pas moins, en entretenant dans son sein une espérance souvent trompeuse, les bienfai-

teurs de celui dont les lois ont proscrit la tête. Midi sonne : l'exécuteur paraît à ses yeux, lui annonce avec ménagement que son arrêt est confirmé, et l'abandonne aux soins d'un confesseur. Cet ecclésiastique est ordinairement un prêtre de Notre-Dame : il prodigue au coupable les secours de la religion, l'encourage, le console, le dispose à franchir le passage qui conduit à l'éternité. A deux heures, celui qui doit terminer son agonie vient lui lier les mains et lui couper les cheveux, pendant que le ministre des autels continue ses exhortations : cet ange consolateur ne cesse de remplir son héroïque ministère qu'à l'instant où la mort fond sur la tête du criminel.

Si cette prison terrible, dont le jeune concierge est doux et humain, est le théâtre de ces lugubres scènes quatre ou cinq fois l'année, combien n'en a-t-elle pas vu de plus déchirantes, de plus épouvantables pendant l'orage de la révolution ! . . . . Les mémoires du temps offrent la liste incomplète de ces innombrables victimes, dont la plus auguste implorait en vain de son barbare geôlier un peu de fil pour réparer ses vêtemens.... Une tombe lui fut déniée; mais elle eut un autel dans tous les cœurs vertueux : et tandis que les muses lui préparent des hymnes expiatoires, ses mânes applaudissent

au triomphe inespéré de l'honneur et de la vertu.

La Conciergerie, sous l'empire de Buonaparte, a encore recelé quelques détenus pour cause politique, des suspects d'opposition, des prévenus de conspiration contre son gouvernement. Un de ses premiers actes, on peut encore se le rappeler, fut une liste de déportation où l'on enveloppa entre autres plusieurs des députés qui avaient montré le plus de courage à s'opposer à l'usurpation du 18 brumaire, et des journalistes, des écrivains qui avaient fait douter de leurs dispositions à concourir à l'élévation de la nouvelle idole; mais par un raffinement d'insolente perfidie, afin de les désigner d'une manière odieuse à l'opinion publique, on leur accola quelques révolutionnaires obscurs, mais dont les noms étaient entachés d'excès que nulle cause ne saurait faire excuser.

Vingt ou trente des personnes qui furent arrêtées peu de jours après la journée de Saint-Cloud, furent conduites à la Conciergerie. Les députés y occupèrent une salle basse voisine du greffe; les autres furent logés à l'infirmerie, située au premier, et formée d'une grande salle ou espèce de galerie irrégulière et assez aérée. Ces logemens donnaient sur la cour ou préau où les femmes de mauvaise vie venaient se promener.

Le régime de cette prison s'adoucit pour ces détenus, que les gardiens eux-mêmes jugeaient, avec beaucoup de bon sens, n'avoir été incarcérés que momentanément, et pour effrayer les résistances, s'il venait à s'en former. Comme on ne les croyait pas surtout capables de méditer ni d'exécuter des projets d'évasion, la surveillance à leur égard n'avait rien de très-rigoureux; seulement, pour ne pas déranger l'ordre de la maison, ils n'avaient la permission de jouir de la promenade dans la cour que quand les femmes étaient retirées.

ANECDOTES.

Parmi les faits remarquables que pourraient offrir les secrettes annales des prisons, j'en ai choisi quelques-uns dont nul journal n'a pu parler : ils trouveront leur place à la fin des chapitres qui traitent des principales maisons d'arrêt. Voici les anecdotes relatives à la Conciergerie.

Le nommé Buisson venait d'être condamné à quatorze ans de fers. Se rendant utile au concierge B....n, il avait la liberté de parcourir, du matin au soir, toute la maison. Un jour, à six heures du matin, il entre dans le vestibule d'un pas chancelant, le visage pâle, et manifestant tous les signes de la plus vive souffrance. Qu'avez-vous donc, lui demande le gardien de la porte d'en-

trée ? — Une colique affreuse qui me dévore les entrailles : si vous ne me donnez quelque secours, je n'ai peut-être plus qu'un instant à vivre. Et en disant ces mots, il se laisse tomber à terre, et s'y roule avec tous les symptômes de l'angoisse et du désespoir. Touché de son état, le porte-clef lui dit de prendre patience, et qu'il va lui procurer de l'huile et de l'eau-de-vie pour calmer ses douleurs. Il remet sa clef au garçon du greffe, qui lui ouvre la porte, et il court chez un épicier voisin, tandis que l'employé du greffe y rentre pour en nettoyer l'intérieur. Aussitôt Buisson se relève, et, muni d'une autre clef qu'il avait fabriquée avec des cuillers d'étain, il ouvre doucement cette même porte, monte les degrés qui conduisent à la cour du Palais, la traverse tranquillement, et disparaît ensuite dans les rues de la Cité. Comme il passait dans la cour, le gardien l'aperçut de la boutique de l'épicier, et dit à celui-ci : « Voilà un homme qui ressemble bien à Buisson ! si je ne l'avais laissé à demi-mort, et sous ma clef, je croirais que c'est lui même. » On devine le reste. Le crédule et malheureux gardien, chargé d'une nombreuse famille, perdit son emploi, et fut condamné à un an de prison ; mais le prince de L***, instruit de son malheur, l'admit à son service. Buisson ne fut repris qu'au bout de dix-

huit mois, qu'il avait passés à Paris, fréquentant avec audace les promenades, les cafés et les maisons de jeu.

— Il y a quelques années la justice condamna le nommé C*** à la peine de mort, pour crime de fausse monnaie. Doué d'une figure imposante et de beaucoup d'instruction, il déploya dans ses derniers instans un courage digne d'une meilleure cause. Une heure avant de partir pour le lieu de son supplice, il écrivit à sa maîtresse une lettre aussi touchante qu'énergique; il rédigea son testament avec le plus grand sang-froid; il distribua tous ses effets, qui étaient assez précieux, entre les gardiens et les plus malheureux détenus. Le sieur V***, inspecteur général de police, lui avait formellement assuré sa grâce sous une condition qu'il avait remplie. Cet agent se présenta devant lui au moment où sonnait l'heure d'un départ qui n'est point suivi de retour; le coupable lui adressa publiquement des reproches amers et ironiques, et marcha ensuite à la mort avec tranquillité.

— En 1807 une évasion singulière eut lieu dans cette maison formidable. On avait mis aux fers et renfermé dans un cachot un chef de voleurs aussi adroit que dangereux. Il commença par briser ses fers, qu'il reprenait quand les gardiens venaient faire leur ronde accoutu-

mée ; il parvint ensuite, à l'aide d'un simple clou, à détacher une large pierre, qu'il replaçait lors des visites, en prenant soin de masquer les traces de ce travail avec la mie de son pain de munition, et en cachant les gravois et la terre sous la paille qui lui servait de lit. La pierre détachée, il en ébranla une seconde ; et le mur qu'il travaillait à ouvrir se trouvant mitoyen à une cave, il y fit tomber la seconde pierre, qui brisa à grand bruit, dans sa chute, une grosse pile de bouteilles. S'introduisant dans cette cave une heure avant le jour, il en arracha la serrure, monta l'escalier, et se trouva dans une maison voisine de la préfecture. Alors il pénétra dans une salle basse où dormait une vieille cuisinière, alluma paisiblement une chandelle, s'empara des clefs de la maison, ouvrit une porte qui donnait dans les cours de la police, et, sa lumière à la main, passa devant une sentinelle, qui le prit sans doute pour un domestique attaché à cette maison. Il s'évada ainsi, et, malgré toutes les recherches, on n'est jamais parvenu à le découvrir. V***, qui alors était concierge, fut destitué.

— On se rappelle encore l'affaire de Michel, employé des bureaux de la guerre, qui fut condamné à mort pour avoir vendu à un agent d'une puissance étrangère les secrets de l'État.

Comme tous les autres coupables, il fut bercé de l'espérance que le jugement serait infirmé ; il se persuada même que la peine serait commuée en six mois de détention, et, le matin du jour fatal, il faisait en déjeunant les plus beaux projets de conduite... L'exécuteur paraît, soudain le malheureux perd toute sa fermeté, et tombe dans le plus affreux désespoir. Il n'en sortit qu'à l'aide des touchantes exhortations de son confesseur ; il se mit à ses genoux dans l'ombre d'un guichet, et après avoir prié pendant trois heures l'Être puissant qui ne refuse jamais de pardonner, il fut conduit à l'échafaud, où il mourut avec résignation.

—Un condamné aux fers, jeune et d'une force redoutable, devint furieux le jour de sa condamnation. Le soir, au moment de la fermeture des chambres, il refusa de rentrer dans la sienne, se dépouilla complètement au milieu du préau, et s'armant d'un tesson de bouteille, il défia tour-à-tour les guichetiers qui l'environnaient. Obligés de fuir, ils revinrent aussitôt avec le concierge et la garde ; mais le prisonnier leur résista encore, les poursuivit l'un après l'autre ; et les soldats, ne voulant point faire usage de leurs baïonnettes contre un homme nu et presque aliéné, ils se retirèrent derrière la grille avec tous les gardiens. Dans ce moment arriva le

sieur H***, inspecteur des prisons, connu dans ces lieux terribles par sa douceur et son humanité. Il se fait ouvrir la grille, entre seul dans la cour, parle avec bonté au prisonnier rebelle, et lui promet qu'il ne descendra point au cachot. Ce peu de mots ramène le calme dans les sens du condamné, qui jette au loin son arme, et se laisse conduire dans sa chambre. L'inspecteur s'était retiré; tout à coup plusieurs porte-clefs s'élancent sur le détenu, qui dormait paisiblement; ils lui mettent les fers, et le jettent dans un cachot. M. H*** vient faire le lendemain sa visite ordinaire; le malheureux réclame l'exécution de sa promesse; le chef du bureau des prisons est consulté par l'inspecteur, et la parole d'un honnête homme est enfin accomplie.

— Le nommé Charles F**, âgé de vingt-trois ans, neveu d'un capitaine de navire, élevé dans un lycée, doué d'une figure intéressante et de beaucoup d'esprit naturel, se vit réduit, par les malheurs de sa famille et l'absence de son oncle, à entrer comme postillon au service d'un officier supérieur. Un domestique, abusant de sa jeunesse et de sa confiance, lui fit écrire un billet au moyen duquel il commit une mauvaise action. Elle fut découverte et les coupables traduits à la cour de justice criminelle. Quelques preuves du délit existaient encore, mais le billet

avait été perdu : le principal accusé soutint qu'il n'avait jamais existé ; Charles F** avoua au contraire qu'il l'avait écrit lui-même. Sa franchise causa sa perte : il fut condamné à huit ans de réclusion, et son complice à dix années.

On les conduisit à Bicêtre pour y subir le temps de leur captivité. Dès le moment de sa condamnation, et pendant le peu de temps qu'il passa dans cette dernière prison, Charles F** s'abandonna au plus profond chagrin : il se repentait amèrement du crime qu'il avait commis, il s'accusait d'avoir déshonoré sa famille, et ses larmes coulaient sans cesse. Un soir, à l'heure où l'on renferme les détenus, il arrive trop tard de quelques secondes à la porte de sa chambre, que les gardiens avaient déjà fermée. L'un d'entre eux, nommé Saint-Denis, d'une taille gigantesque et d'une force peu ordinaire, commença par l'accabler d'injures et de menaces : le jeune homme lui répondit par des excuses pleines de soumission ; mais loin qu'elles désarmassent le farouche Cerbère, celui-ci le frappa de plusieurs coups sur la tête, qui le mirent bientôt tout en sang. Le lendemain Charles F** manifesta le plus violent désespoir ; il déplora sa destinée, protesta plusieurs fois qu'il ne survivrait pas à ce dernier outrage, et jura qu'il se vengerait pour se délivrer de l'existence. Vainement on es-

saya de le consoler, de modérer sa frénésie : il descendit dans la cour où les prisonniers se promènent, et s'approcha d'un groupe de détenus, parmi lesquels se trouvait le gardien qui l'avait outragé : ce dernier lui frappe sur l'épaule, en lui rappelant la scène de la veille. Charles F** saisit cet instant pour satisfaire sa vengeance ; il tire de sa poche un mince couteau, et en porte deux coups à Saint-Denis, qui tombe aussitôt en criant au secours. Plusieurs gardiens s'emparent du coupable, le frappent à plusieurs reprises, et le jettent dans un cachot.

La blessure de Saint-Denis ne le força point à s'aliter : elle fut guérie en peu de jours. Cependant le coupable fut transféré à la Conciergerie, et condamné à mort sans avoir voulu se défendre, ni appeler d'un arrêt dont il reconnaissait l'équité. Le jour de l'exécution il écrivit ses adieux à sa famille, grava quelques vers latins sur les murs de son cachot, refusa de voir le confesseur, et tenant une fleur de pensée entre ses lèvres, il courba tranquillement sa tête sous le glaive de la justice.

— Nous terminerons ce chapitre par une anecdote moins sinistre et plus consolante.

M. D** de C***, ancien major général des armées catholiques et royales dans la Vendée, fut deux fois condamné à mort par le tribunal

criminel, et deux fois il obtint un sursis, dont le dernier, après neuf ans de captivité, finit par l'arracher à ses persécuteurs. Sa générosité égalait son courage et son éloquence. Il se défendit lui-même avec une noble énergie, et vainquit ses deux avocats, les premiers du barreau : il n'envoya pas moins à chacun d'eux huit cents louis pour leurs honoraires, et, pendant sept mois de détention à la Conciergerie, il donnait en secret trois francs tous les matins à chaque prisonnier indigent.

CHAPITRE III.

MONTAIGU.

La disciplina è la salva-guardia dell' armi.

V. Monti.

Je n'ai presque rien à dire de cette prison militaire, située dans le voisinage du temple de Sainte-Geneviève. C'était autrefois un collége d'où sortirent beaucoup d'hommes devenus célèbres dans la carrière des sciences et des lettres. Il fut métamorphosé en maison d'arrêt sous l'em-

pire de Robespierre, si fécond en métamorphoses plus terribles encore.

On renferme dans cette prison, et seulement pour quelques jours, ceux des militaires de toute arme qui sont venus à Paris sans congé, ceux de la garnison qui ont commis une faute légère contre la discipline, et ceux que l'on a rencontrés à certaines heures, dans certains lieux publics où plus d'un de leurs chefs s'introduit quelquefois, sans trop garder l'*incognito*. Un concierge et deux ou trois gardiens gouvernent cette maison, dont le régime est assez doux. Le soldat y reçoit les vivres qu'il aurait au quartier; il ne s'aperçoit guère que son lit y soit plus dur; et s'il éprouve une indisposition, il est soigné dans une infirmerie, ou transféré à l'hôpital du Val-de-Grâce.

Lorsque la garde nationale est en activité, les citoyens qui manquent à quelque partie du service vont passer à Montaigu un, deux, trois, et même dix jours, selon la gravité du cas. Outre que leur affliction ne saurait être bien douloureuse, ils y reçoivent aisément toutes les consolations, toutes les distractions que peuvent leur prodiguer leur famille et leurs amis. Ces prisonniers-là ne sont jamais tristes : ils n'ont ni craintes ni remords; huissiers, juges, avocats n'ont aucun droit de les troubler, et, tran-

tranquilles avec leur conscience, ils oublient sans peine les rigueurs de Bellone par les faveurs de Cypris et de Bacchus.

Sous le règne de la tyrannie qui vient de disparaître,

Comme un spectre odieux fuit à l'aspect du jour,

toutes les maisons d'arrêt, de justice, ou de détention, situées *intra muros* ou *extra muros* de la capitale, renfermaient des prisonniers d'Etat, c'est-à-dire des personnes soupçonnées par une police inquiète, et tourmentée elle-même, d'avoir une opinion contraire au gouvernement qui pesait sur la France comme sur l'Europe entière. Plus d'une victime de la politique infernale sur laquelle s'appuyait cet épouvantable colosse, a passé ainsi de longues années à Montaigu, et, dans le nombre, l'histoire réclame les noms de deux de nos premiers généraux, dont un prince vertueux, remonté sur le trône des Lys, vient de récompenser le mérite, les services, et la gloire persécutée.

CHAPITRE IV.

L'ABBAYE.

Quì i più bravi guerrieri tremano.

ALFIERI.

En septembre 1792, dans ces jours de sang et d'exécrable mémoire, l'Abbaye fut l'un des théâtres où le fanatisme du crime exécuta ces scènes atroces que des plumes éloquentes ont retracées avec tant d'énergie.

Les militaires de tout grade, prévenus d'un délit quelconque, attendent dans cette prison le moment de paraître devant le conseil de guerre. Ils ont pour subsistance, suivant leurs facultés, les mets du restaurateur, ou le pain noir et le maigre bouillon, et pour lit de repos *la pistole* ou la paille.

Un concierge moins rigoureux que la plupart de ses confrères dirige cette maison à l'aide de quelques gardiens. Les détenus communiquent avec leurs amis plus facilement qu'ailleurs; ils ont aussi l'agrément de voir circuler les passans sous leurs fenêtres grillées, qui donnent sur les rues environnantes. Mais si l'amour et l'amitié profitent de cet avantage, particulier à l'Abbaye,

le sentiment et le regret n'y trouvent qu'un tourment de plus.

Le cachot principal y est presque aussi terrible que les plus affreux de Bicêtre : creusé à trente pieds de profondeur, la voûte en est si basse qu'un homme de moyenne taille ne peut s'y tenir debout, et l'humidité en est si grande, que l'eau soulève la paille qui sert de lit aux malheureux. D'après l'avis du médecin, ils n'y peuvent demeurer plus de vingt-quatre heures sans être exposés à périr.

Quand le jour fixé pour le jugement des prévenus est arrivé, on les conduit au conseil de guerre ou à la commission militaire, qui tiennent leurs séances à l'hôtel de Toulouse, rue du Cherche-Midi. S'ils sont condamnés aux fers ou à la mort, ils reviennent à l'Abbaye : les premiers vont rejoindre le dépôt de la chaîne, et les seconds, dans les quarante-huit heures qui suivent leur sentence, sont fusillés à la plaine de Grenelle.

ANECDOTES.

M. d'Arm....., jeune et brave militaire, prévenu d'émigration, et d'avoir servi dans l'armée catholique et royale, est arrêté à Paris en 1803, plongé dans les cachots de l'Abbaye, et

traduit à la commission militaire. Les plus sincères aveux ne se firent point attendre. La loi de sang était précise ; les débats ne furent pas longs. Déjà le président se levait pour prononcer le jugement lorsque M. de F***, avocat de l'accusé, prenant tout à coup la parole : « Infortuné d'Arm. . . . , s'écria-t-il d'une voix forte, je n'ai pas besoin de te défendre ; je lis d'avance ton arrêt dans les yeux de tes juges : demain tu dois mourir ; demain je t'accompagnerai au lieu du supplice ; je saisirai ta tête sanglante ; j'irai la présenter au premier consul ; je lui dirai : Voici la tête du fils d'Arm. . . . . , du fils unique d'un vieux guerrier qui t'a sauvé la vie dans une bataille. . . » de F*** avait à peine prononcé ces paroles, qu'un murmure général d'étonnement, de terreur et de pitié s'éleva parmi les spectateurs. Les juges se regardent avec autant de surprise que de trouble et d'inquiétude : d'Arm..... est acquitté.

— L'ancienne police fit arrêter, en 1808, un jeune Polonais nommé P...ki, soupçonné d'espionnage. Il habita tour à tour différentes prisons, jusqu'à celle de Bicêtre ; et, après une longue captivité, il fut traîné par la gendarmerie de brigade en brigade, au-delà des frontières. Un an s'est à peine écoulé qu'il se voit arrêter encore au sein même de l'Allemagne. Ramené à

Paris, il est traduit à la commission militaire, comme prévenu d'intrigue et de propos contre le gouvernement français. Malgré sa défense et le zèle de M. P***, son avocat, il fut condamné à mort. Des journaux assurèrent que ce malheureux était non seulement un conspirateur, mais un fripon, qui avait déjà subi dans la maison de Bicêtre un jugement de deux années pour diverses escroqueries; et cependant nous avons la certitude que cette dernière imputation était d'une insigne fausseté.

Le lendemain de son arrêt, une heure avant de marcher au supplice, P. . .ki fit appeler son défenseur, qui se rendit auprès de lui. Il le conjura, par les plus ardentes prières, de l'accompagner jusqu'au lieu où il devait mourir. M. P*** ne put se refuser à ses instances, et il obtint de l'officier qui commandait le détachement la permission de monter dans la fatale voiture, à côté de P. . .ki. Pendant la route, l'infortuné Polonais, les mains attachées derrière le dos, lui fit cette déclaration, que nous tenons de l'avocat lui-même : « On m'a disputé jusqu'à mon nom; mais je vous proteste, sur le bord de la tombe, et près de paraître devant le Souverain Juge, que je suis réellement le fils du comte P. . . ki et de la princesse M*** C***, qu'unissait un mariage secret. » Après avoir fait cet aveu, il ne parla

plus que de son enfant et d'une femme qu'il chérissait, quoiqu'elle l'eût indignement trompé. Il avait placé entre son menton et sa cravatte une tresse de leurs cheveux ; il ne cessa de les couvrir de baisers jusqu'à son dernier soupir.

— C'est de plusieurs prisonniers détenus alors à l'Abbaye, et du caporal Rateau lui-même, que je tiens les détails suivans sur les derniers instans du général Malet (1) et de ses coaccusés. Le

---

(1) Claude François de Malet, d'une famille noble de la Franche-Comté, était entré fort jeune dans les mousquetaires. La révolution le rendit à l'état militaire. Buonaparte, qui avait apprécié son caractère et ses principes opposés au despotisme et à la tyrannie, ne l'employa pour ainsi dire qu'avec réserve. Son vote lors de l'élévation de Napoléon à l'empire est trop remarquable pour n'être point conservé avec soin. Le voici tel que M. Bazin l'a publié récemment dans le premier cahier de ses *Lettres philosophiques*. Malet commandait alors dans le département de la Charente, et il écrivit d'Angoulême au premier consul ce qui suit :

« Citoyen premier consul, nous réunissons nos vœux
» à ceux des Français qui désirent voir leur patrie heu-
» reuse et libre. Si un empire héréditaire est le seul ré-
» fuge qui nous reste contre les factions, soyez empereur.
» Mais employez toute l'autorité que votre suprême ma-
» gistrature vous donne pour que cette nouvelle forme de
» gouvernement soit constituée de manière à nous pré-
» server de l'incapacité ou de la tyrannie de vos succes-

courage, le sang-froid que montra leur chef devant la commission militaire, firent découvrir en lui une âme au-dessus du commun, et d'une trempe tout à fait antique. Le président du tribunal auquel il avait été livré lui demanda le nom de ses complices : *Si j'avais réussi*, répondit-il, *j'aurais pour complices la France, l'Europe, et vous-mêmes.* Réponse sublime, et dont la profonde vérité dut retentir cruellement dans la conscience de ceux qui allaient ordonner sa mort.

Le jour de l'exécution des condamnés, après qu'ils eurent pris tranquillement leur dernier repas, on les fit descendre dans la cour de la prison : là ils s'adressèrent des adieux mutuels, qu'interrompirent d'abord les plaintes, les regrets et les larmes de quelques-uns d'entre eux. Ils gémissaient sur leur destinée, sur celle de leurs femmes, de leurs enfans... Malet calma leur déses-

---

» seurs, et qu'en cédant une portion si précieuse de » notre liberté, nous n'encourions pas un jour de nos » enfans le reproche d'avoir sacrifié la leur. »

Malet disait à cette occasion qu'il n'avait pas trop voulu ressembler aux grenouilles qui demandent un roi ; il semblait pressentir que nous sauterions de prime abord *à la grue*. On sent que cette *adhésion* ne dut pas en faire un des *dignitaires* du nouvel empire ; il avait trop d'honneur pour parvenir aux dignités de la bassesse. Il tarda peu à rentrer dans la vie privée.

poir, et releva leur courage par toutes les consolations d'une véritable philosophie. On apporta quelques bouteilles de Bordeaux : ils portèrent plusieurs toasts à leurs familles, aux armées françaises, aux habitans du monde inconnu, qu'ils devaient bientôt connaître ; et l'heure suprême ayant sonné, ils marchèrent à la mort. Sur la route Malet continua d'exprimer ses sentimens avec une présence d'esprit qui attestait la supériorité de son âme. Ayant rencontré des étudians, *souvenez-vous,* leur dit-il, *du 23 octobre.* Arrivé sur le terrain, il acheva d'encourager quelques-uns de ses compagnons qui, songeant à leurs familles abandonnées aux vengeances d'un tyran inexorable, jetaient encore en arrière un dernier et douloureux regard. Il les consola en leur montrant la chute infaillible de cette idole engraissée de victimes humaines, et après avoir prophétisé son renversement, il donna aux soldats qui devaient l'immoler le signal de faire feu, en mettant la main sur son cœur. Ils moururent en guerriers français.

Beaucoup plus à plaindre que ceux dont il voulut éviter le sort, devenu aujourd'hui un titre de gloire, le caporal Rateau fut induit à demander sa grâce, et il obtint de la générosité de Napoléon une commutation de peines, c'est-à-dire la flétrissure, et les fers à perpétuité.

« Au lieu de mourir avec ses amis et de la main de ses frères d'armes, dit à ce sujet M. R. Bazin, qui fut lié avec le général Malet, et qui a donné des détails précieux sur son ami dans ses *Lettres philosophiques*, le malheureux, traîné à reculons à la queue d'un tombereau, va subir sur l'échafaud l'ignominie de l'exposition et de la marque, pour être conduit ensuite dans un bagne, et périr en détail sous le bâton de ces bourreaux de galères que le peuple nomme *argousins*. Flétrir en pardonnant! quel raffinement de bassesse et de barbarie! »

CHAPITRE V.

SAINT-LAZARE.

Purgatorio in terra per le femine criminali.

BECCARIA.

On sait que dans cette maison, gouvernée autrefois par les PP. Lazaristes, qui en étaient propriétaires, on renfermait les jeunes gens de famille dont les mœurs étaient déréglées. Maintenant, depuis la révolution, ces nombreuses cellules et ces antiques dortoirs sont

devenus les galères des femmes que la justice condamne à la peine de la réclusion ou des travaux forcés. Ainsi, tandis qu'à Sainte-Pélagie les hommes ont remplacé les femmes, à Saint-Lazare les femmes ont succédé aux hommes.

Indépendamment de celles qu'on y détient en vertu d'un jugement criminel, qui embrasse un laps de temps de cinq, dix, quinze, vingt années, et même du reste de leur vie, la police y renfermait, *ad libitum*, toutes les femmes suspectes de mauvais desseins ou de liaisons dangereuses.

L'autorité prudente et bienfaitrice a établi dans cette maison, comme à Sainte-Pélagie, aux Madelonnettes et à Bicêtre, des ateliers dont les travaux procurent à l'infortune les moyens d'échapper à l'ennui, à la misère, au désespoir.

Des entrepreneurs passent des marchés avec les administrateurs de la régie des travaux, et forment dans les maisons de détention ces divers ateliers utiles au commerce ainsi qu'aux détenus.

Ceux de Saint-Lazare sont affectés à la lingerie, à la broderie, au *tressage* des cheveux, à la filature de la laine et du coton.

La fille de la veuve Morin, dont le procès fit tant de bruit il y a deux ans, est l'une des contre-maîtresses des ateliers de Saint-Lazare.

On donne aux ouvrières le pain *quotidien* et le bouillon communs à toutes les autres détenues : elles ont de plus le bouillon *gras*, quatre onces de bœuf le jeudi et le dimanche, et une portion de légumes les autres jours de la semaine. Il est vrai que cette nourriture n'est pas du premier choix, que le cuisinier est détestable; mais quand les travaux prospèrent, le sort des travailleuses est adouci du côté de la subsistance.

C'est surtout à Saint-Lazare que règne cette frénésie honteuse qu'on ne peut nommer sans rougir. Elle achève de corrompre, elle dévore, elle livre à de cruelles maladies, à la mort même, un grand nombre de femmes, *jalouses* les unes des autres, et se livrant au plus affreux des vices, malgré la surveillance et la juste sévérité de leurs gardiens, malgré le cachot redoutable.

Libidinis culpâ Venus prò amore vocatur...

Une vaste infirmerie, destinée aux malades de toutes les classes, est visitée chaque jour par un médecin éclairé. Au surplus, les prisonnières peuvent communiquer deux fois par semaine au parloir grillé avec leurs parens ou leurs amis ; la promenade leur est permise à certaines heures de la journée ; et, le dimanche, elles en jouissent plus long-temps, après avoir assisté à la messe et au sermon. Plus heureuses

en cela que les détenus de Bicêtre, elles sont à même de recevoir les secours et les bienfaits d'une religion qui nous ramène à la vertu; mais....

Sovente più la femina è colpevole, meno crede all' inferno.

CHAPITRE VI.

DÉPOT DE SAINT-DENIS.

In questo tristo carcere sono ricchiusi e i poveri e i vagabondi.

G. Letti.

Tous les mendians des deux sexes, arrêtés dans la capitale ou aux environs, sont transférés au dépôt de Villers-Coterêts et à celui de Saint-Denis. On jette aussi dans ce dernier des hommes et des femmes errans, suspects et vagabonds, que la police ne juge pas assez dangereux pour être conduits à Bicêtre. Ils y restaient souvent plusieurs années, au caprice de l'arbitraire, qui ne peut jamais être juste, puisqu'il ordonne sans consulter la loi, et décide, sans crainte et sur de vains soupçons, du sort des malheureux.

Le systême des compensations avait heureusement permis que ceux dont la liberté était ainsi le jouet de l'égoïsme, trouvassent en ce dépôt l'avantage d'apprendre un état, s'ils n'en avaient point, et de s'accoutumer au travail. Mais beaucoup de ces détenus, qui l'étaient illégalement, en furent-ils moins les victimes de l'insouciance et de l'erreur? Quoi! l'homme coupable d'un délit quelconque voit sa peine fixée et le terme de sa captivité s'approcher de jour en jour; il endort son malheur au branle de la roue de l'espérance, qui, comme le temps, ne s'arrête jamais; et le *suspect* était plongé dans les fers, sans savoir si le jour, le mois, l'année qui s'écoulait, avançaient la fin de ses maux! Il endurait sans relâche le tourment de l'incertitude; il expirait à chaque minute sous le poignard du désespoir!

La mesure expéditive qui privait tant d'infortunés du premier bien de la nature, était cependant utile à la société sous des rapports qui l'intéressent essentiellement: elle arrêtait souvent la main qui se disposait à commettre un délit, et les pas de l'insensé prêt à se jetter dans l'abîme. Mais encore une fois cette mesure était arbitraire, injuste, oppressive; et si l'inflexible équité ne pardonne pas une erreur aux tribunaux, la police ne devait point avoir le privilége d'en

commettre. Il est sage, il est juste de ne point faire dépendre la destinée des hommes du rapport d'un inspecteur : une autorité tutélaire et équitable jugera désormais administrativement tous les suspects; et, selon la gravité des soupçons qui pèseront sur eux, elle saura fixer le temps de leur détention.

Des ateliers divers sont établis en ce dépôt, maintenant formidable, et gouverné comme toutes les prisons; mais les suites de la guerre ont, depuis long-temps, suspendu leur activité. Que l'on juge du sort actuel des huit à neuf cents détenus que renferme cette succursale de Bicêtre : ils n'ont, pour soutenir leur déplorable existence, que le pain du malheur !

CHAPITRE VII.

LES MADELONNETTES.

Qùi le femine credute ree di qualche delitto, attendono la loro sentenza.

CARACCIOLI.

CETTE prison, située dans la rue des Fontaines, et non loin du Temple, était autrefois un couvent

de *filles repenties*, qui s'y retiraient d'elles-mêmes, ou que leur famille y faisait renfermer pour les forcer au repentir. Bien peu quittaient le monde avant que le monde les eût quittées; bien peu s'empressaient d'imiter cette belle Madelaine, à qui le Divin Maître a dit : « Beaucoup de péchés vous seront pardonnés, parce que vous avez beaucoup aimé. »

Pendant le règne de Robespierre la maison des Madelonnettes fut l'une des nombreuses bastilles qui avaient remplacé celle qu'éleva Charles V. Depuis une vingtaine d'années cet ancien couvent a été converti en une prison pour les femmes prévenues de délits : c'est là qu'elles attendent l'instruction de leur procès; et, suivant la décision du jury, elles en sortent pour être mises en liberté ou en jugement.

Les Madelonnettes sont pour les femmes ce qu'est la Grande-Force pour les hommes. Cependant on y détient encore celles qui sont jugées correctionnellement et celles que le tribunal de commerce fait arrêter pour dettes : le département de ces dernières est séparé de ceux qu'habitent les prévenues et les condamnées. Des femmes, de jolies femmes quelquefois, arrêtées pour dettes, jetées dans une prison, condamnées à y languir des années entières, de longues, d'éternelles années, selon le farouche caprice de leurs

créanciers impitoyables ! Les Grecs et les Romains faisaient exercer la contrainte par corps contre leurs débiteurs; mais ils n'y soumettaient pas la plus belle moitié du genre humain :

Contre un sexe doué de grâces et d'attraits
Les éphores du moins ne lançaient pas leurs traits.

Quel juif législateur, quel arabe Lycurgue a pu, chez les Français, inventer cette loi barbare? On a vu certains Turcaret, amoureux d'une jeune marchande, d'une veuve aimable, qui ne cédaient point à leurs désirs, leur prêter de l'argent sur leurs billets : l'échéance arrive, les fonds manquent; transaction proposée, non admise : alors les recors ne manquent pas, et la jolie débitrice est enfermée aux Madelonnettes, pour vieillir ou capituler.

Des ateliers convenables aux femmes sont établis en cette maison pour celles qui sont condamnées par voie correctionnelle. Le régime y est à peu près le même qu'à Saint-Lazare : concierge, gardiens tolérables; mais infernal maître d'hôtel.

CHAPITRE VIII.

LA PETITE-FORCE.

Carcere di meretrici...

Z***.

Les courtisannes de la Grèce avaient autant d'esprit que de charmes : elles attiraient chez elles des poètes, des héros, des philosophes, que la bonne compagnie d'Athènes ne blâmait point d'aller jouir de leur attrayante société. Bien loin de ces siècles antiques, le dix huitième siècle avait aussi ses Phryné, ses Lays; mais ceux qui les fréquentaient trop ouvertement s'exposaient à la critique des honnêtes gens timorés, à la censure sévère des moralistes. Que dire maintenant des courtisannes de nos jours? Elles n'ont presque rien conservé des grâces, des talens de ces Aspasie dont elles n'ont pas même lu l'histoire, et par une bonne raison. Les moins dangereuses sont celles qui vivent modestement avec un seul célibataire, qui n'affichent point un luxe outré aux dépens des pères, des fils de famille, que d'autres égarent, trompent, ruinent et désho-

norent ; qui ne conduisent point dans un char orgueilleux leurs insensés adorateurs, tandis que les femmes honnêtes, insultées par l'éclat de leurs pierreries, rougissent de leur faste insolent.

Si la beauté, l'esprit et la richesse, si la laideur, la sottise et la misère paraissent diviser les courtisannes en plusieurs classes, toutes n'en sont pas moins, aux yeux de la morale, de viles prostituées ; et la police leur prouve assez souvent que l'égalité du vice amène celle de l'opprobre et du malheur.

Jeune provincial, voyez cette fière Gnidienne, dans ses brillans atours, étaler sur nos boulevards ses charmes provocateurs, qui vont s'offrir au plus offrant,

Ou, comme le soleil, luisent pour tout le monde ;

voyez le soir cette autre *meretrix*, chauve-souris de Cythère, exposer ses attraits à juste prix au coin d'une borne. Parcourant la même carrière, elles semblent séparées par une grande distance. Mais suivez-moi, le lendemain, rue Pavée-Saint-Antoine, à la Petite-Force. Quelles sont ces deux malheureuses à demi-vêtues, comme toutes leurs compagnes, d'habits qui tombent en lambeaux, la tête, les bras, les jambes nus, le pied dans un sabot ignoble, les yeux rouges, le sein découvert et pantelant, et

la pipe à la bouche? Eh bien, l'une est celle dont hier les attraits vous ont ébloui à Coblentz, et l'autre.... son égale maintenant.

Pourquoi sont-elles détenues toutes ces misérables? Celle-ci n'a pas exactement payé à la fin du mois sa *patente* de douze francs, sans laquelle on ne lui permet pas d'exercer sa profession; celle-là, coupable d'une *infidélité* envers un limier de la police, fut arrêtée par lui-même en vertu d'un ordre qu'il avait extorqué: presque toutes les autres sont là sur la plainte de leurs matrônes, ou pour s'être permis des excursions hors des limites assignées par un grave inspecteur à l'exercice de leur savoir faire, ou pour avoir occasioné des rixes scandaleuses, ou même, et c'est le plus grand nombre, par un avis de l'Esculape officiel.

Si cette mesure est sage, celle qui les soumet au travail ne l'est pas moins. Telle élégante qui, la veille, se pavanait dans une loge aux *Variétés*, file ou carde aujourd'hui dans l'atelier qu'elle déteste; et la maigre cuisine du sieur *Mignot* (1) a succédé pour elle aux mets succulens de *Véry*.

---

(1) Cet entrepreneur général des soupes *à la Rumfort*, servies dans les prisons, est sans doute le descendant du fameux traiteur Mignot, célébré dans une des satires de l'Horace français.

Gouvernées par le sieur H***, ancien inspecteur des prisons, et que les prisonniers appellent leur père, elles n'auraient qu'à se louer de sa douceur; mais leur malice, leur insolence égalent au moins sa bonté. Sont-elles affligées de leur détention, qui doit durer trois mois, six mois, un an? On ne le croirait pas, à les observer dans les cours aux heures du repos: elles fument, s'enivrent, se querellent et se battent....

.... *Audere furens quid femina possit!*

D'étranges amours possèdent encore ces impures, et leur mettent souvent le couteau à la main. Plus d'un gardien m'a assuré qu'il aimerait mieux surveiller cinq cents hommes détenus que cinquante de ces créatures.

Amateurs des beautés qui ne sont d'aucun sexe, et brillent comme l'impur phosphore, allez les voir dans leur sombre retraite, vous maudirez la bassesse, la dépravation de votre goût, et vous reconnaîtrez le vice dans toute sa laideur.

CHAPITRE IX.

LA GRANDE-FORCE.

Deposito di quei tali prevenuti di delitto ed altre cose.

BECCARIA.

L'HÔTEL de la Force fut élevé par un duc de ce nom; il appartint ensuite à un riche maltotier, qui en fit présent à une de ses maîtresses; après plusieurs autres mutations Louis XVI le fit acheter pour l'Ecole Militaire; mais cette demeure changea encore de destination, il y a environ trente ans, et devint une prison.

On y dépose les hommes prévenus de crimes et de délits, qui doivent y attendre, pendant l'instruction de la cause, leur transfèrement à la maison de justice, ou leur mise en liberté. Cette prison est divisée en plusieurs départemens, dont le plus commode et le plus aéré est situé au centre, et placé entre deux cours plantées d'arbres. Là se trouvent les détenus qui peuvent prendre *la pistole* et faire quelque dépense; plus loin, à gauche, sont les infirmeries, des chambres pour les personnes que l'on distingue, et des logemens particuliers pour les enfans; à

droite du corps central, au fond d'une ruelle obscure, est le bâtiment neuf, destiné aux prisonniers les plus suspects ou les plus malheureux. C'est un édifice formidable construit en pierres de taille, liées entre elles par d'énormes barres de fer, et dans lequel il n'est entré ni bois ni plâtre : élevé de quatre étages voûtés, il renferme de vastes salles garnies de lits de camp, les *secrets*, le parloir à double grille, et des cachots aussi humides que ténébreux.

Comme tous ceux que l'on détient à la Force ne sont que prévenus, le régime y est plus doux que dans les maisons où sont les condamnés. D'ailleurs, sous les décemvirs, les olygarques et le despote, la police ministérielle y retenait souvent, et pour de longues années, des hommes dont l'opinion était contraire aux diverses tyrannies qui tour-à-tour ont pesé sur la France. A certaines époques on a vu réunis dans le même parloir, et manger au même *restaurant*, un célèbre voleur et un officier de marine anglaise; un banqueroutier frauduleux et un riche négociant; un élégant filou et un moine espagnol; un colonel et un curé; des généraux, des abbés, des musiciens, des préfets, des joueurs, des maires, des évêques, des poètes et des cardinaux. Ajoutons encore que *in illo tempore* des femmes honnêtes et des Lays augmentaient

chaque jour cette bizarre assemblée, où l'on fesait souvent des galas, de la musique, où l'on passait de la bouillotte aux jeux de mains ou de société. Certes, la bigarrure d'une semblable réunion ne se rencontrerait ni dans un coche, ni dans un foyer, ni dans un bal, ni dans un cercle.

Lors de la conspiration de Georges, le concierge de la Force B....n gagna, par la pistole et la table d'hôte, quinze mille écus en six mois. Une ordonnance de police a proscrit tous ces agrémens, qui charmaient de sombres ennuis, de noires inquiétudes, et couvraient de quelques fleurs des chaînes souvent imméritées. Depuis cette réforme, qui date de cinq ans, les détenus ont moins de liberté, le concierge plus de soucis et moins d'argent, les gardiens plus d'humeur et moins de politesse. La politesse d'un geôlier, direz-vous, est d'ailleurs aussi agréable que la porte d'une prison. Vous vous trompez : on trouve à la Force, à la Conciergerie, et même à Bicêtre, des geôliers honnêtes et affables, des porte-clefs civils envers les prisonniers qui le méritent. Le concierge de la première de ces maisons a été militaire; il est décent, poli, humain, et deux ou trois de ses gardiens, le nommé F*** sur-tout, devraient être pris pour modèles par leurs semblables. Dans les rondes nocturnes celui-ci ouvre à petit bruit les ver-

roux criards, et marche d'un pas léger dans les chambres des détenus, respectant le sommeil de ces malheureux, ce sommeil qui souvent est leur dernier bien. La plupart de ses camarades sont brusques et farouches : on n'adoucit pas ces Cerbères-là avec des gâteaux de miel; mais la bouteille offerte et acceptée loin des yeux du chef, les désarme et les fait sourire :

Il est avec l'*enfer* des accommodemens.

Ces détails paraîtraient-ils minutieux et inutiles? Je ne le crois pas; car ils intéressent l'humanité, et, quelle que soit la place où l'homme se trouve jeté par le sort, on peut signaler ses défauts et louer son mérite. D'ailleurs, dans cette immense capitale qui sait quel accident imprévu peut tout à coup arriver au citoyen le plus honnête et le plus vertueux?

Souvent nos meilleurs avocats se rendent à la Force, appelés par les prévenus pour se charger de leur défense. Il en est d'autres qui viennent offrir d'eux-mêmes leurs talens oratoires... Ces défenseurs officieux, dont quelques-uns parlent français comme nos comédiens ambulans, et sont vêtus comme les huissiers qu'on immole sur la scène, affichent d'abord les plus orgueilleuses prétentions; mais, après s'être assurés des faibles *moyens* de leurs cliens, nos *Cicéron* modernes,

mettant leur éloquence à juste prix, les défendent pour quelques écus.

ANECDOTES.

Lord Mazarin, anglais fort riche, mais qui n'avait point l'habitude de payer ses dettes, passa vingt années au Châtelet et à la Force aux dépens de ses créanciers. Il menait dans cette dernière maison la plus joyeuse vie, tenant table ouverte, faisant des courses à cheval dans la cour de la *dette*, donnant des concerts et des bals. Le concierge avait une fille dont ce lord devint amoureux : il l'épousa dans sa prison, et devint libre en 1789.

— Dans ces jours déplorables où la tourmente révolutionnaire était dans sa plus grande fureur, l'un des meilleurs officiers de notre ancienne marine, Latouche de Tréville, se trouvait à la Force, dont le sieur Bault était alors concierge. On sait qu'à cette époque les juges-bourreaux qui composaient un tribunal de sang assassinaient sans les compter leurs innombrables victimes, et que souvent ils faisaient appeler le lendemain celle qu'ils avaient égorgée la veille. Latouche de Tréville, malheureux et sans ressource en ce moment, ne s'en était pas moins fait chérir, par son noble caractère, d'un concierge humain et courageux. Celui-ci reçoit à

l'avance une des listes fatales sur laquelle était porté le nom du brave marin : il conçoit aussitôt, avec sa digne épouse, le projet de le sauver ; il communique la liste à cet officier, l'oblige à se travestir en garçon de service, à rouler la brouette en sabots et en bonnet de coton ; et quand l'huissier de la mort se présente pour l'enlever avec plusieurs autres, il lui montre le nom de Latouche Tréville rayé sur le registre, en lui assurant qu'il a été confondu dans une des précédentes *fournées*. Le stratagême réussit, et cette action généreuse d'un concierge, dont les deux fils dirigent maintenant la Force et la Conciergerie, demeura dans l'oubli, quoiqu'elle eût conservé à la France un de ses premiers amiraux.

— Auteur de plusieurs ouvrages dramatiques et de quelques articles assez vigoureux insérés dans les journaux, M. de G*** avait été plus d'une fois en butte à la tyrannie des Polémarques de la nouvelle Athènes. Successivement chargé de la direction d'un théâtre et de l'entreprise d'un journal, on ferma le premier, et le second fut supprimé pour quelques épigrammes contre les puissans du jour. Les créanciers du poëte ruiné ne pouvant l'attaquer au tribunal de commerce pour huit à dix mille francs qu'il leur devait, rendirent plainte contre lui au correctionnel. Il est jugé par défaut, arrêté ensuite,

jeté à la Force, puis à Sainte-Pélagie où le gouvernement lui envoya une gratification de cent louis pour un essai poétique à la gloire des armées.

Madame V***, femme d'un juge suppléant, lui avait témoigné quelque intérêt pendant sa mésaventure : remis en liberté, il va lui rendre ses hommages. Cette dame tenait une assez grande maison ; elle l'invite à dîner pour le lendemain, et il s'y trouve parmi des juges, des avocats, des huissiers ; enfin, il est précisément placé entre deux magistrats qui l'avaient *corrigé*. Le repas fut aussi gai qu'un déjeuner militaire, et, quand le Champagne eut brillé, madame V*** s'adressant à l'un des présidens du tribunal criminel : « Mon cher ***, lui dit-elle d'un air languissant, une migraine affreuse m'empêcha hier d'assister au tribunal, mon spectacle ordinaire : qu'avez-vous fait de cette douzaine d'accusés qu'on a jugés dans cette séance? — Ma foi, nous les avons acquittés. — Tous ? pas possible ! — Que voulez-vous ? on ne peut pas toujours faire feu de file. » — Lorsqu'on se sépara un juge dit en riant à M. de G*** : *Allez, et ne péchez plus*. Monsieur, lui répartit l'auteur, du moins je ne *pêche* pas en eau trouble.

Peu de temps après, en 1806, M. de G*** fait la cour à une demoiselle fort aimable, et

qui le payait du plus tendre retour : il se disposait à l'épouser lorsqu'il apprend que son futur beau-père avait, quelques mois auparavant, fait offrir la main de sa fille dans les Petites-Affiches, pour suivre la mode anglaise. Le prétendu, fort peu content, avait déjà prêté une quinzaine de louis à la maman coquette de la belle ingénue, pour dépenses faites, disait on, à l'insu du cher mari. Un ami de la maison veut arranger les choses et les embrouille davantage : querelle entre lui et le poète; légers coups de canne du second sur le dos du premier; nouveau procès. Dans cette circonstance le futur découvrit (je ne fais pas un conte) que l'ami de la maison était justement le frère de madame V***. L'inspecteur général de la police le mande poliment dans ses bureaux. On l'arrête, on le conduit à la Force, on excite contre lui le reste de ses anciens créanciers : il est condamné à un an de prison. Appel interjeté au tribunal criminel; mais il y trouve encore des juges qu'anime leur collègue V***, et le terrible président, qui ce jour-là ne faisait pas *feu de file*, élève du moins la peine du malheureux à quatre ans de détention.

Il porta singulièrement malheur, sans le désirer, à tous ceux qui causaient le sien, et cela en moins de dix-huit mois. Le commissaire de

police qui avait rédigé le procès-verbal de la *séduction*, meurt de la siphilis; l'officier de paix, porteur du billet doux, succombe à une fièvre chaude; le secrétaire de l'inspecteur général va rendre le dernier soupir à Charenton; le chef de division qui avait procédé à l'interrogatoire, périt dans une attaque de goutte; l'huissier, signataire de l'écrou, se pend de ses propres mains; tous les juges et le président subissent la réforme; enfin M. V***, condamné lui-même par un jugement correctionnel pour une affaire de bougies, quoiqu'il fût assez éclairé, est aussi conduit à la Force, et placé dans la chambre qu'habitait notre auteur. Celui-ci le reçut gaîment, et quand le juge criminel lui demanda s'il avait au moins été remboursé par la mère de la jeune personne : Non, lui répondit-il, car l'objet *passé* des soins de votre beau-frère regarda comme un *présent* les quinze louis prêtés par le *futur*.

— Un jeune filou, prévenu de plusieurs vols, mande à la Force, il y a quelques années, l'avocat M.... de la V......, l'Esope du barreau, et lui confie le soin de sa défense. La cause est appelée au tribunal criminel; les témoins ne paraissent pas; l'accusé est défendu, les jurés l'acquittent. Monsieur l'avocat, s'écrie avec humeur le président H***, je savais depuis long-

temps que vous étiez le père des voleurs. Hélas ! monsieur le président, répond M.... de la V......, que feriez-vous sans mes enfans? M. H*** garda le silence; mais l'avocat fut justement condamné à six mois d'interdiction.

—Le nommé Dorcon, principal auteur du vol de 1,800,000 francs fait à la banque territoriale, s'était enfui à Marseille, et se préparait à s'embarquer pour passer en Afrique, où sa femme devait le rejoindre. La veille de son départ il entre dans un café, parcourt les journaux, et tombe sur un article dans lequel on annonçait que sa femme, innocente de son crime, venait d'être arrêtée à Paris, et qu'elle serait détenue jusqu'à la prise du coupable. Soudain il part en poste, va se livrer à la police, et réclame la liberté de sa femme, qui était restée libre. C'était une ruse adroite de l'autorité, qui connaissait son caractère et son attachement pour sa compagne.

Incarcéré à la Force, il fut ensuite traduit devant ses juges avec tous ses complices. Le président lui demande quelle est sa profession : celle de voleur, répond-il avec effronterie, et depuis l'âge de neuf ans. On apprit par les débats qu'au moment où lui et ses associés se disposaient à ouvrir un coffre-fort rempli d'espèces, ils entendirent le bruit du mouvement

de la montre d'un employé qui couchait dans une soupente au-dessus de leur tête. Un d'eux en prit l'alarme, et fit observer à son chef qu'ils couraient tous un grand danger : « Tant mieux, répartit le nouveau Cartouche ; il est beau pour des voleurs de mourir sur une caisse. » Et, tandis qu'ils l'enlevaient, il se mit à chanter, à demi-voix, le duo des *Avares : De moitié nous serons ensemble*, etc.

A ce détail le président observa que c'était pousser l'audace du crime jusqu'à la témérité. « Sachez, monsieur, s'écria l'un des brigands, que Dorcon est aussi bon voleur que B*** est bon général. » Toute la bande fut condamnée à quatorze ans de fers.

— C***, jeune homme d'une famille honnête, mais joueur forcené, commit un vol immense dans le cabinet des antiques de la bibliothèque royale. Il se sauva en Angleterre, vendit toutes les choses précieuses qu'il avait dérobées, plaça des sommes considérables sur la banque de Londres, et revint chez lui pour y prendre le fameux vase d'agathe qu'il avait enterré dans son jardin. Surpris, arrêté, envoyé à la Force, il lit dans la gazette de France le récit de son arrestation, et le juste salaire que les lois réservent à son crime. Il écrit aussitôt deux lettres, l'une au préfet, l'autre au concierge, se procure

un pain sortant du four, un pâté de 3 francs et une bouteille d'eau-de-vie, se met au lit, prend à la hâte tous ces alimens, et en moins de cinq minutes meurt étouffé.

Si la plupart de ses confrères s'expédiaient ainsi eux-mêmes pour l'autre monde, les juges seraient moins occupés, les avocats ménageraient davantage leurs poumons de Stentor, et les bagnes seraient moins ruineux pour le gouvernement.

— Salvador, célébre voleur dont les journaux ont détaillé l'histoire, s'était trente-deux fois échappé des prisons, et quatorze fois des galères. Instruit, courageux, et d'une force égale à son adresse, il possédait au fond du cœur les infernales maximes de son horrible état. Après avoir lutté pendant un quart d'heure contre douze agens de police, il fut arrêté, en 1805, et conduit à la Force. Meurtri de coups, et prêt, en apparence, à rendre le dernier soupir, il est placé dans une infirmerie qui donne sur la rue Pavée. Si quelque détenu de sa profession, connaissant sa libéralité, qu'il exerçait aux dépens de l'univers, venait réclamer ses secours : Quelle est, lui demandait-il, la cause de ta détention ? — J'ai volé une montre. — Tu mérites d'être pendu ; retires-toi ; et il ne lui donnait rien. Un autre succédait, et faisait la même prière ; Pourquoi

t'a-t-on arrêté ? — J'allais forcer une caisse ; mais, surpris... — Fort bien ; je te reconnais digne d'exercer mon état : prends cet argent.

Une certaine nuit, lorsqu'il était déjà condamné par le médecin, il fait un trou au mur de sa chambre, descend, à l'aide de ses draps, dans une chaise de poste où sa maîtresse l'attendait, et prend la fuite avec elle, échappant à la justice pour la quarante-sixième fois.

Deux ou trois ans après Salvador fut arrêté à Toulouse, et conduit au bagne de Rochefort. Au moment où il s'évadait encore il fut repris, et comme un de ses gardes avait été blessé en l'arrêtant, la cour Martiale mit fin à son odieuse carrière en le condamnant à être fusillé.

— Un gardien de la Force, nommé R***, était détesté de tous les détenus par son insolence et son avidité, et méprisé de tous ses camarades pour son orgueil et sa bassesse. Le vénérable cardinal G***** était renfermé au secret dans le bâtiment neuf : ce gardien y monte, et lui dit qu'il vient lui annoncer sa mise en liberté, et qu'il se recommande à ses prières et à sa bienfaisance. Le vertueux prélat lui donne une pièce d'or, descend avec lui, arrive au greffe, et y trouve deux sbires qui le conduisent au donjon de Vincennes. Plusieurs traits de cette espèce, révélés au chef du bureau des prisons, firent

chasser le fripon qui spéculait sur l'espérance, la crainte et le malheur.

— M. P***, chef de ce bureau, est un homme éclairé, juste, bienveillant, et l'ange consolateur d'une foule de malheureux, car lui seul est chargé de délivrer les permissions aux amis et aux parens qui visitent les détenus.

Il a sous ses ordres deux inspecteurs qu'il envoie journellement dans les prisons pour y surveiller les gardiens et recueillir toutes les réclamations. Le premier, digne successeur de M. H***, exerce son emploi avec autant de douceur que de sagacité : le second est depuis long-temps la terreur des prisonniers et de leurs gardiens. Quand une espèce de liberté s'était introduite à la Force, flegmatique et sévère, son seul aspect la faisait disparaître : il arrivait à pas de loup, précédé de sa longue canne, comme un épouvantail des amans et des buveurs; mais si l'Argus de la fable, avec ses cent yeux, n'y voyait pas trop clair, D***, qui n'en a que deux, était facilement trompé.

Son air de gravité, sa marche pédantesque, annonçaient tout ce qu'il pensait lui-même de son importance. Il vint un jour visiter dans sa chambre un nouveau prisonnier d'État, qui voulait, disait-on, se laisser mourir de faim. Qui êtes-vous, lui dit le malade? — Inspecteur, et je

viens vous demander pourquoi vous ne mangez pas. — Retirez-vous, répond le prisonnier : je suis fournisseur, et, par état, je n'aime pas les inspecteurs des vivres.

— On sait que M. le marquis de R*** fut condamné à mort dans la conspiration de l'immortel Moreau, et qu'il eut le bonheur d'échapper à cette fatale sentence. Assis au banc des accusés, au moment où les juges proscrivaient sa tête il ne la perdit pas, et remarquant dans une tribune madame de la Force, l'une des plus jolies femmes de la capitale, il fit cet impromptu :

En prison est-on bien ou mal ?
On est fort mal à l'Abbaye ;
C'est de même au Bureau central,
Bien pire encore à Pélagie.
Mais au Temple l'on n'est pas mieux ;
Et d'en sortir chacun s'efforce :
Le prisonnier le plus heureux
Est le prisonnier *de la Force*.

CHAPITRE X.

SAINTE-PÉLAGIE.

Quì sono forzati i debitori, ed i stoccatori
a ricevere una corrigibile educatione.

V. Monti.

Avant la révolution, qui a duré vingt-cinq longues années, un père, mécontent de la conduite de sa fille, un mari trompé par sa femme, obtenaient une lettre de cachet, et les belles qui avaient abusé de leur liberté la perdaient à Sainte-Pélagie. Ce temps-là est passé, disent ces dames; il reviendra, pensent ces messieurs.

Chez tous les peuples, autrefois, l'adultère était puni de mort : les chrétiens ne le pardonnaient qu'à la dernière extrémité. « Judas, dit D. Calmet, ayant appris que Thamar, sa bru, était tombée dans le crime d'adultère, dit : *Qu'on la fasse venir, et qu'on la brûle.*

» Les lois des douze Tables accordaient l'impunité au mari qui tuait un adultère surpris en flagrant délit. Solon permettait à l'époux de le punir à sa volonté. Justinien avait autorisé la

même chose par une loi qui a eu cours chez les chrétiens. »

Le grand Constantin fit aussi une loi qui condamnait les femmes adultères au dernier supplice. Cette peine fut adoucie par l'empereur Léon. Les constitutions de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire leur infligent une peine capitale. Lycurgue avait ordonné qu'on punirait l'adultère comme le parricide. Les Locriens leur arrachaient les yeux. Les Orientaux, dit Tavernier, les punissaient sévèrement. Chez les Saxons, une femme convaincue d'adultère était pendue et brûlée, et sur ses cendres on plantait une potence où l'on étranglait le complice du crime. Quelquefois la femme qui avait commis un adultère était condamnée à être fouettée par les bourgs et villages; et dans chaque endroit les femmes exécutaient elles-mêmes la sentence, pour venger l'injure faite à leur sexe.

Le code actuel, moins sévère, les condamne à deux ou cinq ans de prison, qu'elles vont passer aux Madelonnettes. Revenons à Sainte-Pélagie. On n'y renferme plus que des prisonniers pour dettes et des hommes jugés correctionnellement. Placés dans un bâtiment séparé, les premiers reçoivent dans leurs chambres les visites de leur femme, de leur maîtresse, de leurs amis; et ceux qui n'ont pas perdu le grand

moteur de tous les biens comme de tous les maux; passent leurs momens solitaires soit au café intérieur, soit à faire la partie, soit à la promenade, permise dans un jardin qui n'est pas tout-à-fait aussi vaste ni aussi beau que celui du Luxembourg. Que font cependant les détenus insolvables avec les 20 francs par mois que leur accordent les juifs dont ils sont les esclaves? *La pistole* leur enlève un tiers de cet argent, et le reste suffit à peine pour leur procurer du pain. Un homme a-t-il le droit d'ôter la liberté à son semblable pour un peu d'or qu'il lui prêta, quelquefois à usure? Est-il autorisé par la justice naturelle à le ravir à sa famille, dont il est l'unique soutien? Peut-il, sans honte et sans remords, le retenir dans une prison où jamais il ne peut s'acquitter, même en y passant le reste de sa vie?.... Je laisse au philosophe à décider ces questions, qu'ont tranchées des législateurs qui n'étaient guère philosophes; mais je remarquerai du moins que le *Solon* moderne qui rétablit la détention pour dettes, tenant la balance de Thémis plus égale, considérant le prix des choses nécessaires à la vie, et prescrivant des bornes à la vengeance intéressée, aurait bien pu augmenter le prix de la pension alimentaire que paye le créancier avare, et fixer à cinq ans le plus long terme de la captivité.

Dans un laps de temps assez court, quarante ou quarante-cinq mille prises de corps avaient été décernées par le tribunal de commerce de la capitale : cela suffit pour donner une idée de la protection accordée au commerce sous le dernier gouvernement.

Il serait facile de s'étendre sur les nobles ruses que les huissiers et les recors emploient contre les débiteurs ; mais je ne les soumettrai point à ma censure, parce qu'elles attirent souvent à ces alguazils de la chicane certains tours de bâton qu'ils trouvent fort onéreux. D'après le principe de la législation, *non bis in idem*, je m'abstiendrai de renouveler leurs douleurs.

Passons au second département. Concierge et gardiens aussi rigides qu'ils doivent l'être ; *fouille* inquisitoriale comme dans les autres prisons ; marchand de vin comme à Bicêtre et partout ; ateliers de boutonnerie, de cardage, de passementerie, de filature et de cordonnerie ; vivres, promenades, visites et cachots suivant la règle ordinaire ; voilà tout ce que l'on peut dire sur le régime intérieur de la détention. Quant à l'infirmerie, elle ne vaut point celle de la Force : le médecin est instruit, mais la pharmacie est sans médicamens ; les salles sont fort étroites, mal aérées, et il n'y a point de cour où les convalescens puissent aller respirer.

On dit la messe à Sainte-Pélagie, et les seuls condamnés sont admis à l'entendre. Il semble que les détenus pour dettes sont plus Israélites que leurs créanciers, ou moins catholiques que les sieurs T*** et R***, l'un gouverneur, et l'autre sénéchal de cette forteresse à triple rempart. Ajoutons que le premier, dans le printemps de l'âge, est d'une sévérité qui contraste avec l'élégance de ses manières, et que le second possède des connaissances qui le rendent très-digne d'un emploi supérieur.

ANECDOTES.

Le trait suivant, déjà connu, se trouve hors du cadre que nous avons choisi; mais on relit toujours avec plaisir le récit d'une bonne action; et celle-là mériterait d'être placée dans les annales de la vertu.

A l'époque des *septembrisades* d'horrible mémoire, et lorsque l'on commençait à égorger d'innocentes victimes dans toutes les prisons, le sieur Bouchotte, alors concierge à Sainte-Pélagie, ordonne à ses gardiens d'ouvrir aux détenus la porte de secours, et de fuir avec eux. Bientôt les massacreurs arrivent, frappent long-temps à la porte de la rue de la Clef, que personne n'ouvre, et finissent par la briser à coups de hache. Ils

entrent en foule dans la prison, la parcourent en tous sens, arrivent au greffe, et n'y trouvent que le concierge, qui s'était fait garrotter ainsi que sa femme par ses gardiens, pour éviter la furie des brigands, sans avoir à craindre le pouvoir des monstres qui les dirigeaient. « Vous voyez, leur dit-il, comme les détenus nous ont traités; mais vous les chercheriez vainement, car ils ont pris la fuite depuis plus d'une heure. » Les assassins hurlent de rage, coupent cependant les liens du généreux Bouchotte et de sa digne épouse, et courent ensuite à Bicêtre exercer leurs atroces fureurs.

— Vers le commencement du consulat, dans ces temps déplorables où l'homme qui avait fui sa patrie en deuil pour servir son roi était encore regardé comme un traître, le jeune et brave W*** fut arrêté en Bretagne, transféré à Sainte-Pélagie, et traduit à la commission militaire. Accusé d'émigration et d'être *Chouan* non amnistié, il est condamné à mort, et ramené dans sa prison pour y attendre l'heure fatale.

Cependant mademoiselle d'A***, maîtresse adorée et digne de l'être de l'infortuné proscrit, va, dès le même jour, supplier le capitaine rapporteur d'accorder à la victime les vingt-quatre heures complètes qui devaient s'écouler entre le jugement et l'exécution. Le capitaine lui donne

sa parole que son ami existera jusqu'au lendemain soir ; mais ce jour-là, dès neuf heures du matin un détachement de fusilliers vient le prendre à Sainte-Pélagie pour le conduire au champ de mort. W*** n'avait point été prévenu de la démarche que mademoiselle d'A*** avait faite, mais il s'attendait à la voir, et à lui faire ses derniers adieux. Dévorant sa douleur et ses larmes, il lui écrit à la hâte quelques lignes brûlantes, donne sa montre et son argent aux gardiens émus de son sort, et marche au supplice en héros.

Un quart d'heure après son départ, une voiture dans laquelle étaient deux gendarmes et une femme voilée, s'arrête à la porte de la prison : les gendarmes en sortent, et présentent au concierge un ordre ministériel qui lui ordonne de leur remettre W*** pour être conduit au ministère de la police. Le concierge étonné leur répond qu'il vient de partir, et ils regagnent la voiture qui disparaît rapidement. On devine que l'ordre était supposé, la dame voilée mademoiselle d'A***, et les gendarmes deux amis dévoués.....

— Un jeune prisonnier pour dettes, d'une taille au-dessous de la médiocre et d'une figure féminine, avait eu le malheur de s'ennuyer en prison, bien qu'il y reçût chaque jour la visite de

sa femme. Certain dimanche, lorsque les visiteurs sont plus nombreux, elle vient le voir avec un double vêtement, un double voile, et une double permission : elle s'enferme avec lui dans sa chambre, le travestit en femme, et vers le soir le prisonnier s'échappe, précédant d'un quart d'heure sa libératrice, qui sort ensuite aussi heureusement.

—De Sade, l'abominable auteur du plus horrible des romans, a passé plusieurs années à Bicêtre, à Charenton et à Sainte-Pélagie. Il soutenait sans cesse qu'il n'avait point composé l'infernale J*** ; mais M. de G***, jeune auteur qu'il attaquait souvent, le lui prouva de cette manière : « Vous avouez *les Crimes de l'Amour*, ouvrage presque moral, qui porte votre nom ; vous ajoutez à ce titre : par l'auteur d'*Aline et Valcour* ; et, dans la préface de cette dernière production, *pire* encore que J***, vous vous déclarez l'auteur de cet infâme ouvrage : résignez-vous. »

Considérée sous les rapports physiologiques, la tête de ce peintre du crime peut passer pour une des plus étranges monstruosités que la nature ait jamais produites. On assure qu'il a fait lui-même les essais de plusieurs déréglemens qu'il a décrits avec une épouvantable énergie. Il était gros d'horreurs ; et son odieuse fécondité lui

imposait le besoin d'en enfanter jusque dans les prisons où l'on voulait étouffer son infernal génie.

Des inspecteurs de la police avaient la mission de visiter fréquemment les lieux qu'il habitait, et d'enlever tous les écrits qu'ils y trouveraient, et qu'il cachait quelquefois de manière à rendre les recherches très-difficiles. Le sieur V...t, chargé souvent de faire ces visites, a dit à plusieurs personnes que, malgré les glaces de l'âge, il sortait encore à travers les feux de cette imagination véritablement volcanique, des productions plus abominables encore que celles qui ont été livrées au public.

Il est possible que les cartons du bureau *des mœurs* de la préfecture de police servent de catacombes à ces infâmes enfans d'une dépravation qu'on ne saurait qualifier; mais il est aussi à désirer qu'ils rentrent dans le néant d'où ils n'auraient jamais dû sortir.

— Nadir-Mirza-Schah, neveu du sophi de Perse, se trouvait à Paris en 1802. Jeune, aimant le plaisir, et d'une figure agréable, il courait les spectacles, les bals, les promenades, et surpassait en folies tous les incroyables du temps. S'étant permis d'administrer des coups de bambou à son cocher, qui connaissait les droits de l'homme, il fut condamné à trois mois de prison, et renfermé à Sainte-Pélagie. Là, il

donnait souvent un festin modeste aux prisonniers d'Etat; mais il fallait se conformer aux usages asiatiques : des matelas étendus sur le carreau servaient de table et de siéges ; on s'asseyait à la turque; on mangeait avec les doigts; et comme le vin n'était point banni de ces repas, Nadir, à chaque rasade, levait les yeux au ciel, en suppliant Ali de fermer les siens sur son impiété. Il aimait les fleurs, et était aussi galant qu'un chevalier français. Lorsqu'il allait se promener au parloir, s'il y voyait une jolie femme il lui présentait une rose en disant : *Moi vous rends à vous-même.* Ayant conçu de l'amitié pour M. de G***, il voulait l'emmener en Perse avec lui, pour en faire un jour *son ministre de l'intérieur.*

CHAPITRE XI.

LE TEMPLE.

Questa è troppo poca casa a si gran famiglia.

MACHIAVELLI.

QUE sont devenues ces tours formidables, antiques monumens de la pieuse valeur des chevaliers du Temple ? Qu'est devenu ce séjour

redoutable et sacré de la puissance et du malheur ? La faux du temps a passé par là ; les vieux donjons, les hautes tours ont disparu de leurs fondemens arrachés aux entrailles de la terre, et des enfans jouent sur la place où régnèrent, où tombèrent les rois, les princes et les grands capitaines.

Ombre de Philippe-le-Bel, que dis-tu quand tu vis la licence populaire triompher là où tu avais assis le despotisme royal, et l'un de tes successeurs venir prendre des fers dans ces tours où tu avais enchaîné les Templiers, recevoir son arrêt de mort aux lieux d'où tu avais dicté la condamnation de tes victimes ? Singuliers rapprochemens des destinées humaines, jeux bizarres des révolutions, effets uniformes des passions toujours les mêmes des hommes ; non, vous n'êtes point les arrêts d'une justice vindicative, impitoyable, inflexible, qui poursuivrait les pères jusques dans leur plus lointaine postérité ; et le mal accidentel et fortuit n'est-il pas déjà assez fréquent, sans rattacher encore les désastres présens aux désastres passés pour en former une chaîne sans fin de crimes et de vengeance (1) ?

(1) Des gens tourmentés du besoin de voir et de penser autrement que tout le monde, et qui ont la prétention de mettre de la profondeur dans les choses les plus sim-

Ah ! que disparaissent plutôt avec ses derniers débris les souvenirs du Temple et de nos malheurs ! Mais non ; qu'ils revivent pour honorer ce prince, cette auguste victime qui pria, en mourant, pour le bonheur de la France ! qu'ils revivent surtout, malgré les précautions craintives de la dernière tyrannie, pour nous en redire et nous en faire détester les excès ; et que le présent et le passé servent, s'il se peut, de leçon à l'avenir !

Il ne reste plus du Temple que le palais des grands-prieurs de France, qui était à ce titre dans l'apanage de M. le duc d'Angoulême, et dont, par suite, jouissait M. le comte d'Artois avant la révolution. L'espèce de forteresse qui avoit été le palais des Templiers et le chef-lieu de leur ordre, a été détruite ces années dernières ; et sur son emplacement existe, depuis environ deux ans, un marché commode et formé de galeries couvertes. Ce château, qu'on désignait aussi par le nom de *tours du Temple*, était composé de deux corps de bâtiment carrés, dont

---

ples, ont découvert que la révolution était le résultat des complots des sociétés sècrètes formées pour la vengeance de Jacques Molay. Voilà une révolution qui vient de loin, et qui n'en a pas été mieux conduite pour avoir été si longuement méditée.

un plus petit en avant-corps, et flanqués de quatre grandes tours et de deux tourelles; les quatre grandes tours occupaient les angles du plus grand carré; et par conséquent deux de ces tours liaient le plus grand bâtiment au plus petit, sans qu'il y eût d'ailleurs de communication de l'un à l'autre; les deux tourelles étaient aux deux autres angles de l'avant-corps. La hauteur du grand bâtiment qu'on appelait la grande tour, pouvait être d'environ cent cinquante pieds; l'intérieur en était divisé en quatre étages voûtés et soutenus au milieu par un gros pilier qui se retrouvait à chaque étage jusqu'au comble: c'était là qu'on avait déposé les archives de l'ordre de Malte. Cette énorme construction était placée primitivement au milieu d'un jardin; mais les maisons qui formaient ce qu'on appelait l'enclos du Temple avaient empiété sur le terrain et s'avançaient jusqu'au pied des tours. On en fit abattre plusieurs pour isoler ce séjour, lorsqu'on l'eut destiné, après le 10 août, à devenir la prison de la famille royale.

Le droit d'*asile*, affecté autrefois aux églises et à divers établissemens religieux, s'était maintenu au Temple jusqu'à l'époque de la révolution. Les gens qui avaient de mauvaises affaires, les débiteurs et banqueroutiers s'y réfugiaient; mais les criminels n'y étaient pas très en sûreté.

Ce privilége donnait une grande valeur à toutes les bicoques qui encombraient l'enclos du Temple. Les loyers y étaient excessifs, et formaient un revenu considérable au grand prieur. N'était-il pas ridicule que des gens qui n'avaient pas d'argent pour payer leurs dettes en trouvassent pour acquitter le loyer d'une méchante chambre plus chère qu'un superbe hôtel garni?

Le Temple continua de servir de prison d'État sous le directoire et sous Buonaparte.

Les plus illustres prisonniers que, sous le directoire, ses tours renfermèrent momentanément, et en attendant leur déportation, furent les députés du parti dit de Clichi, parce qu'ils tenaient en ce lieu leurs assemblées secrètes, et qui se trouvèrent prévenus dans leurs projets par l'autorité directoriale, lors de la journée du 18 fructidor an V (4 septembre 1797). Le sang ne coula pas dans cette révolution; mais un assez grand nombre de députés, de journalistes, de personnes suspectes ou convaincues de royalisme, furent condamnées à aller expier ce crime du moment dans les déserts brûlans de la Guyanne. Plusieurs y succombèrent; d'autres en revinrent, surtout après le 18 brumaire. L'un de ces derniers fut le célèbre général Pichegru, qui devait encore revoir les tours du Temple, mais pour n'en plus sortir.

Un autre des prisonniers d'État du directoire, dont le public s'est beaucoup occupé, fut le commodore Sidney Smith, qui, devenu prisonnier de guerre, fut condamné à une captivité rigoureuse pour ses expéditions incendiaires contre nos ports. Il s'évada du Temple avec de faux ordres, présentés par des personnages en costumes d'officiers supérieurs. Cette évasion fit beaucoup de bruit dans le temps. Le concierge du Temple fut arrêté; mais on prétendit que le véritable coupable n'avait pas été puni, et que c'eût été plus haut, dans le palais de l'autorité première, qu'il aurait fallu chercher les traces de ces moyens doux et puissans à la fois avec lesquels Philippe, père d'Alexandre, trouvait qu'il n'y avait point de forteresse imprenable, et qui alors firent tourner sans éclat et sans bruit les énormes portes du Temple.

La tyrannie de Buonaparte peupla plus que toute autre ce terrible séjour d'étrangers et de nationaux; et quand il eut résolu de faire disparaître ces nouvelles *oubliettes*, parce que, placées au milieu d'un des quartiers les plus populeux de Paris, *le mouvement* intérieur de cette bastille pouvait n'être pas assez secret, les détenus en furent transférés à Vincennes, qui, sitné à deux lieues de la ville, sans mettre les prisonniers moins à l'étroit, mettait le des-

potisme bien plus au large, et lui permettait d'opérer avec sécurité, et sans crainte des témoins importuns.

ANECDOTES.

Tandis que Buonaparte préparait en 1804 la tragi-comédie à l'aide de laquelle il voulut se faire déférer la royauté par des autorités asservies, et au nom de la nation qui n'y pensait pas, il faisait marcher de front une intrigue non moins inique, celle qui devait lui donner les moyens de cimenter les bases de son trône du sang des principaux partisans de l'ancienne monarchie. L'on vit avec autant d'étonnement que d'indignation un étranger, déserteur de l'armée française en Égypte, destructeur au 18 brumaire de la république qui l'avait élevé aux honneurs, traître au gouvernement établi, traître à tous ses sermens, demander la couronne impériale pour prix de ses forfaits, et poursuivre comme conspirateurs contre cette même république, des Français accusés d'avoir voulu replacer la couronne royale sur la tête d'un prince de la maison de Bourbon.

Beaucoup d'indices tendent à établir que Buonaparte, jaloux de Pichegru ainsi que de Moreau, facilita la venue du premier en France,

dans le dessein de les envelopper tous deux dans le même piége, ne doutant pas qu'ils ne renouassent leurs anciennes liaisons. Il est certain en effet aujourd'hui que tous deux, avant le 18 fructidor, s'étaient occupés des moyens de ramener la France au régime monarchique.

On croit en outre que Pichegru était porteur de pièces importantes relatives à des négociations secrètes, dans lesquelles Buonaparte aurait pris avec les Anglais l'engagement de coopérer au retour des Bourbons, et qu'il venait en France avec la mission de forcer, de façon ou d'autre, à tenir ses promesses un homme qui devait si bien prouver par la suite que pour lui il n'était aucun lien de sacré.

Quoi qu'il en soit, la petite police ayant arrêté, sans savoir à qui elle s'adressait, un agent de Georges, nommé Picot, la grande police qui jusques là laissait les chefs libres afin de leur donner le temps de compromettre Moreau, se vit forcée de précipiter ses mesures. On se mit donc à la poursuite de Pichegru et des autres; on promit un million à qui livrerait celui-ci, et lorsqu'on le tint, on exila pour toute récompense le perfide qui l'avait vendu.

On connaît l'issue de ce fameux procès, dont on ôta la conduite au grand-juge pour la confier au conseiller d'Etat R., attendu que le grand

juge, dit Napoléon, était trop bête pour qu'on pût se fier à lui.

Pichegru, renfermé au Temple, devait paraître, et ne parut point sur les bancs des accusés. On craignait trop les révélations qu'il aurait faites, et la manière dont il aurait traité le *grand homme* de qui il disait qu'il ne l'aurait pas laissé *battre le tambour dans son armée*. On l'étrangla. Les gendarmes de garde au Temple, et qui comptaient parmi eux une grande quantité de vieux soldats de la liberté, en furent retirés. On les remplaça par des mameloucks et des albanais. Ces mameloucks furent introduits la nuit dans la chambre de Pichegru, et ils l'étouffèrent malgré ses efforts. On dit qu'il s'était étranglé lui-même. Peu de temps après les exécuteurs de cet assassinat furent fusillés sous quelque prétexte ; un des geôliers, qui avait aussi été mis dans le secret, nommé P. p. n., disparut, de son côté, environ deux mois après. L'assassinat de Pichegru est prouvé par une circonstance bien décisive: c'est que les juges furent convoqués pour faire l'inspection du cadavre, et ouïr le rapport des chirurgiens pour un jour fixe, et qu'à ce jour, les juges assemblés, le cadavre ne se trouva point au lieu désigné.

Les ordres qui avaient été donnés pour la nuit qui précéda ce jour ne purent être exécutés au mo-

ment voulu avec assez de secret, et l'exécution fut renvoyée à la nuit suivante. Les juges très-surpris de ne pas trouver le cadavre de celui dont on leur avait annoncé la mort, furent congédiés sous quelque prétexte, et la séance simplement ajournée fut remise *sans faute* au lendemain.

Pichegru était porteur de lettres-de-change que Buonaparte fit toucher, et dont il hérita :

Ah ! doit-on hériter de ceux qu'on assassine !

Georges, dans son procès, fit plusieurs fois de sanglantes allusions à la fin tragique de Pichegru, il répétait qu'il prendrait ses précautions pour *n'être pas suicidé.*

Le capitaine de vaisseau anglais Wright, arrêté en débarquant des hommes sur les côtes de France, figura aussi dans le procès de Moreau : on voulait lui faire rendre témoignage sur les relations des personnages qu'il avait débarqués ; il se retrancha dans une ignorance absolue de ce qui se passait, alléguant qu'il n'avait connu que les ordres de son gouvernement, qui l'avait chargé de mettre à terre les différentes personnes envoyées pour cela à son bord. Renfermé au Temple il y fut mis à la torture pour lui arracher des aveux. On lui brûla les pieds en les frottant de graisses, et en approchant ensuite des plaques de cuivre rougi au feu, sans pouvoir obtenir aucune révélation. On lui coupa successivement, et tout

aussi inutilement, un bras et une jambe; et après l'avoir mis dans cet état, on eut l'insolence de lui promettre de lui faire en France, d'où il ne sortirait plus, le sort le plus doux s'il voulait dire ce qu'il savait. Il repoussa toutes ces offres avec un souverain mépris, et il resta dans sa prison; mais le ministère anglais ayant fait demander sa liberté par le gouvernement espagnol, Buonaparte s'empressa de la promettre, et en même temps de se débarrasser de toute demande de même nature. Le capitaine Wright fut étranglé, et l'on publia qu'il s'était tué lui-même de désespoir, après avoir appris la perte de l'armée autrichienne à Ulm. On remarqua qu'il avait attendu NEUF JOURS après la connaissance de cet événement pour se livrer à cette violence, et l'on en conclut qu'un désespoir si réfléchi n'avait pu produire qu'un *suicide* un peu secondé comme celui de Pichegru.

Beaucoup d'autres Anglais et d'autres étrangers ont été empoisonnés au Temple.

Lorsqu'après la bataille d'Austerlitz, la Prusse, trompée dans ses calculs, fut obligée d'implorer sa grâce pour sa conduite équivoque et pusillanime à cette époque entre les belligérans, on lui arracha entr'autres sa principauté de Neufchâtel. Les troupes y furent envoyées sans attendre même que le traité fût ratifié, et l'on y

fit saisir comme propriétés anglaises les marchandises d'une quantité de négocians. Le commerce de Bâle et de Neufchâtel envoya à Paris une députation formée des citoyens les plus respectables pour se plaindre de cette violente et ruineuse spoliation. Pour toute réponse on les enferma pour trois mois au Temple, afin d'y apprendre à connaître à fond la théorie et la pratique du droit de conquête.

En vérité les Français ont beaucoup gagné à abattre la Bastille en 1789.

CHAPITRE XII.

VINCENNES.

Terribile carcere di tutte le vittime che sono all' arbitrario della politica, del despotismo, e della tirannia.

G. Letti.

Les éloquens ouvrages du Démosthène de la France (Mirabeau), les écrits du célèbre et malheureux Linguet, et les récits de l'infortuné Latude, ont assez fait connaître la prison de Vincennes, qui ne s'est pas embellie sous le règne de Buonaparte. Instruit, d'ailleurs, qu'un de nos historiens s'occupe à dévoiler les derniers et té-

nébreux mystères de l'horrible donjon, j'abandonne le tableau que j'en avais déjà tracé, et qui réclamait la plume d'un moderne Tacite :

Dessinant à grands traits ses tableaux rembrunis,
Lorsqu'il peint les tyrans ils sont déjà punis.

Offrons cependant une légère esquisse d'un travail suspendu, et terminons-la par quelques anecdotes trop malheureusement historiques, et qui forceront peut-être plus d'un lecteur à s'écrier :

Quis talia fando, temperet à lacrymis !

Le château de Vincennes n'offrit long-temps à nos rois qu'un lieu de délassement, un séjour de plaisance, avant que la politique et le despotisme peuplassent ses tours formidables de pénibles souvenirs.

La beauté du lieu, la fraîcheur de ses bois, arrosés des eaux de la Marne, à l'ombre desquels les Druides avaient exercé leur culte mystérieux (1), le voisinage de Paris, tout invitait

(1) On croit que quand les Romains pénétrèrent en Gaule, le bois de Vincennes fut fréquenté par les prêtres du dieu Sylvain. On dispute sur l'étymologie de ce nom. Les uns disent qu'il vient de celui de ces bois qui s'appelaient *Sylva Vulcennia ;* d'autres prétendent qu'étant situés à vingt stades ou deux mille pas environ de Paris, on exprima cette distance par le terme *ad vincennes*,

les princes à fréquenter cette agréable retraite. Dès le règne de Philippe Auguste on la voit peuplée d'animaux destinés à procurer au monarque les plaisirs de la chasse. L'imagination aime encore à couvrir la pelouse de ces chênes séculaires où saint Louis, sans autre garde que l'amour de ses sujets, et entouré de vassaux qui recevaient de lui protection et justice, était bien plus grand que quand aux plaines brûlantes de l'Egypte il arrosait de stériles lauriers du sang de l'indomptable Sarrazin. Outre un vieux château ou donjon qu'a remplacé celui qui existe aujourd'hui, s'élevait plus près de la Marne le petit *château de Beauté*, au milieu d'un bouquet de bois qui en porte encore le nom. Ce château a disparu; mais le souvenir s'en conserve avec celui d'Agnès Sorel, qui en fit le dernier ornement; de cette noble et tendre Agnès, qui sut élever et soutenir à la hauteur de ses devoirs l'âme de son royal amant, et dont le nom, tant qu'il y aura en France des poètes et des chevaliers, sera également cher à l'honneur et à l'amour (1).

---

d'où se forma le nom de Vincennes; d'autres enfin veulent tirer ce même nom de *vita sana*, vie saine; ce qui rappelle un peu l'étymologie d'*alfana*.

(1) Charles VII, en voulant qu'Agnès Sorel devînt

Ce fut en 1330 que Philippe VI, dit de Valois, fit jeter sur les ruines d'un édifice antérieur les fondemens du château que ses successeurs ont achevé et agrandi jusques à Louis XIV, et qui n'a cessé, jusqu'à nos jours, de leur offrir tour-à-tour un lieu de plaisance et de sûreté.

L'ensemble de l'édifice présente la forme d'un rectangle ou carré long entouré de fortes murailles qui bordent un fossé sec très-large et très-profond. Les deux portes d'entrée se trouvent sur le milieu des deux petits côtés, dont l'un regarde Paris et l'autre le parc. Sur le milieu des grands côtés s'élèvent des constructions figurant des portes semblables à celle du côté de Paris, mais qui n'ont plus d'issue ni de passage sur le fossé. A droite et à gauche de ces fausses portes, au milieu de la longueur de la muraille

---

dame du Château de Beauté, ne faisait presque à son égard qu'un trait de galanterie française. Il était plus réellement généreux, il acquittait une dette nationale, ce François Ier, ce chevalier de l'honneur, lorsque célébrant lui-même la beauté conservatrice du trône des Lys, il lui adressait ces vers, que doivent savoir tous les Français :

> Gentille Agnès plus d'honneur tu mérites,
> La cause étant de France recouvrer,
> Que ce que peut dedans son cloitre ouvrer
> Close nonain ou bien dévôt hermite.

d'enceinte, sont des tours carrées, à fenêtres longues et étroites, et qui se trouvent répétées aux quatre angles. Deux de ces dernières sont actuellement rasées jusqu'à la hauteur des murs adjacens.

Cette enceinte renferme le donjon proprement dit, qui est un haut édifice carré, flanqué de quatre tours, entouré de ses fossés; une sainte chapelle que desservaient des chanoines; et des corps de bâtiment modernes, commencés depuis Catherine de Médicis, où ont logé les derniers princes qui ont fait quelque séjour à Vincennes. Louis XV y passa une partie de son enfance.

Le donjon fut la demeure des rois avant d'être une prison d'Etat. Il est divisé en quatre étages voûtés, composés chacun d'une grande salle au milieu, et de petites chambres dans les coins. Le milieu de la voûte est soutenu d'étage en étage par un pilier.

A la hauteur du troisième étage est une galerie extérieure qui règne autour de l'édifice. Il est terminé par une plate-forme d'où l'on jouit d'une vue magnifique. Cette plate-forme est voûtée en pierres dont la coupe excite l'attention des gens de l'art.

Ce fut principalement l'époque des guerres civiles qui peupla le château de Vincennes de prisonniers. Le duc d'Alençon, frère de Charles IX et de Henri III, et le roi de Navarre y

furent resserrés par ordre de Catherine de Médicis. Les orages de la minorité de Louis XIV y conduisirent le duc de Beaufort, les princes de Condé (1) et de Conti, et le duc de Longueville. On y renferma aussi plus d'une fois des capitaines étrangers, prisonniers de guerre, tant qu'il fut d'usage de leur faire payer le prix de leur rançon. Les plus célèbres détenus de cette classe furent le fameux Jean de Werth, Merci et Lamboi.

Dans le dix-huitième siècle plus d'un écrivain célèbre visita le donjon de Vincennes. On peut

(1) A peine le prince de Condé fut-il sorti de Vincennes, où il dit lui-même qu'il était entré innocent et qu'il en sortit coupable, les Parisiens, qui avaient célébré avec éclat sa disgrâce, accoururent visiter avec un respect religieux le lieu de sa détention. Tout ce qui avait été l'objet de ses amusemens devenait celui de l'empressement et de la curiosité publique. Tout le monde voulait voir ces fleurs qu'il avait cultivées, et qui inspirèrent à mademoiselle Scudéry un des plus jolis madrigaux de notre poésie, et qui, cité partout, se retrouve partout avec plaisir, que pour cette raison nous allons transcrire ici :

En voyant ces œillets qu'un illustre guerrier
Cultiva d'une main qui gagna des batailles,
Souviens-toi qu'Apollon a bâti des murailles
Et ne t'étonne plus que Mars soit jardinier.

Aujourd'hui, au nom de Condé ce sera la fleur des tombeaux, ce sera le lugubre cyprès qu'on croira voir sortir des pieds des murs de Vincennes.

remarquer parmi ces prisonniers Crébillon fils, Diderot, le marquis et le comte de Mirabeau. La captivité de celui-ci produisit, outre ses Lettres à sa Sophie, l'ouvrage *sur les Lettres de cachet.* Un prisonnier dont la longue détention et les évasions audacieuses ont rendu le nom célèbre, Masers de Latude, habita aussi Vincennes. Ce lieu avait cessé, en 1784, d'être prison d'Etat. On crut que l'ouvrage du comte de Mirabeau, dont on vient de parler, contribua puissamment à éclairer l'autorité sur les abus des détentions arbitraires, et à lui faire user plus sobrement de ce prétendu moyen de maintenir l'ordre public.

Lorsque le nom de la liberté, entouré de magiques espérances, eut, en 1789, armé toute la France et renversé l'antique Bastille, qui perdit en un jour le droit de faire trembler Paris, on ne douta pas que le donjon non moins redouté de Vincennes ne fût entraîné dans ce grand mouvement; mais bientôt cette *liberté* demanda presque autant de victimes que le despotisme, et l'on se félicita que Vincennes fût encore resté debout pour être rendu à son ancienne destination.

Ce fut au mois de novembre 1790 que la municipalité de Paris proposa d'y dégorger le trop plein des prisons de la capitale. Le peuple

crut voir renaître la Bastille; les faubourgs s'agitèrent violemment, et des *démolisseurs* se portèrent à Vincennes de leur propre autorité. Déjà le donjon retentissait de leurs coups, lorsque le commandant de la garde nationale, M. de la Fayette, y courut avec la force armée, dispersa les ouvriers, arrêta les plus mutins, et conserva cet antique édifice, en grande partie, aux dépens de sa popularité. Ah! s'il eût pu prévoir alors quelles horribles pages une tyrannie effrénée ajouterait à l'histoire du château de Vincennes, sans doute il l'eût abandonné aux passions de la multitude, bien moins coupables en cette circonstance que ne le furent depuis les fureurs de l'homicide oppresseur des Français.

Les annales de Vincennes n'offrent rien d'intéressant sous le gouvernement du directoire; et le Temple fut *la Bastille* de ce gouvernement.

C'est sous Buonaparte que le donjon et ses cachots s'ouvrirent à de nouvelles victimes, et que tout reprit dans ce séjour l'appareil formidable d'une prison d'Etat. Les dégradations furent réparées; des travaux multiplièrent la place pour les prisonniers, et jusques sur la plate-forme, comme si l'on eût craint que les détenus, nouveaux Dédales, ne cherchassent leur liberté par le chemin des airs, s'est étendu un grillage immense qui en fit une sorte de

cage aérienne, et ne permettait pas à ceux qui avaient la permission de s'y promener, de perdre même un seul instant de vue leur prison et leurs fers.

Au reste, les prisonniers n'avaient pas trop à se plaindre ni du logement ni des lits. Sur le traitement de quatre francs par jour que leur accordait le gouvernement, et qui était payé régulièrement par quinzaine, on leur retenait quarante sous pour le dîner (1).

Pendant les deux dernières années, les prisonniers, qui avaient auparavant la facilité de recevoir au parloir ou leurs femmes ou leurs amis, quoiqu'ils fussent épiés même sans voir ceux qui les observaient, ont été privés de cette faveur ainsi que de celle de lire les papiers publics, qui jusqu'à cette époque leur étaient parvenus.

Au reste, pour visiter un détenu il fallait demander huit jours d'avance une permission au ministre de la police, qui faisait prendre

---

(1) Les prisonniers de la Force, de Sainte-Pélagie, de Bicêtre ne jouissaient sans doute pas de la même considération : ils ont toujours réclamé en vain cette pension qui leur était également allouée par décret. Cet argent, que le gouvernement a dû fournir, se trouvait sans doute égaré de sa destination, et se plaçait en route, *à fonds perdu*, dans le secrétaire de quelque premier employé.

des renseignemens sur le solliciteur, et n'octroyait sa demande qu'après mille questions inquisitoriales. Muni du *Laissez-passer*, on se présentait à la première porte, dont le farouche Cerbère comparaît avec soin les traits de la personne avec ceux du signalement. Il lui faisait ensuite subir une fouille exacte, puis deux soldats armés la conduisaient au logement de monsieur le gouverneur. Si celui-ci n'était pas visible, on attendait quelquefois pendant deux heures, mais dans l'agréable compagnie des gardes silencieux, la faveur d'être introduit; les interrogations déjà subies au ministère de la police étaient renouvelées. C'était après toutes ces formalités qu'on parvenait enfin au parloir, où l'on jouissait pendant une heure de la faculté d'entretenir le prisonnier auquel on s'intéressait; et là semblait-il encore qu'on eût voulu essayer d'intercepter une partie de cette fugitive communication.

En effet, ce parloir était divisé en deux pièces par une double grille, et la distance qui existait entre chacune empêchait tout rapprochement. Les barreaux de ces grilles étaient d'ailleurs si serrés qu'il était impossible de pouvoir glisser entre eux une lettre ou tout autre objet, même de très-petite dimension. L'éloignement où se trouvaient le prisonnier et celui qui le visitait,

mettait l'un et l'autre dans la nécessité de parler haut ; ils ne manquaient pas d'ailleurs, comme on vient de le dire, d'Argus qui les surveillaient, et ils ne pouvaient pas plus cacher leurs gestes que leurs paroles. On était obligé de remettre la correspondance au commandant, qui distribuait les lettres ou les supprimait, ou en référait à la police, selon qu'il le jugeait convenable, ou d'après ses instructions.

Les prisonniers avaient trois heures de promenade par jour :

Ceux qui logeaient aux premier, deuxième et troisième étages, descendaient dans la cour ;

Ceux des étages supérieurs montaient sur la plate-forme ;

Ceux qui étaient au secret, et qui obtenaient la faveur de prendre l'air, se promenaient seuls.

Les jours de fêtes de Vincennes, la promenade de la plate-forme n'avait pas lieu ; on l'avait supprimée, dit-on, parce qu'on avait vu un de ces jours un prisonnier faire agir ses bras comme un télégraphe, et vouloir lier ou entretenir une conversation à travers l'air avec quelques-uns des promeneurs du dehors.

Les gardiens ne perdaient pas les prisonniers de vue pendant leur promenade.

Les prisonniers hors du secret étaient réunis sept ou huit par étage, et ne pouvaient commu-

niquer avec ceux des étages au-dessus ni au-dessous; si parfois ils trompaient la vigilance des gardiens et parvenaient à se voir, ils s'exposaient à être mis au secret.

On composait la réunion des détenus de chaque étage de manière à ce que les prisonniers ne se convinssent point relativement aux opinions. Il n'existait point dans l'intérieur de la prison d'exercice public de religion.

Tous les dimanches le commandant et le chirurgien faisaient l'inspection des chambres des détenus. Cette visite avait pour but de surveiller tout ce qui concernait la sûreté ainsi que la salubrité de la prison.

Dans presque toutes ces tristes demeures la police était parvenue, à force de promesses d'élargissement et de moyens vils, à corrompre quelques détenus qui devinrent ses espions, et dont toute l'occupation était de pénétrer les sentimens, le caractère, les projets de leurs camarades d'infortune, pour en rendre compte à l'autorité qui les mettait en œuvre.

On assure même que d'autres personnes que des prisonniers se sont chargées volontairement de cet infâme rôle, qu'on désigne dans le langage des prisons par le nom de *mouton*.

Au reste, les malheureux qui se dévouaient à cette perfidie, et qui croyaient acheter leur

liberté par leur opprobre, ont tous été trompés par un gouvernement beaucoup plus habile qu'eux en fait de trahison et de duplicité ; et au lieu de leur élargissement ils n'ont obtenu que quelques faveurs particulières, une surveillance moins sévère, qui même en révélant aux autres détenus les causes secrètes de ces complaisances, exposaient ces tristes *privilégiés* au mépris, à la haine de ceux envers qui ils s'étaient inutilement mis en état de division et d'inimitié.

Divers commandans se sont succédés dans le château de Vincennes. Lors de l'assassinat du duc d'Enghien on y voyait le fameux Harel, dont il sera parlé plus bas.

Dans ces derniers temps la garde des prisonniers était confiée à M. le Large, officier de gendarmerie, qui sut sans doute remplir ses rigoureux devoirs en honnête homme, puisque depuis leur mise en liberté les détenus qui l'y ont connu n'ont cessé de lui donner des témoignages bien volontaires et non suspects d'estime et de gratitude.

Les gardiens du donjon étaient presque tous d'anciens gendarmes. Ils risquaient leur liberté s'ils accordaient de leur chef quelque faveur extraordinaire aux détenus.

Outre ses prisonniers Buonaparte avait placé

à Vincennes un parc considérable d'artillerie. Comme poste militaire, ce lieu était défendu par le brave baron d'Aumenil, ancien colonel de la garde impériale, qui, malgré la chute de Paris, opposa aux armées alliées une résistance généreuse. Ce n'était point en effet un repaire qu'il conservait à la tyrannie; c'était une portion considérable de la force publique qu'il voulait assurer à l'Etat. Aussi malgré les forces énormes qui le menaçaient, il déclara qu'il sacrifierait son autre jambe (il en avait déjà une de bois) plutôt que de céder à l'ennemi le dépôt qui lui était confié.

Cette résistance opiniâtre donna lieu aux plus étranges conjectures; et, pendant plusieurs jours, une foule d'honnêtes citoyens se rendirent à Vincennes, imaginant, les uns voir renaître à la vie ce jeune martyr sacrifié dès son enfance dans une tour sinistre dont les ruines mêmes ont disparu; les autres attendant au moins le fils des Condé, qu'ils croyaient dérobé dans un cachot à la haine de son bourreau, tandis qu'il dort pour jamais dans la tombe; d'autres enfin pensaient voir briser les fers d'un général célèbre, assassiné depuis dix ans. Tous les vœux furent déçus, toutes les conjectures s'évanouirent devant la triste vérité. L'abîme de Vincennes avait déjà rendu d'intéressantes mais non aussi précieuses victimes; et ce ne fut que pour conserver son

honneur et ses armes que le commandant de Vincennes y brava toute la puissance des alliés. A leur approche, les détenus avaient été évacués vers la Loire, sans qu'ils se doutassent du motif de leur voyage.

ANECDOTES

Commençant par une nomenclature des prisonniers les plus remarquables.

Ecclésiastiques : Les cardinaux Dipietro, Gabrielli, Oppizoni.

Mgr. de Gregorio, prélat romain.

Le P. Fontana, général des Barnabites.

M. Dastros, grand-vicaire de Paris.

M. Perraut, ecclésiastique français.

Toutes ces respectables personnes ont été arrêtées et incarcérées pour le fait de la circulation du bref adressé par le pape au cardinal Maury.

Le prélat Gregorio, en sortant de captivité, a été récompensé de ses souffances par le chapeau de cardinal.

Les évêques de Gand, de Tournay et de Troyes, arrêtés pour avoir manifesté une opinion contraire à celle du gouvernement lors du concile.

Le supérieur du séminaire de Gand, arrêté

pour avoir refusé de reconnaître l'évêque nommé par Buonaparte (1).

Le secrétaire du cardinal Pacca (2).

M. l'abbé Piccuci, prêtre bénéficié de Saint-Pierre de Rome, arrêté pour avoir refusé le serment qu'on exigeait de lui, et avoir entretenu des correspondances sur les affaires ecclésiastiques avec les cardinaux et prélats en Italie, en France, en Suisse, etc.

GÉNÉRAUX ESPAGNOLS : Le célèbre Palafox, fait prisonnier à Saragosse, mis au secret au donjon, depuis la prise de cette ville jusqu'au moment où Buonaparte traita avec le prince Ferdinand (3).

---

(1) Ce supérieur se nomme Van-Emme. C'est un homme d'un grand mérite ; son exemple a été suivi de tous ses élèves. Le séminaire a été dissous et chaque séminariste forcé de se faire soldat. On n'a pas même respecté ceux qui étaient dans les ordres.

(2) Le cardinal Pacca fut enlevé à Rome avec le pape, le 4 juillet 1809 ; son secrétaire a été mis à Vincennes pour l'avoir suivi : ce motif seul lui a valu une détention de quatre ans et demi. Le cardinal, de son côté, ne put accompagner le S. P. que jusqu'à Grenoble. Là il en fut séparé et jeté dans les cachots du fort de Fénestrelles, où il paya sa fidélité de trente mois de détention.

(3) Il ne faut pas confondre le défenseur de Saragosse avec un autre général espagnol, don Juan de Palafox,

Blake, O-Donell, Zajas, Lardizabal, Della Rocca, tous faits prisonniers par suite de la capitulation de Valence. Ils ont été mis au secret depuis leur entrée au donjon jusqu'au mois de décembre 1813, époque où ils furent transférés dans d'autres prisons d'État.

Le jeune Mina, chef de parti (1).

Abbad, officier espagnol (2).

Officiers français : M. le marquis de Puivert, maréchal-de-camp du roi, détenu pendant dix

---

qui est mort dans un dépôt de prisonniers de guerre. Le premier, qui dut sa liberté au désir tardif que montra Buonaparte d'éteindre la guerre d'Espagne, est aujourd'hui capitaine général de l'Arragon.

(1) A l'âge de vingt ans, et sortant du collége, ce jeune homme forma un parti composé d'habitans de la Navarre, et se mit à leur tête; six mois après il fut blessé, et fait prisonnier dans une affaire contre les Français. Renfermé à Vincennes, il fut traité avec la plus grande dureté pendant les deux premières années de sa captivité. Son sort devint plus doux lorsque les affaires d'Espagne prirent un aspect dangereux pour la France. Il n'a pu ni recevoir des secours, ni entrer en relation avec sa famille pendant son séjour à Vincennes.

(2) Ce jeune militaire est un officier très-distingué ; il a été enfermé pour s'être signalé en Galice dans différentes affaires.

ans pour avoir servi la cause des Bourbons dans le midi de la France.

M. de Vaudricourt, ancien commissaire ordonnateur de l'armée de Condé, détenu pendant dix ans pour avoir tenté le rétablissement des Bourbons.

M. De Mézières, officier né Français, mais au service d'Espagne, détenu dix ans pour la même cause.

M. Duperat, aide-de-camp du fameux général Charette, détenu pour la même cause.

Le général Desnoyers, détenu d'abord pendant sept ans pour avoir fait un voyage à Varsovie, près de Louis XVIII, mis en liberté et réincarcéré pour avoir été soupçonné d'être d'intelligence avec le général Malet (ce qui n'ayant pas été prouvé, l'empêcha de passer à la commission militaire). Il est resté à Vincennes jusqu'à la prise de Paris.

Étrangers : Le baron d'Aurvech Steinfels, du pays de Bade, homme d'un très-grand mérite, enlevé de son pays comme un homme dangereux pour le gouvernement français. Cet officier avait été employé au congrès de Rastadt par l'Autriche et l'Angleterre. A une époque plus ancienne il s'était opposé aux progrès de la révolution française. Par la suite il avait eu des rapports avec le duc d'Enghien. La police n'a pu trouver la

moindre charge contre lui. Malgré cette circonstance et la protection de la cour de Bade, il a été détenu pendant sept années.

Le baron Kolli, détenu pour être venu d'Angleterre en France dans le dessein de procurer l'évasion du prince des Asturies, détenu à Valençai. Ce projet ayant été découvert par le gouvernement français, les principaux agens en furent arrêtés peu après leur débarquement; mais il donna lieu à une tentative et à une sorte de perfidie envers les princes espagnols, trop singulière et trop peu connue pour n'être pas rapportée ici. On chercha et l'on trouva un homme d'une ressemblance parfaite avec le baron de Kolli; on le détermina à se charger d'aller à Valençai jouer le rôle de libérateur de Ferdinand.

Ne voulait-on qu'éprouver les sentimens de ce prince? cherchait-on un prétexte de le perdre? C'est ce que l'événement n'a pas heureusement permis de connaître : mais on peut au moins, sans calomnier l'ennemi des rois, croire que celui d'Espagne échappa alors à un piége fort dangereux. Sa bonne fortune lui fit repousser les ouvertures du faux Kolli; il les découvrit même à ses surveillans, et trompa ainsi, peut-être sans le vouloir et sans le savoir, une odieuse machination.

On ne sait pas encore si ce fut simplement sa prudence ou sa résignation à son sort qui le sauva, ou bien si quelque indice secret lui fit soupçonner et éventer la fourberie. Quoi qu'il en soit, le véritable Kolli languit à Vincennes jusqu'à l'approche des armées alliées. Il fut un de ceux qu'on transféra en hâte vers Angers et Saumur. Il apprit dans sa translation, par un aubergiste, et la véritable cause du voyage qu'on lui avait fait entreprendre, et le terme heureux qu'allaient y mettre les succès des alliés.

Le baron de Saala, qui avait formé le projet d'assassiner Buonaparte : ayant été découvert, il fut aussi mis au secret du fatal donjon, et y resta trois ans. Dans un interrogatoire il déclara qu'un certain nombre de gentilshommes saxons s'étaient conjurés pour délivrer l'Europe d'un monstre, et qu'il avait brigué l'honneur de venir le premier tenter ce coup hardi. Malgré cet aveu téméraire il ne fut point mis en jugement. Un autre étranger de marque, sujet d'une puissance alliée, M. le baron Ferdinand de Geramp, chambellan de l'empereur d'Autriche, s'est vu aussi, par la volonté de Buonaparte, arrêté hors des limites de sa domination, et privé de sa liberté. Il avait composé à Londres un petit écrit sur la fête donnée en 1811 par le prince régent aux Bourbons, et il y avait émis le vœu

de la restauration de leur trône antique et sacré. Un vœu si criminel aux yeux du tyran l'avait conduit à Vincennes. Il eut le bonheur d'en voir la réalisation lui en ouvrir les portes.

Plusieurs femmes, parmi lesquelles on nomme l'épouse du général Malet, ont habité à diverses époques cet affreux séjour.

Il y avait encore à Vincennes des officiers russes, prussiens et autrichiens. Ils ont été enfermés, quoique prisonniers de guerre, comme des prisonniers d'État; ce que les droits de la guerre ne pouvaient autoriser.

Revenons à quelques particularités sur des prisonniers d'État.

— Le général D*** fut impliqué, en 1804, dans la conjuration de l'immortel Moreau ; mais aucune preuve, aucun indice ne s'élèvant contre ce militaire, il ne fut point traduit en jugement. Ne doutant pas de sa prompte délivrance, il ordonnait tranquillement, du fond de sa prison, les préparatifs de son départ de Paris et de son retour à l'armée, lorsqu'un ordre de la haute police le fait conduire au ministère pour y subir un nouvel interrogatoire. Arrivé dans le bureau du chef qui devait y procéder, la première personne qui se présente à sa vue est un de ses *amis*, qui s'écrie en l'apercevant : Général, l'affaire de Georges est

décidée ; nous ne risquons plus rien ; j'ai tout dit, faites comme moi. — Qu'ai-je à dire, répond M. D*** ? Je ne vous connais pas plus que Georges. — Mais vous connaissez Moreau, dit l'interrogateur ; vous êtes son ami... — Sans doute ; je m'en fois gloire, et ceux qui veulent perdre ce grand homme sont à jamais déshonorés, comme les vils sicaires qui me tendent un piége.

Cette réponse énergique coûta cher au brave D*** : traîné de prison en prison, il finit par être englouti dans l'infernal donjon ; et, pendant neuf années, il a consacré ses longs loisirs à la peinture, dont il possédait le talent. Ses tableaux représentent, avec beaucoup de vérité, l'intérieur du château de Vincennes et les paysages d'alentour.

—Un italien nommé Sorbi, pour avoir voulu rendre à des gens plus puissans que lui plus de service qu'ils ne voulaient, s'est procuré à lui-même une retraite de dix-huit mois dans le donjon de Vincennes. Voici comment il y parvint :

Dans l'été de 1808 le général Malet, dont il a été déjà question plus haut, se trouva violemment compromis par les dénonciations d'un misérable, l'ex-général Guillaume, à qui Malet avait donné long-temps du pain. Il y avait assez d'indices pour que la police ne doutât pas que

beaucoup de mécontens ne cherchassent à profiter, pour hâter la chute de la tyrannie, de l'indignation générale que les affaires d'Espagne avaient excitée contre Buonaparte; mais soit que le fond du secret fût resté enveloppé d'un mystère impénétrable, soit que dès lors des personnes à vue longue eussent senti le danger d'immoler de nouvelles victimes à la fortune de Buonaparte, soit enfin que la guerre d'Autriche occupât toute l'attention du gouvernement, cette conspiration se dissipa pour ainsi dire en fumée; cependant Malet fut retenu, lui cinquième, dans les prisons de la Force. Il y rencontra Sorbi, qui se donnait pour un agent de la junte insurrectionnelle d'Espagne, et qui n'était peut-être dès lors qu'un de ces *moutons* que la police détache auprès des prisonniers dont elle veut surprendre la confiance, pour les perdre par eux-mêmes s'ils se prêtent à ses insinuations. Sorbi présenta à Malet une idée généreuse appuyée de moyens plausibles de succès, et lui fit voir le renversement prochain de Buonaparte dans la réunion facile à opérer, disait-il, des partisans d'une république devenue impossible avec ceux d'une royauté fondée sur des lois libérales.

Malet fut un instant séduit, et s'avança assez pour que Sorbi ne doutât plus qu'il ne fût bientôt en état d'offrir sa victime aux dieux dont il bri-

guait les faveurs ; mais la prudence et le sang-froid qui caractérisaient le général Mallet, l'eurent bientôt mis en garde contre sa trop noble illusion, et il mit toute son adresse à convaincre le traître qu'il renonçait sincèrement à des projets au-dessus de ses moyens. L'Italien, qui sous un air de franchise et d'enjouement cachait une âme fausse et méchante, vit avec dépit que Mallet lui retirât l'occasion de se signaler, par un *grand service*, dans la carrière où il s'était jeté, et rendit compte de tout au ministre de la police.

La fortune semblait en Autriche ne plus suivre Buonaparte qu'à regret. La bataille d'Esling l'avait mis dans le plus grand danger. Le ministre de la police (ce n'était pas alors le docile duc de R.) crut ne devoir pas se presser de pousser à leur perte des hommes qu'il estimait sans doute et qui pouvaient être utiles, et il ne répondit point aux confidences de Sorbi, comme celui-ci s'y attendait. Piqué de voir sa proie lui échapper, il crut braver ou perdre le ministre en instruisant le prince archi-chancelier de tout ce qu'il savait, et des complaisances qu'un ministre de S. M. I. osait avoir pour des conspirateurs. Cette menée assez audacieuse n'eut pas le succès que son auteur s'en était promis; et, abandonné à la vengeance de celui auquel il avait osé se jouer, il alla apprendre dans les cachots de Vin-

cennes, s'il ne le savait déjà, que tout en se servant de la trahison les puissans hésitent peu à profiter de la première occasion qui leur est offerte de se débarrasser du traître.

On dit que Sorbi possédait une voix extrêmement brillante, dont il charmait souvent les ennuis des autres détenus. Il aurait chanté moins long-temps en prison s'il s'y fût borné à exercer ce talent. Il fut tranféré de Vincennes au château de Ham, d'où il parvint à s'évader. On doute s'il a mieux employé son retour à la liberté que le temps de son incarcération.

— Saint-B***, jeune et brave militaire, avait offert ses services au général Kolli, pour la délivrance des princes d'Espagne détenus au château de Valençai. L'entreprise ayant échoué, il partagea le sort du généreux Irlandais, qui fut enfermé au donjon, dans une chambre isolée, où la plus douloureuse maladie vint mettre le comble à ses maux. Saint-B***, séparé de lui, fut aussi jeté au secret, mais dans un cachot souterrain, non moins épouvantable que ceux de l'ancienne Bastille. Il n'en sortit qu'au bout de dix-neuf mois, pour être transféré dans la prison de Ham; et, malgré l'ombre de liberté dont il y pouvait jouir, il concerta aussitôt un projet d'évasion avec le romain Sorbi, qui l'avait précédé dans cet antique manoir du despotisme.

Un jour d'hiver, et aux approches d'une nuit sombre, s'étant munis d'une longue corde qu'ils avaient fabriquée avec des lambeaux d'étoffe, ils se rendirent sur le rempart du fort, et là, favorisés par un temps pluvieux qui défendait la promenade aux autres prisonniers, ils assujettirent la corde, à l'aide d'un clou, entre deux pierres du parapet. La hauteur du rempart était de cinquante pieds; et le fossé à peu de distance des fondemens était rempli d'une eau bourbeuse. Les deux captifs tirèrent au sort à qui descendrait le premier. L'Italien, que le sort désigna, parvint facilement à terre; mais Saint-B***, suspendu à la corde à quelques pieds du bord, la sentit rompre dans ses mains, et tomba de manière que, sa tête frappant son genou, il se brisa les dents et se coupa la langue. Étourdi de sa chute, le visage couvert de sang, il n'en eut pas moins la force de traverser à la nage, avec son compagnon, le fossé large et marécageux, de gravir ensuite une côte escarpée sous les coups de fusil des sentinelles, et de gagner un petit bois où ils passèrent la nuit sur l'herbe, quand la pluie tombait par torrens.

Après avoir essuyé d'autres périls, dont le détail serait trop long, ils arrivèrent à Compiègne, prirent la diligence, et se rendirent à Paris, chez une jeune dame, amie de Saint-B***, et y trou-

vèrent pendant un mois la plus douce hospitalité. Victime d'une perfidie ultramontaine, le trop malheureux serviteur des rois infortunés fut arrêté dans les bras de l'amour, et replongé soudain à Vincennes, dans les fers de la tyrannie, dont la journée du 30 mars renversa le trône sanglant.

— Cousin du moderne Tibère, le corse G*** passa douze années de sa vie tant à la Force qu'à Bicêtre et à Vincennes, par la protection spéciale de son noble parent. Il savait par cœur tous les poètes italiens, faisait des vers français avec esprit; mais il finit par perdre la raison. Dans les courts intervalles où il en recouvrait l'usage, il ne l'employait qu'à écrire des lettres menaçantes à Buonaparte, et il les terminait constamment par ces vers singuliers, mais assez prophétiques :

De ma prison j'entends l'esclave qui te prône;
Lorsque j'en sortirai tu descendras du trône.

— Nous avons déjà vu plus haut que le général espagnol Palafox avait été renfermé à Vincennes, dans une chambre obscure, au secret le plus rigoureux. Un jeune Bordelais, M. D***, qui se trouvait aussi détenu au funeste donjon, fut accusé d'avoir tenté de correspondre avec ce malheureux guerrier. La haute police prend

l'alarme, et il fallait bien peu de chose pour qu'elle la prît; D*** est envoyé à Bicêtre, dans l'asile des insensés, et ses papiers au ministère. Qu'y trouva le grave ministre ? une douzaine de lettres amoureuses, et la romance suivante :

LE SONGE DU PRISONNIER.

Doux sommeil, oubli de mes peines,
Viens, suivi des songes rians,
En guirlandes change mes chaines,
Et ces murs en bosquets charmans !
Au morne flambeau qui m'éclaire
Prête l'éclat du plus beau jour;
Et, sous un abri salutaire,
Qu'Emma réponde à mon amour!

O bonheur! je la vois sourire,
Je vole et tombe à ses genoux;
A ses pieds repose ma lyre,
Et les amours planent sur nous.
Je prends sa main ; ma lèvre ardente
A cueilli le premier baiser...
Un nouveau désir me tourmente;
Emma, voudras-tu l'appaiser?

Le veux-tu?... Sa bouche mi-close
Laisse échapper un doux soupir;
Emma me présente une rose,
Et je suis prêt de m'en saisir.
Mais, ô regrets! déjà l'aurore
Me livre aux horreurs du réveil;
Et je n'ai pu jouir encore
De tous les bienfaits du sommeil.

Mais de tous les souvenirs que Vincennes réveille, le plus touchant, le plus terrible, est

sans doute celui de ce héros martyr, immolé par la rage de l'Attila moderne, *qui voulut avoir le corps sanglant d'un Français* pour marche-pied du *trône de France.* (Chateaubriand).

Mais fût-il un César, dans sa haute fortune,
Troublé par le remords, l'amitié l'importune.
Insensible aux plaisirs, ce despote agité
Amène l'épouvante auprès de la beauté :
Il rêve des complots et des périls sans nombre,
Près de son lit doré voit s'élever une ombre...
L'asile du sommeil vainement est gardé ;
Tremble, fier assassin, c'est le fils de Condé !
Il revient chaque nuit, quand l'horreur t'environne,
Arracher de ton front la sanglante couronne.

La France délivrée, poëme en IV chants, par M. M***.

Quel digne élève du chantre de Henri saura célébrer cette victime auguste à qui tous les bons Français doivent des larmes, les muses des chants expiatoires, et nos modernes Phidias une tombe immortelle?...

En attendant que le tableau des derniers momens du duc d'Enghien soit transmis à la postérité par le burin d'un autre Tacite, terminons notre esquisse du donjon de Vincennes, par quelques détails sur ce triste événement, l'un des crimes politiques les plus odieux, les plus étranges que le délire de la fureur et de l'ambition ayent jamais fait commettre.

Le duc d'Enghien, fils unique du duc de Bour-

bon, né au mois d'août 1772, avait dix-sept ans lorsqu'au mois de juillet 1789 il quitta la France avec son père et son grand-père le prince de Condé. En 1792 l'Europe parut vouloir ramener les émigrés en France les armes à la main. C'était pour les princes du sang de Condé le chemin de l'honneur. Le duc d'Enghien le suivit avec toute l'ardeur de son âge, avec la bravoure héréditaire de son illustre maison. Dès la campagne de 1793, il promit d'égaler, et comme soldat et comme capitaine, les héros de sa race. Les vieux généraux louaient son sang-froid; il donnait aux jeunes guerriers l'exemple de l'impétuosité dans l'attaque. Il se distingua surtout, le 2 décembre, au combat de Bertsheim, où, après avoir vu son père, le duc de Bourbon, blessé à ses côtés d'un coup de sabre, dans une mêlée de cavalerie, il fut chargé de le remplacer dans le commandement.

Dans les campagnes suivantes, le duc d'Enghien continua de servir et de commander avec la plus haute distinction. Enfin, la paix de Lunéville vint lui arracher les armes, et peut-être jusqu'à l'espoir de relever le trône des Bourbons, en opérant la dissolution complète de la petite armée de Condé. Depuis cette époque, 1801, le prince retiré sur le territoire de Bade à Etteinheim, sur la rive droite du Rhin, à une

petite distance du fleuve, à huit ou dix lieues du fort de Kelh, semblait n'être plus occupé, comme le grand Condé, que de la culture d'un jardin, de la chasse, et de l'amour qui l'unissait à la princesse Charlotte de Rohan-Rochefort, avec laquelle même on l'a cru marié secrètement.

Dans ce même temps la fortune, conduisant Buonaparte de succès en succès, secondait sans mesure une ambition déjà démesurée. Ce soldat, qui avait commencé par mettre ses chefs sous ses pieds, ne reconnaissait plus d'égaux, et la France entraînée, subjuguée comme par de funestes enchantemens, le voyait en silence marcher à grands pas au trône qu'il avait osé convoiter. Dès l'année 1803 il avait fait proposer au chef de la famille des Bourbons de lui transmettre ses droits à la couronne, en lui offrant en échange de relever pour lui le royaume de Pologne. Il avait percé jusqu'à Paris quelque chose de cette étrange négociation. Beaucoup de royalistes de bonne foi crurent que Buonaparte songeait à rappeler les Bourbons; d'autres, qui le jugèrent mieux, pensèrent que si la nation se voyait par la force des circonstances ramenée à la monarchie, elle préférerait naturellement ses anciens princes à un étranger, et que le moment pouvait être favorable pour opérer en leur faveur, dans les esprits ainsi que dans les di-

vers partis, un mouvement général qui arrachât enfin à Buonaparte l'autorité suprême vers laquelle il n'avait cessé de tendre depuis son retour. A l'occasion de ce retour, c'est encore ici le lieu de faire observer que beaucoup de monde aujourd'hui est persuadé qu'il n'eut lieu qu'en vertu d'une pactisation secrète par laquelle les Anglais, qui tenaient Buonaparte captif en Egypte, lui en ouvrirent les chemins. Personne ne croit plus à cette *fortune*, à cette *étoile*, qui suspendit pendant un jour l'état exact de blocus où une escadre anglaise tenait la rade d'Alexandrie. L'on conjecture avec beaucoup de vraisemblance que Buonaparte, pour revenir en France où les machinateurs du 18 brumaire l'appelaient, promit beaucoup de choses, peut-être plus qu'il n'en pouvait ou voulait exécuter; et il est probable que l'affaire encore assez ténébreuse de la conjuration de Pichegru tient à la non exécution de ses promesses.

On entrevoit qu'après la paix d'Amiens il ourdit, à l'égard du gouvernement anglais, une œuvre de mauvaise foi et de perfidie, sans penser qu'il se jouait à plus fin que lui. On a encore plus clairement aperçu qu'il avait jeté des fils dans la trame que conduisait Pichegru; on ne doute pas qu'il ne l'ait attiré en France en

lui donnant l'espoir de travailler à l'exécution d'arrangemens anciennement stipulés. Enfin, on l'accuse d'avoir conçu le projet d'y appeler, par ses moyens et à la faveur du même piége, les princes français, pour pouvoir faire disparaître d'un seul coup tous les obstacles qu'ils offraient à son ambition.

Dans ces circonstances, le refus que fit Louis XVIII de renoncer pour lui à ses prétentions révolta son orgueil; et, résolu de s'emparer de la couronne qu'il n'avait pu réussir à se faire céder, il se détermina à effrayer par des coups terribles les partisans secrets ou déclarés de l'ancienne monarchie. Peut-être aussi voulut-il en même temps faire entendre à tous ceux qui avaient pris part à la révolution, et dont il croyait devoir s'assurer l'assentiment en se déclarant roi, qu'on l'accusait à tort d'avoir songé à les livrer aux Bourbons, et qu'au contraire il allait mettre une barrière sanglante entre eux et lui.

C'est au milieu de toutes ces obscures et odieuses intrigues que l'arrestation du duc d'Enghien fut méditée et effectuée avec une incroyable impudence, et non moins de célérité.

A peine cette horrible violation du droit des gens et des souverains, de tous les principes des nations civilisées et des lois de l'honneur, a-t-elle été couverte de quelque prétexte avoué. On

donna à entendre que le duc ne s'était rapproché du Rhin que pour correspondre plus facilement avec les agitateurs de l'intérieur, et qu'il prenait alors une part active et directe aux conspirations qui menaçaient les jours de Buonaparte.

La corruption, la perfidie, la trahison furent mises en œuvre pour assurer le succès du crime; des agens furent envoyés préparer les voies pour écarter les résistances. Le duc, averti du danger qui le menaçait, ne voulait pas croire qu'on pût violer le territoire d'un prince qui pourtant le laissa violer; il ne voulut pas croire surtout à une si basse fureur; et sa générosité, qui lui faisait estimer en Buonaparte le guerrier honoré par la victoire, fut la cause de sa perte. Le 19 mars 1804, un détachement de troupes françaises qui avait passé le Rhin pendant la nuit, investit au matin son domicile. Désabusé enfin, le prince voulut se défendre avec des fusils de chasse, et secondé par un de ses valets de pied.

Le baron de G..., son premier gentilhomme, *qui cette nuit-là s'était couché tout habillé*, lui arracha les armes, en lui représentant qu'une résistance inutile ne ferait qu'augmenter le danger quel qu'il fût. Le prince demanda à ce gentilhomme qu'au moins il se déclarât être *le duc d'Enghien;* mais quand les satellites entrèrent dans la chambre, le baron garda un pro-

fond silence, que le duc punit par un regard plein du plus profond mépris. Pendant ce temps le secrétaire du prince essaie de soulever les habitans pour le sauver; il ne peut y réussir, et vient s'offrir à partager ses fers. Les personnes arrêtées et conduites devant le bourguemestre d'Etteinheim y sont reconnues. Le prince demande alors qu'on lui permette d'envoyer chercher des habits, du linge, etc.; il était sorti de son domicile en simple pantalon : on lui accorde cette grâce, et de suite on se porte vers le Rhin, que l'on passa à Kappel. De l'autre côté, des voitures toutes prêtes attendaient le résultat de l'expédition. Le prince demande à garder avec lui le fidèle valet de pied qui l'avait voulu défendre, et repousse la compagnie de son premier gentilhomme. On arrive à Strasbourg où le suivit bientôt la princesse de Rohan qui, témoin de son enlèvement, était accourue pour tenter en sa faveur d'inutiles supplications.

Logé à la citadelle, le prince croit voir, dans les égards que lui témoignent les officiers supérieurs, une preuve que l'on n'a point envers lui de desseins trop sinistres, et que sa liberté seule est menacée; et cette trompeuse idée lui procure un instant de tranquillité. Mais à minuit des gendarmes viennent le réveiller. Il demande encore son fidèle Joseph; on lui répond qu'il n'en

aura pas besoin ; il veut emporter du linge, on lui dit que deux chemises lui suffiront, et il entrevoit son sort. Une voiture l'attend ; des fers l'y fixent ; deux nuits et deux jours de course, sans repos, l'amènent aux portes de Paris. A la barrière Saint-Martin un agent l'attendait, avec l'ordre de filer le long des murs jusqu'à Vincennes. Il y arrive vers cinq heures du soir.

Harel avait alors la garde du donjon. Il ignorait quel prisonnier lui arrivait, et ne put s'empêcher de témoigner à sa femme quelque étonnement de la garde imposante qui l'accompagnait; mais bientôt cette femme, qu'une révolution toute entière a conduite là, et qui se trouve avoir été élevée dans la maison de Condé et fille de la nourrice du duc d'Enghien, le reconnaît, et s'écrie avec terreur : « O ciel! c'est mon frère de lait! »

Cet Harel était un de ces limiers de police qui, déshonorant l'habit militaire dont ils étaient revêtus, vendaient à l'autorité leur vil dévoûment. Il avait fait le révolutionnaire tant que ce parti lui avait offert des avantages. Initié à ce titre dans la première conspiration qui se forma contre Buonaparte, il s'en fit le dénonciateur, et conduisit ainsi à l'échafaud Aréna, Demerville, Topino-Lebrun et Cerachi. Ce service de mouchard avait été récompensé dignement par un

poste de geôlier à Vincennes, sous le titre de gouverneur ou commandant du donjon.

Livré à la garde de cet homme, le duc d'Enghien eut une botte de paille pour reposer quelques instans; et, plus tranquille que ses bourreaux, il s'y endormit après avoir pris un peu de nourriture.

Réveillé après minuit, il est conduit devant un tribunal militaire; il se voit accusé d'avoir porté les armes contre la France, et d'avoir pris part à des complots contre la vie du premier consul.

La violence exercée en pleine paix et hors de France contre le prince, rendait la première accusation absurde et non recevable; la seconde était dénuée de tout fondement; et, s'il eût été possible que le prince eût donné quelque arme contre lui à son ennemi, comment celui-ci eût-il manqué à en publier toutes les preuves? Comment, en se retranchant derrière la nécessité démontrée d'une défense personnelle, n'aurait-il pas essayé de donner à ses défenseurs des moyens de l'excuser sur les circonstances et l'impérieuse loi de son salut, qui aurait exigé ce grand sacrifice?

Mais rien de pareil n'a été même tenté pour justifier Buonaparte; et c'est de sang-froid, c'est d'après les combinaisons d'une sombre et atroce

politique qu'il s'est immolé le duc d'Enghien. Aussi la condamnation du prince était-elle dictée d'avance. Sa comparution devant une commission militaire ne fut qu'une vaine et dérisoire formalité; c'était le chemin par où il fallait passer pour descendre aux fossés où sa tombe était déjà creusée, et où il fut fusillé aux flambeaux et enterré de suite : comme si les assassins eussent cru que la nuit et la terre devaient cacher à l'univers l'opprobre et le crime de cet assasinat!

Excepté ce résultat trop certain de cette épouvantable catastrophe, les faits secondaires en sont encore entourés d'ombre et d'incertitudes. Les divers narrateurs de l'évènement ne sont pas uniformes sur toutes les circonstances. Désespérant de les accorder, bornons-nous à redire ce qui s'est le plus généralement répandu, sans garantir les détails.

Les uns assurent qu'on flatta long-temps le prince de l'espoir d'être conduit à Buonaparte. d'autres répètent avec M. de Châteaubriand, qu'admirateur de son meurtrier, et ne pouvant pas croire qu'un capitaine voulût faire périr un soldat, il avait demandé lui-même avec instance à l'entretenir.

Traduit devant la prétendue commission militaire il fut encore moins étonné que ses juges, à qui seulement alors on fit connaître quel était

le prévenu qu'ils avaient à juger. On rapporte que l'un d'eux se trouva mal, et qu'on lui substitua un officier albanais qui n'entendait pas même le français. Le prince était sans défenseur, sans conseil; on ne produisit d'ailleurs pas une seule pièce, même fabriquée, à l'appui des vagues accusations qu'on lut contre lui.

On assure qu'on avait choisi pour l'escorter jusqu'au lieu de l'exécution un officier de gendarmerie qui avait été élevé dans la maison de Condé; que le prince lui témoigna quelque plaisir de le revoir; que l'officier ne put répondre que par ses sanglots. La dame Harel, en le voyant passer pour être conduit aux fossés, ne fut pas moins émue; et son mari, pour calmer et tromper sa douleur, lui assura qu'il ne lui arriverait point de mal, et que le bruit qu'elle allait entendre n'était que pour *l'effrayer.*

Cependant le prince, certain de son sort, demande un confesseur, et en outre qu'il lui fût permis d'envoyer ses cheveux à la princesse de Rohan, et de commander lui-même les soldats qui devaient tirer sur lui. Cette dernière demande lui fut seule refusée.

Selon les uns il fallut attendre douze heures entre la condamnation et l'exécution, jusqu'à ce que la sentence fût ratifiée; selon d'autres, elle l'était d'avance, et fut exécutée sans délai.

Au moment de partir le prince, qui avait paru accablé de la fatigue de son long voyage, retrouva toute sa force dans son courage. Après avoir prié, il dit lui-même d'une voix ferme : *Marchons*. Arrivé au bord de sa fosse, il refuse de se laisser couvrir les yeux, en disant que *les Bourbons savent mourir*. Une lumière est fixée sur sa poitrine : le commandement se fait ; un grenadier tire en l'air, en disant : *Si je tire sur lui, que Dieu me renvoie la balle ;* les autres obéissent : la foudre part, et le duc d'Enghien n'est plus.

On a dit que Buonaparte, pour mieux assurer l'exécution, y avait envoyé cinquante mamelucks : on a dit que sans doute pour se tranquilliser sur le sort de sa victime, il était venu en personne s'enivrer de ce spectacle, et qu'il y avait conduit avec lui son frère Louis, Murat, Duroc et Savary ; que Louis en voyant passer le prince se trouva mal ; et que son frère toujours impassible, s'en offensa, et le repoussa loin de lui à coups de pied. Enfin on aimait à croire que son épouse Joséphine, sa mère, et quelques autres avaient demandé, à ses genoux, qu'il épargnât un sang si illustre et qui ne pourrait manquer de retomber sur lui ; et aujourd'hui l'on veut nous ôter jusqu'à cette triste consolation de penser qu'il se soit trouvé auprès même de Buona-

parte des personnes capables de condamner sa cruauté, en faisant remarquer que très-peu de monde fut mis dans le secret de cette affaire ; qu'on l'ignorait surtout au château, et qu'elle ne fut enfin connue qu'après l'évènement.

Le trait suivant semble donner quelque poids à cette conjecture. Deux gendarmes revenant de Vincennes, deux heures après la mort du duc d'Enghien, en racontèrent les détails dans un cabaret du faubourg Saint-Antoine, devant un mouchard, qui, regardant cette nouvelle comme une calomnie atroce, les somma de le suivre à la préfecture de police, où il rendit compte au préfet de ce qu'il venait d'entendre, et du parti qu'il avait pris.

L'affaire de Pichegru causait en ce moment dans Paris beaucoup de fermentation. Le préfet, aussi étonné que son agent, prend les deux gendarmes pour deux conspirateurs déguisés, et s'empresse d'écrire à Buonaparte qu'il vient de saisir deux hommes qui tenaient contre lui des propos horribles et injurieux à son *caractère et à son honneur ;* mais bientôt le commandant de la gendarmerie réclame ses deux soldats dont il atteste l'innocence, et le préfet les relâche, un peu honteux de s'être trop pressé de parler du *caractère* et *de l'honneur* de son maître.

Le monde civilisé vit avec horreur, ainsi que

toute la France, l'assassinat du duc d'Enghien. Le roi de Suède et l'électeur de Wurtemberg voulurent faire courir tous les souverains à la vengeance. On assure que le premier de ces princes était aussi destiné par Buonaparte à donner *un exemple aux rois*, qu'il courut risque d'être arrêté et traité comme le prince avec qui il était lié. Quoi qu'il en soit, toute cette indignation se réduisit à des cérémonies funèbres en Angleterre et en Russie; là particulièrement on déplora avec amertume, dans des inscriptions publiques, le sort d'un héros *dévoré par un monstre Corse, la terreur de l'Europe et le fléau du genre humain*. Mais bientôt Buonaparte cacha sa honte sous l'éclat de la pourpre impériale; l'éclat de ce nouveau diadême sembla éblouir l'Europe. Ses princes ne virent plus qu'un frère là où tout-à-l'heure ils abhorraient un assassin; et la France opprimée et indignée montra autant qu'elle le put, qu'elle sentait encore son outrage, en décernant aux membres de la nouvelle et passagère dynastie, le titre de PRINCES DU SANG D'ENGHIEN.

CHAPITRE XIII.

LES CHATEAUX DE HAM ET DE JOUX.

Per me si va nell' eterno dolore.

DANTE.

LES châteaux de Ham et de Joux offrant la même destination, les mêmes tourmens, les mêmes rapports entre les bourreaux et les victimes, je réunirai ce que j'ai à en dire en un seul chapitre divisé en deux paragraphes : je commence par le château de Ham.

§. I.

CHATEAU DE HAM.

La ville de Ham (1) sur la Somme et dans le département du même nom, est défendue par un château-fort, qui a servi jusqu'à ce jour de prison d'État. Malheur à ceux que la vengeance plonge dans ce séjour malsain ! Une atmosphère épaisse, et où règne une humidité éternellement

(1) Ham est la patrie du jovial Vadé. Cette ville fut prise par les Espagnols après la bataille de St.-Quentin, en 1557.

entretenue par la nature marécageuse des terrains environnans, y porte avec la molesse, la langueur et l'abattement dans les corps, le découragement, la mélancolie, l'abrutissement dans les âmes : c'est une pépinière pour Charenton.

On montre dans cette forteresse la chambre où Charles le Téméraire voulait faire expier longuement à Louis XI toutes ses perfidies, lorsque, pris à ses propres piéges, ce monarque se fût livré lui-même dans Péronne à l'ennemi qu'il croyait tromper. Cette chambre est située dans une antique et énorme tour qui renfermait aussi les *oubliettes*, ce charnier féodal où la tyrannie ensevelissait sans remords ses victimes vivantes, dans *ces bons temps de nos pères*, où régnaient le despotisme et la force, et qu'il fut pendant quelque temps du bon ton d'affecter de regretter.

Un nombre considérable de prisonniers d'Etat, de suspects à la police, d'hommes entraînés de haut en bas par le mouvement de la roue des révolutions, ont successivement habité le château de Ham sous le directoire et sous Buonaparte. Sous ce dernier le sort des prisonniers et les rigueurs de la détention furent considérablement aggravés à mesure que les progrès de la haine publique conduisaient la police à tendre le ressort de la *terreur impériale*.

Le régime intérieur était ce que l'on peut imaginer de plus odieux : il semblait ordonné par le génie des tortures et de l'inquisition.

Les visites nocturnes se faisaient avec un bruit propre à porter la terreur au milieu du sommeil, dans ce temps où l'âme engourdie, retirée pour ainsi dire dans un repos nécessaire, est moins en garde contre les surprises des sens, et reçoit plus facilement, et presque sans défense, les impressions douloureuses et pertubatrices du trouble et de l'effroi. Les gardiens en sabots couraient par les corridors et les chambres; les *mieux élevés*, en sifflant; les autres, en hurlant des chants grossiers et discordans, accompagnés du féraillement des clefs, du cri des verroux, et qui pouvaient passer pour un échantillon des allégresses de l'enfer. Dans ces visites nocturnes ils faisaient lever, hiver comme été, les prisonniers pour fouiller leurs lits; et la fouille achevée on laissait les malheureux nuds, sans lumière, réparer le désordre de leur couche comme ils l'entendraient, et se rendormir s'ils le pouvaient.

Le soir les détenus ne pouvaient pas garder de lumière passé dix heures. Le jour ils étaient soumis à trois visites et recherches dans leurs chambres; et cette inquisition permanente devenait un tourment affreux. Ils se sen-

taient sans trêve et sans relâche sous le joug d'une canaille qui renouvelait à chaque instant par ses actions, par sa seule présence, le supplice de leur captivité; qui, les tenant sans cesse éveillés au bruit des fers, ne laissait pas à l'imagination du malheureux un quart d'heure de repos où elle pût transporter sa pensée hors de sa prison.

Les détenus étaient séparés en quatre quartiers qui ne communiquaient point ensemble. La promenade était réglée et mesurée à chacun de ces quartiers. Ils en jouissaient successivement sur les remparts : elle durait deux heures pour chaque quartier.

L'indemnité des prisonniers fut d'abord de vingt-cinq sous, avec lesquels il leur fallait subvenir à tous les frais, y compris la nourriture. Le pain étant devenu cher, elle monta à trente-cinq sous. Le décret du 10 mars 1810, qui allouait quatre francs net aux prisonniers d'État, n'a jamais été exécuté dans aucune prison, si ce n'est à Vincennes.

Le château de Ham était gardé par la garde départementale. Le régime intérieur en était confié à un commandant, un concierge et quatre gardiens.

Malgré cette force et la plus exacte surveillance; malgré la hauteur des murs et tous les dan-

gers de la fuite, les tentatives d'évasion y étaient fréquentes, tant les prisonniers y étaient malheureux et prêts à se livrer à toutes les impulsions du désespoir *(Voyez au château de Vincennes ce qui concerne le prisonnier Sorbi.)*

ANECDOTES.

Lorsque l'approche des armées alliées détermina l'évacuation du château de Ham, il renfermait encore quarante-cinq prisonniers.

Dix d'entre eux étaient des Prussiens du corps franc de Lutzow; il y avait aussi dix-huit ecclésiastiques, la plupart Belges, arrêtés pour leurs opinions religieuses et leur opposition à la conduite de Buonaparte à l'égard du pape. Un général anglais, un médecin juif, d'Amsterdam, partageaient leur sort; quelques émigrés ou chefs de chouans y expiaient, sous le règne de l'usurpateur, le crime de leur attachement à l'ancienne monarchie; enfin, il s'y trouvait encore M. C.....y, frère du député, impliqué dans l'affaire de Moreau, et M. B....., homme de lettres, prévenu d'avoir trempé dans les conjurations de Malet.

B..... est un de ceux qui montrèrent en différentes circonstances qu'avec du courage et de la résolution il est peu de barrières qu'on ne

parvienne à franchir, lorsque la liberté est de l'autre côté; il est vrai que sa tentative n'eut pas un succès complet. Ce fut au mois de juillet 1812 qu'il entreprit, avec deux compagnons d'infortune, de se procurer lui-même son élargissement. Cette époque des plus beaux jours de l'année n'est peut-être pas la plus propre à favoriser l'évasion des détenus; mais le temps marche si lentement en prison, que ces fugitifs ont pu ne pas se sentir le courage d'attendre une saison plus propice. Quoi qu'il en soit, au jour fixé et à six heures du matin, où l'on ouvrait les chambres des prisonniers, ils franchirent les remparts sans être aperçus de leurs surveillans; mais malheureusement ils n'échappèrent pas aux regards d'un paysan qui pêchait à cette heure dans les fossés; et soit motif d'intérêt, soit que dans le pays on eût répandu l'idée parmi le peuple que les prisonniers du fort étaient de grands coupables et des gens dangereux à la société, ce paysan courut avertir les gardiens; B.... et ses compagnons furent repris avant d'avoir pu gagner une forêt voisine, où ils auraient peut-être trouvé un asile contre les recherches de leurs geôliers.

On les ramena au château, étroitement garottés, et comme on ferait à des voleurs de grands chemins. Le commandant, qui était venu à leur rencontre, eut la bassesse de les accabler d'outrages,

et d'encourager la brutalité des gardiens. Il leur dit qu'il n'espérait pas les revoir vivans, attendu qu'il avait donné l'ordre de les *larder de quarante coups de baïonnettes*. A leur arrivée ils furent jetés au cachot avec les fers aux pieds et aux mains, et ils y restèrent un an : l'un des trois en est devenu perclus. — C'est donc un bien grand crime que de briser ses chaînes ? disait B.... au concierge Charpin, tandis qu'on lui rivait ses fers. — Plus grand, répondit ce brave homme, que de *tuer père et mère*.

C'est une bien belle morale que la morale des geôliers, et qui répond admirablement bien à la justice des tyrans!

Les prisons, quelque horribles qu'elles soient, ont quelquefois leurs beaux jours, et il ne faut pas remonter jusqu'à Danaé pour y voir le plaisir descendre au milieu d'une pluie d'or.

On assure qu'au château de Ham le commandant N... saisit toutes les occasions qu'il trouva de faire du bien à son prochain et à lui-même. Mais les prisonniers pauvres étaient soumis à toute la rigueur de la discipline. Les nouveaux venus étaient aussi exposés à rester long-temps au secret, où ils ne touchaient rien, parce qu'ils y étaient dans l'ignorance des réglemens.

L'amour versa, aussi dit-on, quelques consolations dans ce triste séjour; mais il ne blessait les

cœurs qu'avec des flèches d'argent... Soyons discrets. Ce n'est pas d'ailleurs en prison que les amans heureux doivent être exigeans ou ingrats.

Le commandant P... demande un petit mot de souvenir. Il eut fait un bon capitaine de corsaire ; il entendait bien ses affaires, vendait onze sous le pain qui n'en valait que six : il aurait pu donner à tous ses confrères des modèles de dureté et de rapacité.

Les prisonniers qui se plaignirent furent mis aux fers. Il aurait voulu y mettre jusqu'à l'air qu'ils respiraient, puis qu'il avait projeté de faire couvrir d'un grillage la cour où ils allaient se promener. Son déplacement l'empêcha d'exécuter son projet de cage, qui aurait fait sourir Louis XI.

Le colonel Coste, ayant eu le malheur de déplaire à quelque supérieur, eut pour punition la place de commandant du château de Ham. Ce brave et loyal militaire alliait les devoirs de sa place avec les égards dus à l'infortune de gens honnêtes dont tout le *crime* était souvent d'avoir eu plus d'honneur et de vertu que leurs persécuteurs. Les prisonniers étaient *heureux ;* ce n'était pas ainsi que l'entendait la police ; et son gouvernement ne dura que six semaines.

Sous le commandant H... un cantinier privilégié eut le monopole des comestibles. On

peut croire *qu'à monsieur il rendait quelque chose.*

Le concierge était de droit le fournisseur exclusif de tous les autres objets. Aussi quand le duc de R.v.go donna cette place au gendarme Ch.p.n, il ne manqua pas de lui faire sentir tous les avantages de son utile protection, en lui disant qu'il l'envoyait à une bonne place, et où il y avait *bien de l'argent à gagner.*

Il est sans doute inutile de dire qu'avec ce régime toutes les espèces de fournitures étaient aussi chères que défectueuses.

Au château de Ham, comme dans les autres prisons, des misérables, éblouis de l'espoir de la liberté, espoir qu'on n'a réalisé pour aucun d'eux, se faisaient les espions de leurs camarades d'infortune.

Au milieu des chagrins de toute espèce, accablés encore de tout le poids d'une monotone oisiveté, les malheureux détenus voyaient souvent leurs facultés physiques et morales s'affaisser. Le défaut de sensations amenait le défaut d'idées; c'était une sorte de paralysie de la pensée. Les inquiétudes, les contradictions usaient l'âme aussi vite que les rhumatismes, les maux de tête, les vertiges, les tics épuisaient et dégradaient le corps. C'est ainsi que les hommes, à la fleur de l'âge, descendaient tout à coup à

cette seconde enfance de la raison qui n'arrive dans l'ordre naturel qu'avec la vieillesse, et même une vieillesse très-avancée.

M. Dépinay de Saint-Leu est un de ceux qui, au château de Ham, sont tombés dans cet état où l'homme ne fait plus que végéter. Il en était venu au point de ne plus savoir où il était; et par son excès même la tyrannie avait fini par le soustraire à son action.

L'abbé de Brionne, âgé seulement de quarante-cinq ans, semblait un centenaire descendu vivant encore dans un tombeau anticipé : il ne pouvait plus trouver seul ni la porte de sa chambre ni même son lit.

D'autres ne se sont préservés de la stupidité que par la manie ou la folie.

On ne meurt cependant pas au château de Ham, disait le médecin. Non; mais on n'y vivait plus que d'une vie animale et mécanique; mais on y devenait maniaque ou hypocondriaque, stupide ou insensé.

§. II.

CHATEAU DE JOUX.

Ce fort, situé sur une montagne à pic à une lieue de Pontarlier, est un poste militaire assez important, et dont les abords sont d'une extrême

difficulté. Il s'est cependant rendu aux Autrichiens le 18 janvier 1814.

Les casernes et le logement du gouverneur occupent une grande cour séparée du corps de la place. D'horribles souterrains creusés dans le roc à quatre-vingt pieds de profondeur, reçoivent les prisonniers que ne tardent pas à dévorer ces abymes glacés. L'eau croupit dans la galerie épouvantable qui conduit à ces cachots, et des animaux dégoûtans, des reptiles odieux, semblent en garder les avenues. Les infiltrations à travers les voûtes y forment diverses congellations. A mesure qu'on y avance on se sent saisi d'un froid mortel; et les prisonniers, à qui on permet l'usage du feu, sont forcés de l'entretenir jusque dans l'été sans pouvoir vaincre l'humidité qui les assiége. Une haute ouverture de trois pieds et demi de diamètre apporte à travers des murailles de sept pieds d'épaisseur, dans ces espèces de puits, unpeu de jour et d'air, interceptés encore par des barreaux énormes et multipliés.

On craint peu que les malheureux plongés dans ces gouffres y trouvent des moyens d'évasion; aussi ne les y visite-t-on qu'une fois en vingt-quatre heures; et ils ont du moins la consolation, si c'en est une, de n'être point fatigués de la vue de leurs geôliers.

La nourriture y était assez bonne; il n'en était

pas de même du coucher, formé d'un mauvais grabat recouvert de paille, et d'une méchante couverture que les rats et les souris disputaient aux détenus, obligés de se défendre la nuit contre les visites et les morsures de ces hôtes incommodes.

Les douleurs rhumatismales et tous les maux qui peuvent assiéger un corps humain soumis à des influences aussi délétères que celles qui émanent des cachots du fort de Joux, tardaient peu à fondre sur leurs tristes habitans. Il était même impossible que si on les y laissait un peu de temps ils ne finissent pas par y perdre la vie.

ANECDOTES.

C'est dans le fort de Joux que Toussaint Louverture, qui répétait avec succès à Saint-Domingue les essais de despotisme dont Buonaparte lui donnait les modèles en France, a trouvé le terme de son ambition :

Ille crucem sceleris pretium tulit, hic diadema.

Toussaint Louverture était cruel et absolu. Son neveu avait été une des nombreuses victimes sacrifiées à son usurpation; mais d'ailleurs il avait rétabli la culture à Saint-Domingue ; et la colonie prospérait lorsque la jalousie de Buonaparte l'en arracha. On employa toutes sortes de perfidies

pour l'attirer en France. Ce fut le nègre qui succomba dans cet assaut de ruses et de duplicité.

Conduit au fort de Joux il y fut enseveli dans les souterrains, et il y trouva la mort que ce séjour seul lui aurait donnée, quand même on n'admettrait pas l'opinion généralement répandue que son digne rival fit avancer sa fin. Quatre des nègres qui l'avait suivi, enfermés aussi au fort de Joux, y sont restés jusqu'à ces derniers temps.

Cette prison renfermait ordinairement de douze à quinze et rarement trente ou quarante prisonniers. On y a jeté en diverses circonstances des hommes de tous les partis accusés de conspirer contre Buonaparte, ou suspects à sa police. Un de ces *prévenus* y arriva avec cent louis dont il s'était fait une ceinture. Le commandant A..., en bon limier de police, flaira cette proie, et avant d'envoyer le prisonnier à son logement, il le fit monter dans le sien, le força, madame la commandante présente, à se dépouiller de tous ses vêtemens jusqu'au dernier, et, content du résultat de sa sagacité, le fit conduire plus léger aux souterrains. Le détenu essaya de se plaindre, mais son geôlier intercepta long-temps toutes ses lettres, jusqu'à ce que son épouse se fut ouvert, avec la clef d'or, une petite voie détournée, de lui donner et d'en recevoir des nouvelles.

Le 31 mars à ouvert toutes les prisons d'État.

CHAPITRE XIV.

BICÊTRE.

Tristo reclusorio del crime, e dell' innocenza ancora.

ALFIERI.

Le village de Gentilly, où se trouve l'épouvantable séjour décoré du nom de château dont je vais parler, est d'une antiquité remarquable. On y célébra un concile en 767, sous le règne de Pepin, qui y fit préparer son palais pour recevoir l'assemblée des légats du Pape, des ambassadeurs de Constantin Copronyme, des prélats de son royaume, de tous les évêques et docteurs des Gaules et de l'Allemagne, qui dépendaient alors de la monarchie des Français. Le roi même, pour donner plus d'éclat à une si auguste assemblée, voulut s'y trouver en personne, accompagné des grands de l'Etat. Sainte-Foix et les historiens nous apprennent qu'on y traita du culte des images et de l'addition au Symbole des mots *filio que*, relatifs à la doctrine de la procession du Saint-Esprit; mais on ne sait point ce qui y fut décidé.

On croit que le palais du père de Charlemagne s'élevait sur le côteau où se trouve maintenant la maison de Bicêtre; ainsi l'asile du malheur aurait été bâti sur les ruines du palais des rois. De l'autre côté du vallon, au-delà de la rivière de Bièvre, qui traverse le village de Gentilly, François I[er] habitait avec la belle Diane un château qui n'existe plus. La marquise de la Vallière et Benserade se retirèrent aussi sur ce modeste rivage, qui est orné de fort jolies maisons de campagne, parmi lesquelles on remarque les séminaires du Saint-Esprit, de Saint-Nicolas, de Saint-Louis, de Sainte-Barbe, et la maison de M. Recodère, maire actuel de Gentilly.

Le château de Bicêtre (*Vincestria*) est d'une antiquité constatée par une chartre de l'an 1290. Elle porte que cette maison appartenait à un évêque de Paris, et s'appelait *la Grange aux gueux*. Mais parce que ce château devint après la propriété de Jean, évêque de Winchester en Angleterre, qui y fit sa demeure, on l'appela le château de Vincestre, et ensuite, par corruption, Bicêtre. Il a toujours gardé ce nom depuis, disent les historiens, quoiqu'il ait été plusieurs fois démoli et rebâti, et qu'il ait appartenu à différens maîtres. Jean, duc de Berri, fit élever en ce lieu un château pendant la vie de Charles V; et, sous le règne de Charles VI, les

bouchers de Paris, suscités et armés en faveur du duc de Bourgogne, le pillèrent et abattirent la plus grande partie de cet édifice, qui fut encore relevé, et tomba encore en ruine. Louis XIII, ajoute Moreri, fit construire en la place un superbe hôpital pour les soldats estropiés à la guerre. On les en a tirés depuis; et l'on y renferma tous les mendians de la capitale, lorsque Louis XIV eut fait bâtir, pour les soldats hors d'état de continuer leurs glorieux travaux, l'hôtel des Invalides, monument digne de sa grandeur et de sa munificence.

Le grand puits du château royal de Bicêtre, qui fournit l'eau nécessaire aux *bons pauvres* et aux prisonniers, peut être placé parmi les beaux morceaux d'architecture, bien que ces sortes d'ouvrages, qui ne dépendent ordinairement que de la maçonnerie, ne méritent pas souvent beaucoup d'attention. Ce puits a seize pieds de diamètre dans œuvre, sur cent soixante-douze pieds de profondeur. On a placé la machine qui élève l'eau dans un manége, au milieu duquel est un grand arbre debout. Sur un tambour pratiqué autour de cet arbre, tournent deux cables, dont l'un file et l'autre défile, et qui passent sur deux poulies de quatre pieds de diamètre, placées au haut du puits. Au bout de ces cables sont deux seaux, percés dans le fond, qui se rem-

plissent par des soupapes. Quand ils sont tour-à-tour élevés au haut du puits, des mains de fer les accrochent et les font pencher pour qu'ils se vident dans un réservoir contenant quatre mille muids d'eau. Vingt-quatre hommes, s'appuyant deux à deux sur les traverses d'une roue horisontale fixée à l'arbre, font tourner la machine. Le réservoir, qui a soixante-trois pieds en carré sur huit de hauteur d'eau, est voûté en pierres de taille, soutenu sur quatre piliers, et revêtu de tables de plomb laminé (1). Des tuyaux portent ensuite l'eau dans les endroits de la maison où elle est nécessaire. *Boffrand* et *Finet* ont fait construire ce bel ouvrage.

Bicêtre est depuis long-temps le synonyme de *malheur*, et cela est encore attesté par ce vers de Molière dans l'Étourdi :

Il va nous faire encor quelque nouveau Bicêtre.

Tout ce qui concerne cette prison exigeait un chapitre beaucoup plus étendu que les précédens : je le divise par sections.

§. I.

DE LA PRISON.

Près de l'église du château de Bicêtre s'élève

(1) N'y aurait-il pas plusieurs avantages à y substituer une couche du mastic de Dilh ?

un vaste édifice composé de six corps de bâtiment à plusieurs étages, et dont toutes les fenêtres sont garnies d'énormes barreaux. C'est dans cette espèce de Capharnaüm que sont mêlés et confondus des prisonniers d'Etat, que l'on ne devrait point y renfermer; des hommes suspects à la police, qu'elle ne jugeait pas toujours administrativement; des détenus par voie correctionnelle, que réclame Sainte-Pélagie; des réclusionnaires, que la loi soumet à des travaux utiles, et des condamnés aux fers, qui attendent le départ de la chaîne.

Dans ce sombre Tartare, aux ennuis consacré,
L'espoir consolateur n'a jamais pénétré.

Un seul parloir, à double grille, sert pour la communication de tous les prisonniers avec leurs parens ou leurs amis; et l'on y voyait encore au commencement de 1814 un condamné à perpétuité de galères pour crime d'assassinat, entre un adjudant général et un prêtre, *suspects* de la haute police.

§. II.

GREFFE.

Le concierge actuel de cette maison est un bon père de famille, un homme honnête et équitable; mais ses agens et ses flatteurs cherchent souvent

à surprendre sa bonne foi. Comment! les flatteurs d'un concierge?..... Oui, sans doute; ils en ont comme tous les chefs d'administration haute ou basse; ils en ont comme les ministres, comme les grands eux-mêmes :

Si parva licet componere magnis.

Ce concierge est secondé par un greffier, un commis, treize gardiens et cinq employés subalternes, commissionnaires des détenus et vice-porte-clés. Le greffier possède une rare sagacité dans la prise des signalemens; le commis est doué de connaissances supérieures à son emploi; et, parmi les gardiens, il en est cinq ou six qui sont aimés des prisonniers : ce qui n'est pas un mince éloge. Il y a en outre un gros réjoui d'économe qui n'a pas le cœur sec et dur de nos plumitifs ministériels, mais que le bruit des clés, des verroux, des sabots et des chaînes, n'empêche point de calculer les intérêts de la régie.

§. III.

TRAVAUX.

L'administration de cette régie a fondé dans la prison de Bicêtre des ateliers où l'on carde et file de la laine, où l'on fabrique des bottes et des souliers pour les troupes, des bas, des schals et

des boutons. La nourriture des travailleurs, l'ordre du paiement de leur salaire, les retenues et les décomptes sont à peu près réglés comme à Saint-Lazare et à Sainte-Pélagie. Les ouvriers couchent deux à deux sur un étroit matelas plus dur qu'une paillasse; et leurs draps, comme leurs chemises, sont d'une toile presque semblable à celle d'emballage.

Dans chaque prison où ces ateliers sont établis, les travaux commencent en été à six heures du matin, et cessent à six heures du soir; en hiver ils commencent avec le jour, et, au moyen de la veillée, ils durent également douze heures. Plusieurs contre-maîtres, choisis parmi les prisonniers, les dirigent sous l'inspection du concierge et des entrepreneurs. La paie se fait aux ouvriers tous les quinze jours, par l'économe. Un tiers de ce qu'ils ont gagné pendant la quinzaine leur est remis pour leur dépense journalière; le second tiers indemnise l'administration de ses avances, et le dernier tiers est compté au travailleur le jour de son élargissement. Pour donner une idée précise de la sagesse qui créa cette mesure bienfaisante, il suffira de dire que tel condamné, entré presque nu dans la prison, en est sorti fort bien vêtu, et possédant une somme de 12, 15 ou 1800 fr., avec laquelle il pouvait s'établir. Ajoutons encore qu'au moment

où il devint coupable il était peut-être sans état, et qu'en rentrant dans la société il en doit un à cette prudente institution.

Jadis tous ces malheureux sortaient souvent de ces abîmes plus dépravés encore qu'à l'instant où le vice les y avait précipités. La misère tyrannique, le jeu, l'oisiveté, les vains regrets, les vains désirs, éteignaient dans leur âme pervertie jusqu'au dernier rayon de la morale. Aujourd'hui le travail seul verse un baume salutaire dans ces cœurs qu'avait ulcérés le crime : ils reconnaissent plus ou moins ses avantages précieux ; un inspecteur m'a même assuré que parmi les chants à l'aide desquels ces ouvriers adoucissent leurs peines et leurs travaux, on les entendait répéter ce couplet d'un de nos meilleurs vaudevilles :

> Dans tous les états de la vie
> On méprise le paresseux ;
> Mais on estime, on apprécie
> L'homme honnête et laborieux.
> Oui, le travail, source de la richesse,
> Est notre plus sûr bienfaiteur ;
> Il est toujours l'appui de la jeunesse,
> Et du pauvre le protecteur.

§. IV.

CANTINE.

Dans la cour principale où se promènent les

détenus est une large grille en fer qui les sépare de la marchande de salade et du marchand de vin, établis sous une porte charretière. Tous deux sont les agens d'une dame fort élégante, et ils la servent avec zèle. Les plus mauvais fruits de la halle, le beurre fort, le fromage de rebut, la salade fanée, l'huile de colzat, tout est vendu comme excellent aux détenus, *encore trop heureux ;* et l'impérieuse fruitière, dont l'air est aussi refrogné que celui d'un gardien de mauvaise humeur, doit au moins rapporter à sa maîtresse cent pour cent de benéfice.

La figure du jeune cantinier est beaucoup moins farouche. Cette affabilité provient, dit-on, de la part qu'il reçoit dans l'immense profit qui se fait aussi sur le vin. Quel vin ! Argenteuil, Surène et Bagneux n'en produisent pas d'aussi revêche. Mais le *fabricant* sait en corriger l'aigreur et la *dureté* par certains mélanges que ses dignes confrères de la capitale lui ont enseignés avec succès ; et ce nectar empoisonneur se débite aux mêmes prix que les vins ordinaires d'un honnête cabaretier. Voilà sans doute un abus condamnable (1); mais l'a-

---

(1) Il est le résultat nécessaire du monopole exercé par privilége pour cette sorte de commerce. S'il y avait concurrence de vendeurs, ce vil brigandage cesserait.

droite cupidité sait le maintenir contre la surveillance du maire, du concierge et de l'inspecteur.

§. V.

INFIRMERIE.

Les salles de l'infirmerie sont vastes, bien aérées et tenues assez proprement; on y jouit aussi d'une vue fort agréable. Ces avantages, dont le dernier intéresse peu les malades, sont à peu près les seuls qu'ils puissent y rencontrer. Une pharmacie dénuée des médicamens les plus nécessaires, met sans cesse en défaut le zèle et l'art des officiers de santé, qui remplacent le médecin; et lorsqu'un détenu, condamné à temps ou à vie, est conduit par son étoile dans cet asile de la douleur, trop souvent il peut croire qu'il fut condamné à mort.

Il y a environ deux ans que ces malheureux ont perdu le célèbre Lanefranque. Profondément instruit dans toutes les branches de son utile profession, sachant combattre et vaincre l'avarice de certains administrateurs; humain, sensible et généreux, sa mémoire est honorée par l'estime de ses confrères, les regrets de ses amis et les larmes de l'infortune (1).

(1) Voici une petite anecdote où le docteur Lanefranque joue un rôle, et qui prouve l'étendue et la force

§. VI.

CACHOTS.

Si ce mot horrible n'existait pas dans la langue, on l'aurait inventé pour peindre ces

---

des liens qui unissent à Paris la grande association des voleurs. Le docteur s'était laissé escamoter une très-belle montre; il arrive à Bicêtre de fort mauvaise humeur. Il avait à visiter quelques détenus de la *caste* de ceux à qui il attribuait sa mésaventure, et ne se montrait pas très-doux ce jour-là. Ils s'informent familièrement de la cause de son humeur; et il la leur apprend en leur reprochant que tandis qu'il a pour eux plus de soins qu'ils n'en méritent, leurs collègues pour récompense lui ont volé son bijou. Eux de rire, de le plaisanter à leur manière, de prétendre même que ce ne sont point des *voleurs* qui l'ont dérobé; et puis pourquoi, ajoutent-ils, n'avez-vous pas *étranglé votre montre? Etranglé ma montre!* que disent donc ces coquins? — Mais oui, quand on est quelque part où il faut de la prudence, on tord d'un tour ou deux son gousset avec la montre dedans, et cela déroute les plus habiles escamoteurs. — Bien obligé; mais c'était hier qu'il fallait m'apprendre cela. — Allons, allons, consolez-vous; et aussitôt l'un des drôles en appelle un qui *était de service* pour recevoir les rapports de Paris, lui conte l'aventure du docteur, lui dit qu'ils veulent que sa montre soit retrouvée, et elle le fut.

Après la mort du successeur de M. Lanefranque, le

abîmes creusés par la main des hommes dans l'épouvantable Bicêtre. L'on y descend par un sombre escalier qui conduit à deux longs et ténébreux corridors, que la noire imagination d'Anne Radcliffe n'aurait pu concevoir ni décrire. Dix-sept portes épaisses et formidables roulent sur leurs gonds énormes à droite et à gauche de ces voûtes souterraines ; et voilà l'entrée des cachots. Construits en pierres de taille, étroits, humides, mal sains, *chauds* en été, *froids* en hiver, le soleil ne les éclaire jamais, et à peine un faible rayon du jour peut-il y pénétrer : ce sont les *ténèbres visibles* dont nous parle l'Homère anglais. Quelques-unes de ces fosses, où la douleur et le désespoir dévorent l'homme à la place des lions de Daniel, ont encore une chaîne rouillée suspendue à la muraille par de forts crampons : elle a servi le despotisme de plus d'un ministre sous des rois qu'ils trompaient ; elle a servi la cruauté d'un Séjan subalterne, sous un Tibère usurpateur.

Le malheureux qu'on précipite dans ces antres funèbres, souvent fermés à l'espérance, comme les

---

docteur Pariset a été nommé médecin de la maison de Bicêtre ; ses excellentes qualités, ainsi que ses talens, y rappellent Lanefranque, et consolent les malheureux de sa perte.

enfers, n'a d'autre nourriture que du pain noirâtre et de l'eau du grand puits ; d'autre société que celle des insectes et des animaux immondes qui veulent s'abreuver de son sang ; d'autre distraction que ses amers souvenirs, ses remords douloureux ou ses craintes éternelles ; et s'il est englouti dans le dernier de ces abîmes, trente-trois portes sont fermées sur lui, en comptant celle de la liberté.

§. VII.

DÉPART DE LA CHAINE.

Quel est le principal moteur dont l'affreuse puissance entraîne tant de misérables dans un précipice sans fond ? Le jeu. Après lui ce sont tous les autres vices, pères du crime et du malheur. Vous qui n'écoutez jamais que la voix des plaisirs et de la licence, des passions et de l'immoralité, au mépris des remords et des périls qui vous menacent et vous réclament, accourez, voyez et frémissez : la chaîne va partir.

Un de nos meilleurs écrivains a retracé naguère cet horrible tableau. Je vais décrire simplement ce que j'ai vu aussi moi-même le 31 mai 1814, et sans essayer de rendre les profondes émotions qu'excite un tel spectacle.

Le jour de ce départ, après un premier appel

fait la veille, les gardiens *s'endimanchent*, les travaux sont suspendus, la garde est doublée, tous les prisonniers sont renfermés dans leurs *cabanons*, les cours sont désertes, et le silence règne dans toute la prison. Tout à coup, vers onze heures, il est interrompu par l'ouverture de la grille qui donne sur la grande cour, et par l'arrivée des lourdes charrettes où sont les fers. Viennent ensuite le capitaine de la chaîne, ses trois lieutenans, une douzaine de sbires armés de bâtons et de sabres, des officiers de paix et plusieurs agens de police. Aussitôt et tandis que les gardes traînent et préparent les longues chaînes sur le pavé retentissant, la cloche sinistre se fait entendre, les condamnés arrivent à la file, et sont remis à leurs nouveaux gardiens, qui d'abord les font asseoir à terre, alignés vingt-six par vingt-six. En ce moment presque tous les détenus sont à leurs fenêtres, attirés par l'oisiveté, regardant, les uns avec compassion, les autres avec indifférence, un tableau que des spectateurs libres, hommes et femmes, contemplent avidement par les croisées des employés de la maison.

Midi sonne : des sbires, la tête et les bras nus, rangent une chaîne derrière chaque *cordon* futur, et le ferrage commence. Un énorme collier de fer, attaché aux branches de la chaîne

pesante, est posé sur le front du forçat comme la couronne du malheur, et lorsqu'on s'est assuré que sa tête ne peut passer à travers, le carcan s'ouvre, embrasse étroitement son col, s'arrête sur une enclume que les cyclopes appuient contre le dos du patient immobile,

Et leurs énormes bras lèvent de lourds marteaux
Qui tombent à grand bruit et rivent les anneaux.

La dernière chaîne était composée d'environ deux cents hommes : dès qu'on les eut *ferrés*, ils se levèrent à un signe de leurs chefs, furent alignés sur plusieurs rangs, et le concierge, *l'état-major*, les agens de police procédèrent à l'appel ainsi qu'à la revue. Ces derniers jettent sur chaque galérien un regard scrutateur, afin de le reconnaître un jour si, s'échappant du bagne, il revenait à Paris, comme cela arrive assez souvent. Quand la revue est terminée on ordonne à ces malheureux de se déshabiller jusques et y compris la chemise, pour revêtir les habits du voyage. Les voilà nus... leur chaîne est leur seul vêtement.

Vous croyez sans doute que ces dames élégantes, accompagnées de leurs *jeunes filles*, et venues tout exprès avec ces citadins pour voir enchaîner des misérables; vous croyez, dis-je, qu'elles vont se retirer? elles n'en sont

séparées que par une si petite distance, qu'elles peuvent aisément lire les lettres gravées par un fer brûlant sur ces épaules encore rouges... La pudeur parle, des *prisonniers* murmurent.... qu'importent à ces dames la pudeur et l'indignation quand la curiosité les entraîne? Elles restent : une ou deux, cependant, un peu moins *philosophes*, tirent un léger rideau; mais le vent capricieux le soulève malgré elles.

Enfin les condamnés sont revêtus de leurs habits de toile à serpillière, placée seule entre leur corps et cette chaîne, qui pèse vingt-cinq livres sur chacun d'eux : alors le ciseau du barbier coupe leurs cheveux de façon que leur tête paraît sillonnée. On leur sert sur le pavé leur maigre repas, tandis que les gardes vont prendre le leur; et ensuite chaque cordon se promène dans la cour, ou va s'asseoir sur les bancs qui l'environnent, ou se presse autour des barreaux de l'avide cantinier. Ceux qui ont quelque argent boivent, avec un vin frelaté, l'oubli passager de leurs maux. La plupart gardent un profond silence; quelques-uns pleurent; d'autres s'enivrent, chantent, dansent, se querellent ensuite, et finissent par se battre :

> *Oui, l'on voit* des forçats, l'un sur l'autre acharnés,
> Se battre avec les fers dont ils sont enchaînés.

Mais bientôt les sbires paraissent, et une

grêle de coups de canne tombe au hasard sur les épaules du tapageur ou de l'homme paisible : tel est le prélude des orages qu'ils essuieront pendant la route. Le lendemain, dès le lever du jour, et après une nuit passée sur la pierre que recouvre un peu de paille, ces malheureux sont placés, les jambes pendantes, sur de longs charriots découverts. La grille s'ouvre; et, sous l'escorte de leurs gardes et de la gendarmerie, ils partent ainsi pour Toulon, Rochefort, Lorient ou Brest.

On assure que les *bagnes* contiennent environ trente mille condamnés, âgés de seize à soixante-dix ans. Les plus valides, et ceux qui ne sont pas retenus à la double chaîne, sont employés aux travaux de la marine; mais leurs terribles gardiens ont beau les plier sous le joug du bâton, ils savent par la ruse se dérober à la peine; et souvent telle besogne qui serait faite en un jour par douze ouvriers ou matelots, ne l'est pas en quatre jours par cinquante forçats. Cependant il est certain que l'administration des bagnes, composée d'une foule d'employés supérieurs et subalternes, nécessite des frais considérables pour les seuls appointemens; que l'entretien des condamnés, les vivres, les gardes, les infirmeries, les évasions, les reprises, etc., etc., n'exigent pas moins de dépenses, et qu'ainsi chaque

forçat coûte au gouvernement plus de trois francs par jour. Voilà donc une somme de trente-trois millions enlevée au trésor de l'Etat pour la conservation des bagnes, qui sont presque inutiles relativement aux travaux.

Observons d'une autre part que ce sont très-souvent les plus adroits comme les plus dangereux criminels qui brisent leurs fers, et vont répandre le désordre dans la société par de nouveaux délits. Tel parmi eux médite sa douzième évasion, son millième attentat, et compte bien échapper sans cesse à la vengeance des lois.

Mais comment remplacer les bagnes? Quelle barrière élever entre la patrie et ses indignes enfans?.. Celle de la mer : si l'Angleterre a Botany-Bay, la France a la Guyanne ou l'île de Madagascar. Sous l'empire de l'iniquité on déporta le mérite et la vertu; que sous le règne de la justice la dépravation et le crime soient bannis du royaume à temps ou à perpétuité.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Quand un débat, une rixe s'élèvent parmi les prisonniers de Bicêtre, le concierge devient leur juge de paix : il décide sur le rapport des gardiens la plainte des contendans, la déclaration des témoins. Mais le juge de paix se change souvent en juge criminel, et le cachot s'ouvre

à l'instant pour le prisonnier soumis à son code pénal. En cas d'appel, ou lorsqu'il s'agit d'une cause grave, le maire de Gentilly intervient aussitôt, et quelquefois l'affaire est rapportée au chef de la police, qui prononce en dernier ressort.

On accorde aux prisonniers la faculté de prendre *la pistole*, s'ils en ont les moyens : elle ne coûte que cinq francs par mois, et cependant sur un millier de détenus cinquante peuvent à peine se procurer cet avantage. Ceux qui travaillent dans les divers ateliers occupent des *cabanons* étroits, où ils couchent deux à deux dans un lit *administratif*. Les autres, bien plus misérables, habitent un rez-de-chaussée mal-sain, et reposent sur la paille humide. Jamais ils n'approchent du feu. Un pain de munition et de l'eau tiède, qu'on appelle bouillon à la *Rumfort*, voilà leur nourriture : aussi les voit-on trop souvent ramasser sur la cour des épluchures de salade pour appaiser la faim qui les dévore. Je ne parle pas de leur vêtement... celui des condamnés à la réclusion est d'une grosse toile bicolore, noirâtre à droite, blanchâtre à gauche. Tous se promènent, à certaines heures de la journée, dans la première cour ; et comme elle n'est point assez vaste pour qu'ils puissent aller et venir en droite ligne, ils sont obligés de dé-

crire un cercle, en faisant ce qu'ils appellent le manége.

On m'a dit qu'autrefois ils n'étaient point privés des secours de la religion, et que la messe et la prédication avaient lieu tous les dimanches dans l'intérieur d'une prison que Dieu seul peut embellir : l'autorité leur rendra peut-être ce bienfait.

Dans cette demeure effroyable, où tous les hommes sont jetés pêle-mêle, une centaine d'enfans de huit, douze et quinze ans sont, comme à Sainte-Pélagie, confondus avec les hommes. On devine aisément quelle éducation ils y reçoivent!.... Parens de ces jeunes infortunés, implorez donc pour eux la sollicitude du sage magistrat qui dirige maintenant une police tutélaire!

J'ai dit qu'à Saint-Lazare beaucoup de femmes étaient possédées d'une frénésie aussi honteuse que déplorable : elle règne à Bicêtre sous une forme non moins horrible. La surveillance, les cachots ne peuvent la réprimer dans un grand nombre de misérables qui s'y livrent sans crainte comme sans remords, et provoquent avec audace les carreaux céleste qui détruisirent Sodôme.

Nel loro infame smarrimento Cupido è cambiata in Venere.

Serait-il donc possible d'anéantir ce vice affreux et dans les hommes et dans les femmes? Je le crois. Parmi les nombreux projets que l'on enfante

chaque jour, il en est quelques-uns d'utiles, comme il en est beaucoup de ridicules ; mais que le mien soit l'un ou l'autre, le voici :

Dans la plupart des prisons de nos départemens, ainsi que dans presque toutes celles du reste de l'Europe, les détenus des deux sexes peuvent communiquer ensemble, et le plus horrible des scandales n'y règne jamais. Pourquoi ne pas placer tous les *bons pauvres* de Bicêtre à l'hôpital de la Salpêtrière, dont la moitié des vastes bâtimens est presque inhabitée? Pourquoi ne pas transférer les femmes de Saint-Lazare, celles qui sont jugées, dans la demeure des bons pauvres, convertie en prison? Pourquoi ne pas destiner alors un local particulier, partagé en deux par une grille comme les parloirs, à la communication des célibataires, non condamnés aux fers, avec les *femmes* non mariées, pour qu'ils aient d'abord la liberté de se connaître et de se choisir mutellement? Pourquoi ne leur permettrait-on pas ensuite, lorsqu'ils se seraient convenus, de s'unir légalement, et d'habiter ensemble deux fois par semaine dans un des bâtimens divisés par *cabanons* déjà tout disposés, dont l'entrée et les issues seraient interdits aux autres prisonniers, et surveillés pour l'ordre et la décence? Pourquoi les autres condamnés des deux sexes, mariés avant leur condamnation, et dont les femmes et

les maris sont libres, ne jouiraient-ils pas de la même faveur dans un lieu séparé?

Tes pourquoi, dit le Dieu, ne finiraient jamais.

Ils sont finis, et je conclus : les prisonniers dont je parle sont, pour la plupart, condamnés à une longue détention : leurs enfans pourraient être élevés avec ceux de *la patrie*, et leurs parens, devenus libres, auraient la faculté de les reprendre. Population favorisée, vice détruit, humanité satisfaite, mœurs protégées, tels sont les biens qui peuvent résulter d'un projet facile dans son exécution, qui ne blesse point la justice, est approuvé par la nature, et servirait la société.

ANECDOTES.

Les imposteurs célèbres dont l'histoire rapporte les aventures, fondaient leur espoir et leurs succès sur quelques traits de ressemblance avec les princes qu'un trépas mystérieux avait ravis aux peuples; ils appuyaient aussi leurs coupables desseins sur leur esprit et leur courage. Ni la ressemblance, ni le courage, ni l'esprit ne secondaient cet Hervagot qui, pendant plusieurs années eut la criminelle insolence de vouloir passer pour le fils du meilleur et du plus infortuné des rois, pour ce jeune et saint martyr, immolé au Temple après sa famille auguste.

Hervagot était fils d'un tailleur de Saint-Lo. Fort jeune encore, n'ayant reçu qu'une éducation populaire, mais doué d'une figure intéressante et de beaucoup d'audace, il tomba dans les mains de quelques intrigans qui résolurent d'en faire un imposteur, et se rendit avec facilité l'instrument de leur crime, dont les profits étaient pour eux et les *honneurs* pour lui.

Conduit de ville en ville, de province en province, partout il trompa la crédulité du peuple, la bonne foi de quelques seigneurs et la bonté des âmes pieuses. Dès le commencement de sa carrière il fut arrêté à Vire, et condamné, pour escroquerie, à deux ans de détention. A peine libre il reprit son rôle, fut jugé par le tribunal de Reims à quatre ans de prison, et vint les subir à Bicêtre. Le temps de sa peine écoulé, il essuya encore d'autres arrestations, fut envoyé à Belle-Isle-en-Mer dans les bataillons coloniaux, s'échappa, fut repris à Rouen, et transféré à Bicêtre pour la seconde et dernière fois.

Il méprisait souverainement le beau-sexe, et l'avait en horreur.... Il s'était vu le maître de beaucoup d'or et de diamans; jamais il ne soulagea sa famille, qui était dans la détresse; et lorsqu'il y tombait lui-même, l'ingrat en exigeait des secours du ton le plus impérieux.

De faméliques auteurs ont écrit ses aventu-

res : ce n'est qu'un tissu de mensonges et de calomnies, un libelle romanesque payé par une lâche politique pour insulter des gouvernemens étrangers et d'illustres personnages, dont la France et l'Europe chériront toujours les vertus.

Hervagot mourut à Bicêtre au mois de juin 1812.

— Condamnés à mourir sur l'échafaud par le nouveau Tibère qu'ils voulaient détrôner, Georges et ses aides-de-camp furent transférés à Bicêtre, isolés sur-le-champ et renfermés dans les cachots. Ils y passèrent environ quinze jours, ne sortant que pendant une heure, le matin et le soir, pour prendre l'air dans la cour *des condamnés à mort*. Longue et étroite, ses murs en sont fort élèvés, ce qui la rend sombre, triste et convenable à sa funèbre destination. Après quelques minutes d'une promenade silencieuse, Georges s'asseyait dans un fauteuil préparé pour lui, et ses divers officiers sur deux bancs qui formaient l'angle avec le siége de leur chef. Ils l'écoutaient parler avec toutes les marques du respect et de la vénération, et si l'un d'entr'eux, s'occupant du *recours en grâce*, le consultait sur cette démarche : « Je ne vous donnerai, lui disait-il, aucun conseil à cet égard ; agissez d'après vos sentimens : pour moi je saurai mourir. »

On apportait du vin ou de la bière, et le

concierge P*** paraissait alors vêtu de noir, et, le chapeau à la main, les abordait avec la plus grande politesse. L'entretien roulait toujours sur des objets étrangers à leur situation; le calme, la raison, la gaîté même y présidaient tour à tour; on plaisantait, on riait, on se portait de mutuelles *santés;* et quand l'heure de la séparation était arrivée, chacun rentrait paisiblement dans son cachot.

Toutes ces ténébreuses demeures sont mitoyennes, et leurs formidables portes donnent dans le même corridor. La conversation recommençait alors, pendant les longues heures de la retraite, et s'établissait souvent sur des points de morale, de politique, ou des intérêts de famille. Le matin et le soir, Georges, mettant la tête au guichet de sa porte, s'écriait, avec le ton militaire du commandement : « Messieurs, à la prière! » Aussitôt un religieux silence régnait dans ces noirs souterrains; le général invoquait celui qui pardonne, priait d'une voix forte et émue pour son Roi, pour ses amis, pour ses compagnons d'infortune, et récitait ensuite les litanies, auxquels tous répondaient avec un accent lugubre : *Ora pro nobis.*

Peut-être était-ce la première fois que ces murs de bronze, accoutumés aux plaintes du malheur, aux blasphêmes du désespoir, répé-

taient une fervente prière, qu'ils étaient étonnés d'entendre.

— Les anecdotes précédentes et celles qui suivent se rattachent toutes, excepté la dernière, à l'administration du sieur P***, concierge de Bicêtre depuis 1801 jusqu'en 1813. Sévère jusqu'à l'extrême rigueur, ses mesures acerbes étaient quelquefois justifiées par la scélératesse de plusieurs détenus, et par la responsabilité qu'entraînait son emploi; mais il paraissait être insensible aux souffrances de l'humanité, et sourd au cri de la douleur.

Plusieurs tentative d'évasion eurent lieu de son temps : à la dernière, quelques prisonniers montèrent sur les toits de la maison; d'autres parvinrent même jusqu'à gagner les champs; l'un d'eux se sauva, un autre fut tué, et tout le reste, poursuivi par la garde, les porte-clefs, les paysans, fut resaisi en moins d'une heure. Un prisonnier d'état, le sieur D***, était encore assis sur le toit d'un bâtiment à cinq étages, et criait qu'il se rendait à des soldats qui le couchaient en joue du côté de l'église; le curé de Bicêtre, se trouvant auprès d'eux, s'écriait aussi : ne tirez pas; il se rend! Les soldats baissent leurs armes; mais aussitôt un féroce guichetier se glisse derrière le malheureux, et d'un coup de pied dans les reins, le précipite du haut du toit en bas, où son sang et sa cervelle

rejaillirent sur le pavé. Tous les coupables furent enchaînés et jetés dans les cachots. Un autre prisonnier d'Etat, nommé B***, était malade dans son cabanon, et n'avait aucunement participé à cette vaine tentative; on l'accusa d'avoir trempé dans la précédente; il fut arraché de son lit, frappé dans l'estomac, et à plusieurs reprises, avec la pointe d'une barre de fer qui sert à sonder les barreaux: il en mourut le troisième jour.

Dans une semblable circonstance, lorsque d'autres prévenus d'évasion étaient plongés dans les cachots, les fers aux mains, et tellement serrés que la chair rebroussait sur les menottes, des gardiens descendirent, pendant la nuit, dans ces sombres abîmes, munis de torches, armés de sondes, de nerfs de bœuf et de leurs paquets de clefs; ils tombèrent à grands coups sur ces hommes sans défense avec ces instrumens de torture, et se relayèrent tour à tour durant cinq heures, frappant comme les Euménides dans ce nouveau Tartare.

Quand les détenus se promenaient sur la cour, quelquefois par un temps de pluie, ils cherchaient un abri sous l'auvent des guichets, et ces mêmes gardiens les en chassaient avec des fouets de poste pour les forcer de faire *le manége*. On a vu des vieillards, le front chauve, la tête nue, chanceler et tomber sous les coups de ces furies

à visage d'hommes. Un détenu avait-il commis une faute, ils le traduisaient au greffe, et, sur leur seul rapport, le concierge disait toujours: *Au cachot.*—Y a-t-il *du tabac*, demandait le porte clef? C'est un terme d'argot, que la plupart de de ces messieurs parlent aussi bien que les voleurs de profession. Sans doute, répondait le geôlier. Alors une paire de menottes, inventées par Lucifer lui-même, serrait les mains du patient, et lorsqu'il était parvenu à la seconde ou troisième marche de pierre, ses conducteurs lui lançaient un coup de pied entre les deux épaules, et il parcourait, en roulant du haut en bas, tout l'escalier des *oubliettes*. Certes, les hommes que l'on traitait ainsi étaient souvent des criminels, mais ils étaient des hommes! Les barbares qui les tourmentaient, plus inhumains que le bourreau qui délivre au moins le malheureux de sa déplorable existence, ont presque tous été placés hors de cette maison : peuvent-ils dormir?

— Le sieur R***, ancien capitaine de navire, âgé de soixante-seize ans, était détenu à Bicêtre par mesure de haute police. Une altercation avec le concierge le fit mettre au cachot dans le fort de l'hiver : le lendemain il eut les pieds gelés. On le transporta au greffe ; ses jambes étaient devenues d'une énorme grosseur : la chaleur du poêle près duquel on l'avait mis, fit dilater la peau, qui creva, et plus d'une pinte d'eau inonda

le plancher. Plusieurs autres détenus eurent aussi les pieds gelés, et à tel point qu'ils se détachèrent à l'infirmerie, et restèrent dans les mains du chirurgien qui les pansait....

Je n'écris rien qui ne soit d'une vérité exacte et rigoureuse. Hommes vicieux, que le crime n'effraie jamais, lisez ces pages et tremblez !

--Ces épouvantables rigueurs étaient quelquefois réprimées par le maire de Gentilly, quand il en avait connaissance; et plus d'un fait atteste que son humanité égale sa justice. Parmi ceux que je pourrais citer je choisis le plus court. A la dernière tentative d'évasion, un prisonnier fut arrêté dans la plaine par des paysans qui le maltraitèrent : conduisez-moi, s'écrie-t-il, au maire de la commune. On le mène chez M. R***, qui le prend sous sa protection, le reconduit à Bicêtre, et lui épargne le plus terrible châtiment.

— Le sieur B***, ancien officier d'infanterie, avait été impliqué dans la conspiration du général Moreau. Jugé par la haute police à une détention qui devait être éternelle, il résolut, avec un de ses camarades, de recourir au suicide. Une nuit ils s'asphyxièrent à l'aide de la vapeur du charbon : l'un meurt; B*** survit; mais sa raison s'égare, et quelque temps après il frappe et blesse, dans sa fureur, un autre détenu. Le rapport en est fait à l'autorité ministérielle

qui rend sa décision : la cloche sonne ; tous les prisonniers sont appelés et paraissent dans la cour. On amène le malheureux B*** les mains captives ; on lui lit sa sentence qui le condamne à la déportation *après la paix générale*, et ordonne qu'en attendant il soit attaché par un collier de fer à une chaîne scellée au mur de son cachot. Un mois après l'exécution de cet arrêt barbare, l'infortuné fut trouvé mort dans cette fosse anticipée ; et ses gardiens assurèrent qu'il s'était étranglé lui-même.

— Cessons de retracer ces lugubres horreurs, et terminons par quelques traits d'une couleur beaucoup moins sombre. Dans une visite qu'un chef de la police vint faire à Bicêtre, un *suspect* le pria de lui accorder sa liberté. Pour quelle cause es-tu ici, lui demande M. L***? — J'y suis à propos de bottes. — L'interrogateur jette un coup d'œil sur sa note de renseignemens, voit que le détenu a été soupçonné d'avoir volé des bottes, sourit, malgré sa gravité, et exauce la prière du détenu.

Ce magistrat, sévère mais juste, et qui, ainsi que M. H***, est depuis long-temps la terreur des fripons et des brigands, avait d'abord exercé la profession d'imprimeur. Un autre suspect vint aussi lui demander son élargissement. — Que ferai-je de toi, coquin? — Une nouvelle édition... — Plaît-il? — On ne dira pas de moi : considé-

rablement augmenté, attendu le potage à la Rumford; mais l'on dira au moins : revu et corrigé. — Il fut élargi.

— Un nommé L. de P...., *Ganimède* de profession, fut mis plusieurs fois à Bicêtre. Il s'en lassa; et comme il était d'une taille et d'une figure féminine, il se travestit en demoiselle. Arrêté dans un bal suspect, il est conduit à la préfecture de police, et n'y est point reconnu. On l'enferma, vu son sexe apparent, au dépôt des femmes; et, sous le nom de Victorine, il passe trois jours et trois nuits avec cinquante de ces beautés vénales, sur le même lit de camp, et sans qu'aucune l'ait deviné. De toute manière, leur *honneur* n'avait rien à redouter de cet anti-Hercule.

—Dans le cours du mois de mai 1814, M. R**, commissaire du gouvernement, se transporta dans la maison de Bicêtre, pour examiner les abus qui s'y étaient introduits, interroger chaque détenu sur les motifs de sa captivité, et recueillir toutes les réclamations. Quinze jours lui suffirent à peine pour terminer ce long travail, et sa seule présence fut un bienfait pour tous les malheureux, qui ne cessent de le bénir.

Parmi les plus infortunés se trouvait le sieur d'A***, ancien militaire, âgé d'environ quarante ans, et d'une figure imposante, malgré sa longue adversité. Conduit au greffe en présence

de M. R***, qui parlait à chaque prisonnier avec la plus douce bienveillance, il fut d'abord interrogé sur son nom et sur celui du lieu de sa naissance, qui sont les mêmes. — Quelle est votre profession, lui dit ensuite le magistrat? — J'étais, ainsi que mon père et mon aïeul, capitaine de cavalerie. — Quelle est la cause de votre détention? — La voici : J'avais épousé une demoiselle jeune et jolie. Au retour d'une campagne qui avait duré plus de deux ans, j'obtins de mon général la permission d'aller passer quelques jours à A***, dans le sein de ma famille. J'arrive chez moi, et je vois ma femme qui veut sauter à mon cou pour m'embrasser; mais je la revois enceinte..... Madame d'A***, lui dis-je avec étonnement, mais sans m'emporter, veuillez m'apprendre, s'il vous plaît, qui vous a fait cet enfant, et à moi cet outrage? Elle gémit alors; elle pleure, et ne me répond pas. A la fin je me fâche, j'exige, je parle en maître, et j'apprends que le maire de la commune est l'auteur du délit. Sans perdre une minute je me rends chez lui, je le trouve, et lui dis : M. le maire, vous êtes un.... *et cætera;* vous avez séduit ma femme, et je vous en demande raison. Voyant qu'il reste là comme un terme, et ne sait que me dire, j'emploie toutes les expressions qui peuvent engager quelqu'un à se conduire en brave. Hé bien, monsieur le commissaire, croiriez-vous que cet

homme-là ne voulut jamais tirer l'épée avec moi?

Le commissaire se garda bien de rire, et d'A*** reprit sa narration. Je dis au maire: Enfin, vous ne voulez point vous battre?..... Adieu; vous entendrez parler de moi. Revenu à la maison, je fais lit à part, et je m'endors tranquillement. Mais tout à coup, vers le matin, je suis réveillé en sursaut par sept à huit gendarmes qui me saisissent, me garottent et me conduisent à R***, où je suis jeté dans un cachot. J'y restai dix-huit mois sans être interrogé, sans voir jamais d'autre personne que mes gardiens. Alors un préfet se présente, me reproche d'avoir insulté le maire, de l'avoir menacé: je l'envoie à tous les diables; lui m'envoie à Bicêtre, et m'y voilà encore, après *huit ans* de captivité.

On écrit sa déclaration; il fait quelques pas pour se retirer; puis revenant auprès du bureau: Ajoutez, s'il vous plaît, monsieur, que d'A*** est c..., battu, mais qu'il n'est pas content.

Quelles réflexions puis-je ajouter à ces récits, que le lecteur n'ait déjà faites lui-même? Comment peindre, comment flétrir mieux que par le simple récit de ses barbaries l'*arbitraire* qui opprime l'innocent, et qui ajoute des maux immérités à la peine légale du coupable? Mais déjà jusqu'à ces dernières traces de la tyrannie disparaissent devant l'espoir d'un meilleur avenir. L'éloquente circulaire du 2 juin, interprète

des vues bienfaisantes du Magistrat suprême qui gouverne la police du Royaume, nous apprend que cette institution protectrice, ramenée à ses véritables principes, verra débarrasser son action de toutes les rigueurs inutiles qui sont un délit envers le citoyen, un tort envers l'humanité. Veillant pour le repos de tous, elle ne fatiguera point le prince par d'inutiles révélations, et ses sujets par des investigations importunes. Tolérante, discrète, paisible, on jouira de ses effets sans s'en apercevoir..... C'est à ces traits, c'est à de tels résultats que se fait reconnaître un Gouvernement légitime; et, déjà consolé, le malheureux publie que Louis le Désiré nous rend aussi Louis le Juste.

FIN.

HISTOIRE
DE LA
MARINE FRANÇAISE
ET
DE LA LOYAUTÉ DES MARINS,
SOUS BUONAPARTE;

CONTENANT EN OUTRE

Le Récit de la Mission de l'Auteur à Brest, pour le service du Roi; des Événemens extraordinaires et des Persécutions sans nombre qui en furent la suite.

Par le Chevier. DE RIVOIRE SAINT-HYPOLITE,
Ancien Officier de la Marine Royale.

DÉDIÉ A S. A. R. MONSIEUR.



PARIS,
A la Librairie d'Éducation, chez ALEXIS EYMERY, rue Mazarine, nº. 30.

1814.

A SON ALTESSE ROYALE

MONSIEUR.

MONSEIGNEUR,

Mon but, en publiant ce Récit, est d'abord de rectifier dans l'opinion publique l'impression qu'ont dû y produire des rapports faits sur les événemens dont il est question, sous la dictée de l'usurpateur; rapports forgés par la calomnie et la haine. Ensuite de recommander à la bienvaillance royale les personnes qui ont marqué d'une manière distinguée par la loyauté et le dévouement dont elles ont donné des preuves. D'obtenir une juste indemnité pour les sept Officiers, Membres du Jury de la Cour Martiale maritime à Brest, qui ont été victimes de leur honnêteté, par le plus monstrueux oubli de toute justice

Et enfin, de témoigner ma reconnaissance aux Officiers de la Marine française en général, et prouver qu'ils n'ont cessé de porter dans leur cœur le désir de servir la monarchie légitime ; ce qu'ils ont fait toutes les fois que l'occasion s'en est présentée.

Ce fut par les ordres de V. A. Royale que l'entrepris une mission aussi importante, et je me suis efforcé de m'y rendre digne d'une si honorable confiance. Vous avez bien voulu Monseigneur, approuver ma conduite ; votre sollicitude paternelle ne m'a jamais abandonné dans le malheur. En vous dédiant ce récit, j'obéis donc en même tems au devoir et à la reconnaissance. Daignez en agréer l'hommage de la part de celui qui est, avec le plus profond respect,

de Votre Altesse Royale,

MONSEIGNEUR,

Le très-dévoué, très-fidèle et très-obéissant serviteur

Le Chevier. DE RIVOIRE SAINT-HYPOLITE.

HISTOIRE
DE LA
MARINE FRANÇAISE
ET
DE LA LOYAUTÉ DES MARINS,
SOUS BUONAPARTE.

Le trident de Neptune est le sceptre du monde.

Pendant le cours de la révolution, la marine militaire a été en disgrâce auprès des divers gouvernemens qui se sont arraché successivement le pouvoir de tyranniser notre malheureuse patrie. Il était assez naturel que les révolutionaires éprouvassent de la haîne pour l'ancienne marine royale, qui s'est plus que toutes les autres armes montrée unanimement fidèle à son Roi, dévouée à le servir en toute occasion et de toutes les manières possibles. On ne peut en effet citer aucune armée royale, aucune insurrection en faveur de l'autorité légitime, aucune tentative contre les usurpateurs, sans y trouver quelques officiers de l'ancienne marine royale, jouant le premier rôle; mais après la destruction de ce corps respectable

par sa fidélité et ses talens, les novateurs auraient naturellement dû les intéresser à la nouvelle marine qu'ils venaient de créer eux-mêmes : ce fut cependant le contraire. Un instinct secret apprenait sans doute à ces tyrans, que les germes de la loyauté ne pouvaient être entièrement étouffés dans le cœur d'un marin français, et que la moindre circonstance pouvait leur donner un noble essor et renverser leurs projets. Les événemens qui se sont passés à Toulon, en 1793, en sont une preuve bien frappante : ce qui m'est arrivé à Brest et à Rochefort, depuis 1799 jusqu'en 1803, n'est pas moins étonnant; jamais on ne montra plus de zèle et de discrétion. Je dus la vie aux officiers de marine, MM. Segoing, la Carrière, Legonidec, Olivier, Hullin, Gestin et Graby, officiers de marine, membres du jury de la cour Martiale maritime de Brest, qui bravant les fureurs de l'usurpateur et de son ministre, osèrent m'acquitter en 1802. Les officiers de Rochefort avec moins de raison que ceux de Brest pour s'intéresser à moi, et avec tous les motifs de crainte personnelle que devait leur inspirer l'indigne traitement exercé contre ceux de Brest, surtout après les menaces qui leur avaient été faites, ne trouvèrent pas moins le moyen en 1803 de me tirer d'affaire, autant qu'il dépendait d'eux; enfin la justice m'oblige à payer un tribut de reconnaissance au zèle et à l'amitié de MM. le contre-

amiral Courant, Le Coët St.-Ahouen, capitaine de vaiseau, chef de division; Léger, chef d'administration; Hubert, Pelony, capitaines de vaisseau; Renault, Bassière, Kerimel, Lamanon, Seguin Du Chazeau, Fretel, etc., officiers de marine; De Jary, Drouart de l'administration; Bergevin, missaire auditeur de la cour Martiale de Brest; Faurez, comm^re^. auditeur de ladite cour à Rochefort, etc.

Le gouvernement révolutionnaire, bien digne de son nom par sa brutale imprévoyance, commença par détrure le corps des officiers de marine, qui à cette époque offrait à la France un rare assemblage de talens distingués. En employant, ou laissant passer ensuite les canonniers et les anciens matelots dans l'armée de terre, on acheva d'anéantir la marine. On crut suppléer au mérite et aux connaissances, fruit d'une saine théorie et d'une bonne pratique, par la force aveugle du nombre. Cet expédient qui a eu tant de succès dans les armées de terre, pendant toute la révolution, devint absolument nul sur mer, où le plus habile fera toujours la loi. Les révolutionnaires trompés dans leurs espérances maritimes, négligèrent entièrement une armée dans laquelle ils ne pouvaient attendre de succès qu'en suivant une marche toute opposée à celle qu'ils avaient tenue depuis le commencement, et au moyen de grands sacrifices. Ils n'en firent rien, et oublièrent ce

proverbe incontestable, que *le trident de Neptune est le scèptre du monde*. Ils eurent en même tems l'injustice de s'en prendre aux officiers de leur nouvelle marine, des désastres dont eux seuls étaient la cause. Cette conduite était d'autant plus blamable, que ces officiers n'ayant que de mauvais équipages, des munitions avariées, (1) peuvent citer des actions extraordinairement honorables, telles que la prise du vaisseau anglais le *Berwik* de 74 canons, près du cap Corse, par la frégate l'*Alceste* de 42 canons; celle de la frégate l'*ambuscade* de 44, par la corvette la *Bayonaise* de 26 canons, etc. Heureusement pour le bonheur de la France, Buonaparte suivit en marine le système de ses prédécesseurs révolutionnaires; il crut tout faire avec ses soldats; mais jamais il ne put dompter la seule nation maritime, celle qui par ses efforts constans a fini par renverser ce nouveau *Nabuchodonosor*.

Buonaparte n'avait jamais aimé la marine; c'était chez lui un préjugé de jeunesse, que les changemens de fortune ne firent qu'augmenter. Comme l'amitié ne se gagne qu'avec de

---

(1) J'ai la certitude que la poudre fournie par l'administration à l'escadre qui fut détruite à Aboukir, ne portait l'éprouvette qu'à 65 toises, tandis qu'avec la poudre anglaise elle allait à 105 toises. *Note de l'Auteur.*

l'amitié, les marins à leur tour n'en ont jamais beaucoup éprouvé pour lui. Lorqu'il créa le grade de maréchal pour toutes les armes de l'armée de terre, la marine n'obtint aucun grade équivalant. Les marins ne participaient en rien aux faveurs que l'usurpateur versait à pleine main sur les autres militaires. En 1799, un retard considérable dans les payemens des gens de l'escadre et des ouvriers du port, occasionnait à *Brest* un état de gêne très-pénible. Il n'y avait plus de troupes de terre, tant dans la ville que dans la province. Le service de garnison de la place, se faisait par des troupes de marine et par des soldats Espagnols que l'on avait débarqués à cet effet de l'escadre de cette nation. Le commandant espagnol Gravina avait été comme second commandant à Toulon en 1793, lors de l'insurrection royale: j'avais eu occasion d'y servir sous ses ordres. Il se trouvait à bord des bâtimens de l'escadre française plusieurs milliers d'anciens insurgés royalistes de la Bretagne, ou de la Vendée, qui, après la pacification, avaient été forcés de reprendre du service dans la marine.

A cette époque, je venais de m'échapper par escalade du fort de la Malque près de Toulon, où j'avais été enfermé comme émigré et chef de conspiration royaliste. Buonaparte revenant d'Egypte, m'avait trouvé à Lyon, où je m'étais ré-

fugié chez mes parens : il feignait alors d'être chaud royaliste; je m'y laissai attraper comme beaucoup d'autres et je le suivis à Paris, où il annonçait assez hautement vouloir renverser le directoire. Je ne tardai pas d'être détrompé sur son compte, surtout par la mort du jeune de Toustaing. M'étant procuré sur la situation de Brest les renseignemens dont je viens de parler, je me rendis à Londres, auprès de son altesse royale MONSIEUR, lieutenant-général du royaume, à qui je les communiquai. Il fut en conséquence décidé que je me rendrais à Brest, que j'accepterais le service qui m'était offert par Buonaparte, et que je me mettrais en mesure de m'emparer au nom du Roi, de la ville, du port, et de l'escadre. Pour m'en faciliter encore mieux les moyens, les forces des insurgés royalistes de Bretagne furent à ma disposition. A cet effet, l'évêque d'Arras expédia par la voix de Jersey, au général George Cadudal, l'abbé Brajeul, ancien curé de St.-Quay, actuellement attaché à l'ambassade à Londres. J'aurais desiré qu'un officier plus ancien que moi eût été chargé d'une mission aussi importante que celle qu'on me donnait, m'offrant de servir sous ses ordres et de l'aider de tous mes moyens. Il fut décidé que puisque j'avais donné l'idée du projet, je devais le mettre moi-même à exécution, et on me recommanda surtout d'éviter pour le port de Brest,

ce qui était arrivé à Toulon et au Texel. Les instructions qui me furent données, portaient qu'en cas de succès de ma part, je ne permettrais pas l'entrée en rade de Brest, à aucun bâtiment anglais de guerre ou de commerce, jusqu'à l'arrivée d'un prince français; à plus forte raison les troupes anglaises ne devaient pas y être reçues. Après que l'on m'eut donné ces instructions, je m'embarquai pour la Hollande, et je me rendis en France, auprès du général Georges, avec lequel je me concertai.

Outre les moyens puissans dont je me trouvais pourvu pour la réussite de mon affaire, j'en avais un autre, qui seul eut suffi pour achever ma mission. Le commandant de l'escadre espagnole, ce même amiral Gravina, sous lequel j'avais servi à Toulon, était dévoué de tout cœur aux Bourbons, et à la restauration de la maison de France. « Par quel hazard êtes-vous ici? » me demanda l'amiral, quand il me vit à Brest. » Vous y êtes bien, » lui répondis-je. « C'est vrai, » repliqua-t-il, « mais j'obéis aux ordres de mon Roi. —Eh! bien, c'est le même motif qui me fait agir. Il s'en suivit une explication, d'après laquelle l'amiral Gravina consentit à se prêter autant qu'il le pourrait, sans compromettre son gouvernement, à aider une tentative de la part des royalistes contre Brest. Il me désigna ensuite, comme un homme auquel je pouvais me fier en toute as-

surance, le brigadier-général Don-Gorgochia, qui commandait les troupes espagnoles. Cet officier était un zélé partisant du Roi de France; il avait servi avec les armées françaises, dans les guerres d'Amérique, et avait obtenu la croix de St.-Louis. A l'époque en question, il la portait ostensiblement dans Brest.

D'après tous ces moyens, ont voit que ma mission était fort aisée à exécuter, et au premier ordre, la ville, le port et l'escadre de Brest eussent reconnu l'autorité royale, sans l'intervention de forces étrangères quelconques; mais ce mouvement devait coïncider avec un autre qui se préparait dans l'intérieur, et un troisième que le baron d'Imbert, ancien officier de marine et d'autres, devaient exécuter dans la Méditerranée, sur le midi de la France. Je dus en conséquence attendre le moment où un ordre *ad hoc* du Prince, me permettrait d'agir. Ma position dans l'intervalle était fort dangereuse; la moindre indiscrétion pouvant me perdre d'un moment à l'autre, le nombre des personnes que j'avais été obligé de mettre en tout ou en partie dans la confidence, étant considérable. Une seule chose me sauva d'un péril si éminent; ce fut le soin particulier que j'eus toujours de ne choisir des partisans que parmi les personnes que les sentimens d'honneur et de loyauté pouvaient

faire agir, et de ne jamais employer lesmoyens pécuniaires pour autre chose que pour les dépenses courantes et indispensables. De la sorte je ne m'exposais pas à être vendu par des hommes qui eussent été capables de se vendre euxmêmes : ce qui est arrivé à tant d'autres chefs de parti. Aussi a-t-on été étonné à Londres du peu de dépenses que je faisais. On m'avait ouvert un crédit considérable sur Amiens en Picardie, je n'en ai fait aucun usage; j'ai été la victime d'événemens impossibles à prévoir ou à prévenir; mais j'ai eu le double bonheur de n'avoir jamais rencontré des traîtres et de n'avoir compromis personne.

Je dois en excepter M. de Marsolier, l'estimable auteur de tant de jolis opéra connus, qui fut à cause de moi détenu pendant deux jours au Temple. Pendant le cours de la révolution, M. de Marsolier n'a cessé de professer le royalisme le plus pur et le plus désintéressé. Loin de plier le genou devant la monstrueuse idole qui vient de tomber, il n'a jamais voulu accepter ses honteuses faveurs. A l'époque de ma mission à Brest, il consentit avec zèle de rendre à la bonne cause tous les services qui dépendraient de lui. La précaution que j'ai toujours eu de brûler tous les papiers dont la conservation eut pu devenir dangereuse, l'eut mis à l'abri de toutes persécutions, si on n'eut pas saisi à la poste une lettre qu'il

m'écrivait. Prévenu de cet événement au Temple, quoiqu'au secret, je lui fis connaître ce qu'il devait répondre aux interrogations qu'on devait lui faire subir. Mes réponses s'étant ainsi trouvées d'accord avec les siennes, il fut relâché le sur-lendemain. « *Ecrivez une lettre de moins et un opéra » de plus*, » lui dit le ministre Fouché, en le mettant en liberté.

On sera peut-être curieux de savoir comment étant au secret, j'avais pu communiquer avec M. de Marsolier. Quelque exactitude que pussent apporter à faire leur métier, les gens employés à la garde et à la surveillance des prisonniers d'état, il leur était impossible d'être plus industrieux à vexer, que ces derniers l'étaient à trouver les moyens de se soustraire à leurs vexations. A peine M. de Marsolier eut-il été quelques minutes au temple, que plusieurs prisonniers vinrent se placer sous la fenêtre de mon secret et se mirent à l'appeler plusieurs fois à haute voix. Je me collai aussitôt entre les grilles de ma fenêtre, mais sans pouvoir rien distinguer : seulement, je fis signe avec mon mouchoir. Le gardien chargé des secrets était un homme endurci au crime, qui devait à cette qualité la confiance que lui accordait la police. Il se nommait Popoon; on l'accusait de plusieurs mauvaises actions et on n'eut osé espérer de pouvoir le décider à en faire une bonne. Ce fut lui cependant qui le pre-

mier me donna des nouvelles : des prisonniers avaient saisi le moment où il montait dans mon secret, pour accrocher au pan de sa veste, avec une épingle, un billet qui m'apprenait l'arrivée de M. de Marsolier au Temple, et me prévenait de veiller dans l'après midi quand on jouerait à la balle dans la cour, parce qu'on m'en enverrait une avec de la ficelle, du papier, une plume et de l'encre. En effet, messieurs Louis Dubois-Guy, de Caqueret, de Laferriere, etc., jouant à la balle dans la cour, un d'entr'eux parvint à lancer dans mon secret la balle en question. Outre les objets déjà mentionnés, il y avait un petit billet qui me demandait réponse à celui du matin, et me donnait un signal pour que je pusse faire connaître quand j'aurais à donner de mes nouvelles, ou pour apprendre quand on aurait à m'en faire passer. En conséquence, lorsqu'après cela j'entendis le signal, je me hâtai de faire descendre ma réponse au moyen de la ficelle.

Mais revenons à ma mission de Brest. Des raisons qui me sont inconnues retardèrent l'envoi des ordres dont j'avais besoin pour agir : cependant le tems s'écoulait, la bataille de Marengo fut gagnée, les armées rentrèrent dans le royaume, un corps de quinze mille hommes de troupes expéditionnaires fut rassemblé dans Brest, et toute tentative de ce côté-là devint pour le moment im-

possible. Les mouvemens préparés sur d'autres points n'avaient pas eu lieu, et ma présence à Brest n'étant plus d'aucune utilité, je demandai permission à S. A. R. Monsieur, de retourner auprès de lui à Londres, ce qui me fut accordé. Ce fut peu de tems avant mon départ que le général George me parla du projet de la machine infernale, et m'en demanda mon avis; j'approuvai très-fort l'idée de détruire l'usurpateur; mais je fis deux objections : l'une qu'il n'était pas certain que l'on atteignît ce but avec une seule charette, l'autre qu'en supposant le succès le plus complet, les royalistes pourraient bien ne pas en profiter, et qu'il était à craindre que les jacobins, qui seuls étaient en mesure, s'emparassent de l'autorité. Quand je revis George quelques jours après l'explosion de la rue St.-Nicaise, il me dit (et je crois que c'est la vérité) que St.-Régent avait agi sans attendre ses ordres. On a beaucoup dit et écrit de niaiseries à l'occasion de l'explosion de la charrette à poudre : c'était assez naturel de la part de Buonaparte et de ses agens; mais les gens bien pensant ne devaient pas se faire leur écho. L'officier qui bombarde une ville, fait du mal à d'innocens bourgeois, à des femmes, à des enfans, sans qu'on lui en fasse un crime; pourquoi en faisait-on plutôt un à M. de St.-Régent, exposant sa vie pour détruire celle de son ennemi? Si les résultats de sa machine ont

eu des effets meurtriers, c'est un accident de guerre, dans lequel son intention n'entrait pour rien; il voulait faire périr Bonaparte, il n'a pas réussi et a payé de sa tête cette tentative : rien de mieux de part et d'autre; s'il eut vécu et réussi, il eut mérité des récompenses du gouvernement actuel, au service duquel il était. C'était un ancien lieutenant de vaisseau, un officier aussi instruit que loyal et courageux, qui avait eu un commandement supérieur dans les armées royales de l'ouest; il était avec cela d'un caractère gai et bon, quoique un peu vif; mais surtout il était incapable d'avoir volontairement délibéré le mal qu'a produit l'explosion sur des personnes innocentes.

Au moment de quitter la Bretagne, me trouvant avoir environ quatorze cent guinées en or, et songeant qu'il serait plus avantageux au service du Roi de les y laisser, que de les reporter à Londres, je les remis au général Lemercier, dit Lavendée, commandant de la division des côtes du nord, et en même tems chef d'état major du général Georges. Le mauvais tems m'empêcha de m'embarquer à Saint-Quay, le cutter de la correspondance de Jersey, n'ayant pu accoster à cette pleine lune là; plutôt que d'attendre pendant quinze jours, je préférai prendre la route par Paris et Calais. En conséquence je me rendis à Paris, où je me procurai un passeport pour Calais, comme

marchand américain, se rendant à *Altona* (c'était ainsi que l'on désignait Douvres à cette époque-là). Je me transportai à Calais en janvier 1801, et je descendis à l'auberge du lion d'argent. J'envoyai de suite mon passeport au commissaire de police Mengaud, qui sortant de dîner était ivre, suivant son usage ordinaire; il fit répondre que je pouvais prendre mon passage sur le paquebot qui devait mettre à la voile à quatre heures du matin.

Ayant, d'après cette réponse, retenu et payé mon passage pour Douvres, je commandai mon souper chez moi, voulant me coucher de bonne heure et éviter une trop grande fréquentation dans l'auberge. Il faisait très-froid et j'avais un grand feu dans ma chambre; j'étais à la fin de mon repas, lorsque je distinguai le bruit d'une troupe de soldats qui entraient dans la cour de l'auberge. Ayant sur-le-champ ouvert ma fenêtre, j'entendis un domestique de la maison qui disait à une servante... « C'est pour arrêter un des voyageurs qui doivent » partir pour Douvres. » Aussitôt j'ouvris la porte pour m'enfuir, mais il était trop tard; ayant distingué le cliquetis des bayonnettes, dans mon escalier, je rentrai et fermai ma porte, je pris ensuite mon porte-feuille dans lequel étaient tous mes papiers, plusieurs billets de la banque d'Angleterre, etc., et j'enterrai le tout au milieu de la braise de mon foyer. Quoique j'eusse caché ma

croix et mon certificat de chevalier de Saint-Louis dans un double fond de la forme de mon chapeau, un heureux pressentiment me décida à sacrifier ces deux objets, ainsi que j'avais fait pour le porte-feuille.

J'achevais à peine de prendre ces mesures de précaution, lorsqu'on frappa violemment à ma porte, et aussitôt que j'eus ouvert, je me vis colleté par quatre hommes, tandis que d'autres s'empressaient de me fouiller de la tête aux pieds. On n'eut garde de me trouver aucun papier; on décousit mon habit, on coupa mon chapeau, mes bottes et la ceinture de mon pantalon, on détacha la tapisserie de la chambre, on fouilla dans les matelats, mais le tout en vain. Les alguasils me conduisirent ensuite chez le commissaire Mengaud, qui, après avoir cuvé son vin, s'était avisé de comparer le signalement de mon passeport américain, avec celui qu'il avait reçu ce jour-là du Ministère de la police, avec l'ordre de m'arrêter, en conséquence il m'avait envoyé prendre comme je viens de le raconter.

Voici quel était le motif de cet ordre envoyé contre moi. Quand j'eus remis, comme il a été dit plus haut, les fonds que j'avais en numéraire, au général Lemercier, ce dernier, au lieu de se rendre directement auprès du général Georges, s'amusa à faire une tournée dans le département des côtes

du nord, n'ayant avec lui pour escorte, que quatre guides du général Gorges. Le troisième jour, étant couché avec ses gens, dans une grange au Bourg *de la Motte*, près de Loudéac, il fut attaqué par une colonne mobile de vingt-deux paysans, seize chasseurs et cinq gendarmes. Il fut atteint de deux balles et tué sur la place, ses quatre soldats s'échappèrent, l'ennemi s'empara de mon argent, et ce qui était pire pour moi, du porte-feuille du général. Cet officier passait avec raison pour un homme instruit et à talent; mais il avait deux grands défauts : le premier d'être trop minutieux et trop détaillé dans ses notes, le second d'avoir une témérité excessive, qui a causé sa mort et compromis une quantité de royalistes. On trouva dans ses papiers les instructions que j'avais reçues à Londres, un projet que j'avais proposé à Georges de substituer à celui de Saint-Régent, la déclaration de l'argent que je lui avais confié, et les indices de la route que je devais prendre pour sortir de France. Tous ces papiers furent aussitôt envoyés à Paris, par un courrier extraordinaire, et un autre courrier fut expédié à Calais avec l'ordre de m'arrêter. J'avais ouï dire à monsieur l'évêque d'Arras, que Mengaud était un homme aisé à gagner, j'essayai donc de capituler avec lui; mais dans ce cas-ci mon arrestation avait fait trop de bruit; j'avais d'ailleurs trop peu d'argent comp-

tant à donner à un homme qui ne faisait pas grand cas des promesses : en outre l'affaire de St.-Régent était encore trop récente et avait imprimé trop de terreur aux agens de Buonaparte, pour que je pusse décider Mengaud à me laisser aller.

Je fus enchaîné dans un cabriolet, un gendarme le pistolet à la main fut placé à côté de moi, avec l'ordre de me brûler la cervelle au moindre mouvement que je ferais, après cela, en vingt-huit heures nous arrivâmes au ministère de la police, à Paris. Je fus d'abord interrogé par le ministre Fouché, qui me montra les papiers trouvés dans le porte-feuille du général Lemercier, dont j'ignorais la mort; il m'assura en même tems que cet officier était arrêté, et qu'il me chargeait beaucoup dans ses dépositions. J'avais trop d'estime en Lemercier pour le croire capable d'une bassesse; mais il devait ignorer mon arrestation, il pouvait croire que j'étais en sûreté en Angleterre, et d'après tout cela, je ne laissai pas que d'éprouver quelque inquiétude de ce que me disait le ministre. Néanmoins je me tins sur la négative absolue, et je fis un conte en l'air, dont le ministre ne crut pas un mot (je n'y avais pas compté), mais aussi dont il ne pouvait pas prouver la fausseté en justice. Dans les interrogatoires suivans, je découvris d'une manière assez curieuse, que Lemercier avait cessé de vivre. Depuis mon arrivée à Paris, on

m'avait mis en charte privée, dans une chambre destinée à cet effet chez le ministre, j'y étais sans papier, plume, ni livres. Sous le prétexte de me procurer un moment de dissipation à cette existence monotone, mais dans le fait pour avoir une occasion de me faire perdre la raison, et me faire dire ce que je ne voulais pas, un des deux inspecteurs généraux, alors attachés au ministère de la police, me proposa de dîner avec lui et j'acceptai. Au premier coup d'œil je reconnus que cette invitation n'était pas faite sans dessein : le dîner était copieux et délicat, servi en brillante vaisselle et les vins étaient fins et variés. L'inspecteur entraîné par la tentation oublia la sobriété dont il aurait eu besoin pour bien jouer son rôle, tandis que je me tenais sur la réserve. Pendant le cours du repas, on lui apporta une note qu'il plaça sur un bureau après l'avoir lue. Lorsqu'à force de boire, je vis que mon homme avait perdu la tête, je feignis de m'endormir sur la table et il ne tarda pas à suivre tout de bon mon exemple. Dès que je me fus assuré que je n'avais rien à craindre de sa surveillance, je me levai doucement et fus lire la note en question, qui contenait ces mots : *N'oubliez pas que Rivoire ignore la mort de Lemercier*, je vins ensuite reprendre ma place et ma première attitude à table, d'où l'inspecteur ne se leva qu'après un sommeil de plus de deux heures.

Sûr alors de n'avoir aucune indiscrétion à craindre, je me tins plus fort que jamais sur la négative, et toute mon attention se porta à ne compromettre aucune des personnes intéressées dans mon affaire. Après m'avoir tenu plusieurs jours au secret chez lui, et avoir employé en vain des menaces et des promesses pour tirer des aveux de moi, le ministre m'envoya aux tours du Temple, qui étaient alors encombrées de prisonniers. Dans les notes trouvées sur le général Lemercier, on avait entrevu que je devais avoir eu connaissance de la machine infernale; mais comme ces écrits n'étaient pas de ma main et ne me désignaient que par des noms de convention, je n'eus qu'à nier chaque fois que l'on voulut me mettre sur ce chapitre. Il paraît qu'à toute force on voulait me compromettre, et il fut très-heureux pour moi d'avoir pu prouver un alibi de cent-vingt-cinq lieues de quinze jours avant, et de quinze jours après cette malheureuse affaire, dans laquelle néanmoins on a placé mon nom je ne sais à propos de quoi. Il y avait quelques semaines que j'étais au Temple, lorsqu'un matin le concierge vint m'avertir d'un air consterné, de me préparer à partir. Une de ces grandes charrettes d'osier, de celles qui servent à transférer les criminels, m'attendait dans la cour, six invalides armés de leurs fusils devaient y monter avec moi, et vingt gendarmes à cheval devaient

former mon escorte extérieure. Ce cortège était exactement le même que celui que l'on employait pour conduire des prisonniers à la commission de Grenelle, d'où l'on ne sortait que pour être fusillé dans la plaine, par les vétérans de l'escorte. Aussi tous ceux qui s'intéressaient à moi me firent leurs adieux, n'espérant plus me revoir, et je chargeai mon camarade de captivité et mon ami M. Louis Dubois Gui, de mes dernières volontés, croyant fermement que je serais mort dans quelques heures. Tout ce grand appareil n'avait au reste pour motif que de m'effrayer avant l'interrogatoire que l'on me menait subir au tribunal criminel, qui instruisait le procès de St.-Régent. Cette manœuvre fut très-inutile, je me moquai des terroristes et je m'en tins toujours à mon premier système de dénégation. Après l'interrogatoire je fus ramené au Temple.

J'y étais déjà prisonnier depuis neuf mois, et je commençais à croire que l'on m'avait oublié, lorsqu'une nuit, à deux heures du matin, on me fit lever à la hâte, sans me permettre de voir personne, et l'on me fit monter dans une voiture pleine de gendarmes, et escortée par une vingtaine d'autres à cheval. En deux heures nous arrivâmes à la prison de Versailles, où l'on me déposa. Quelques amis vinrent m'y voir de Paris, et m'annoncèrent que j'étais envoyé à

Brest, pour y être jugé sur un décret d'accusation rendu par les consuls : *comme agent direct d'une conspiration tendant à renverser le gouvernement républicain, rétablir la royauté en France, rallumer la guerre civile dans les départemens de l'ouest et s'emparer au nom du Roi de la ville, du port et de l'escadre de Brest.* Mes amis prétendirent que j'avais obligation de la décision qui m'envoyait par-devant la Cour martiale de Brest, au second Consul, ainsi qu'à l'adjudant-général le Coët Ahouen, qui s'étaient opposés à ce que je fusse jugé par la commission militaire de Grenelle, qui m'eut sans aucun doute condamné à mort.

Le lendemain je partis de Versailles dans une mauvaise charrette, et avec une nombreuse escorte. Dans les villes où nous arrêtames pour coucher, on fit prendre les armes à la garde nationale, dont on plaça le poste dans la chambre même où je devais dormir, et l'on peut bien se douter que je n'en eus pas la moindre envie. A mesure que j'avançais dans mon voyage, mon escorte devenait plus nombreuse et j'étais plus mal traité. A Alençon, je fus mis dans un cachot souterrain, d'où l'on venait de tirer le cadavre d'un malheureux qui y était mort de la fièvre putride ; à Vitré, on me fit passer la nuit dans une cave, pêle-mêle avec des voleurs, qui, au reste, se montrèrent plus honnêtes à mon égard que les prétendus hon-

nêtes gens. C'est ainsi que je fus traité le long du chemin jusqu'à Rennes, passant le jour exposé à la pluie ou à la neige et la nuit sans dormir. A mon départ de Rennes, mon escorte fut portée à vingt-cinq hommes de cavalerie et une compagnie entière d'infanterie; non contens de toutes ces précautions, je fus en outre enchaîné de la tête aux pieds sur la charrette, surcroit de brutalité bien inutile et qui eu lieu jusqu'à Brest, couchant pendant la nuit dans des cachots sousterrains. En entrant dans cette ville, on n'osa pas me laisser les chaînes, mais on porta mon escorte à pied, à deux compagnies, tandis que le détachement à cheval resta toujours au même nombre. En passant à Lamballe, comme il n'y avait dans la prison aucun souterrain, on me laissa enchaîné et emmenoté pendant la nuit, n'ayant que le plancher sans paille pour me coucher. A minuit environ, le maréchal des logis de gendarmes de cette résidence, s'introduisit dans mon cachot, et me tira, à bout portant, un coup de pistolet, dont l'amorce seulement prit feu: le geolier, aidé d'un autre homme, l'empêcha de récidiver comme il en avait l'intention, et le mit dehors.

En arrivant à Brest, le préfet maritime me fit conduire à la prison des matelots, dite de *Pontaniou*, quoique suivant la décence et l'usage, en ma qualité d'officier, j'eusse dû être envoyé à bord de

l'amiral. En général, en toute occasion, on ne m'épargna aucune de ces petites vexations que se permet l'insolent quand il a la force, envers l'honnête homme dans le malheur. D'un autre côté, j'avais l'avantage d'être au milieu d'amis sincères et nombreux, fidèles et désintéressés; aussi n'ai-je éprouvé ni indiscrétion, ni trahison, quelque grand que fut le nombre de ceux à qui j'avais eu affaire. Aussitôt après mon arrivée, le commissaire auditeur de la cour martiale, M. *Bergevin*, ancien bailli de Brest, me recommanda fortement, sous le rapport des égards, au concierge de la prison et hâta l'instruction de la procédure, pour pouvoir me sortir du secret où je devais rester jusqu'alors. Si quelquefois, dans le cours de mes interrogatoires, je disais quelque chose qui pouvait me compromettre, le greffier, au lieu d'écrire, s'arrêtait et me regardait fixement, jusqu'à ce que je me fusse repris. Le commissaire auditeur lui-même, avait soin de rédiger les interrogatoires de la manière qui devait m'être le plus favorable. Cette conduite de la part de M. *Bergevin*, était conforme aux sentimens de loyauté qui n'ont cessé d'être le partage de toute sa famille, et un de ses frères avait même été pour ce motif, la victime des révolutionnaires.

Aussitôt que la cérémonie préliminaire de l'instruction de la procédure fut achevée, et que je

pus communiquer avec les personnes de la ville, le meilleur avocat de Brest s'empressa de venir m'offrir ses bons offices, avec un zèle aussi vif que désintéressé. Cet estimable jurisconsulte, M. *Duval-Legris*, avait été officier de royalistes dans la première insurrection de l'Ouest. Livré depuis cette époque avec le plus brillant succès à la carrière du barreau, il recherchait avec ardeur toutes les occasions de servir les personnes de son parti qui se trouvaient compromises avec les tribunaux de l'ennemi. Les succès que lui procuraient son zèle et ses talens en pareilles occasions, lui valurent la haine du Ministère de la police. On lui signifia que le gouvernement, ennuyé de l'affectation avec laquelle il recherchait la défense des royalistes qui étaient en jugement, pourrait bien le faire à son tour enfermer dans une prison d'état, où il les fréquenterait à son aise. Néanmoins son mérite personnel parvint à surmonter cette mauvaise volonté, et lors de la formation des tribunaux prévotaux, il fut nommé procureur-général à celui de Brest. Sa place vient d'être supprimée sans que cette perte ait altéré en rien son dévouement envers son légitime souverain, qui sans doute, récompensera ses bons services, en lui donnant dans la magistrature, un emploi digne de ses talens et de sa loyauté.

Je n'avais au reste, guère besoin d'avocat que

pour la forme ; je me trouvais au milieu d'amis, et j'étais sûr d'être acquitté. La chose était même si certaine et si connue d'avance dans Brest, que le Ministre de la police qui en fut prévenu, écrivit au préfet maritime, pour lui ordonner de me garder en prison et très-resserré, *dans le cas où je serais acquitté.* Le préfet Cafarelli, piqué de se voir traiter en agent de police, refusa durement d'exécuter cet ordre, et le Ministre de la police en porta plainte à Buonaparte. Ce dernier ordonna au Ministre de la marine, d'enjoindre au préfet Cafarelli de se conformer aux ordres du Ministre de la police. Le Ministre de la marine, en recevant cet ordre, assura Buonaparte que l'on n'aurait pas la peine de l'exécuter, parce qu'il ferait nommer une cour martiale qui ne manquerait pas de me condamner à mort. Heureusement pour moi il se trompa dans son espoir. Les faits que je viens de raconter sont si extraordinaires, que je me crois obligé d'avertir que l'on en peut encore trouver les preuves écrites au greffe de la cour martiale de Brest, et sur le registre d'écrou de la prison de Pontaniou. Quand je parus devant les officiers destinés à composer le jury de la Cour martiale, j'en vis bien quelques-uns que j'eusse pu craindre de trouver faibles ou mal intentionnés ; mais ils étaient en si petit nombre, en proportion avec les autres, que je crus devoir ne pas

faire usage du droit que j'avais, d'en récuser sept sur quatorze, et de peur de compromettre quelqu'un par mon choix, je laissai au sort à en décider, et il tomba sur MM. Segoing, Lacarrière, Legonidec, Graby, Gestin, Hullin et Olivier, tous officiers d'honneur et de mérite, qui ont à mon occasion éprouvé de la part de l'usurpateur, un traitement attroce et qui leur donne droit à la bienveillance de Sa Majesté.

Ma défense devant la cour martiale, fut fondée sur le même système d'ignorance et de dénégation que javais employé dans tous mes interrogatoires, et je fus acquitté à l'unanimité, de la manière la plus légale : le juri ayant énoncé sa décision, en employant la formule ordonnée dans la loi sur les cours martiales, sans y ajouter ni retrancher une seule lettre. Je n'étais pas néanmoins au bout de mes peines ; le capitaine de la gendarmerie maritime me fit récrouer à l'instant, en vertu des lettres du Ministre de la police et de celui de la marine, que le préfet Cafarelli lui avait confiées à cet effet. Comme d'après cela je me méfiais d'une nouvelle trahison de la part de Buonaparte, je me fis sur-le-champ donner copie de mon jugement, et j'en fis insérer un extrait dans un des numéros du Journal des Débats. Mes craintes n'étaient que trop bien fondées, quoique je fusse bien éloigné de soupçonner à quel point on en

voulait venir. Trois semaines environ après le jugement qui m'acquittait, l'ordre fut envoyé de Paris d'arrêter les sept officiers membres du jury de la cour martiale, et de les conduire à Paris. En arrivant dans cette ville, ils furent menés chez le ministre de la marine, qui leur reprocha de m'avoir acquitté, ajoutant qu'ils étaient des sots, d'avoir manqué leur fortune en ne me condamnant pas à mort. Ensuite il les fit conduire aux tours du temple, où on les laissa languir pendant quatre ou cinq mois, après lesquels ils furent renvoyés chez eux, destitués sans forme de procès, et jusqu'à ce moment, au mépris de toute justice, n'ayant jamais reçu ni demi-paye, ni traitement de réforme. Cet acte horrible de violence et de haine, va sans doute être réparé par le gouvernement légitime et paternel, pour l'amour duquel ces dignes officiers n'ont pas balancé de s'exposer aux ressentimens de l'usurpateur.

La tyrannie n'est jamais plus odieuse dans ses excès, que lorsqu'elle veut les couvrir des formes juridiques; c'est l'hypocrisie ajoutée au crime réfléchi. Buonaparte avait bien certainement le pouvoir de me faire assassiner, ce n'eut été ni le premier, ni le dernier de ses nombreux exploits dans ce genre-là, et son exécuteur ordinaire n'eut pas fait plus de difficulté pour me faire périr, qu'il n'en eut éprouvé pour son

propre père. (1) Heureusement pour moi, il lui vint la fantaisie ridicule d'y employer les tribunaux, au lieu de me faire expédier dans un bois, comme on a fait depuis à mon ancien camarade, M. *Daché*, en Normandie (2). Buonaparte ordonna que ma procédure de Brest fût soumise à l'examen du tribunal de cassation, qui n'avait aucun droit à cette époque sur les cours martiales maritimes. Ces dernières, instituées en 1790, tribunaux souverains, indépendans et sans appel, dont les jugemens devaient être exécutés dans les vingt-quatre heures, avaient leur organisation, leur cérémonial, leur protocole, leur réglement et leur code pénal à part, et différens de tous les autres tribunaux. Lorsque plusieurs années après l'établissement des cours martiales maritimes, on institua la cour de cassation, la loi qui la créa, spécifia *nominativement* tous les tribunaux qui devaient en ressortir, et les cours martiales maritimes ne furent pas de ce nombre. Tel avait été l'état des choses jusqu'à l'époque de mon juge-

---

(1) L'individu dont il est question disait un jour que si Buonaparte le lui commandait, il éventrerait son père!!!

(2) M. D. D. P. T. L. T., qui n'avait aucune autorité dans ce pays là, voulant prouver son zèle pour Buonaparte, prit sur lui d'ordonner ce crime à l'officier des gendarmes, qui ne s'en acquitta que trop bien.

ment, sans qu'aucune loi, ou arrêté, ou exemple antérieurs, y eussent apporté aucun changement; mais y a-t-il rien de plus aveugle que la haine et l'orgueil (1)? Ce qu'on a de la peine à comprendre, c'est qu'un tribunal comme celui de cassation, dont les membres sont au moins censés connaître les lois, et avoir une réputation à perdre, ayent pu se laisser persuader de faire le métier de *licteur*. Quel autre nom peut-on donner à celui qui, foulant sciement aux pieds et par un motif d'in térêt assez médiocre, tous principes de loi natu-

---

(1) L'emple suivant n'a pas de pareil dans les annales des folies humaines.

Il y a environ deux ans que le chevalier Campell, baronet, lieutenant-général anglais, fut envoyé avec sa famille au château de Ham, où j'étais alors. Le général fut écroué, ainsi que son épouse, comme prisonnier d'Etat; mais voudra-t-on croire que leur fille, âgée d'environ deux mois, eut aussi son écru particulier? Quelque tems après, les conseillers d'Etat chargés d'endormir le peuple en feignant d'aller recevoir les réclamations des prisonniers, vinrent au château de Ham. Je ne sais s'ils interrogèrent la petite *Jemima*; il est au moins certain qu'elle ne leur fit aucune demande : elle n'en eut pas moins son carton et son protocole d'interrogatoire comme les autres. Au retour de ces commissaires et sur leur rapport, un conseil privé, présidé par Buonaparte, décida gravement que *mis Jemima Campell, âgée d'environ huit mois, était maintenue prisonnière d'Etat pour la sûreté de l'Empire français.*

relle et écrite, se fait l'aveugle instrument des violences qu'on lui commande?

J'ignorais cet attentat inoui jusqu'alors, et je regardais la continuation de ma détention comme un abus de la force tyrannique qui se venge de n'avoir pu faire pire, lorsque huit jours après l'acte de brutalité commis à l'égard des officiers de mon jury, je fus enlevé au milieu d'une nuit, par une troupe de gendarmes étrangers à la ville de Brest, qui me firent embarquer dans un bateau qui nous transporta sans délai à *Lanvau*. Là, je trouvai le capitaine de la gendarmerie de Quimper, avec un fort détachement de ses soldats; il me fit monter en voiture avec lui, et le soir on me fit coucher à Quimper, dans la caserne des gendarmes, où je fus gardé à vue pendant toute la nuit. Trois jours me suffirent pour être rendu à Nantes, parce que l'on me faisait voyager à fortes journées. Depuis Quimper, je continuai la route à cheval; des brigades de gendarmes attendaient sur la route, de distance en distance, pour relever celle de mon escorte de cavalerie. Quant aux troupes à pied, on en avait placé des piquets à toutes les avenues des bois, et à tous les croisés de chemins. En arrivant à Nantes, je fus d'abord fouillé de la tête aux pieds, avec autant de grossièreté que d'indécence, par le concierge de la prison dite du Bouffet, où me conduisirent les gendarmes; on m'y fit loger

avec un ecclésiastique irlandais nommé *Macarthy*, qui fut fusillé quelque tems après, sur la plus absurde et la plus invraisemblable de toutes les accusations. Les vrais crimes de cet infortuné étaient d'être riche et étranger; aussi à peine l'eut-on arrêté, que le commissaire principal de police se saisit de son mobilier et de son argent. D'autres autorités s'emparèrent de sa maison de ville, de sa campagne, etc. On voit bien, d'après cela, qu'il ne pouvait conserver la vie.

De Brest à Nantes, j'avais été strictement gardé, mais je n'avais eu à me plaindre d'aucune insulte ni violence : il n'en fut pas de même pendant le reste de ma route. L'officier chargé de me conduire en partant de Nantes, était le lieutenant de gendarmerie de cette ville, petit vieillard à cheveux blancs, qui se vantait tout le long du chemin d'avoir commis plus de crimes qu'il ne lui restait de poils à la tête. Il me fit enchaîner et emmenoter sur un cheval, et je fus conduit au galop avec une trentaine de gendarmes pour escorte. Le soir, on arrêta à Santhonay, où je fus enfermé dans une vieille église dégradée, n'ayant pour lit qu'un mauvais banc de maçonnerie, et pour oreiller que des briques; on me refusa une paillasse, ou au moins une chaise pour y passer la nuit dessus. Le lendemain j'eus, de Santhonay à Marans, un autre officier qui valait encore moins que le pre-

mier, si cela était possible; c'était un parent du Ministre de la marine, auquel il voulut sans doute faire la cour aux dépens de ma vie. Il me fit enchaîner sur un cheval aveugle et boiteux, qui s'abattit plusieurs fois sousmoi, tandis que la troupe courrait au grand galop; j'eus les bras et les poignets écorchés, et les cuisses meurtries; le projet de me faire périr ainsi devint si évident, que les gendarmes eux-mêmes furent indignés de la cruauté de leur officier et s'y opposèrent formellement. On me procura un autre cheval, et j'arrivai le soir, sans autre accident, aux cachots de Marans. Le lendemain j'eus pour commander mon escorte, de Marans à la Rochelle, M. de *Villedon*, ancien page de la Reine, et lieutenant de gendarmerie dans cette dernière ville. Mon cortège ce jour là fut d'environ trois cents hommes, tant à pied qu'à cheval; j'eus au reste autant à me louer des politesses et des bons procédés de M. de Villedon, que j'avais eu sujet de me plaindre de ses prédécesseurs. J'étais exténué de fatigue et de souffrances en arrivant à la Rochelle, et ce ne fut pas un médiocre plaisir pour moi, une fois rendu dans la prison, que de m'y voir logé dans une chambre décente, avec un lit très-propre tout prêt à me recevoir. Je n'avais pas fermé l'œil depuis trois jours et deux nuits; ausssi me hâtai-je de me coucher, sans songer à

faire honneur à un excellent dîner qu'on m'avait apporté dans de superbe vaisselle plate ; cet agréable traitement n'était pas l'effet du hasard. Des amis m'attendaient depuis deux jours à la Rochelle, et avaient réussi à me faire préparer cette surprise. Le lendemain je partis pour Rochefort avec une escorte encore plus forte que celle qui m'avait conduit à la Rochelle ; mais pendant ces deux jours, je n'eus pas le désagrément d'être enchaîné ni emmenotté.

En arrivant à Rochefort, je fus conduit directement à la prison dite de *Saint-Maurice*, où le préfet maritime m'avait fait préparer le cachot le plus insalubre de la prison, et j'y fus mis au secret le plus rigoureux. On était alors dans le mois d'août, c'est-à-dire à l'époque où la canicule exerce le plus cruellement ses ravages contre les malheureux habitans de cette ville. Pendant toute la route j'avais eu le soleil directement en face ; la peau de mon visage était toute soulevée par des vessies de brûlure, et douze jours après je tombai dangereusement malade. J'eus beaucoup de peine à obtenir d'être envoyé à l'hôpital de marine : le préfet n'y consentit que lorsqu'il me crut prêt à mourir. J'y fus logé dans une chambre dont les fenêtres étaient grillées : deux gendarmes me gardaient à vue nuit et jour ; et en dehors de la porte on avait placé un poste extraordinaire de quatre soldats et

un caporal. Les soins que me prodiguèrent à l'envi les officiers de santé et entre autres M. *Tardy*, médecin en chef, et les bonnes sœurs de l'hôpital, ne me furent pas inutiles. Mais à peine le préfet fut-il informé que je ne mourrais pas de cette maladie, que, sans égard à ce que j'étais encore malade et alité, il me fit enlever et reporter dans mon cachot. La cause première de ma maladie tenant entièrement à la localité, je ne tardai pas à me retrouver plus mal que jamais. Aussi les seize mois de ma captivité à Rochefort furent-ils une alternative continuelle de voyages de l'hôpital au cachot.

Quelques mois après mon arrivée, une cour martiale sans jury fut convoquée à Rochefort. Ce tribunal illégal et monstrueux, dont les annales de la marine n'offraient aucun exemple, ôsa casser la décision très-légale du jury de Brest, sur laquelle, dans aucun cas, il ne pouvait avoir de droit. Il ne s'agit pas ici du fond de l'affaire, il n'en était plus question alors à Rochefort, mais seulement des formes juridiques, que l'on s'est amusé à violer sans utilité dans cette affaire, où Buonaparte et ses agens se sont conduits d'une manière si outrageante pour la marine française. Je protestai formellement, tant verbalement que par écrit, contre le travail de cette cour martiale bâtarde; mais elle avait des ordres positifs du tyran, et elle préféra

obéir à la crainte plutôt qu'à la loi et à la justice de tous les tems et de tous les pays. En conséquence, elle passa outre, et décida qu'une nouvelle cour martiale, avec son jury, serait convoquée à Rochefort, pour recommencer entièrement ma procédure. Un homme vint s'offrir à me servir d'avocat, et j'en avais grand besoin, n'étant plus, comme à Brest, entouré d'amis, me trouvant gardé au secret le plus rigoureux, et craignant que l'état de ma santé ne me laissât pas la force de me défendre moi-même. Cet homme avait été accusateur public pendant la terreur, et avait été destitué à cause de ses opinions. Désirant obtenir quelque emploi sous le gouvernement de Buonaparte, il s'était chargé de faire cette démarche auprès de moi, afin de me perdre plus sûrement, et m'empêcher d'accepter un avocat honnête qui eût pris sincèrement intérêt à ma cause, comme avait fait le respectable M. Duval Legris à Brest. Aussi, lorsque je parus devant la seconde cour martiale qui devait recommencer la procédure, cet homme, qui m'avait assuré que ma défense était prête et que je ne devais m'inquiéter de rien, ne parut pas au tribunal.

Il était dit que dans cette affaire aucun principe ne serait respecté; je dus me présenter devant un tribunal incompétent, pour être jugé une seconde fois pour un même fait, quoique depuis la fin de

l'instruction de cette seconde procédure, jusqu'au jour où le jugement eut lieu, il se soit écoulé plusieurs mois. Le Préfet maritime, au mépris de toute justice, ordonna que je fusse toujours tenu au secret, privé de ces communications indispensables, et qui ne se refusent jamais à un accusé; enfin le tribunal se permit de me juger, quoique je fusse très-malade, sans que j'eusse un avocat et sans m'en donner un d'office, ainsi que l'ordonnent les lois sur les cours martiales. Pour me conduire au tribunal, on fut obligé de me tirer du grabat où j'étais retenu dans mon cachot, depuis huit jours, par une fièvre violente et continuelle. Réduit à mes seules ressources, le désespoir me donna de la force; je bus d'un seul trait le tiers d'une bouteille d'eau de coing, dont l'effet fut de refouler ma fièvre.

Arrivé devant la cour martiale, j'improvisai moi-même ma défense. Je commençai par demander aux membres de ce tribunal qui ils étaient et ce qu'ils voulaient de moi; et sur leur réponse, je commençai, ainsi que la première fois à Rochefort, par prouver l'illégalité monstreuse de ce que la cour martiale allait faire; son incompétence pour juger une seconde fois, pour le même fait, une personne acquittée par une autre cour martiale, souveraine et sans appel comme elle, et je protestai d'avance contre tout ce qu'on allait faire. Comme

je n'avançais rien sans produire à mesure les articles de la loi qui prouvaient mes assertions, le président de la cour martiale, M. *Guillotin*, chef militaire, me dit: « *je sais bien que vous avez raison; mais la » cour est forcée d'agir ainsi par des ordres supé- » rieurs.* » Le greffier refusa de prendre acte comme je l'en requis de cette curieuse réponse, après laquelle je n'avais rien de favorable à attendre d'un tribunal qui avouait être forcé. Sur le refus du greffier, je pris à témoin plus de quatre cents spectateurs, que je priai de se ressouvenir de ce terrible aveu. Buonaparte avait en effet envoyé par le grand-juge, à la cour martiale de Rochefort, l'ordre *de me juger* et *de me condamner*. J'ai lu cette lettre affreuse, et elle est déposée au greffe de ce tribunal. L'audition des témoins et les débats durèrent depuis sept heures du matin, jusqu'à cinq heures de l'après-midi. A midi environ, MM. les officiers de l'état-major de la marine, dont le chef était M. *de Lapalisse*, essayèrent de me faire prendre quelque nourriture, dont on supposait que j'avais grand besoin; mais j'étais trop mal pour pouvoir profiter de leur obligeante attention; je me contentai dun grand verre d'eau de coing, ce qui me donna la force de tenir bon jusqu'à la fin de la séance. A cinq heures, les débats étant clos, je fus ramené dans mon cachot. Pendant le chemin, un drôle, que j'ai appris depuis

lors être un commis surnuméraire de l'administration, eut la bassesse de m'insulter, disant qu'il comptait avoir le plaisir de me voir fusiller dans les vingt-quatre heures. Des soldats de marine, qui se trouvaient présent, tombèrent à grands coups de bâton sur ce misérable. Au reste, il n'était pas très-sûr pour moi que sa prophétie ne serait pas accomplie ; mais j'avais déjà tant souffert, que j'étais devenu presque indifférent au résultat que pouvait avoir cette affaire.

Je fus à peine rentré dans mon cachot, que je me jetai sur mon grabat, et tombai dans un profond assoupissement jusqu'à dix heures et demie du soir, que le greffier de la cour martiale vint m'annoncer que j'étais condamné à la simple *déportation*, c'est-à-dire au bannissement hors de France. Autant valait pour moi avoir été acquitté, puisque dans ce cas là je me fusse hâté de me déporter moi-même. Cette nouvelle me fit plaisir, et je dois ajouter qu'elle en fit aussi beaucoup à la marine de Rochefort qui était indignée de la conduite que l'on tenait à mon égard. Les jurés de Rochefort, effrayés par ce qui était arrivé à ceux de Brest, et par les menaces qu'on leur avait faites à eux-mêmes, consentirent à me déclarer *convaincu*. Néanmoins il eurent assez de courage pour ajouter qu'il n'était pas prouvé que j'eusse agi pour le compte des ennemis extérieurs de

France, et il en fallait beaucoup à cette époque pour agir ainsi. En conséquence de cette décision mitigée du jury, les juges, qui voulaient me sauver sans se compromettre, s'arrangèrent entre eux pour qu'un des trois seulement prononçât la peine de mort, tandis que les deux autres me condamneraient à la déportation. Comme dans les cours martiales il fallait l'unanimité pour la mort, et que l'avis le plus doux devait l'emporter, n'y eut-il eu qu'un contre deux, je n'avais rien à craindre de cette sentence, où sur trois voix j'en avais eu deux en ma faveur. C'est surtout à M. le capitaine de vaisseau *Polony* que je dois la vie dans cette occasion, par le courage avec lequel il a pris mes intérêts.

Après cette horrible comédie anti-judiciaire, destinée à satisfaire la rage aveugle du tyran, et qui n'avait servi qu'à prouver le peu d'influence qu'il avait sur les officiers de marine et à exciter la haine générale contre lui, je fus un peu moins maltraité pendant quelque tems en prison. J'obtins un lit hors du cachot; mais je restai toujours privé de communication au-dehors. Jusqu'à l'époque de mon départ de Brest, Son Altesse Royale Monsieur avait eu la bonté de me faire fournir par M. Dutheil les fonds nécessaires à mon entretien, et par ce moyen, j'avais souvent adouci les vexations que Buonaparte ordonnait contre moi à

ses satellites. Il n'en avait plus été de même après mon transfèrement à Rochefort, où j'avais été amené précipitamment et où l'on prit les plus grands soins pour me priver de toute communication avec d'autres personnes que mes bourreaux. Je ne tardai donc pas à y éprouver toutes les horreurs de la misère, n'ayant aucun traitement comme prisonnier; ce qui, joint à ma dure captivité et à l'état continuel de maladie dans lequel j'étais, ne rendait pas mon sort digne d'envie. Une seule chose servait à soutenir mon courage : c'était l'espoir de me voir bientôt mis hors du royaume, en vertu de la décision forcée des officiers de Rochefort. Buonaparte, enragé de ce que je n'avais pas été condamné à mort, voulait faire recommencer une troisième fois ma procédure. On lui fit entendre qu'en pareil cas, Machiavel eût conseillé de ne pas prolonger et augmenter le scandale et l'indignation publique, quand il était si aisé de se défaire de moi sans bruit.

Après seize mois de martyre, à Rochefort, où le préfet maritime me fit éprouver toutes les indignités, toutes les viles tortures qu'un agent de la tyrannie sait inventer pour flatter son odieux maître, on m'annonça que le prétendu jugement de Rochefort allait être mis à exécution. Je vis arriver à ma prison M. de Willedon, ce lieutenant de gendarmerie de la Rochelle, dont j'avais eu à

me louer dans mon transfèrement de Brest à Rochefort, et qui était chargé de me conduire lui-même, cette fois-ci, jusqu'à la frontière d'Espagne, où l'on m'assurait que j'allais être transporté. Il était porteur à cet effet d'un ordre et d'une lettre très-forte de recommandation du grand-juge, parce depuis que j'étais parti de Brest, le ministère de la police avait été supprimé, et celui de la justice en faisait les fonctions. On avait ordonné à M. de Willedon de prendre toutes les précautions nécessaires pour que ce voyage fût aussi commode pour moi, que les précédens avaient été pénibles. Il était enjoint à cet officier, ainsi qu'à un brigadier de gendarmes qui devait l'accompagner, d'être vêtus en bourgeois et sans armes; la route devait se faire dans une bonne berline, et être aussi rapide ou aussi lente que ma santé le permettrait, et toutes les dépenses devaient se payer sur mémoire. Telles étaient les instructions qu'avait reçu M. de Willedon, et dont il me fit part. J'aurais dû me défier de tout ce grand appareil d'égards et de politesse, en me tirant tout-à-coup du cachot le plus rigoureux, (la guerre ayant recommencée avec l'Angleterre par la rupture du traité d'Amiens, j'avais été remis au cachot, et plus sévérement traité que jamais.) Ce que l'on faisait pour moi dans ce moment était dans le fait pour appaiser les honnêtes gens de la marine de Rochefort, qui mur-

muraient hautement de la cruauté avec laquelle j'étais traité. Aussi, pendant les vingt-quatre heures qui précédèrent mon départ, il me fut permis, pour la première fois, de communiquer librement avec tous ceux qui voulurent me venir voir.

M. de Willedon ne dementit pas pendant tout le chemin le caractère obligeant et sensible dont il m'avait donné des preuves à notre première rencontre. Notre route fut aussi agréable qu'elle pouvait l'être, et je suis intimement persuadé que cet officier était le premier trompé sur le vrai but de mon voyage; autrement, dans sa position, la prudence eût exigé plus de précautions qu'il n'en prît pour me garder. En arrivant à *Lourdes*, petite ville située entre Baréges et Bagnères, mon conducteur me dit que nous étions à la frontière, et que le commandant du château, entre les mains duquel il m'allait remettre, me ferait sans doute passer en Espagne le lendemain. Je fus très-fâché de n'en pas finir de suite, et la vue de ce château me paraissait de mauvais augure. C'est un amas de mâsures entassées sans ordre sur un rocher qui domine la petite capitale du Lavedan, et qui est à son tour dominé par les montagnes qui sont de l'autre côté du torrent du Gâve. Ce château n'a jamais dû être d'une bien grande défense, même dans le tems où l'artillerie était inconnue; et dans ces tems-ci, il ne peut être d'aucune espèce d'uti-

lité. Une grosse vilaine tour carrée, avec des murs de onze pieds d'épaisseur, s'élève à l'angle de la barraque décorée du nom de Gouvernement.

Je me rendis, avec M. de Willedon, au château, où nous nous adressâmes à un lieutenant d'invalides, le premier et le second commandant étant absens dans ce moment-là. Mon conducteur remit ses dépêches à cet officier, auquel il me recommanda vivement, et nous nous séparâmes avec peine; il ne se passa rien, ce jour-là, au château de Lourdes, qui put affaiblir mon espoir d'être mis le lendemain en liberté hors de France. On me donna une des chambres du Gouvernement, et je soupai amicalement avec le lieutenant, qui avait envoyé, par un exprès, au commandant, les dépêches que M. de Willedon lui avait données. Dès le point du jour, le lendemain matin, j'attendais avec impatience l'avis de me remettre en route, lorsque je vis entrer dans ma chambre le lieutenant avec plusieurs soldats armés; il me dit que c'était à regret qu'il se voyait forcé de me conduire dans le donjon, mais que tels étaient les ordres envoyés de Paris : il ajouta, de plus, que je devais y être au secret. J'eus beau me récrier contre la perfidie et l'atrocité d'une pareille mesure que rien ne pouvait motiver, je fus enfermé dans un cachot humide, voûté, inhabité depuis quinze à vingt ans, et qui, depuis cette

époque, n'était visité que par des hiboux et des chauves-souris. La tradition prétend que cette tour fut construite par l'ordre d'une reine de Navarre, qui y fit d'abord enfermer son fils qui était le roi légitime, et finit par l'y faire étrangler, pour régner à sa place.

Dès que j'eus reconnu les localités autant qu'il m'était possible, je songeai au moyen de recouvrer ma liberté. Je reçus, à cette époque, quelque argent de ma famille : je résolus d'en profiter pour me tirer d'affaire. Je commençai par gagner un soldat avec des présens et des promesses, et je le décidai à s'enfuir avec moi. Il ne fallait, pour cela, qu'escalader un rocher de trente à quarante pieds. Je déchirai mes draps, et aidé du soldat, je fis la corde nécessaire à cet usage. Le jour convenu pour l'évasion, cet homme monta exprès la garde pour un autre, parce que je ne pouvais sortir du donjon qu'au moment où il serait en faction pendant la nuit, à la cloche qui était au pied de la tour; mais au moyen de quelque argent que je lui avais donné, il s'énivra si complettement, qu'on le fit mettre au cachot après l'avoir fait remplacer au poste. Etant sorti de prison quelques jours après, je lui reprochai sa faute et lui recommandai d'être plus sobre à l'avenir, ce qu'il me promit, et nous fixâmes une autre époque pour notre fuite. Ce jour là il se trouvait de garde pour son propre compte,

ce qui ne l'empêcha pas de faire la même faute que la première fois, et de se faire remettre au cachot. Je vis alors que j'avais affaire à un misérable dont je ne pouvais espérer de tirer aucun parti ; pour me débarrasser de lui, je lui donnai un écu de six francs, en lui disant que j'avais entièrement renoncé à mon projet. Ce coquin fit aussitôt appeler à son cachot le vieux lieutenant, et lui dit que j'avais voulu le séduire, pour qu'il facilitât ma fuite; que j'avais déchiré mes draps pour en faire une corde, et en même tems il lui remit pour preuve de sa dénonciation l'écu que je lui avais donné. On vint faire de suite la visite chez moi; et l'on trouva en effet la corde de draps cachée dans mon lit. Heureusement pour moi, le second commandant était pour lors au château; c'était M. le chevalier *Dauzat*, actuellement membre de la Chambre des députés : j'ai eu, en général, beaucoup à me louer de ses procédés, bien différens de ceux du commandant en chef. M. Dauzat vint me trouver, et je lui contai tout bonnement la vérité, qui ne fut pas difficile à prouver, et mon accusateur, au lieu de la récompense qu'il attendait, ne gagna que huit jours de plus de prison.

Je ne me rebutai pas pour un mauvais succès, et ayant découvert, quelque tems après, que la chambre au-dessus de la mienne n'était pas fermée

pendant la nuit, je me mis à travailler à faire un trou dans la voûte, qui était de brique. Cet ouvrage, qui était long et difficile à exécuter, faute d'outils, réussit néanmoins assez bien d'abord ; mais dès que j'eus détaché trois ou quatre briques de la voûte, toutes les autres s'écroulèrent avec fracas dans ma chambre, et me renversèrent en bas de l'échafaudage que j'avais fait avec une table et une chaise. J'en fus, au reste, quitte pour quelques contusions qui n'eurent pas de suites, et pour la perte de mes peines ; on était alors au milieu de la nuit, et le bruit de cette chûte retentit violemment dans les autres voûtes de la tour. L'alarme fut donnée sur-le-champ dans le château, et la garde entra chez moi avec précipitation ; mais au lieu d'attendre des reproches ou même des insultes, comme on y eût peut-être été assez disposé, ce fut moi-même qui me plaignis hautement. Aussitôt après la chûte de la voûte, me doutant bien qu'on allait venir chez moi, j'avais jeté par ma fenêtre, dans les broussailles du rocher escarpé qui servait de rempart au château de ce côté-là, une vieille bayonnette que j'avais achetée quelque tems auparavant d'un soldat, et qui m'avait servie à faire mon effraction. Je me mis ensuite à crier au secours par la fenêtre ; et quand on arriva, je me plaignis très-vivement d'avoir été exposé à périr en logeant sous une voûte pourrie, dont la

chûte m'avait blessé. On me fit des excuses, et je fus logé dans une autre chambre de la tour. Le lendemain, le dégât fut examiné par le lieutenant du génie M. *Valez*, et le garde-magasin M. *Benoit*, qui appuyèrent ma déclaration, dont ils n'étaient certainement pas les dupes. Je dois ici un tribut de reconnaissance à M. Benoit et à son obligeante famille, pour la bonté avec laquelle tous se sont empressés d'adoucir l'ennui de ma position pendant ma longue détention à Lourdes.

Quelle que fût la sévérité des ordres de Buonaparte à mon égard, je n'eusse cependant pas été très-malheureux sans le commandant en chef, espèce de fou qui s'efforçait d'imiter le ton des anciens recruteurs du quai de la Férailie. Heureusement pour moi, il ne venait pas souvent au château; car, à chaque visite qu'il y faisait, j'éprouvais quelque changement pénible dans ma manière d'être; c'étaient sans cesse de nouvelles consignes, et il m'a rendu aussi malheureux qu'il a dépendu de lui. Il s'en fallait de beaucoup, au reste, que tout le monde partageât ses dispositions à me vexer, il eut en effet été bien étonnant qu'un fidèle et malheureux serviteur du Roi n'eût pas trouvé des amis dans la patrie de Henri IV. Pour m'ôter cette ressource, le gouvernement usurpateur eut l'indignité de faire insérer, dans un des Moniteurs de 1804, une lettre que l'on prétendait que j'avais écrite au

ministre de la justice, dans laquelle j'annonçais une opinion opposée à celle que j'ai professée toute ma vie. Cette lettre n'était ni de mon style ni selon ma manière d'écrire, qui n'est, je pense, pas aussi bête que celle que l'on me prêtait dans cette lettre supposée. Les agens de Buonaparte gâtèrent même leur malice, par excès de zèle : en publiant cette lettre d'un ton de triomphe, on y ajoutait contre moi des injures et des calomnies qu'on se serait bien gardé d'y mettre, si elle eut été vraie. Il y était dit entre autres choses, que j'avais été chargé d'incendier le port de Brest; une pareille horreur eut bien été digne des satellites de Buonaparte; mais dans mon acte d'accusation et dans mes deux procédures, il n'avait jamais été question d'aucune action qui ne s'accordat avec le devoir d'un militaire, qui sert honorablement son prince légitime. Aussi, attendit-on, pour publier cette lettre, que je fusse enterré tout vivant dans un cachot au milieu des Pyrennées. La nouvelle m'en parvint cependant quelque tems après, quoique je fusse au secret, et j'écrivis au rédacteur pour dénier d'avoir jamais écrit une semblable épître; j'ai entre les mains celle que j'adressai à peu près dans ce tems-là au grand-juge, et c'est la seule qu'il ait eu de moi; elle m'a été rendue par la police générale avec mes autres papiers, depuis la restauration de la monarchie : il

n'y est question que de la demande que je faisais d'être envoyé hors de France ; elle est enregistrée à la police, n°. 5588, et l'apostille notée en marge, *police secrette* est *rien à changer*. Je me ferai un vrai plaisir de produire cette pièce à quiconque désirera la voir.

Cette perfidie manqua son but auprès de ceux qui me connaissaient, et qui en reconnurent de suite la fausseté; mais ma réclamation, pour la faire contredire dans le Moniteur, fut cause qu'on envoya l'ordre de me resserrer plus que jamais et de me priver de papier, plumes, encre, et livres. J'avais servi autrefois avec le baron d'Imbert, officier supérieur de marine, qui depuis avait opéré le mouvement qui eut lieu à Toulon en 1793, en faveur de la monarchie. Depuis lors, j'avais été en rapport avec lui en plusieurs autres occasions, et nous avions conservé autant que nous avions pu, des relations de services et d'amitié ; elles avaient été forcément interrompues à Rochefort; mais quand il apprit que j'étais transféré au château de Lourdes, il ne désespéra pas de m'en tirer. A cette époque il habitait Londres, et était chargé d'une correspondance royale en France. Feu le chevalier *de Laà*, mon camarade et mon ami, avec lequel j'avais fait la campagne de Lord *Hood*, à bord de la frégate la *Perle*, était un des officiers attachés à la correspondance

du Baron d'Imbert. Ce dernier le chargea d'aller reconnaître les localités, et préparer les voies pour mon évasion : personne n'était plus propre à cette opération que le chevalier de Laà, qui était né en Béarn, à peu de distance de Lourdes, et qui joignait à son amitié pour moi, une intelligence et une activité rare (1).

Les tentatives que fit le chevalier de Laà en ma faveur, n'eurent pas alors un succès complet, par l'effet d'un maladroit quiproquo que fit M. *Chiguet*, maître de poste de l'Estelle de Betharam, à trois lieues de Lourdes. Ce brave homme, plein de bonne volonté, s'était chargé de me faire passer de l'argent et des outils dans ma tour, et de me fournir ensuite un passeport et une chaise de poste pour aller en Espagne. Il chercha à se procurer des intelligences dans le château ; mais ayant été trahi par la personne à qui il s'était adressé, le préfet de Pau le fit mander chez lui, et il eut assez de peine à donner un explication plausible, de la confidence qu'il avait imprudemment faite. Quelque tems après deux prisonniers d'état furent envoyés de Paris à Lourdes, et le capitaine

(1) Il est mort, il y a sept ans, à Paris, victime de son zèle pour le service du Roi. L'opinion publique accuse un des principaux banquiers de cette ville de l'avoir dénoncé à la police, ainsi que deux autres officiers royalistes, MM. Dubuc et Rossolin.

de gendarmerie qui les escortait leur fit prendre la route qui passait à Pau et au bourg de l'Estelle de Betharam. Cet officier avait une figure distinguée et intéressante, tandis qu'un de ses prisonniers d'état, qui avait le grade de major, avait l'extérieur le plus ignoble et le plus repoussant. Quand ce cortège arriva à l'Estelle, le pauvre maître de poste Chiguet ayant la simplicité de vouloir distinguer les gens à la mine, prit le capitaine de gendarmerie pour le major, prisonnier d'état. Il lui confia tous ses projets relativement à moi, dont il le pria de me faire part. Le capitaine promit tout ce qu'il voulut, et se hâta de faire partir ses prisonniers pour Lourdes, où en arrivant, il dénonça les propositions et déclarations de Chiguet.

Dans ce moment là, je faisais un tour de promenade, sans me douter de ce qui se passait; lorsque le commandant me fit ramener précipitamment dans mon cachot par la garde, avec défense de me laisser promener à l'avenir. En même tems on envoya arrêter Chiguet, qui fut conduit aux prisons de Pau; il y resta plus d'un mois avant que d'être relâché. L'ordre vint, quelque tems après, de Paris pour faire transférer au château d'If, près de Marseille, tous les autres prisonniers d'état qui étaient au château de Lourdes, afin que le commandant n'ayant plus que moi à garder, pût sans obs-

tacle y donner toute sa surveillance. On employa en même tems un grand nombre d'ouvriers à renforcer le donjon, où Buonaparte avait décidé que je finirais mes jours. Non content de ses cachots, de ses grilles et de ses verroux, le commandant ordonna que toutes les quatre heures pendant le jour, et toutes les deux heures pendant la nuit, un caporal et deux hommes de garde vinssent visiter mes barreaux, examiner la chambre, et s'assurer que je ne faisais aucune tentative d'évasion. Cet ordre, fruit d'un excès de précaution, dont l'effet réel fut de m'empêcher de dormir pendant la nuit, me procura l'avantage de me mettre en liaison avec les soldats de la garnison, jeunes conscrits sortant de chez leurs parens, et qui n'avaient pas été assez longtems à l'école du crime, pour avoir perdu tous sentimens d'humanité et d'honneur.

D'un autre côté mon épouse qui était en ville, et avec laquelle, malgré les défenses du commandant, je me procurais les moyens de communiquer de tems en tems, parvint à gagner quelques-uns des ouvriers employés à travailler dans ma tour. Nous nous concertames pour mon évasion; elle me procura de l'opium, destiné à endormir mes gardes quand il en serait tems; les ouvriers fabriquèrent les fausses clefs nécessaires pour parvenir jusqu'à moi, et nous résolumes d'en profiter

pour ma fuite, dès la première nuit de pluie. Depuis quelques mois j'avais accoutumé les soldats à boire un petit verre de liqueur, ou d'eau-de-vie, chaque fois qu'ils venaient la nuit dans ma chambre et ils en avaient si bien pris l'habitude, qu'ils regardaient cela comme une rente obligée. Le dix-huit octobre 1806, était un jour de grande foire à Lourdes; le maire de la ville, curieux de se pavaner devant les paysans des montagnes, au milieu d'une troupe de soldats, avait demandé qu'on lui accordât, pour ce jour, la garnison du château, ce qu'il obtint, à la réserve des hommes de garde; le tems était affreux, la pluie tombait à torrent, les soldats ne pouvant rester à découvert sur la place, passèrent la journée au cabaret et s'y énivrèrent complètement. Mon épouse m'envoya sur ces entrefaites un des ouvriers qu'elle avait gagné, et qui vint dans ma tour, sous le prétexte de prendre ses outils, mais dans le fait, pour me prévenir que ce serait à minuit que l'on viendrait me délivrer, et que j'eusse à mettre la garde hors d'état de s'y opposer. Je fis alors venir le caporal qui devait monter la garde à midi, et lui donnant l'argent nécessaire : je lui dis qu'ennuyé de n'avoir que de l'eau-de-vie, je le chargeais de m'acheter à la foire une bouteille de liqueur fine, que nous entamerions lors des rondes de nuit. Cet homme ne manqua pas d'exécuter ma commis-

sion, et il m'apporta une bouteille bien bouchée, et couverte d'une coiffe de parchemin; j'avais depuis plusieurs jours, fait dissoudre de l'opium dans de l'eau-de-vie, en calculant que cette quantité ne donnât que trois grains d'opium, par petit verre de liqueur sur une bouteille. A peine le caporal fut-il sorti de ma chambre, que je mouillai la coiffe de parchemin de la bouteille, et après l'avoir ôtée, je débouchai et je retirai une certaine quantité de liqueur, que je remplaçai par une dissolution d'opium, et j'agitai bien le tout pour le mêler. La liqueur qui en résulta était un peu moins sucrée qu'auparavant, et le goût de l'opium, corrigé par celui du sucre, imitait celui des amendes amères; je rebouchai la bouteille bien exactement, telle qu'elle l'était quand on me l'avait apportée, et je la remis à la même place que le caporal l'avait laissée.

A dix heures du soir, époque de ma première visite de nuit, j'étais déjà couché, lorsque le caporal entra suivi de ses deux soldats. La liqueur ne fut pas oubliée, chacun en prit deux petits verres; seulement, quand ce vint à mon tour, je feignis de boire et je laissai tomber la liqueur dans mon lit: « il ne serait pas juste, dis-je ensuite, que la sentinelle et l'autre homme de garde n'en goûtassent pas aussi. » Le caporal trouva que j'avais très-raison, et envoya ses deux hommes relever

les autres qui étaient en bas, et qui vinrent aussi prendre leur dose de six grains d'opium, après quoi ils se retirèrent tous très-contens. Il y avait au pied de la tour, à côté de la guérite, une grosse cloche sur laquelle la sentinelle répétait l'heure, l'opium n'avait pas encore produit son effet : à onze heures personne ne frappa la cloche et je me hâtai de me réhabiller, pour être tout prêt à partir quand mes libérateurs viendraient. A minuit, même silence à la cloche; tout le monde excepté moi, était profondément endormi dans le château; il n'avait cessé depuis le matin de tomber de la pluie par torrent, accompagnée du vent le plus violent. Bientôt après j'entendis des clefs remuer dans la serrure du bas de la tour; je pensai d'abord que ce pouvait être la garde qui venait faire sa seconde ronde de nuit; mais je fus bientôt désabusé par la lenteur et le tatonnement que l'on mettait à ouvrir cette porte, et j'éprouvai pendant quelques tems des angoisses inexprimables, dans la crainte que le bruit que faisaient mes amis en s'efforçant de crocheter la serrure, ne vint à donner l'alarme dans le château. Ils avaient dû escalader les palissades extérieures, un premier mur, gravir le rocher, enfoncer la porte de secours, et ouvrir ensuite les serrures pour parvenir jusqu'à moi. Le château de Lourdes est place frontière; s'ils eussent été

pris en flagrant délit, ils eussent tous été fusillés sur-le-champ. Cette idée et les difficultés qu'ils rencontrèrent à l'exécution de leur projet, le leur eut fait abandonner, si mon épouse habillée en homme, n'eut continuellement excité leur courage. Timide comme une colombe en toute occasion, elle avait trouvé pour me sauver un courage surnaturel.

Enfin, après six ans de captivité, de vexations et de cruautés de tout genre, les portes de ma prison furent ouvertes ! Nous nous hâtames de fuir du château, sans nous donner la peine d'en refermer les portes; et mes libérateurs me conduisirent à une lieue de Lourdes, sur la route de Pau; là, je me séparai de mon épouse et des braves gens qui l'avaient aidée. Elle avait si bien pris ses précautions, que malgré les violens soupçons que l'on avait contre elle, dans les recherches rigoureuses que l'on fit le lendemain et jours suivans, pour découvrir les auteurs et complices de mon évasion, il n'y eut de compromis que de pauvres diables qui en étaient bien innocens. Il eut été à souhaiter qu'elle eut toujours eu le même bonheur; mais elle ne devait pas échapper à la rage de Buonaparte. Plusieurs mois après je lui fis porter une lettre par des personnes sûres, avec lesquelles je pouvais correspondre sans danger. Ces personnes crurent devoir, par

prudence, ne se rendre que de nuit chez elle, dont la maison n'avait cessé d'être entourée d'espions de jour et de nuit. A peine les porteurs de ma lettre furent-ils entrés, que la maison fut assaillie et entourée par des gendarmes qui forcèrent la porte, arrêtèrent mon épouse et les commissionnaires, et les conduisirent en prison. Ma lettre fut trouvée, mais elle ne contenait rien qui put compromettre personne; j'avançais que j'étais hors de France, le reste était des assurances d'amitié. Malgré cela, mon épouses et mes deux amis ont dû languir long-tems dans les cachots, en butte à toutes sortes de persécutions.

Lorsque je fus seul, je hâtai ma marche pour arriver à l'Estelle, où j'étais sûr que *Chiguet* me faciliterait les moyens de passer en Espagne, car je ne pouvais songer à me cacher chez lui, sa maison devant être sans doute le premier point où l'on dirigerait les poursuites contre moi. C'est ce que je lui dis en arrivant à l'Estelle, après avoir cent fois pensé périr en chemin, tant il était difficile de distinguer la route d'avec le torrent du Gave, sur les rives duquel elle passe jusqu'à Bayonne. D'après cette observation, le brave Chiguet me conduisit dans une maison du village, où il y avait une cachette qui, depuis le commencement de la révolution, avait servi à mettre à l'abri des fureurs jacobines, les ecclésiastiques fidèles à leur devoir.

Tout cela était achevé avant le point du jour, et comme j'étais exténué de fatigue, je me couchai et m'endormis profondément jusqu'à onze heures du matin. Je fus alors réveillé par un vacarme infernal, qui avait lieu dans le bourg; les cloches sonnaient le tocsin, les tambours battaient la générale, chacun courait aux armes. Je restai long-tems sans être certain du motif de tout ce bruit, dont je me doutais cependant bien d'être la cause, ce qui était vrai. Une colonne de troupes de ligne, de gendarmes, de gardes nationales, champêtres, forestiers et douaniers, venaient fouiller le bourg, et faire prendre les armes aux habitans pour les envoyer à leur tour fouiller les villages environnans. Ayant achevé une longue et sévère visite, les troupes continuèrent leur route sur Pau, après avoir arrêté le maître de poste Chiguet, et un de ses postillons qui ne m'avait jamais vu.

A dix heures du soir, cette troupe ayant fait une fausse marche, retomba tout-à-coup sur l'Estelle, et recommença une fouille générale plus sévère encore que la première, mais qui n'eut pas un meilleur succès. Néanmoins mon hôte s'effraya de cet appareil, et de l'acharnement que l'on montrait contre moi; on promettait douze mille francs de récompense à qui me livrerait vif ou mort, et on menaçait de dix ans de galère, quiconque me cacherait, ou faciliterait ma fuite. Mon hôte n'était

pas un coquin ; c'était seulement un poltron, et le seul service qu'il consentit encore à me rendre, fut de m'accompagner au hameau voisin, où il me faisait espérer qu'un cultivateur de sa connaissance voudrait peut-être me donner asile. Il fallut bien me résigner à entreprendre cette course imprudente, pendant laquelle nous manquâmes d'être pris par les ennemis. La Providence qui jusqu'alors m'avait protégé d'une manière si miraculeuse, ne m'abandonna pas dans ce nouveau danger : nous passames sans accident au milieu des troupes; il est vrai que j'avais un costume de paysan béarnais que m'avait procuré le *père Joseph*, respectable ecclésiastique, célèbre dans ce pays-là, par son zèle et par les persécutions auxquelles il a été trop long-tems en butte. Dans ces circonstances, il me rendit de très-grands services.

Le particulier chez lequel nous allames, est un cultivateur du hameau de l'Estelle, éloigné d'un tiers de lieue du bourg de ce nom. Père de cinq enfans, il a peu de fortune; mais il est d'une richess inépuisable en loyauté pour son Prince, en honneur et en générosité. Quoique d'une condition où l'éducation est en général peu soignée, il se trouve, sous ce rapport, au-dessus de son état; il possède des manières très-civiles, et un jugement sain et fort juste. Son nom est *Jacques Menou*, il est devenu pour tous ceux qui le connaissent, sy-

nonime à celui d'honnête homme par excellence. Par le plus grand hasard, il se trouvait être le frère du postillon de M. Chiguet, qui avait été arrêté et emmené enchaîné à Pau, avec son maître. Ce malheureux était pauvre et père d'une nombreuse famille; Jacques Menou, son aîné, ne m'avait jamais connu, il ne me devait rien, il n'ignorait pas les risques qu'il courait en me recevant; au lieu qu'en me livrant, il sauvait son frère et recevait une récompense bien capable de tenter un homme moins parfaitement honnête. Il ne balança pas un instant à m'accorder hospitalité et protection, et il m'a tenu parole bien au-delà de ses promesses. Quinze jours après mon arrivée à l'Estelle, la grande effervescence causée par mon évasion, s'étant un peu calmée, les allertes et les visites domiciliaires devenant moins fréquentes, le brave Menou, pour me faire plaisir et sans y être sollicité, m'offrit d'aller à Lourdes donner de mes nouvelles à mon épouse. Il choisit pour cela un jour de marché, et il se chargea de plusieurs denrées à vendre : je me gardai bien de lui rien donner par écrit; ce n'était pas nécessaire avec un homme aussi intelligent. Il remplit sa commission de la manière la plus adroite et la plus satisfaisante, et m'apprit qu'on ne s'était apperçu de mon évasion, qu'à quatre heures et demie du matin; que les premières recherches avaient été chez mon épouse, où l'on

n'avait trouvé aucun indice qui pût la compromettre; que l'on continuait à faire de rigoureuses perquisitions; que Chiguet et Pierre Menou son frère étaient toujours dans les cachots de Tarbes; qu'on avait formé sur la frontière, dans les départemens voisins, un cordon de gendarmes, douaniers et gardes forestiers; qu'on avait arrêté à Bayonne, à Toulouse, à Saragosse, quantité de personnes dont le signalement approchait du mien; qu'après les avoir emmenées enchaînées à Tarbes, et reconnu l'erreur, on les renvoyait avec des injures, par dépit de m'avoir manqué; qu'enfin l'ordre avait été donné que dans le cas où l'on me prendrait, je fusse fusillé sans autre forme de procès.

Ces nouvelles, dont je reçus d'ailleurs la confirmation de plusieurs autres côtés, me forcèrent de prolonger mon séjour en France. Le digne Menou n'était pas le seul qui prît intérêt à moi dans le pays, j'y avais autant de chauds amis qu'il y avait d'habitans. Je dois distinguer entr'autres, *M. Bayle*, bourgeois de l'Estelle, chez lequel j'ai habité un mois, et qui m'a traité avec toutes les attentions délicates que j'eusse pu attendre d'un bon frère. Enfin aux environs des fêtes de Noël, nous apprîmes qu'on avait retiré de la frontière le cordon qu'on y avait laissé pendant deux mois et demi, et je me disposai à passer en Espa-

gne. Jacques Menou s'offrit alors d'être mon guide et il s'arrangea avec des contrebandiers espagnols qui retournaient dans leur pays ; la route qu'ils devaient suivre est dangereuse quant aux localités; mais dans cette circonstance elle me mettait à l'abri du plus grand péril que j'eusse à craindre : celui de tomber entre les mains des satellites de Buonaparte. Enfin le premier janvier 1807, je passai les limites, et j'arrivai à *Sallicnte*, premier bourg espagnol. Le tyran, au faîte de sa puissance, n'avait pu venir à bout de moi: pour la troisième fois j'échappais à sa rage; il dût bien regretter alors d'avoir voulu couvrir ma mort de formes juridiques, au lieu de m'avoir fait périr sans cérémonie comme tant d'autres. Un sot mouvement d'orgueil lui faisait désirer que mes propres camarades me servissent de bourreaux, et c'est ce qui m'a sauvé la vie. La marine militaire a montré dans toute mon affaire, un caractère d'autant plus honorable, que c'est la seule arme de France qui ait eu le noble courage de résister à la volonté positive du tyran.

Dans l'ouvrage publié par *Lewis Goldsmith*, malgré l'inexactitude avec laquelle il a écrit ce qui m'est arrivé à Brest, on voit que Buonaparte se faisait de ma mort une affaire majeure; il est très-heureux pour moi qu'il s'y soit mal pris, car il était persuadé que tant que je conserverais la vie,

la sienne n'était pas en sûreté. Dans les papiers qui étaient dans le porte-feuille du général Lemercier Lavendée, on avait trouvé une proposition que j'avais faite dans le tems au général Georges, pour le dissuader de mettre à exécution le projet de Saint-Régent et le remplacer. Georges et moi devions nous rendre à Paris, avec chacun quarante hommes affidés et déterminés, munis de passeports comme officiers de tous grades et de toutes armes. Le jour de l'arrivée à Paris eut été la veille de celui d'une grande parade dans le carrousel. Le lendemain, à l'heure de la revue, nous nous serions tous rendus à cheval et bien armés, aux Tuileries, et nous eussions attaqué, tous à-la-fois, l'usurpateur au milieu de ses troupes, qui eussent regardé notre attaque comme un complot formé par les officiers de toute l'armée. Par ce moyen nous étions certains de faire périr Buonaparte; et comme à cette époque il n'avait pas encore organisé son énorme garde, il était probable qu'à la faveur du désordre qui eut été la suite de cet événement, et au moyen de marques de reconnaissance que nous aurions eu entre nous, nous aurions non seulement sauvé notre vie pour la plupart, mais encore nous eussions poussé la tentative pour nous saisir de l'autorité, aussi loin que les circonstances l'eussent permis. Ce plan qui était accompagné de plusieurs particularités et détails

d'exécution, avait plus effrayé Buonaparte qu'aucune des tentatives faites contre lui; et quoiqu'il ne fût pas écrit de ma main, la police était persuadée ainsi que lui, que j'en étais l'auteur; d'après cela on peut juger de sa fureur, lorsqu'il apprit mon évasion.

Je partis de Salliente en compagnie avec quelques muletiers qui se rendaient à Saragosse; j'avais changé à Salliente mon costume de béarnais contre un de paysan espagnol, et j'avais acheté un passeport à l'avenant. Cette manière pénible et très-modeste de voyager, m'empêcha d'être arrêté en Espagne, où Buonaparte jouissait par le moyen de *Godoy*, d'autant d'autorité qu'en France. On avait arrêté à Saragosse, à Lerida et à Jaca, plusieurs Français voyageurs qui me ressemblaient légèrement et on les avait envoyés en France. Quand j'arrivai à Madrid, le danger était encore plus grand pour moi; j'étais accablé de fatigue par la longue route que je venais de faire, je voyais la fin de mes ressources pécuniaires, et je me trouvais dans une ville où la police française avait autant d'influence et d'activité qu'à Paris. Je savais être connu de réputation par S. E. le baron de Strogonoff, Ambassadeur de Russie, auquel on avait parlé de moi, lors des tentatives antérieures qui avaient été faites pour me délivrer; mais je n'avais pas sur moi le moindre papier pour prou-

ver que c'était véritablement moi. Je me décidai cependant à me présenter à l'hôtel de Russie, rassuré par la bienveillance avec laquelle, pendant le cours de la révolution, j'avais été traité par les ministres de cette nation, toujours prêts à rendre toute sorte de bons offices aux royalistes français. Je ne fus pas trompé dans mon espoir : quoiqu'en haillons et sans aucune preuve pour me faire reconnaître, le baron de Strogonoff m'accueillit avec toute l'amitié possible, et fut au-devant de tout ce qui m'était nécessaire, avec une générosité et une délicatesse qu'aucun terme ne saurait suffisamment louer.

En peu de jours je fus rétabli de la fièvre que m'avaient occasionnée les fatigues de ma route. Le ministère français, à Madrid, ne tarda pas à savoir que j'étais à l'hôtel de Russie; le baron de Strogonoff en fut prévenu, et pour me mettre en sûreté, il m'attacha à la légation, en me donnant un certificat comme son secrétaire particulier.

Quand je dus partir de Madrid, je fus chargé, en qualité de courrier de cabinet, des dépêches du baron de Stogonoff; je pris aussi celles de M. Hunter, commissaire du gouvernement britannique pour l'échange des prisonniers de guerre. Je partis ensuite pour Lisbonne, dans une bonne berline, tirée par sept mules, et muni de passeports russes, espagnols, portugais et anglais; j'arrivai

promptement à Lisbone, où je trouvai dans M. le chevalier de Wassihef, ambassadeur russe, la même affabilité et le même désir d'obliger, que j'avais eu le bonheur de rencontrer auparavant chez tous les Russes que j'avais eu occasson de connaître. L'ambassadeur anglais à Lisbonne, lord Strongford, me fit ensuite passer en Angleterre, à bord du paquebot de Falmouth. Je ne tardai pas d'arriver à Londres, où j'obtins de S. A. R. Monsieur, un accueil bien digne de me faire oublier les maux que je venais de souffrir.

Tel est le précis exact de ce qui m'est arrivé dans cette mission, dont je me suis tiré d'une manière si miraculeuse, que l'on pourrait la regarder comme un roman, si les faits n'étaient pas tous de notoriété publique; de plus, les personnes citées dans le cours de ce récit sont existantes, et la plupart se trouvent en ce moment à Paris. On doit bien penser qu'une fois arrivé en Angleterre, je dus m'occuper de faire venir mon épouse auprès de moi. Je multipliai en vain les tentatives à cet effet; elles furent toutes infructueuses, et j'ai raconté plus haut le malheur que causa une de mes lettres qui fut surprise par l'ennemi. Il y avait quatre ans que j'étais à Londres sans nouvelles de ma femme ni de mon père, lorsque j'appris qu'un parent dont mon frère et moi devions hériter, venait de mourir. Tant de

motifs me décidèrent à risquer un voyage sur le Continent; je pris en conséquence l'agrément de Sa Majesté, et celui de S. A. R. Monsieur, par l'intermédiaire de M. le comte de la Châtre, ministre du Roi à Londres, et par M. Dutheil. Je m'engageai à reconnaître l'esprit public en France, et à rendre compte à mon retour de ce que j'aurais observé qui pourrait être utile à la cause royale. Je comptais n'être absent que trois mois tout au plus, et je quittai Londres le 31 octobre 1810. Le premier novembre, je mis à la voile de Gravesend pour la côte de Hollande; le 5 je débarquai dans l'île de Schouwen; le 6 j'arrivai à Roterdam et le 7 à Amsterdam. Il n'y avait pas plus de trois ou quatre heures, que j'étais dans cette capitale, lorsque je fus arrêté par l'ordre du baillif de la ville, qui me livra à la gendarmerie française. J'avais sans doute été vendu par ceux qui m'avaient procuré des passeports français. Le 8, les gendarmes me conduisirent à Bréda; le 9 j'arrivai à Anvers, où je fus envoyé au couvent des Célites, maison destinée à la garde des fous.

Le 14 novembre, on reçut à Anvers des ordres de Paris, en vertu desquels je fus enchaîné et mis dans la malle du courrier de la poste, escorté par le lieutenant de la gendarmerie de cette ville.

En arrivant à Paris le 16, j'avais le tour du

poignet écorché par mes chaînes; on m'interrogea à la police, puis l'on m'envoya au secret, à la prison de la Force. Il fut heureux pour moi que ma déclaration au sujet de l'héritage que je venais recueillir se trouvât vraie, autrement j'eusse été livré à la commission militaire de Grenelle comme espion. Après avoir été six semaines au secret à la Force, on m'envoya au donjon de Vincennes, d'où je fus transferré le 12 août 1812, au château de Ham en Picardie. Toutes les vexations que j'avais éprouvées dans mes détentions antérieures, étaient à l'eau de rose, en comparaison de ce que j'ai eu à souffrir au château de Ham. Lorsque le général Mallet se prépara à renverser Buonaparte, un de ses amis, qui était mon compagnon d'infortune, me proposa d'aller coopérer à la chûte de l'ennemi commun. J'acceptai avec plaisir, et je m'occupai d'exécuter notre évasion ; en ma qualité d'officier de marine, plus accoutumé qu'un autre, par conséquent, à grimper, à faire des échelles de corde, je me chargeai du travail. Deux murs percés, une échelle de bois de trente pieds, une échelle de corde de soixante-quatorze pieds, une ouverture de deux pieds et demi de diametre dans une porte de chêne de deux pouces d'épaisseur, qu'il fallut percer avec une vrille, n'ayant aucun outil, et surveillé jour et nuit : telles sont les opérations qu'il me fallut exécuter.

Quand tout fut prêt, nous tentâmes l'escalade à trois prisonniers seulement : M. Bazin, homme de lettre et ami du général Mallet, M. Carréga, officier supérieur dans les armées royales du Maine et moi. (1) En qualité d'ancien marin et plus accoutumé à ce genre d'exercice, je descendis le premier par l'échelle de corde, pour montrer à mes camarades comment ils devaient s'y prendre; mais ils ne surent pas profiter de la leçon : M. Bazin, qui descendit le second, lâcha la corde à plus de vingt-cinq pieds de hauteur, et tomba dans le fossé, tête première; heureusement il frappa dans l'herbe. Cependant la commotion fut assez forte pour lui faire perdre connaissance; je réussis à le rappeler à la vie. Après une assez longue hésitation, M. Carréga se hasarda à descendre aussi; mais n'ayant pas mieux suivi mes conseils que son prédécesseur, il s'écorcha la peau des deux mains, et lâchant la corde à plus de quinze pieds, il tomba sur son derrière et s'évanouit. Je lui fis aussi reprendre connaissance, et nous nous mîmes en route pour gagner les bois de Chauny, qui communiquent à ceux de Compiègne.

Nous marchions aussi vîte que nous le pou-

(1) Nous proposâmes à M. Vr. Couchery de venir avec nous; le mauvais état de sa santé ne lui permit pas d'accepter.

vions, et nous n'étions qu'à un quart de lieue du bois, lorsque nous fûmes atteints par les soldats envoyés à notre poursuite. Sans l'accident arrivé, lors de leurs descentes, à mes deux camarades, et le tems que cela nous avait fait perdre, nous eussions été sauvés. On nous garotta et on nous ramena au château. Le concierge nous rejoignit en route; il était furieux contre les soldats, de ce qu'ils ne nous avaient pas baïonnettés en nous arrêtant, et les excitait à le faire. Le commandant survint un moment après, et leur donna le même conseil; mais ces soldats, qui étaient des conscrits de la garde départementale, se contentèrent de nous accabler d'injures. Quand nous fûmes arrivés au château, on nous mit séparément au cachot, sur un grabat, sans matelats, ni draps, les fers aux pieds et aux mains, et au plus rigoureux secret. Comme j'avais été l'acteur principal de cette évasion, je fus aussi le plus particulièrement en butte à l'animosité des agens de Buonaparte. Les mauvais traitemens que j'éprouvai pendant quatorze mois me firent tomber malade; et quand d'autres prisonniers sollicitaient le commandant de me tirer du cachot étroit et mal sain où j'étais enfermé, il répondait que *plutôt je mourrais, plutôt je cesserais de souffrir.*

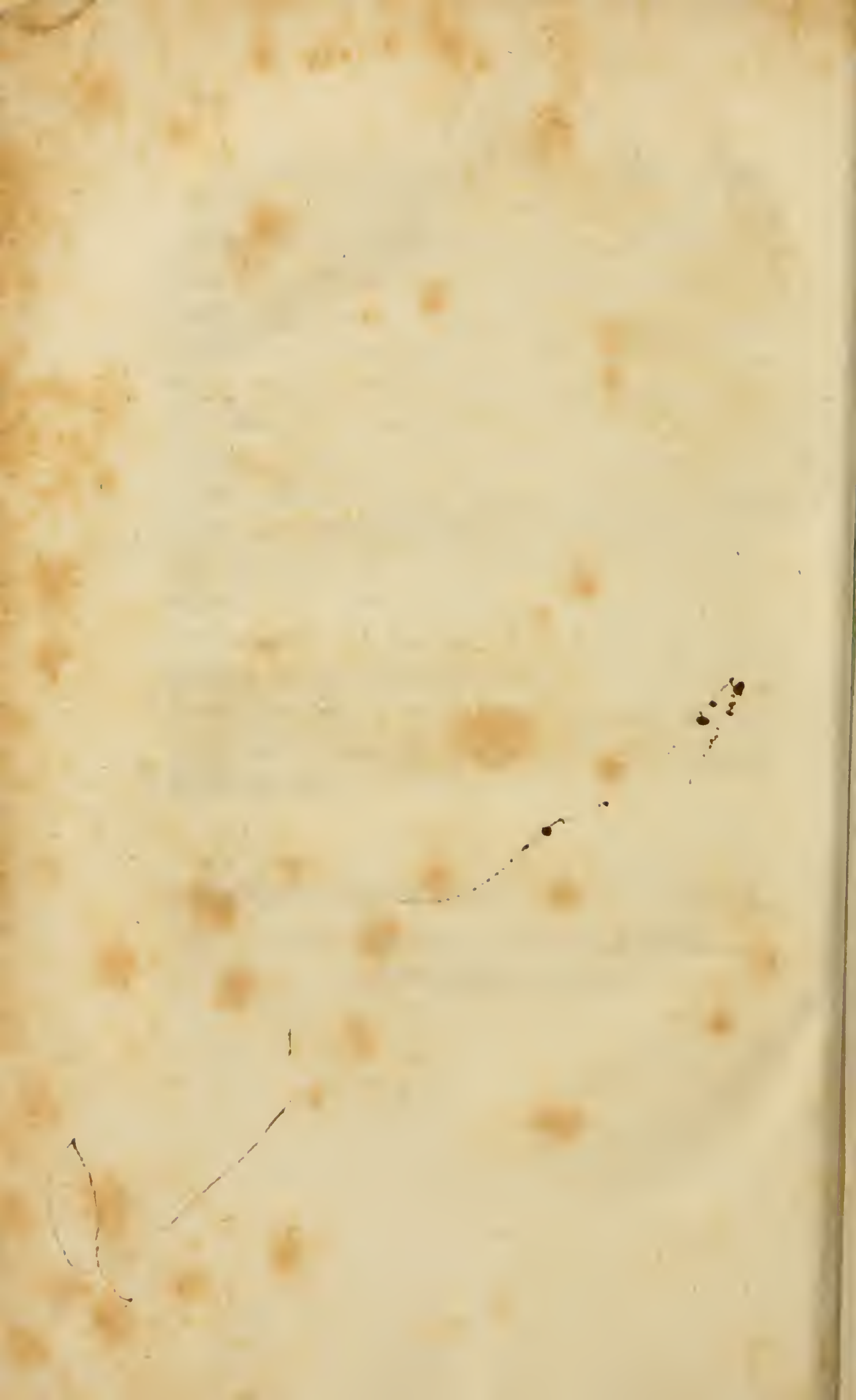
J'ai tout lieu de croire que si nous avions réussi à rejoindre le général Mallet, sa tentative aurait

eu un succès bien différent de celui qui en est résulté ; mais aussi nous l'aurions décidé à employer des moyens un peu plus énergiques. Après avoir long-tems souffert de la rage de mes ennemis, l'entrée en France des troupes alliées nous fit enfin espérer un terme à nos maux. Nous nous attendions d'un jour à l'autre d'être délivrés par les troupes russes, lorsque les cerbères de Buonaparte nous firent enlever au milieu de la nuit, le 12 février 1814, et nous plaçant sur des charrettes escortées par des gendarmes, nous conduisirent en divers endroits où ils espéraient pouvoir nous torturer quelques jours de plus. Je fus au nombre de ceux que l'on envoya à Rouen ; et enfin, cette ville ayant reconnu l'autorité royale le 9 avril dernier, nous fûmes mis en liberté. J'ai tellement souffert, que j'ai beaucoup de peine à entrer en convalescence. Depuis vingt-cinq ans sans interruption j'ai activement servi la cause royale ; j'ai été onze ans prisonnier d'état en trois fois différentes ; j'ai, comme officier royaliste, passé à trois jugemens de mort : le premier à Toulon en 1798, à la commission militaire ; le second à la cour martiale maritime à Brest en 1802, et le troisième à Rochefort en 1813. Mais à la fin j'ai le bonheur de voir rétabli sur le trône de ses pères, le prince légitime auquel toute ma vie j'ai consacré mon cœur et mon bras.

Sous l'autorité paternelle de nos rois, les Français ne verront plus le glaive protecteur de la justice changé en poignard assassin ; on respectera ce principe sacré qu'il vaut mieux pardonner à cent coupables, que de condamner un innocent; on ne verra plus juger deux fois un homme pour le même fait, après qu'il a été acquitté; punir des jurés pour avoir exactement obéi à la loi, et donner l'ordre à des juges de condamner un accusé. Plein de ces heureuses idées, récompensé de ce que j'ai fait par le succès de la cause que j'ai servie, je n'ai d'autre désir que d'être encore utile dans le poste qu'il plaira au Roi de me donner; et si j'ai quelque réclamation à faire, c'est en faveur des dignes officiers de mon jury, à Brest, que je prends la liberté de recommander respectueusement à la justice et à la bienveillance de Sa Majesté.

Le Chev^ier^. DE RIVOIRE SAINT-HYPOLITE,

Officier de Marine, ex-Commandant les Marins royalistes à Brest.



B 3

RELATION
DE LA DÉPORTATION
ET DE L'EXIL
A CAYENNE
D'UN JEUNE FRANÇAIS,
SOUS LE CONSULAT DE BUONAPARTE,
EN 1802.

EN SEPT LETTRES.

A PARIS.

Chez DELAUNAY, PÉLICIER, Libraires, au Palais-Royal.
MAGIMEL, Libraire, rue Dauphine.

TESTU, IMPRIMEUR DE LL. AA SS Mgr. LE DUC D'ORLÉANS ET MONSEIGNEUR LE PRINCE DE CONDÉ, RUE HAUTEFEILLE, N°. 13.

1816.

Nota. Par l'effet de retranchemens faits pendant l'impression, la série numérale des notes est interrompue depuis 3 jusqu'à 5 *bis*, mais correspond avec les chiffres de renvoi du texte.

PRÉFACE.

Il y a maintenant onze ans que j'écrivis cette histoire, immédiatement après mon arrivée de Cayenne aux États-Unis d'Amérique. Je n'avais pas alors l'espérance de pouvoir jamais la publier sans danger ; car le Gouvernement de France, ou plutôt l'homme qui travaillait dans l'ombre avec l'hypocrisie de César ou d'Octave à occuper un jour le trône, paraissait affermi si bien, que la Providence seule pouvait l'arrêter dans sa marche. Mon dessein donc n'était que de montrer ou léguer mon manuscrit à mes amis.

Je publie l'histoire de mes malheurs expressément pour désarmer les malintentionnés, ceux des Etats-Unis d'Amérique particulièrement. Je ne les redoutai jamais; mais, comme pendant les onze années que je passai dans ce

pays, ils travaillèrent avec l'adresse la plus lâche et la plus atroce, à me perdre dans l'opinion des honnêtes gens, je saisis cette occasion pour me mettre moi-même à ma place ; parce que je ne crois pas avoir rien à me reprocher, qui touche l'honneur.

Combien d'embûches ces scélérats ne me tendirent-ils pas ! Au récit de mes aventures, ils s'empressèrent de publier que j'avais été du complot de la machine infernale. Dix-huit mois après, je reçus quelques secours de mon père, par l'entremise d'un vénérable militaire de l'ancien régime ; et dès-lors, ils insinuèrent que mon histoire était un mensonge, que je n'avais pas été exilé, et que j'étais l'agent secret de Buonaparte. Il importait à leur bonheur d'empêcher les *fédéralistes* de me donner leur estime. Quand ensuite je fis un voyage au nord de l'Europe par l'Irlande et l'Angleterre, ils me firent passer pour un agent secret de Louis XVIII. En mon absence, on

cherchа à détruire le bonheur de mes proches par des lettres anonymes.

J'en appelle à vous, Messieurs les Américains, qui, par vos vertus ou par vos talens, avez place au tribunal de la censure : je passai chez vous cinq ans, sans rien faire, qu'étudier et écrire; et quand j'eus perdu tout espoir de retourner dans ma patrie, ne sachant aucun métier, car j'avais reçu une éducation qui me donnait droit à quelqu'emploi honorable; j'embrassai enfin la profession de libraire que j'ai suivie avec honneur, et j'ose dire, avec quelqu'intelligence.

Je pourrais aussi m'enorgueillir d'avoir su, par ma bonne conduite, acquérir et conserver l'estime et même la confiance de LL. EE. MM. les Ambassadeurs de Russie et d'Espagne, résidans en Amérique.

Mais, revenons à mon arrestation. Certaines personnes avaient alors tant soif d'une victime, que je fus arrêté et exilé sous le nom de *Fournaguez*, qui est bien différent du mien.

Enfin me disculperai-je d'avoir écrit à la femme du premier consul, une lettre indécente, insultante et que personne n'eût jamais pu écrire même à une femme de la plus détestable compagnie? Le bruit en courut après mon départ de la prison de Paris, d'où je lui avais adressé la lettre respectueuse, et même humiliante pour moi, que je mentionne dans cette histoire. Elle n'y eut aucun égard. A quoi m'eût pu servir d'écrire une lettre injurieuse à la femme du premier consul? D'autre part, si j'eusse été disposé ou encouragé à ravaler ou à rendre ridicules certains personnages de cet abominable régime, et j'aimais assez mon pays pour lui souhaiter, sinon une monarchiet empérée, au moins un gouvernement qui eût garanti toutes les libertés raisonnables, ne savais-je pas que le moyen d'arriver à mes fins était de rendre la satire, ou le ridicule, le plus publics possible, et non pas d'écrire une simple lettre?

Mais je soumets à l'examen de mes honnêtes compatriotes, le certificat des griefs qui furent le motif ostensible de ma captivité.

Paris, le 25 janvier 1816.

« Le secrétaire général du ministère de
» la police générale certifie, d'après les
» renseignemens existant aux archives
» de la police générale (dossier n°. 1373,
» série 2) que *M. Jean Louis Fernagus* a
» été arrêté le 15 nivôse an dix, et détenu
» à la Préfecture de Police, *pour avoir*
» *composé des romans satiriques dans les-*
» *quels on pouvait reconnaître les personnes*
» *les plus distinguées dans la société et dans*
» *le gouvernement, et pour avoir gardé*
» *chez lui des couplets et des épigrammes*
» *dirigés contre Buonaparte, sa famille*
» *et le Gouvernement, et avoir énoncé*
» *clairement son opinion dans son inter-*
» *rogatoire.* »

» BERTIN DE VEAUX ».

Je me trouverais aujourd'hui fort heu-

reux d'avoir travaillé avec quelque efficacité à rendre méprisable et indigne d'un grand et généreux peuple, ce prétendu gouvernement si astucieusement usurpé ; et plût à Dieu que j'eusse donné au chef de ce gouvernement un motif plausible de m'imposer tant de souffrances! Mais aussi il ne manquait alors en France, ni commissions militaires ou spéciales, ni tortures raffinées ni guillotine pour m'ôter la vie, si en effet j'eusse commis l'ombre d'un crime.

Je n'ai qu'une chose à dire pour ma justification. C'est que *composer* n'est pas *publier*. Au reste, je ne composai jamais rien.

Les mots *gardé chez lui* sont admirables.

Républicains de tous les pays! hommes à idées libérales! voyez et jugez. J'en appelle à vous.

Paris, 18 février 1816.

RELATION

RELATION

De la Déportation et de l'Exil à Cayenne d'un jeune Français, sous le consulat de Buonaparte, en 1802.

PREMIÈRE LETTRE.

*A M. de***.*

Prison de la police générale de Paris, 6 janvier 1802.

Il y a donc un asyle pour les honnêtes gens, quoi qu'en disent les philosophes bourrus de nos jours; car, je suis, en ce moment, et pour long-temps, sans doute, à l'abri des intempéries et même de l'aspect de la canaille. Vous savez ce que ce mot signifie maintenant.

Hier, à l'aurore, sept grands coquins, armés de l'ordre du citoyen Fouché de Nantes, ministre de la police générale, et vêtus de grandes redingottes, sous lesquelles ils tenaient caché chacun un bâton ferré par le

bas-bout, sept grands scélérats, à la barbe rouge, aux cheveux huileux et plats du jacobinisme, et aux nageoires épaisses qui s'unissent sous le menton pour former un collier velu, sont venus m'as saillir dans mon appartement. Je dormais, lor squ'ils heurtèrent rudement la porte du corridor. Mon domestique s'éveilla en sursaut, alla ouvrir en tremblant, tant ces citoyens ont les manières douces et civiles. Au bruit que fit l'un des coquins, en lisant mal mon nom sur l'ordre ministériel qui ne le portait pas bien non plus, je me levai et volai en chemise à l'anti-chambre. Que demandez-vous, lui dis-je? — La portière m'a dit que c'est ici que demeure le nommé Fournaguez. Est-ce vous ? Mais non! cela n'est pas posible! vous n'avez pas de barbe... Votre père demeure-t-il ici? — Non. — Cependant, où est-il? — Oh! Il n'est pas à Paris. — Comment? Aurait-il échappé? — Ouais! Il y a long-temps qu'il n'est plus à Paris. — Où sont vos papiers? En même temps, ses six acolytes entrèrent avec joie, placèrent leurs bâtons dans différens endroits de ma chambre, fouillèrent dans les armoires, meubles, etc., jetèrent mon lit sens-dessus-dessous, ouvrirent tout, regardèrent même dans les cheminées, pendant que, saisi d'effroi à l'aspect de ces

terribles agens, de ce qu'on est convenu d'appeler la *vengeance du peuple*, je lisais l'ordre fatal que le complaisant chef des Sbires me montrait d'une main. Bientôt on apporta de tous côtés sur une table les papiers, manuscrits et livres que ces Messieurs n'avaient pas sans doute trouvés propres à leur usage particulier. Ils me demandèrent une serviette pour les y mettre, et si je désirais apposer mon cachet sur la fermeture du paquet qui allait être porté à la police. J'étais toujours en chemise, mais ils me dirent qu'il fallait que je m'habillasse pour les suivre. L'un d'eux, à ma prière, alla chercher un fiacre; mais il faisait si froid, et il était si grand matin, qu'il ne s'en trouva pas sur la place. J'ai été donc obligé de marcher une demi-lieue, entre quatre de ces coquins qui, vous le savez, ont la figure si ignoble, que l'homme le plus étranger à la capitale, ne peut manquer de les reconnaître.

Je fus conduit au ci-devant hôtel d'Aligre, où est la préfecture de police. Un chef de division ou de bureau, qui avait les gestes tout-à-fait militaires, m'ordonna de m'asseoir, à six pieds de lui, vis-à-vis la fenêtre, probablement pour mieux saisir le jeu de mon visage. Une sentinelle fut postée derrière ma

chaise, et une autre à la porte, et la fenêtre était garnie de barreaux de fer.

Il serait ennuyeux pour vous autant qu'il a été vexant et tyrannique pour moi, d'entendre toutes les mortelles et saugrenues fadaises dont ce vil coquin s'est occupé pendant huit ou neuf heures, sans me permettre de manger, ni boire. Ceci est un des plus puissans moyens de cette infernale inquisition, pour arracher de vous des aveux ou des mensonges conformes à leurs vues. Il suffira de dire que, pour la forme, on me fit reconnaître mon cachet, on glissa lestement sur le passeport prussien qui se trouvait dans mes papiers, passeport daté de Konigsberg, visé à Londres, et par le marquis de Luchesini, à Paris. Le jacobin m'observa rudement que j'avais mauvaise grâce à me dire prussien, puisque j'avais la physionomie française, que je ne pourrais parler allemand cinq minutes avec quiconque il ferait appeler des membres de la police. J'objectai que je pouvais descendre, comme bien d'autres, de Français victimes de la révocation de l'édit de Nantes, desquels Berlin et plusieurs villes du Nord étaient peuplées. Il me demanda avec ironie des nouvelles des princes. Prenez garde, me dit-il, votre salut dépend de votre franchise.

Nous avons ici un valet du prince de Condé. Il vous reconnaîtrait, sans doute. M'ayant demandé ce que j'étais venu faire à Paris, je lui répondis : mes affaires, et que cela était tout naturel, puisque la paix préliminaire entre la France et l'Angleterre était signée.

Il me demanda si je n'avais pas émigré. A quoi je lui répondis que la loi m'excuserait, puisque j'aurais été bien au-dessous de 14 ans, lors de l'émigration.

Si j'aimais l'ordre de choses présent en France, si je n'avais pas quelque prédilection pour la monarchie, gouvernement, dit mon argus, dont le nom seul fait frémir et dispose à la révolte les ames nobles et faites pour la liberté. Il me montra successivement l'épigramme de M. de C. *** (1), que je niai être de moi, sans désavouer qu'elle fût copiée de ma main; la comédie, appelée les *Trois Quartiers de Paris*; l'épigramme sur les chevaux de Venise; celle sur les robes aux (2) trente mille francs; celle sur (3) l'exposition de la galerie de peinture de l'année dernière; celle sur le globe-montre; et enfin, celle sur le soleil et la lune.

Cet interrogatoire fut deux fois suspendu; et dans les intervalles, j'étais encore plus surveillé par les sentinelles. A trois heures de

l'après-midi, je n'avais pas encore dejeûné ; la faim me pressait. Je témoignai de la mauvaise humeur : ce qui me fit avoir un verre d'eau. Alors, on me demanda qui je fréquentais à Paris, en m'observant que je voyais beaucoup de monde. Je répondis que j'avais peu de choses à faire, et que je m'étais lié avec nombre de personnes qui se trouvaient dans le même cas.

Quel âge avez-vous ? — Environ 19 ans.

Par quelle singularité y a-t-il dans ces papiers un certificat de conscription d'un nommé...... ?

Il me le donna lors de son départ pour l'Espagne. — Ainsi, vous étiez très-lié avec lui. Qu'est-il allé faire en Espagne ?

— Mais, je pense, ses affaires. Son passeport qu'il obtint du minitre de la police, à l'instigation de madame H. *** lui donna la qualité de négociant espagnol.

L'interrogateur disparut encore pour quelque temps ; et alors il me dit :

Vous savez certainement que le duc d'Enghein, à la tête d'une poignée de dragons, fut cru, pendant trois jours, tué ou pris par les républicains. Le prince de Condé, dit-on, pleurait à chaudes larmes. — Je ne sais rien de tout cela.

Vous parlez anglais ? — Un peu.

Connaissez-vous des Anglais ? — Non.

Vous avez été avec deux Anglais chez M. de Segur, faubourg Saint-Honoré, et delà chez le général Moreau ? Quel pouvait être l'objet de la visite de ces Messieurs? Le Préfet m'a observé que vous mentez sans cesse, et que vous vous perdrez à persister

Lorsque la comtesse de Bourmont se fut jetée à genoux aux pieds du premier consul, dans le grand vestibule, elle perdit connaissance, ayant été repoussée un peu brusquement (5 *bis*) par un de ses premiers lieutenans. On la porta sur un fauteuil, et elle fut secourue par plusieurs dames anglaises. Vous étiez de leur société. Le médecin Corvisart vint. Vous fûtes vu. Vous portiez la cocarde (6) noire. Comme ensuite vous fûtes vu aux bals et fêtes donnés au comte de Livourne par les ministres, à Neuilly, à l'hôtel de Brissac, chez le ministre de l'intérieur, etc. Le ministre de la police générale envoya à un de vos amis une carte d'invitation à un thé chez lui; et lorsqu'il se présenta avec vous, vous fûtes refusés.'

Enfin, l'on me fit mille questions singulières sur madame de Saint-Chamont, ma-

dame de Poulpiqué, le prince Giustiniani, madame de Fontanges, mademoiselle de Monaco; messieurs de l'Aigle, d'Espinchal, madame de Charost, etc, à quoi je répondis fort peu de choses.

Alors on fit un signe aux gardes, qui me livrèrent à un geolier qui prit mon signalement. Ce fut en ce moment que j'entrai pour la première fois dans le cloaque où l'haleine douce et tranquille des bons se mêle au souffle brûlant et empesté du pervers. O France! ô ma patrie!

Mon âme se brise. Je suis tout près de la mort. Mille pensées qui me viennent à-la-fois, et qui toutes se perdent sans se succéder, portent au fond de mon cœur un feu qui le dessèche rapidement. Je ne vis plus que de misanthropie et d'espoir de vengeance. Qu'il doit être doux d'écraser son ennemi!

Mais en faisant machinalement le tour de ma prison, je remarque qu'une fenêtre donne sur la cour de la préfecture, et comme si je n'avais pas assez de ma rage et de mon désespoir pour m'occuper entièrement, ma prison se trouve si près d'un des bureaux, que je ne puis m'empêcher de voir ce qu'on y fait. Croiriez-vous que la police vend à certaines femmes, la permission écrite de

professer dans Paris, le métier d'anti-vestales ?

Il entre ici de quart d'heure en quart-d'heure, un ou deux prisonniers. L'un est un anglais qui murmure, frappe du talon, et vient de briser les vitres; un autre est un émigré français, qui l'engage en mauvais anglais, à prendre patience; un autre est une dame qui a quitté son département sans passeport, et même un militaire qui a perdu une jambe et un œil au Delta, n'est pas à l'abri des recherches, et surtout de l'ignorance crasse et brutale de ces vils inquisiteurs appelés *inspecteurs de police*; en sorte qu'il faut être au moins muet, sans bras, et peut-être sans jambes, pour se croire libre en France.

Il est dix heures et demie du soir. Tous ces prisonniers sont allés à l'interrogatoire. L'on m'envoie d'autre compagnie. La singularité du personnage et de tout ce qu'il me dit vrai ou faux, mérite bien la peine de vous raconter cette anecdote, qui m'a dérobé quelques instans de douleur.

« O Dieu ! ô Dieu vengeur, mais non as-
» sez vengeur ! s'écria mon original, s'ap-
» prochant du poële de la prison le mouchoir
» aux yeux, pourquoi m'avez-vous donné le

» jour ! pourquoi.... ! Ah ! il n'est plus de » bonheur pour moi ! Hortense va passer » dans les bras d'un.... Oh ! Ciel, assistez- » moi !... » et il se frappait la poitrine des deux mains.

Le personnage n'avait pas fait sur moi l'impression qu'on reçoit pour l'ordinaire, à la vue d'un malheureux qui porte figure humaine. Celui-là était vêtu mal-proprement; mais d'une manière qui tenait cependant plus de la négligence et d'un entier abandon des vanités du monde, que d'une pauvreté absolue. Il avait un mauvais chapeau à trois cornes, les cheveux sales et noués en catogan, la barbe longue, et tout le reste à l'avenant.

Quelques heures auparavant, j'avais demandé au geolier une fiole d'eau-de-vie, dans le dessein de combattre mon chagrin, et surtout de bien dormir. Mon vilain aperçut la fiole, et dès qu'il l'eût convoitée, je lui dis qu'il en pourrait faire usage comme moi. Je lui offris même de partager avec lui le matelas que le geolier m'avait loué. Il songeait plus à boire qu'à dormir. Bientôt il me dit : « Puisque vous me le permettez, je vais me » rafraîchir un peu ». Et ensuite.... « J'aime » à croire que vous êtes ici pour peu de

» choses. Puis-je toutefois vous en demander » la cause? Des prisonniers comme nous ne » se cachent rien ». Je lui racontai mon aventure en substance. Il me plaignait, faisait des exclamations, joignait ses mains à chaque mot que je proférais. Enfin, j'observai qu'il m'écoutait avec beaucoup trop de complaisance: aussi, commençai-je bientôt à lui faire des questions. «Vous me paroissez aussi assez » malheureux, lui dis-je; et je vous avoue» rai que, quand je vous ai vu entrer ici » avec des gestes et une agitation si vifs et si » plaintifs, je vous ai cru un homme perdu, » disposé à se donner la mort; et j'étais d'au» tant plus fondé à penser ainsi, que les » hommes innocens, dans quelque malheu» reuse occurrence qu'ils se trouvent, ont » toujours l'œil sec et le front serein. — Ah! » Monsieur, reprit-il; il est des circons» tances où l'homme le plus ferme manque » de courage. L'amour.... — Comment, lui » dis-je, vous aussi êtes victime d'une « femme »? Alors, il commença à pleurer, et balbutia ces mots:

« Je t'adore, ô perfide Hortense! et je t'ab» horre, ô mère de mon amante »! Et se tournant vers moi: «Ce matin, je commençais ma » promenade favorite à la même heure que

» j'avais fait régulièrement pendant cinq
» mois. Je passais sous les fenêtres de mon
» Hortense. Je la vis; elle m'envoya un léger
» salut. Transporté de joie, je voulus pénétrer
» dans le palais des Tuileries. Je voulais la
» voir, me jeter à ses pieds; une sentinelle me
» défendit l'entrée de la galerie basse qui
» donne sur le parterre. Madame Buona-
» parte sut mes tentatives; et bientôt son
« beau-frère (colonel du cinquième régiment
» de dragons) vint à moi, et me dit : « le pre-
» mier consul avait espéré que les trois jours
» de prison qu'il vous a fait subir, vous au-
» raient corrigé et éloigné d'ici. Vous êtes
» malheureux : il le sait. Voici (me remettant
» une bourse de 25 louis) ce que son épouse
» m'a chargé de vous donner, sous la condi-
» tion que vous ne mettrez plus jamais les
» pieds aux Tuileries; ou s'il faut vous le
» dire, Monsieur, apprenez de la bouche
» même de l'amant aimé de Mademoiselle
» Hortense de Beauharnais, que je l'épouse
» demain; et que le plus cher de mes de-
» voirs serait de vous punir pour jamais des
» insultes que vous lui feriez après cet aver-
» tissement, insultes qui réjailliraient sur
» moi. Mon nom est Louis Bonaparte ».

» Il me quitta; je vociférai, et deux gre-

» nadiers me conduisirent à la grille du ma-
» nège.

» Mais, mon cœur était rempli de rage et
» d'humiliations. N'y étais-je pas autorisé ?
» Oui, Monsieur, continua-t-il, en me mon-
» trant une bague de cheveux qu'il portait :
» Voici ses cheveux ; elle-même m'a donné
» cet anneau, à Fontainebleau, en présence
» de sa mère, et a reçu de moi, au même
» instant, une bague que je lui ai mise moi-
» même.

» Mais, repris-je, l'aventure était termi-
» née ce matin par votre sortie des Tuile-
» ries. Pourquoi vous a-t-on emprisonné ?

» Comme je connais presque tous les gens
» de la maison de madame Bonaparte,
» j'avais su, vers le soir, où elle irait ; et ce
» devait être au théâtre Louvois. Vers neuf
» heures et demie, peu avant la fin de la
» première pièce, je m'étais embusqué près
» du théâtre ; j'avais reconnu le chiffre et la
» livrée. Les élégantes descendaient déjà.
» Elle parut avec sa fille et son gendre pré-
» tendu. Les deux dames étaient déjà en
» carrosse, lorsque je m'élançai pour y en-
» trer aussi. Alors mon rival me fit saisir
» par les gardes, et conduire ici. Telle est
» l'histoire du plus infortuné des hommes » ;

et après quelques minutes de silence, « mal-
» gré toutes ces malheureuses conjonctures,
» j'espère encore d'obtenir sous peu de
» temps ma liberté; mais ce ne sera, je crois,
» qu'après le fatal hymen. Alors, je pourrai
» avoir de nouveau accès au pavillon (7).
» On y fait, je vous assure, plus de cas que
» peut-être vous ne pensez, d'après la pau-
» vreté des mes habits, de l'ex-comte d'Ar-
» zac. A ces mots, je le regardai plus fixe-
» ment. Au reste, dit-il, vous pouvez me
» donner une supplique pour madame Bo-
» naparte, que vous dites avoir connue et
» vue dans différens cercles. Je vous pro-
» mets de la lui remettre moi-même ».

Que pouvais-je penser de cet homme singulier qui m'a harcelé de questions plus ou moins déplacées : d'ailleurs, d'un commerce très-agréable, et de la meilleure compagnie, et parlant sa langue avec le charme que peut donner seule l'éducation la plus complète, et une longue habitude du grand monde ?

Il vint se coucher à mon côté, après minuit. Je dormis bien; et dès l'aurore, je volai, comme un soldat, qui a passé la nuit au bivouac, à ma fiole d'eau-de-vie; mais l'amant d'Hortense aimait aussi Bacchus : le flacon était vide.

Le soleil se levait pour éclairer de nouveaux forfaits. Aussi, arriva-t-il à la prison douze ou quatorze Français ou étrangers qui, il est vrai, n'y restèrent pas long temps. C'est une coutume assez généralement observée de faire prendre ainsi l'air du bureau à ceux qui viennent pour la première fois à Paris, moyen excellent de persuader à tout l'univers que c'est ici que l'on fait le plus exactement la police.

Un de ces nouveaux prisonniers était un Français émigré, borgne, et assez gros, portant un nom allemand. Il avait un passeport, daté de Vienne en Autriche. Il n'eut pas plutôt vu l'ex-comte, qu'il lui dit: « Vous êtes de
» Grenoble, Monsieur ? — Oui, Monsieur.
» Votre nom est d'Arzac..? Le mien est... (8).
» J'étais député de cette ville à l'assemblée
» constituante. — Où sont messieurs vos
» frères ? Je sais que l'un d'eux vient de se
» marier en Bassigny. — Cela est vrai, Mon-
» sieur, répartit le comte, en rougissant.
» — Vous aviez autrefois un frère qui vivait,
» rue du Bacq... Oui, Monsieur, dit-il, en bal-
» butiant; mais, nous ne nous voyons pas ».

Bientôt mon ex-comte appela le geolier. Deux gardes vinrent; il sortit; et deux minutes après, nous le vîmes se promener seul

et les bras croisés, dans la cour. L'ex-constituant me témoigna alors beaucoup d'intérêt, haussa les épaules; et, sans dire un mot, fit assez comprendre combien il s'en voulait de s'être laissé abuser sur la situation présente de la France. Tous les prisonniers prononcèrent que M. d'Arzac pouvait être un espion de police, qui se faisait enfermer ainsi, pour tirer le secret des prisonniers.

Vers dix heures, l'on me permit d'écrire, mais mes lettres ne devaient passer qu'après avoir été examinées. J'écrivis à madame de C.***, et à M. le marquis de Luchesini, que j'étais en prison; j'écrivis aussi à madame Bonaparte, dans les termes les plus respectueux, pour lui demander sa protection et mon pardon. Je m'attachai fortement à la prier de saisir cette occasion, pour mériter encore mieux la réputation qu'elle avait d'être sensible, bonne, et surtout généreuse.

Ma lettre fut envoyée par le préfet de police au palais des Tuileries, par une ordonnance. Deux heures après, un chef de bureau me vint dire que ma lettre avait été reçue et lue; que le préfet Dubois m'invitait à prendre patience jusqu'au lendemain; que sans doute il me ferait lui-même la réponse; qu'il se rendait tous les soirs au palais consulaire,

consulaire, pour y faire ses rapports, et y prendre des ordres; mais que les préparatifs du voyage pour la *consulta*, à Lyon, pourraient causer quelque retard, et que je n'avais rien à craindre.

DEUXIÈME LETTRE.

Prison de Versailles.

HIER, à deux heures quatre minutes, lorsque je me berçais de l'espérance que le préfet m'avait donnée, un brigadier de gendarmerie et un simple gendarme entrèrent dans ma prison, me nommèrent; et me regardant très-attentivement le visage, me mettent des fers aux deux pouces, si fortement qu'ils m'arrachent des larmes de douleur. L'un d'eux prépare une longue corde, dont il m'entoure les bras et le corps, me pressant les coudes dans les hanches. Je sors, dans cet équipage, les larmes aux yeux et le désespoir dans l'ame. Un fiacre est prêt pour moi et mes gardes. Ils me soutiennent et m'y portent. O vous, Anglais, qui vous arrêtâtes là pour me regarder, qu'avez-vous pensé de

moi ? Dieu vous garde de passer aux mêmes épreuves ! Pour être étrangers, vous n'en êtes pas exempts.

La voiture allait vîte, et je ne doutais plus que l'on ne me conduisît au Temple (9); mais, arrivé au Pont-Neuf, le brigadier ordonna au cocher de conduire à Vaugirard, barrière au sud-ouest. Je vous conjure, Messieurs, de me dire où vous me menez !— « Nous « sortons de Paris (10), dit le brigadier. Vous » ne pouvez rien savoir de plus ». Alors, le gendarme toucha la corde qui me ceignait le corps, et le brigadier le regarda avec l'air d'une colère concentrée, mais méprisante. Je connus ainsi mes deux gendarmes. Le brigadier avait la figure douce et belle; le soldat avait l'air d'un orateur déguisé des comités révolutionnaires.

Arrivés à la barrière, les gendarmes trouvèrent leurs chevaux prêts. Ils chargèrent, devant moi, leurs carabines et leurs pistolets, et m'ordonnèrent de marcher devant eux. Le brigadier me desserra un peu les bras; et de son cheval il tenait la corde qui m'entourait. Il faisait brumeux, et le pavé était verglassé. Tout le reste du jour, j'eus l'idée que l'on me conduisait à Rochefort ou à la Rochelle. J'étais percé de froid; car, l'ordre

terrible des malheureux qui m'ont arrêté, m'avait tellement bouleversé, que je ne me couvris alors que des mêmes légers habits de bal de la nuit précédente ; et d'ailleurs, je crois bien que les différentes lettres que j'écrivis de la prison de Paris, n'ont pas été remises. Comment donc aurais-je reçu des marques d'intérêt ou de dévouement des personnes de qui j'aurais pu en attendre ? Raffinement inoui de cruauté et d'hypocrisie digne des Néron et des Robespierre !

Dieu veut-il m'accabler ? . . . . Non, c'est du courage qu'il m'inspire ! Le geolier est un brutal, un tigre ! sa femme a bien l'air froid et sournois de la déesse de la Mort ! Qu'importe ! « Voulez-vous souper ? me dit-» elle ; nous ne pouvons pas laisser les prison-» niers avec nous. Voici une livre et demie » de pain noir que la loi vous accorde. Si » vous avez de l'argent, vous pouvez souper » un peu mieux ». — « Je n'ai pas faim, lui » dis-je ; pourtant il faut s'efforcer de man-» ger : préparez-moi ce que vous pourrez » me donner ». Alors le geolier m'ordonne de le suivre ; il ouvrit plusieurs verroux ; je descendis devant lui vingt ou vingt-quatre degrés qui conduisaient à un grand souterrain, dont le sol et les parois étaient blancs

de salpêtre. « C'est ici que vous coucherez,
» me dit-il ; mais nous allons remonter pour
» souper ».

Je lui demandai quelques bottes de paille, un matelas, des draps et des couvertures : il me promit tout ; mais je n'eus enfin, pour beaucoup d'argent, qu'un monceau de vieille paille hachée par un long usage, un drap sale et humide, et une mauvaise couverture. Je ne me déshabillai point ; mon mouchoir et mon chapeau me garantirent la figure des crapauds qui grimpaient sur le reste de mon corps. Après avoir essayé de passer toute la nuit debout appuyé contre l'un des angles du cachot, je me sentis enfin si fatigué, que je me jetai sur cet horrible grabat.

C'est seulement depuis que j'ai respiré l'air des cachots, que je ne sens plus de larmes rouler sur mes joues ; il me semble que je n'ai déjà plus d'ame, et que mon corps n'est plus qu'une substance factice qui va s'éteindre bientôt et sans émotion ; et j'aurais déjà oublié l'existence, sans le souvenir presque confus de mes parens et de mes amis.

Mais je suis sorti de mon cachot. Ma geolière m'interroge et m'assure que je suis bien malheureux. Je reprends mes sens en ce moment, je la regarde et lui dis qu'elle a raison.

Elle me conseille d'écrire bien vite à mes connaissances à Paris, parce que, dit-elle, une fois éloigné de la capitale, je serai bientôt oublié, et qu'il est essentiel de remuer les machines, tandis qu'on n'a pas encore oublié mon affaire; que si j'ai des amis à Paris, il est certain qu'ils pourront provoquer mon jugement, et obtenir au préalable, que je reste enfermé à Versailles. Vous allez à Brest, monsieur, continua-t-elle. — à Brest? dis-je, qu'y faire? — Comment! qu'y faire? pour être embarqué, probablement. — Mais en quelle qualité? — Comme soldat, puisque c'est ainsi qu'on vous qualifie sur la feuille de route avec laquelle les gendarmes vous conduisent. C'est un tour de perfidie, et je n'aurais pas cru monsieur Bonaparte si méchant que ça.... ça m'étonne, car on dit partout du bien de lui.

C'est donc à l'instigation de ma geolière que je vous écris.

Mon frère ne doit pas faire la moindre démarche en ma faveur. La fortune de sa femme en souffrirait. Madame de C...., dont le second mari n'est pas rayé de la liste, ne doit non plus rien risquer. Elle pourrait perdre toutes ses espérances.

Communiquez ceci à mes parens et à tous ceux qui s'intéressent à moi.

Je viens de recevoir de M. de P... de Versailles, à qui j'ai écrit par un de mes gendarmes, trente louis.

Je passerai à Alençon, Laval, Vitré, Rennes, Lamballe, Saint-Brieuc, Guingamp, Morlaix et Brest. Tâchez de m'écrire.

Mon plus grand chagrin maintenant est de savoir si ceci vous parviendra, quoique la geolière m'assure qu'elle donnera ma lettre à un cocher de sa connaissance. Les gendarmes ont ordre de ne pas me laisser écrire. Adieu.

TROISIÈME LETTRE.

Château de Brest, le 12 avril.

Quoique je n'aye reçu aucune lettre ni de vous ni de personne, à qui ma lettre de Versailles a pu être communiquée, je n'infère pas, je vous prie de le croire, que vous n'ayez pas éprouvé comme quelques dignes personnes que j'avais l'honneur de connaître à Paris, toute la douleur que le récit de mes

malheurs devait causer même aux ames les plus froides. Bien loin de là, je vous ai retrouvé dans mon imagination, vous et ces dames gémissant sur la fatalité de l'évènement et sur ma destinée. Cette idée seule peut quelquefois alléger le poids de ma peine; car je m'attends bien que mon inexorable père va me donner tous les torts dans cetté affaire, et crier que j'ai toujours trop aimé à parler, et que la leçon est bonne. C'est un exemple, dira-t-il stoïquement à ma mère, qui de son côté, fondra en larmes.

Oh! oui, c'est un exemple; mais qu'il est terrible! oh! qu'il grave à jamais dans l'esprit de tous ceux qui sauront mesurer de sang-froid la futilité de la faute avec les mille douleurs de la peine infligée, la nécessité de n'ouvrir jamais la bouche; ou bien si la démangeaison est trop vive, comme il arrive si souvent en France, de chercher un asile loin des coups despotiques de la tyrannie régnante.

Mais c'en est fait, et je ne pleure plus. Chaque jour je marche cinq ou six lieues, quelquefois sept, toujours à pied et environné de mes gendarmes. Pendant huit jours j'ai eu les bras et les mains libres; mais chaque soir il faut franchir le pas affreux, en-

trer dans un cachot; et bien que je sois censé militaire, ne pas être traité comme tel : car, il faut vous le dire, vos petits démagogues, serviteurs de plus grands et de plus affreux sous l'empire desquels vous avez le malheur de vivre, ont eu soin d'ajouter à la perfidie la mieux combinée, qui est de m'avoir fait soldat, le tour d'adresse le plus atroce et le plus mûri. Bref, ces ressorts vivans du crime, afin qu'en effet je ne fusse jamais considéré ni traité comme simple soldat, ont fait mettre sur la feuille de route en vertu de quoi l'on m'a fait voyager jusqu'à Brest, ces mots : « *La plus stricte surveillance est re-» commandée aux gendarmes* » (11).

Si donc il est vrai que je dois être soldat, la loi permettant à tout homme de se racheter pour 300 fr., pourquoi ferais-je exception à la règle? Oh! que de crimes votre simulacre de Gouvernement peut commettre chez un peuple aussi aisé à manier! Quel honnête patriote de l'ancienne Rome, ou de l'Europe moderne, n'eût pas voué à l'exécration de toute la terre, la *pasquinade* de Saint-Cloud? Quel homme au monde avait droit soit directement, ou soit par le plus *inique artifice*, de dissoudre un Gouvernement faible, mais constitué par vingt-cinq millions d'hommes?

Pourquoi vous répéterai-je, ce que vous savez probablement, que je montrai à madame de M. . . . . ., dans son salon (12) du petit hôtel, devant douze personnes, les différens couplets et épigrammes que vous aviez vus déjà ?

Il faut aussi que vous sachiez, et que tout le monde sache que j'attribue mon arrestation au dévouement officieux et intéressé de deux ou trois Euménides créoles de la Martinique, qui, Dieu seul sait à quel droit, étalent des titres pompeux chez d'autres, mais piteux chez elles, de dames de qualité. Mais chut! n'y sont-elles pas autorisées par leur assiduité à faire deux heures chaque jour, antichambre chez la Reine des créoles, concurremment avec madame Minette (13) et le Carrossier ? Mais ces dames sont ruinées, et trouvent dans cet excès d'avilissement un nouveau moyen de corriger l'ingratitude de la fortune. Et si l'on joue deux heures par vingt-quatre le rôle vil de courtisan, au moins en a-t-on encore vingt-deux pour penser aussi, de son côté, à faire marcher tous les ressorts de son petit empire.

Je ne l'ai pas volé, comme dit le vulgaire,

car vous savez avec quelle chaleur j'ai combattu les sectes de Lesbos et de Gomorre; et le patriarche de cette dernière secte, eût-il seul travaillé à se venger des plaisanteries amères qu'on faisait généralement sur ses promenades nocturnes au Palais-Royal, le pouvoir attaché au rang de magistrat de l'illustre république, ne suffisait-il pas pour m'écraser?

Mais si je suis soldat, au moins n'aurai-je pas à me reprocher quelque jour d'être devenu général sans avoir passé par les grades, comme pourraient s'avouer quelques-uns de MM. les grands Officiers, s'ils voulaient examiner leur conscience ; et quand même je retournerais à Paris, je n'aurai jamais besoin de me faire précipiter du haut du pont de Sèvres dans un grand trou pratiqué au milieu des glaces, pour me guérir d'un mal qu'on n'acquiert que dans l'intimité des grands du jour, ou de ceux qui se piquent de leur ressembler par tous les côtés.

J'ai traité trop long-tems un sujet qui seul mérite toute la vengeance du ciel.

Jusqu'à cinquante lieues de Paris, je n'ai trouvé constamment dans les prisons que des voleurs, des assassins et des soldats. Le

geolier de Nonancourt m'a dit avoir eu grand soin d'une Princesse royale de France qui y fut enfermée quelques jours avec un petit enfant. Il eut aussi sous sa garde un jeune *de Brienne*, qui, me dit-il, fut ensuite fusillé à Quimpercorentin; il n'avait que dix-huit ans.

Je ne pense pas comme ces pitoyables jolis fats qui trépignent tout ce qui n'éclate pas comme eux par le luxe. . . . . . J'ai plaint bien sincèrement, et je plains tous les jours ces malheureux soldats, l'exemple le plus certain et le plus constant du pouvoir infernal des tyrans ; nulle part ailleurs, que je sache, on n'enchaîne des milliers de pauvres diables dont le crime est d'avoir fui l'armée, pour le plaisir si naturel de revoir une bonne mère, un vieux père, une maîtresse éplorée et chérie. . . . On les enchaîne, me disent les gendarmes, mais on ne les bâtonne pas comme en Allemagne, par exemple. Les verges aussi ont été supprimées, grâces à la Révolution. Mais, leur dis-je, ne comptez-vous pour rien les cinq ans de galère qu'on fait subir aux déserteurs ? — Cela est vrai, me disent-ils ; mais si vous saviez comme on les traite (et ils ne sont pas confondus avec des voleurs ou des déprédateurs publics), vous ne les plaindriez pas tant ; ils ne por-

tent au pied gauche qu'un léger anneau de fer, sont bien nourris; etc. Oh! vivent les Français pour effleurer les sentimens, et prendre gaiement au mieux ce qui leur arrive de pis! C'est encore un mérite qu'a cette nation dessus les autres. Ne vous rappelez-vous pas une jeune dame dansant à un bal de cent personnes, six heures après la mort de son enfant qu'elle chérissait probablement autant que son mari? Les belles femmes, il le faut dire, s'humanisent avec leurs maris les premiers jours de chaque mois, jours de sacrifice au sentiment, et pendant lesquels on veut bien ne pas faire lit à part.

Et pour seconde preuve, ne vous rappelez-vous plus ce grand benêt de roitelet cagneux, dansant à Paris, près du tombeau de son parent, dernier Roi des Français, avec une plébeïenne, et à Lyon ensuite? Le charme opère aussi sur les étrangers.

Et les Lyonnais ne dansent-ils pas sur la place Belcourt, sur le pavé teint à jamais du sang de leurs pères-héros? tout dégénère enfin.

Et ces pauvres soldats, que je plains tant, ne se plaignent pas: au contraire, ils chantent de tout leur cœur sur la route, jurent

bien fermement de réparer leur faute, dès qu'ils seront devant l'ennemi, et cela nonobstant la mauvaise nourriture, les mauvais traitemens et la prison sale et méphytique où ils n'entrent jamais, sans ôter leurs chapeaux et dire un gracieux bon soir au geolier, qui vient de fermer les verroux sur eux. Avec de tels hommes, une poignée d'ambitieux (pourvu toutefois qu'ils sachent composer quelques phrases en style oriental,) réussiront toujours à se tenir fermes au faîte des grandeurs, capteront même l'esprit facile de quelques étrangers, et pourront enfin mourir non comme Cromwel qui, devenu protecteur, perdit toute la bravoure frénétique qu'il avait étant soldat, mais du moins avec la féroce satisfaction d'avoir vécu comme un Denys ou un Néron, assez paisiblement, ruinant non-seulement l'ancienne France, mais les Belges et les Savoyards et les Genevois, sans omettre les Suisses paralytiques, l'Italie abâtardie, et les mesquins et piteux (14) Espagnols, uniquement pour repaître le nez de la canaille de Paris, de la fumée de quelques beaux feux d'artifice, et à l'Opéra, du spectacle de cinq ou six Phrynés, chargées des diamans de la triple tiare, ou troqués contre le Saint Ignace

d'argent, ou contre Notre-Dame-de-Lorette (15).

Mais, je l'avoue sans rougir, mon cœur redevient sensible, quand je me rappelle Paris. Je regrette, autant que Julien, sa Lutèce enchanteresse; et malgré tout ce qu'elle renferme d'horrible et de crimes inconnus aux Nations civilisées, j'agrée avec vous que c'est encore là où le cosmopolite trouvera des jouissances qu'il n'aura pas connues dans le reste du monde; et, Messieurs de Paris, ne vous enorgueillissez pas de cet aveu, et examinez plutôt si la main invisible du Très-Haut qui seul fait tout bien, et qui veut vous faire aimer le luxe, les vanités et le libertinage, afin que vous trouviez dans vos affections le principe de votre destruction, si, dis-je, cette main invisible n'est pas la cause que vous avez plus que le reste de la terre, de ces belles créatures dont Phidias et Praxitèle nous avaient donné l'idéal. Pour la beauté de l'ame, n'en parlons pas; et, puisque vous dédaignez les belles qualités départies à l'homme, pourquoi demanderiez-vous que vos femmes, qui vous imitent et doivent vous imiter en tout, possédassent tous les précieux dons de la Nature dans sa pureté? Car, ma philosophie, aigrie du spectacle des crimes de votre ville,

ne m'empêche pas de le dire sans cesse:
« Oui, la première femme fut donnée au pre-
» mier homme pour qu'il en fît son idole,
» et qu'il eût toujours sous les yeux l'image
» de la Divinité; mais, à n'en juger seule-
» ment que par vos Laïs de Paris, par vos
» (16) Egyptiennes; ah! que Dieu a bien eu
» raison de maudire sa ressemblance (17)!

Mais c'est avoir beaucoup trop dit pour mériter un sort bien plus terrible que le mien. Si la police voit cette lettre, on me fera enfin subir un jugement; et même il n'est pas improbable que, vû l'urgence du cas, le premier consul fît dresser un Sénatus-Consulte exprès, pour me faire mourir d'une manière nouvelle. Mais vous, que n'auriez-vous pas à craindre? Louez donc une fois les faiseurs de révolutions d'avoir renversé la Bastille; car pour ne plus faire mentir le proverbe de la canaille, à qui l'on avait persuadé qu'il y avait des oubliettes dans ce château, on en eût construit exprès pour des criminels de lèze-majesté comme vous. (18).

Dieu est le grand-maître, et j'en juge par le caractère ferme et la sérénité qu'il me prête pour recevoir les mauvais traitemens, les apostrophes et les sarcasmes de

quelques bandits gendarmes à pied, noyeurs de profession sous Carrier à Nantes : mon silence obstiné les décourage, et ils se taisent.

Si je n'ai nulle consolation dans mes maux, je trouve du moins quelque distraction, et même matière à affermir mon dégoût pour les hommes.

Ce ne sont plus des parisiens ou des gens voisins de cette ville impure, que je rencontre dans les prisons : c'est une classe d'hommes prétendus coupables non pas d'avoir volé, brûlé, chauffé, tué, déserté, mais d'avoir porté les armes pour *Dieu et le Roi.* Ce sont de francs Bretons, hommes de bonne foi, dont le zèle désintéressé les porta à soutenir une guerre aussi juste que destructive, pour éloigner de leurs provinces le poison des innovations, d'où devaient naître l'athéisme et l'anarchie. Ils allaient au combat avec le premier outil aratoire trouvé sous la main, quand l'alarme sonnait, sans marques militaires, et comme ces Romains qui ne connaissaient d'autre salaire que le salut de la patrie.

Cette guerre offre des résultats singuliers. Henri fit décapiter Biron et d'autres principaux conspirateurs. Ici, les simples soldats sont sacrifiés ; tous les jours on en fusille

quelques-uns

quelques-uns en Bretagne. Ici des machines, des hommes sans génie sont décimés ; et les plus coupables (politiquement parlant), les chefs de l'armée royale et catholique ont eu leur pardon, et n'ont pu résister à l'offre d'une fortune agréable que leur fit faire votre premier Consul, par Hédouville et Brune.

En effet, si vous vous êtes montrés braves à Granville, à la Gravelle, à Vitré, vous n'avez jamais eu l'universalité de talens départis si à propos par le ciel *au petit Prêtre italien, à l'œil sournois et au visage cuivré*, que vous avez reconnu pour votre chef légitime : car, un peu plus prévoyans, ne deviez-vous pas concevoir que votre premier pas aurait été d'entrer à Paris bien surveillés, et le second d'aller gémir le reste de vos jours dans quelque bastille moderne?

Mais non! . . . . vous n'y gémissez pas toujours! Vous dansez! vous chantez la Marseillaise, le matin; et Vive Henri IV, le soir. Mais, tout Français que vous êtes, l'heure où le coq chante arrive, et vous faites alors mille réflexions qui, je le pense comme vous, sont bien amères! vos yeux se sont donc dessillés? Mais les 50,000 francs de rente que le premier Consul vous avait assurés, sont

déjà affectés à rentrer dans le coffre des économies, qui ne s'ouvrira que lorsqu'il contiendra le milliard (19) promis aux défenseurs de la patrie. Vous mangez du pain d'ivraie, et votre philosophie est fort tranquille, lorsqu'il vous vient dans la tête, une fois par quinzaine, que vos trésors, vos chères et divines moitiés peut-être se fatigueront de votre absence.

Jamais les étrangers n'eurent plus réellement l'occasion de frapper au cœur de la France, que par les côtes de Bretagne. Tous les bras des fervens Bretons leur étaient ouverts ; tous les cœurs les appelaient à grands cris. Tout était possible alors : mais peut-être le ciel vit en pitié les dames de Paris, comme il avait fait celles de Champagne, lorsque le Roi de Prusse quitta Verdun, et retourna droit à Postdam, pour faire sauter, d'un coup de canon, un moulin qui masquait une des perspectives de Sans-Souci.

Le geolier déverrouille les portes ; je n'ai que le tems de cacher tout ceci dans ma paillasse.

Le facteur de la poste m'apporte une lettre, et se retire avec le geolier. J'éprouve la joie que procure une bonne nouvelle, dès long-tems souhaitée. Point de signature ; mais

j'ai déjà reconnu l'écriture de ma bonne et vieille amie madame de Saint-Chamont, qui, au nom de mademoiselle Félicité Dupetit-Thouars, et au sien propre, m'invite à aller rendre visite à quatre principaux de Brest, parmi lesquels M. Terrasson, officier de l'ancien régime. Cette lettre m'informe que plusieurs dames, après trois jours de démarches et de recherches dans tous les bureaux, les ministères, etc. sont parvenues à savoir du commandant de la place de Paris que j'étais soldat, conduit en cette qualité jusqu'à Brest, et que j'avais reçu, avant mon départ de Paris, un habit complet de militaire.

Que de bonté! que de dévouement chez ces dames! et que de perfidie chez les tyrans qui ont machiné ma perte! Hé! je ne suis point soldat; c'était un prétexte pour m'alarmer moins aussi bien que mes amis; c'était pour m'*escamoter* sans éclat. Loin de pouvoir servir mon pays, j'en suis jugé indigne. Bientôt je vais perdre de vue cette terre natale, hors de laquelle un vrai Français ne saurait vivre. Déjà je vois les voiles favorisées, et le pilote se réjouir de la brise... Enfin je vais être déporté. En vain j'ai demandé par dix lettres au général Meunier et au préfet Caffarelli la permission de porter

les armes pour mon pays. Ce n'est plus des soldats qu'il faut. . . . ; la terre est repue de sang : les hommes ne seront plus guillotinés, noyés, fusillés. Ces moyens de tyrannie sont usés : mais on les enverra à deux mille lieues de l'Europe, sans jugement, sur un simple ordre ministériel dicté d'après le *Je veux* du tyran, pour traîner une vie de misère, de pleurs et de toutes les privations, dans des déserts devenus dès long-tems la sentine de l'Europe, ou dans des climats brûlans où l'on a l'unique plaisir de se sentir mourir.

Je vais être transporté à Saint-Domingue. Des ordres, qui me concernent, sont arrivés ici, il y a plus d'un mois, et ont été envoyés, par le vaisseau le Tourville, au général Leclerc, gouverneur de cette colonie. Je m'attends bien à n'être pas ménagé, et d'autant moins encore, si madame Leclerc, qui saisirait toutes les occasions pour (20) regagner les bonnes grâces de son frère, le *tout-puissant*, savait que j'ai démérité, un seul instant, de la Déesse de votre monde.

J'ai appris cette nouvelle désastreuse de l'adjudant - général Mailler, qui est venu exprès pour me l'annoncer, au nom du général Meunier, et m'a fait un charmant compliment, à la républicaine, en me disant : « Je

» suis venu, de la part du général de terre,
« à qui vous avez écrit, pour savoir quelle
« espèce d'homme vous étiez ». La politesse
moderne n'est-elle pas exquise ?

Dans l'accablement où je suis, j'ai pourtant une consolation, qui est de penser que je supporte seul et avec une fermeté presque au-dessus de mes forces, les souffrances qu'il m'était si facile de faire partager à plusieurs personnes, en les nommant dans mon interrogatoire. Mais aussi, pensé-je que mes amis me plaignent, et qu'ils n'ont pas craint, un moment, une telle lâcheté.

J'ai reçu, à Alençon et à Brest, de l'argent, sans lettre. Je ne sais donc qui en remercier.

Il me faut dire un éternel adieu à ma bonne et trop sensible mère, à mon père, à tous mes amis, à ma déplorable patrie! Je vois ma mère entourée de ses enfans, demander mon pardon au Dieu de miséricorde, fondre en larmes, et mourir. Ah! du moins, je ne l'ai pas déshonorée; ma faute ne m'a pas flétri; et je mourrai aussi, mais toujours digne d'elle.

Mes respects et mon amitié à tous ces Messieurs et ces Dames; et vous, acceptez la dernière ligne que je trace en *France*, comme

l'hommage de la plus chère confiance et croyez aux sentimens respectueux, avec lesquels, etc.

QUATRIÈME LETTRE.

Prison de la Providence, Cap-Français-Saint-Domingue, 20 juin 1802.

DIEU ne veut pas la mort du pécheur, me disait quelquefois ma bonne mère; mais, je vous assure qu'il ne veut pas plus celle des malheureux; car, j'ai bien souffert, je souffre l'agonie, tous les jours; et pourtant, je sens que j'ai long-temps encore à vivre.

L'homme s'accoutume à tout, dit nonchalamment une petite maîtresse, dans son boudoir bien chauffé et garanti du froid par les six ou huit doubles portes bien fourrées de son appartement; ou bien un soldat français, qui, revenu de la guerre, avec une seule jambe, boit un verre de vieux vin à côté de sa maîtresse, à l'ombre de quelques ormeaux. Dites-leur, vous qui pouvez les voir, qu'ils se trompent grossièrement, et que les chefs de votre *manequin* de *république* ont inventé

des supplices, au prix desquels la guerre et le bivouac, et ce que vous appelez adversités, ne sont vraiment qu'un jeu : telle est ma situation que, jour et nuit je délibère sur les moyens de me donner la mort. Caton, me dis-je, s'est tué, tenant le livre de Platon sur l'immortalité de l'ame; mais, je n'ai pas ce livre, pas même un clou. Enfin, soit couardise, soit un reste d'attachement á la vie, je délibère toujours, et ne m'arrête à aucune ferme résolution.

Pendant ma détention au château de Brest, un homme qu'on avait arraché des bras de sa femme et de ses enfans pour le rendre à son régiment, qu'il avait déserté, se leva un certain jour de grand matin, et avec un outil de sa profession de *couvreur*, vint au pied de mon lit se couper à fond trois doigts de la main droite. Cet homme n'a pas cru, je pense, se fermer par là les portes de l'éternité. Il voulait s'exempter d'aller à la guerre, et il savait bien qu'il en serait quitte pour être l'objet d'une loi spéciale, qui transmettrait son action prétendue lâche, et son nom à la postérité. Mais à quoi bon me couper les doigts, ou un bras? mon ame n'en sera pas moins souffrante, et je me serai rendu ridicule aux yeux du moins philosophe.

Qu'un huron, selon Voltaire, ait voulu se donner la mort, et qu'il eût le droit de le faire; ceci est bon dans un roman. Notre vie est-elle à nous? mais elle est un bien pénible fardeau quelquefois. Un fat se pendra pour avoir été moqué, un amoureux pour ne plus essuyer les rigueurs d'une bégueule; et nous voyons quelquefois des amiraux ou des généraux se briser noblement la cervelle, pour prouver d'autant mieux qu'ils n'ont jamais été lâches, et que la capricieuse fortune n'a pas voulu leur sourire.

Mais j'ai beau raisonner; je n'en suis pas moins en prison, au *secret*, depuis trente-trois jours, et Dieu sait si j'en sortirai autrement que les pieds les premiers. Un nègre m'apporte à deux heures le morceau de pain convoité dès le matin. J'ai encore quelqu'argent; mais les prisonniers au secret, ne peuvent manger que la ration de la république.

Ceci me donne occasion de faire des rapprochemens bien douloureux, car combien ai-je été maltraité par mes geoliers de France! mais aussi je me rappelle avec une sorte d'ivresse, la manière dont j'ai été reçu à Rennes, cette ville qu'on dirait habitée par des parisiens du tems de Henri IV.

Deux stations avant cette capitale de la Bretagne, mes gendarmes m'avaient déclaré incapable d'aller plus longtems à pied. J'étais malade, desséché par le chagrin et la fatigue. Un commissaire des guerres ordonna pour moi, jusqu'à nouvel ordre, un cheval ou une charrette. Je partis de Vitré, dans une mauvaise voiture, non couverte, et ayant pour siége une demi-botte de paille. Vers le soir, nous entrâmes dans un faubourg de Rennes. Les balcons et les fenêtres étaient remplis de curieux. Jugez quelle souffrance ce fut pour moi de passer, enchaîné par le milieu du corps, portant du linge sale et un habit encore assez bon. Bientôt, nous fûmes entourés de la populace, parmi laquelle se trouvaient quelques dames de bon air, jusqu'à la porte de Latour-le-Bat, où je fus enfermé avec deux cents prisonniers. Je fis alors cette réflexion : Pourquoi, par tout pays, les femmes montrent-elles plus de sensibilité que les hommes ? Celles-ci, au moins, n'ont pas cessé d'être femmes; mais les hommes sont devenus des tigres, sans s'en apercevoir. A Paris, une dame de bonne mine redoute les occasions de répandre des larmes, et va, du même pied léger, aux concerts de Garat, ou à Bagatelle ; ou bien se placer aux

fenêtres de la place de Grêve, pour y voir supplicier soit un chauffeur (21), soit un prétendu conspirateur (22).

Ici je fus enfin traité comme militaire; et, pour la première fois, je respirai le même air que les soldats. Les criminels étaient dans une autre cour. L'on me donna un lit, je n'en avais pas eu depuis Paris.

Le lendemain, une dame aussi noble dans les traits et le maintien que respectable par sa profession évangélique, une sœur religieuse de l'ordre de *la Conception*, et que chaque soldat se complaisait à appeler sa sœur Marie-Anne, vint dans la prison accompagnée d'un vieillard que j'ai su depuis être un charitable médecin et des plus estimés de la ville. Je demeurai coi dans mon lit. La sœur Marie-Anne s'approcha et observa au médecin que j'étais probablement un nouvel arrivé. Bientôt le geolier, homme bon et complaisant, quoique sévère sur son devoir, vint à moi et m'engagea à descendre à la geole ou pistole. Cest-là que passent, le jour, les prisonniers qui ont quelqu'argent à dépenser. J'y trouvai quelques personnes d'assez bonne mine. J'eus bientôt appris qu'ils avaient servi dans l'armée royale et catholique; qu'ils étaient en prison depuis plus de dix mois

sans avoir jamais été interrogés. Ils m'invitèrent à dîner ; ce que j'acceptai de bonne grace, et finirent par m'accabler de ces questions de province sur la mode, les collets noirs ou verts, les cravattes et les cols, les chemises à la victime, les bras et le sein nus des dames de la nouvelle France, sur leur manière de parler, de drapper un cachemire et placer un diadême, sur la politesse de la Chaussée-d'Antin, sur les couleurs favorites pour les chapeaux de femmes et pour les habits d'hommes, pour les chiens et pour les singes, sur le grand singe vert de madame de L. . . . ., sur la walse et la gavotte, les chansons, arriettes, épigrammes, calembourgs, sigisbés et dames à la mode, sur Garat et Elleviou, sur les invalides qui habitaient le château de Versailles, sur ce qu'on entendait par les Egyptiennes, la nouvelle Danaé, un canezou, un ridicule, des suppléans, sur la quêteuse de Saint-Roch, sur le thé et le café, la sauce Robert, le beef-stake et l'ami de madame de L. . . . Heureusement la dame religieuse vint. Sa présence mit fin à toutes ces sottises.

Elle était accompagnée d'une dame de Coigny ou de Coignac dont le fils se trouvait en prison. (Il n'y resta que trois jours). Ces

dames s'excusèrent sur leur curiosité à savoir mon histoire, en m'assurant qu'elles m'interrogeaient par pur intérêt pour moi. Leur air noble et de bonne compagnie m'encouragea. Je leur racontai toutes les circonstances de mon arrestation ; et, comme tous ces Messieurs en prison, elles parurent singulièrement étonnées. Ils avaient tous perdu le souvenir des tems de justice de Robespierre, Saint-Just et Couthon. Madame de Coignac me quitta en disant qu'elle allait écrire à madame de Mirabeau, son amie, à Paris.

La bonne sœur Marie-Anne ne me perdit plus de vue pendant les onze jours que je passai en prison à Rennes. Elle alla prier le général Brune, commandant militaire alors, de me laisser reposer quelques jours. Elle lui demanda ma liberté à condition que j'entrerais dans l'armée. Le général Brune répondit que ma destination était Brest, que le gouvernement avait probablement quelques motifs particuliers de se débarrasser de moi.

Cette belle et excellente dame passe sa vie à répandre ses soins et les consolations que savent donner seules les filles de Dieu. Il suffit d'être un malheureux soldat pour occuper sa belle ame tout entière. Elle est secondée

dans cette vie de bonnes œuvres par trois ou quatre autres dames de la même congrégation, lesquelles vivent en séculières à Rennes, depuis la suppression des couvens. La sœur Marie-Anne a dans la prison une petite chambre très-propre, ornée de tableaux et d'une petite chapelle. Elle avait, il est vrai, prononcé de nouveaux vœux. Vous allez frémir.

Sous le régime à jamais excréable et honteux pour la France, lorsque Robespierre, semblable à la terrible mort, promenait de Paris jusqu'aux confins de ce malheureux pays sa faulx sur toutes les têtes qui avaient joui du respect qu'imposent la bravoure, les dignités, la beauté, toutes les vertus, la religion, les talens et la fortune, une dame aussi charitable et pieuse que la sœur Marie-Anne ne pouvait échapper au glaive. Elle fut donc arrêtée et sans forme de procès conduite à la guillotine, qui pour lors était en permanence à Rennes. Déjà on lui ceignait le corps avec les courrois de la bascule. Ses longs cheveux venaient d'être coupés par une main qui n'eût jamais dû approcher que des criminels. Elle avait conservé sa raison et sa dignité. La religion lui donnait ce courage. Toute la garnison, au nombre de six mille hommes, était sous les armes. Douze soldats furieux se

font jour à travers la foule, le sabre dans les dents, les pistolets dans les mains, haranguent, en trois mots, leurs frères-soldats, qui demeurent atterrés, volent sur l'échafaud, enlèvent au bourreau la *patiente*, qu'ils entourent, font de leurs corps et de leur rage un rempart inexpugnable, et portent en triomphe leur *trophée vivant* jusques dans leurs casernes, où, fondant en larmes de reconnaissance, elle jura, *à haute voix devant Dieu* et devant les hommes, de consacrer *sa vie au soulagement spirituel et temporel* des soldats prisonniers qui passeraient à Rennes.

Ces messieurs prisonniers pendant les quatre ou cinq premiers jours se tinrent avec moi sur une réserve qui fut *hauteur* bien puérile sans doute, puisqu'ils étaient prisonniers comme moi, et qu'ils n'avaient ni de très-grands noms ni de très-hauts faits à alléguer en leur faveur. L'un deux un matin vint m'apporter une gazette de Paris contenant un rapport du ministre de la police-générale sur une arrestation qui eut lieu le même jour que la mienne. Ce monsieur prétendait que ce devait être moi; que le ministre peut-être avait changé le nom à dessein, ou bien que je ne portais pas le mien propre. Je lus cette gazette. Si ce rapport du

ministre me concerne, c'est un tissu de mensonges atroces. Il dit que l'homme arrêté s'était lié avec plusieurs officiers de la maison de Bonaparte, que quelquefois il s'était glissé jusques dans les cuisines, etc., etc. Vous savez bien que je n'ai vu les Bonaparte que dans des maisons tierces, au collége des Irlandais et chez madame de M..... Mais ce rapport sent trop les contrefaçons jacobines, comme la prétendue correspondance du duc d'Entraigues à Vénise, la machine infernale fabriquée par Buonaparte lui-même, affaire qu'on appela *la seconde Journée des Dupes*, puisque les prétendus chefs purent se sauver, et qu'il n'y eut de sacrifiés que des hommes à la tête exaltée, mais qui avaient sur leur compte la faute d'exécrer les tyrans de tous les noms. Et ne peut-on pas aussi, avec raison, y faire entrer en comparaison le projet d'assassinat, à l'Opéra, par Ceracchi, Demerville, Arena, etc. Est-il bien vrai que le sculpteur Ceracchi eut un poignard sous son habit? Ils moururent innocens, mais avec le courage des héros.

Il y a donc de la trahison dans le rapport *pro formâ* du ministre, en admettant que j'aie été l'objet de ce rapport: car pourquoi n'a-t-il pas employé mon nom? Il est tout

aussi sage de croire que ce n'est pas moi qu'il a voulu dire. Dans ces tems fameux où les légers Français dorment sur la clémence du premier Consul et de sa femme, on arrête plus d'*un homme en un jour* à Paris. Robespierre est *ressuscité*, et *il sait* maintenant monter à cheval.

Si vous voulez voir son Ménechme, allez au Caveau des Aveugles, péristile de Radziwille, Palais-Royal, et demandez Louis, l'un des valets : vous verrez là le masque de votre illustre ! Dit-on jamais que le fils de Philippe, ou bien César, aient trouvé quelque part leur ressemblance ?

Mon voyage de Rennes à Brest a été aussi monotone, aussi accablant, que de Paris à Rennes. J'ai entendu raconter bien des horreurs commises par les soi-disant *républicains*, pendant la guerre de la Vendée. Mais les *crimes* commis au nom du Gouvernement sont devenus si fréquens, que les Français se sont familiarisés avec le régime de la terreur. A Nantes, on parle légèrement des mariages républicains de Carrier, le représentant du peuple ; et à Lyon, des motions du philanthrope Chalier : ce nouveau Procruste a été panthéonisé. A Paris, au Palais-Royal, la canaille va voir dans un caveau

une

une figure d'homme habillée en sauvage, c'est-à-dire, que tout son corps est couvert de soie couleur de chair, et ses hanches, d'une grosse peau de mouton noire; il bat sur deux tambours admirablement bien : on va en foule le voir, et cet adroit comédien est l'homme qui a coupé la tête de Louis XVI!

A Guingamp j'ai trouvé en prison MM. Dugasperne et Boisboissel : ce sont des émigrés rentrés; le second est fort gai et bon musicien, l'autre a perdu la tête.

Le geolier créole de la Basse-terre de la Guadeloupe, et sa jolie femme m'ont comblé de bontés; ils m'ont procuré des douceurs que je n'avais pas eues depuis Paris. Quand je partis, je voulus leur donner de l'argent, ils le refusèrent et pleurèrent : les gendarmes à pied se moquèrent d'eux et se mirent en colère. Dans toute la Basse-Bretagne j'ai été mis sous la garde de quatre et quelquefois de six gendarmes.

Un ancien capitaine de cavalerie est venu tous les jours voir ces messieurs; c'est un homme de très-bonne compagnie : il me remit une lettre de recommandation pour le maire de Morlaix son ami. J'y arrivai le lendemain, le maire *ne fit rien pour moi;* je vis la maison où naquit l'immortel Moreau

M. de Trogoff m'a permis de partager son lit, dans la prison, à Saint-Brieux.

Enfin nous gagnâmes Brest ; elle n'est pas très-fortifiée du côté de la terre ; les rues sont larges, droites, pavées de grès, et illuminées comme Paris ; un théâtre, deux ou trois places publiques, l'esplanade plantée d'arbres qui domine la rade, des maisons de pierre de taille : voilà Brest.

La ville est séparée du port par des grilles de fer, et le port l'est de la rade par une chaîne mobile.

Le port n'est qu'un canal d'une petite lieue de long. Du côté de la ville est un quai fort large, surmonté des ateliers, magasins, corderies, etc., tous établis par Louis XIV ; l'autre côté est une petite ville appelée *Pontaniou*, qu'on peut regarder comme un faubourg de Brest.

De la fenêtre de ma prison, je vois la sortie de la rade intérieure au-delà du goulet. Tous les jours de nombreux corps de troupes s'embarquent pour Saint-Domingue et pour la Guadeloupe, et toutes les minutes je vois des galériens passer dans le château.

Ces misérables sont enchaînés deux à deux, font les travaux du port, nétoyent les vais-

seaux et les rues. Les gardes de la chiourme sont méprisés.

Dans l'ancien régime on y voyait des prêtres, des magistrats. Aujourd'hui il n'y a plus que des voleurs, des assassins, ou des déprédateurs publics. Les soldats condamnés aux galères, sont dans d'autres ports.

Il y a peu de tems qu'un de ces galériens s'échappa, et parvint à passer par la porte de terre à la campagne, déguisé en général de brigade, ayant sur sa tête rasée une perruque blonde. Bientôt, selon la coutume, l'on tira trois coups de canon. Le soi-disant général courait à travers les champs, et comme les généraux ne voyagent pas à pied, il fut bientôt arrêté et remis à la galère.

Avant-hier, la citadelle et les forts tirèrent le canon pour célébrer la paix qui vient d'être signée à Amiens. J'augurai favorablement d'une si grande nouvelle, et j'aimais à penser qu'une telle époque serait le terme de mes maux et un tems de clémence et de pardon pour tous ceux qui n'avaient pas commis de crimes. Que j'étais fou de supposer quelque générosité chez des tigres! vers le soir, l'adjudant de place Potel, et six soldats me conduisirent en rade à bord de la corvette la Bacchante. Là, je fus consigné aussitôt qu'em-

barqué. Deux officiers me firent quelque politesse et beaucoup de questions, après quoi le capitaine, M. Carpentier, me fit donner un hamac et une place parmi les passagers.

J'ai appris qu'il y avait à bord d'un vaisseau de guerre, un prisonnier d'état, arrivé de Paris. Son nom est Dupaty.

Les plus notables de ces passagers étaient des officiers de toute arme qui rejoignaient leurs corps à Saint-Domingue. Un autre était remarquable par sa volubilité, son langage mielleux, et surtout son air entendu. Aussi était-ce un Toulousain qui, fournisseur à l'armée d'Italie lors de la première campagne des Français dans ce pays, avait fait une fortune colossale, et dévoré aussitôt un bien si mal acquis avec les enchanteresses de Milan et de Gênes, et qui allait dans l'autre hémisphère pour faire une nouvelle tentative du même genre, et regagner, disait-il, ce qui lui avait été volé par les Français.

Un autre se disait parent de Bonaparte, et se faisait appeler Grimaldi.

La rade de Brest doit être une des plus belles du Monde; elle a six lieues de large sur cinq; elle reçoit plusieurs rivières, et se précipite dans la mer par un goulet au milieu

duquel est la roche *Mingan*. Tout le passage est armé de batteries à fleur d'eau.

Après trente-trois jours de navigation, nous aperçumes la terre. C'était Porto-Rico. Le capitaine fit diminuer de voiles. Il se plaignait de ne voir aucun navire ni pilote. Il en inférait que l'expédition contre Saint-Domingue avait échoué. Le soir, nous reconnûmes les écueils appelés les Sept Frères, où l'un des plus beaux vaisseaux de guerre de cette expédition périt corps et biens.

La brise de terre vint nous embaumer de l'odeur de mille parfums. Il serait difficile d'exprimer la joie des voyageurs à cette odeur aromatique et balsamique, qui dispose à la langueur, bientôt à la volupté, et enfin berce l'ame et l'invite au repos. Ce pays doit être un paradis, disait l'un. On doit y être bien heureux! vous n'y voyez pas le Ciel sombre et lugubre de l'Europe; la nature n'y paraît jamais dans sa paleur et dans sa hideuse léthargie; et les chagrins domestiques et l'ennui, et les maux que la civilisation a donnés aux hommes, doivent s'oublier ici bientôt.

Le lendemain un pilote nous fit franchir la passe sous le fort Picolet; elle n'a guères plus de cent pieds ds large. Le vaisseau

l'Océan, en entrant en *rade* il y a quelques mois, foudroya le fort. Ce magnifique bassin n'est accessible qu'ici; une chaîne de rescifs le ferme jusqu'à la petite passe, qui n'est praticable que pour des bateaux.

Ce spectacle m'a fait éprouver de bien douces sensations. Que de merveilles pour qui n'aurait pas vu ailleurs les grandes beautés de la nature! La rade du Cap Français est superbe; à gauche est le village de Limonade. Les bords de la Loire et ceux du lac de Genève sont bien pittoresques, mais on les oublie ici. Vous ne voyez ici ni châteaux, ni immenses apanages entourés de grilles et de murailles; mais on ne se lasse pas d'admirer Limonade, tous les bords de la rade, la plaine dont l'étendue embrasse une ouverture d'angle de cent degrés, et augmente de plus en plus jusqu'à six ou sept lieues, où s'élève tout-à-coup une chaîne de montagne toutes coniques, amphithéâtrales, et que des nuages épais et immobiles semblent couper en zônes, à différens intervalles, la jolie ville du Cap, et ses hauteurs inaccessibles à l'œil, et dont la chaîne entoure à moitié la ville sans la cacher; et cette chaîne se prolongeant en retour jusqu'au fort Picolet; au pied des collines, à mi-côte, ou

sur leurs sommets, d'innombrables habitations de pierre blanche, à deux ou trois étages, ornées de jolies galeries peintes diversement, et assez saillantes pour qu'on y jouisse du grand air de la brise de mer, sans craindre la terrible impression du soleil; des jardins symétriques, des statues, des vases de marbre, partout l'air de la richesse et de la prospérité qui semblent régner d'accord avec la nature qui, constamment active, prodigue ici les fleurs et les fruits si vantés, si recherchés en Europe, et qui ici sont le produit de travaux faciles.

Nous mouillâmes à un mille de la ville, en face ; il y avait à l'ancre quelques centaines de *navires* marchands, et en tête cinq ou six vaisseaux de guerre. Quelques douzaines de canots couverts de draperies, de feuillages et de fleurs, et d'où l'on entendait les sons de la musette, volaient en tous sens sur la rade. Il plut quelques minutes, et je vis aussitôt des colonnes de vapeurs épaisses s'élever de toutes les parties de la ville, et même des habitations. Quelle horreur qu'une ville incendiée ! Le Cap fumait encore de sang et de feu ; tous les murs étaient noirs, les toîts ruinés ou en cendre. La belle façade du palais du Gouvernement, où demeurait

Toussaint Louverture, avant l'incendie, paraissait seule avoir bravé la flamme, et commander encore à un monceau de ruines, large de deux milles.

Le sixième jour, après bien des démarches du capitaine de la corvette, après bien des prières de ma part, je fus débarqué sous l'escorte d'un officier et d'un sergent. Quel triste spectacle ! les rues, naguères si propres, si régulières, étaient encombrées de ruines ; les maisons sans portes, et çà et là quelques fantômes au teint de l'agonie ; beaucoup de soldats, dont les visages, il n'y a que quelques mois si animés, si agréablement colorés par l'air vif et froid des bords du Rhin et du Danube, étaient déjà flétris par l'impression brûlante du Soleil, et par l'air d'une contagion plus destructive encore. Cette ville perd tous les jours deux ou trois cens personnes ; les nègres seuls sont à l'abri de ce fléau. Un superstitieux en inférerait que le ciel veut la destruction totale du sang européen dans ces climats.

Je fus conduit chez le général Duguat, commandant la ville. Son secrétaire, joli cavalier bien *important* et qui tire toute son illustration du nom de *sa sœur* ou sa mère comédienne du théâtre Français de Paris,

me dit, après avoir lu un petit écrit que venait de lui remettre un de mes gardes, « ah! » ah! . . . . vous êtes M. . . . . . Il y a long-tems » que nous vous attendons. . . . . . . On dit que » vous avez beaucoup d'esprit? . . . . Asseyez-» vous donc je vous prie. . . . . . » Et l'instant d'après, « à propos, vous allez aller en pri-» son.... Savez-vous cela?» Hé, repartis-je à ce barbare railleur, avec l'accent de la rage, « je » m'y attendais bien et je saurai braver votre » tyrannie, moi qui souffre les vexations les » plus inouies, toutes les privations, la prison, » les fers depuis plus de quatre mois». =Il expédia un ordre au geolier et appela deux soldats qui me conduisirent au cachot. Hélas! me dis-je encore une fois; en tems de guerre j'aurais pu espérer de tomber au pouvoir des Anglais!

Nouvel acte révoltant du despotisme du gouvernement militaire, où l'homme qui *a déplu* au tyran, ou à qui l'on ne peut trouver un crime assez grand pour lui couper *la tête* ou l'envoyer à la galère juridiquement, se trouve en but aux outrages, aux rigueurs, au petit despotisme de toute l'infernale valetaille des *proconsuls* et des satrapes du Vitellius moderne. Je ne serais pas étonné d'entendre les Français regretter le régime de la terreur.

Il y a dans cette prison, depuis l'arrivée de l'armée, de trois à quatre cents détenus. Il n'est pas indigne de remarque que dans le nombre se trouve un colonel ou lieutenant-colonel qui a les fers aux pieds et un boulet attaché à ces fers. Les soldats prisonniers l'accablent d'injures. Pour moi je suis au *secret* dans une cellule de six pieds carrés. Il y a quatre ou cinq malheureux qui gémissent dans les cellules voisines. La plupart sont accusés d'avoir trop penché pour la cause de Toussaint-Louverture. L'un d'eux est chirurgien de l'armée. Il me dit un jour de sa fenêtre, ces mots :

« J'étais de l'expédition partie d'Europe pour la reconquête de Saint-Domingue. Il y eut dans différens ports 45,000 soldats d'embarqués et environ 25,000 matelots. Le point de ralliement des flottes devait être Samana, petite île en arrière de la colonie. La jonction se fit difficilement très-près du Cap.

» Le pavillon français flottait sur les forts, ce qui surprit beaucoup tous les militaires. Bientôt nous entendîmes une vive altercation dans la chambre de l'amiral. Le premier consul, dit Villaret-Joyeuse au général Leclerc, m'a fait part de ses volontés. Et celui-ci : « Mon frère ne désapprouvera jamais ce

que les circonstances m'auront paru nécessiter. Le bruit cessa et un parlementaire fut dépêché à Toussaint-Louverture.

» Trois heures après, le parlementaire revint. Les matelots dirent : » Ah! nous avons vu des milliers de nègres armés et bien insolens. Tous les blancs sont en fuite vers les montagnes. Les magasins sont fermés et tous les navires marchands lèvent l'ancre.

» Bientôt nous entendîmes une autre querelle entre les généraux. Leurs femmes y prirent part. Quelqu'un dit : nous sommes assez forts. Il faut patienter jusqu'au bout.

» Le lendemain un autre parlementaire fut expédié et revint presqu'aussitôt. Les signaux ou vigies flottans sur les écueils de la rade, furent ôtés par des nègres à nos yeux. Alors le général Leclerc déchira et perça de son épée un superbe habit chargé d'or et un chapeau à trois panaches enrichi d'un diamant, lesquels nous présumâmes avoir été destinés par le premier consul pour le général nègre ; et le cri de guerre ! guerre ! se fit entendre par-tout.

» De ce moment le vaisseau l'Océan entra en rade en tirant sur le fort Picolet ; toute la flotte suivit et bientôt nous vîmes le spectacle le plus horriblement beau que j'aie jamais

vu. Une ville de deux milles de large sur un de profondeur, était devenue une mer de feu et de fumée de toutes les couleurs, qu'éloignaient çà et là des explosions d'artifices, de mines, de barils de poudre à canon. Le signal du débarquement fut donné : alors généraux, soldats, matelots, tous mirent pied à terre les armes à la main ; mais il n'y avait plus dans les rues que quelques vieillards blancs des deux sexes, expirans ; et le petit nombre des soldats qui ne s'amusèrent pas à disputer aux flammes les richesses les plus portatives, purent voir des bataillons de négres armés grimper, en fuyant, les montagnes qui dominent cette malheureuse ville.

» L'armée prit ses quartiers dans la ville et aux environs. Le général Leclerc fit aussitôt publier une proclamation aux habitans blancs de la Colonie, pour les instruire de son arrivée et des intentions du premier Consul. Quelques dixaines de veuves, leurs enfans dans les bras, reparurent, après avoir échappé d'un côté aux nègres révoltés, de l'autre aux soldats, dont un grand nombre, autorisé sans doute pleinement à cet effet, s'était occupé à assassiner et piller le peu de vieillards qui étaient demeurés dans leurs

habitations. Ces vieillards, n'ayant jamais maltraité leurs esclaves, avaient cru que ceux-ci auraient respecté l'asile de la vieillesse et de l'enfance. Et comment auraient-ils prévu que l'armée française venait, sous le prétexte de rendre la Colonie à la métropole, pour en décimer les habitans et piller leurs trésors? Ils ne savaient pas qu'il y avait en Europe des milliers de scélérats qui, n'ayant pu jusqu'alors acquérir une fortune de quelques millions, au milieu du désordre général de la révolution, avaient tourné leurs yeux sur les fortunes colossales de Saint-Domingue. Par exemple, le général L.... avait demandé au premier Consul le commandement de cette expédition, en lui disant: « Tu sais que je n'ai que 1,800,000 fr., » et pourtant je me suis montré aussi bien » que M...., qui a douze ou quinze fois » plus que moi ». Mais vous devez savoir. continua mon voisin prisonnier, pourquoi la demande de L...., qui d'abord fut accordée, resta sans succès. Les prodigalités de madame Leclerc, pendant les trois derniers mois de son séjour à Paris, furent cause que son mari, aussi méchant administrateur qu'ignare tacticien, eut le gouvernement de Saint-Domingue : promotion

que les initiés regardèrent comme une disgrace et un exil. Au reste, M. Benezech, ancien ministre de l'intérieur, lui avait été adjoint comme *administrateur civil*, par le premier Consul, qui n'avait jamais douté de l'impéritie de son beau-frère.

» Hélas ! toute la gloire du nom français s'est éclipsée ici. Je n'ai vu, parmi les généraux, que de lâches pillards ; parmi les soldats, que les mêmes mauvais sujets, qui sont ordinairement triés dans les armées européennes, pour les garnisons des Colonies.

» Si l'intention du premier Consul était pure, celle du Proconsul et de ses subalternes a été constamment d'achever la ruine de ce malheureux pays. De tous les généraux des différentes divisions de l'armée, pas un n'entreprit de faire la guerre selon les règles. On s'est borné à quelques escarmouches. A Plaisance, un général s'est caché derrière une masure ; et j'ai vu quinze mille soldats s'emparer d'un fort qu'ils avaient bloqué pendant trois jours, et où l'on ne trouva pas un des trois mille nègres qui en composaient la garnison la veille encore. Voilà des faits notoires, et qui révoltent l'ame ; car, comme j'ai dit souvent (et c'est pourquoi j'ai été mis

en pri son), puisqu'il avait été fait tant d'innombrables sacrifices pour la reconquête de Saint-Domingue, et pour la destruction des nègres, les généraux devaient épuiser tous les moyens, pour un succès qu'il était alors possible d'obtenir.

» Mais, non! Cependant, Toussaint-Louverture vient de capituler. Cet homme, sans génie, sans moyens, s'est laissé prendre aux promesses fallacieuses du gouverneur; et vous savez avec quelle loyauté l'on suit maintenant les traités.

» Chaque jour, on fusille, on canonne également blancs et noirs. Il n'y a point de tribunaux organisés; et tel homme que vous entendez dans les cours voisines, perdra la tête peut-être demain, peut-être ce soir.

» Ceux qui ont déplu, mais qu'on ne peut convaincre d'aucun crime, sont arrêtés et déportés à l'île de France ».

Le lendemain matin, le geolier vint, dès l'aurore, m'avertir de me préparer à partir. Une heure après, je sortis de prison; mais où me conduit-on! Six gendarmes blancs ou noirs m'entourent moi et deux blancs enchaînés, et dont le visage, le langage et les gestes annoncent des hommes familiarisés avec le crime. Cette fois-ci, je ne porte pas de chaînes.

Un des soldats a la bonté de me porter mon paquet, composé de deux livres à moitié déchirés, et une tasse de fer blanc, paquet dont la légèreté me met d'accord avec Diogène et Senèque.

Nous fûmes conduits à bord du vaisseau, commandant la rade, et monté par M. Latouche-Tréville. Un de ses lieutenans nous fit bientôt aller à bord de la corvette la Nathalie, où je fus accueilli par le même lieutenant qui devait la commander, et par les aspirans de marine, qui me donnèrent toute liberté de finir cette lettre.

J'ai écrit aussitôt au général Leclerc, pour le prier de renvoyer au général du port de Brest, ce que celui-ci pourrait lui adresser pour moi, au nom de mes parens ou de mes amis. Vous inférerez de ceci que j'ai l'espoir de retourner en France. Mais, je vois à bord dix-neuf prisonniers, la plupart de l'état-major de Toussaint-Louverture, et qui vont être enchaînés et même cramponnés, encore que le capitaine de la corvette les plaigne en secret.

J'apprends que ces deux hommes, de mauvaise mine, auxquels j'ai été accolé depuis la prison, étaient l'un canonnier, et l'autre forgeron sur le vaisseau l'Océan, et ont égorgé

et

et pillé des vieillards européens sur une habitation près du Cap.

Cette circonstance me fait faire de fâcheuses conjectures. Le capitaine ne veut pas dire la destination de son navire. Il m'assure qu'il me servira de tout son pouvoir, et que l'amiral Latouche-Tréville lui a parlé en ma faveur.

Nous appareillerons vers minuit. Adieu. Communiquez ceci à mes amis.

CINQUIÈME LETTRE.

Prison de Nancibo, à 18 lieues
de Cayenne, janvier 1803.

RECONNAÎTREZ-VOUS l'écriture d'un malheureux expirant dans les déserts de la Guyanne? Si du moins je n'étais pas captif, j'irais dans les immenses forêts de ce pays sauvage, disputer aux tigres et aux singes une nourriture de beaucoup préférable, sans doute, à la cassave moisie, aux bananes vertes, et à la ration de harengs pourris que le Gouvernement de cette colonie, plus bar-

bare mille fois que les bêtes féroces, m'accorde au nom de la république.

Il me faut donc mourir ici sans nourriture, sans secours, sans la douce consolation d'arroser de mes dernières larmes une lettre de vous ou de mes parens.

Ah! que les ordres des despotes sont mal exécutés; ou plutôt, combien les hommes sont toujours disposés à être méchans! Victor Hugues, cet effroyable tyran, qu'il suffit de nommer pour indiquer l'homme puissant qui réunit lui seul les penchans homicides des Denys, des Néron et des Robespierre, Victor Hugues pouvait rendre ma condition supportable; mais il a depuis quinze ans toujours à cœur de renouveler les supplices longs et exécutés avec autant de sang-froid que de barbarie calculée, rapportés dans les anciennes annales et dans le martyrologe. Vos républicains despotes ne pleureraient-ils pas enfin de repentir, s'ils voyaient comme on altère ici la forme des châtimens imposés de leurs palais européens?

Il y a environ un an, j'étais en prison à Paris. Depuis, j'ai porté des fers pendant 160 lieues. J'ai couché dans dix cachots et vingt prisons, souvent au milieu des criminels. J'ai traversé 4000 lieues de mer, dans

l'attente continuelle de la mort. Mais, je suis enfin arrivé à ma destination. Conamama et Senamary sont devenus fertiles de la dissolution des cadavres de cinq cents prêtres, législateurs, généraux, hommes d'état. Un troisième désert sera fertilisé de mes restes mortels et de ceux des malheureuses victimes qui me succéderont dans les prisons de Nancibo.

Comment ferai-je pour consacrer ma gratitude envers le lieutenant de vaisseau, M. Fournier, qui commandait la corvette la Nathalie, cet homme généreux qui m'a comblé de biens et de consolations durant le voyage du Cap à Cayenne? Il m'a donné sa table; et sans ses soins je serais arrivé ici aussi nu et dépourvu que les malheureux officiers (23) de Toussaint-Louverture, qui pourtant avaient fait embarquer trente ou quarante malles pleines de riches vêtemens.

Après cinquante-quatre jours de mer, nous sentîmes les courans de la rivière des Amazones, dont l'embouchure a, dit-on, soixante lieues. Elle est perpendiculaire à l'équateur; et la chaleur y est si forte, qu'il serait impossible d'y vivre, si ce n'était qu'il y règne éternellement une douce brise qui cependant ferait encore préférer les étés brûlans de Séville ou de Naples.

Nous atteignîmes enfin les petites îles appelées *le Père*, *la Mère*, *les Filles*. Ce fut sur une de ces îles que Victor Hugues fit enchaîner par le cou et par le corps les dix-sept déplorables victimes de la déloyauté du général Leclerc.

Toutes ces petites îles offrent le spectacle le plus séduisant. Ces masses coniques, d'un ou deux milles de tour, sont touffues d'arbustes et de fleurs, de leurs sommets jusques dans la mer. Elles sont habitées par quelques nègres et blancs attaqués du mal rouge. Ce mal est fort commun dans la Colonie; et on le dit le même que la lèpre.

Malgré toutes les humiliations que j'avais souffertes jusqu'ici, mon amour-propre renaquit à l'idée que j'abordais une terre où avaient respiré les Pichegru, les Barbé-Marbois, les Villot, les Barthelemy; que comme ces hommes illustres par leurs malheurs non moins que par leurs vertus, j'allais être soumis à des épreuves auxquelles ne résistent jamais les ames vulgaires.

La ville de Cayenne est située agréablement et défendue par un monticule rond et applani à sa cîme. C'est là le fort de Cayenne. Il n'y a aucune autre fortification dans la Colonie,

qui est bornée par de grands fleuves et par la mer.

Toute la côte est plate et presque inaccessible. A Cayenne, il y a au plus seize pieds d'eau. Les frégates mouillent dans la rade extérieure, à six milles du fort. Il y a de bons mouillages pour des navires de 300 tonneaux à Oyapoc, Kourou, Aprouague et Senamary.

Ce fut à quelques lieues de ce dernier village de la Guyanne, vers la frontière qui la sépare du Surinam, (à Conamama) que furent transportés plus de cinq cents prêtres, la plupart hommes de bonne foi, et surtout lettrés. Tous avaient résolu de mourir plutôt que de prêter serment de fidélité à un code qui avait ébranlé la religion catholique en France. 470 moururent en trois mois. Ce lieu que le gouverneur d'alors avait assigné pour leur tombeau, est sur le bord de la mer, à l'embouchure d'une rivière du même nom. Jamais il n'avait été habité, pas même par les indigènes.

Non-seulement ces illustres victimes du despotisme de Robespierre avaient été dépouillées de leur patrimoine, même de quelqu'argent ou bijoux cachés à la rapacité de leurs gardes en France, pendant le voyage de mer et pendant leur captivité à la Guyane:

on les avait pour ainsi dire abandonnés à eux-mêmes, quoique gardés par quelques soldats. Rarement ils recevaient de Cayenne le tiers ou la moitié des alimens nécessaires à la vie ; encore était-ce le plus souvent des alimens communs aux nègres esclaves ou quelquefois des provisions gâtées ou dès long-tems pourries au fond des magasins.

Quand cet atroce gouverneur, digne ministre d'un gouvernemen tqui sanctifiait tous les crimes, vit que le but etait à-peu-près rempli, c'est-à-dire, que presque tous les prisonniers avaient succombé, il envoya à Conamama, Desvieux, général de la Colonie, qui, après avoir examiné pendant quelques minutes ce laboratoire de la mort, où l'un confessait son voisin mourant, où un autre récitait les prières de l'agonie tenant la main d'un vieux chanoine qui exhalait le dernier soupir, commença à se frotter le front, en disant : « Diable ! diable ! je ne savais pas cela..... Mes amis..... Je vais vous faire transporter à Senamary. Vous y vivrez plus agréablement. Je ne pensais pas que ce pays fût si mal sain...... Mais aussi vous buvez de l'eau salée.... Pourquoi boire de l'eau salée ? = Général, il n'y a pas d'eau douce ici, et pour en avoir, il faut aller à plu-

sieurs milles dans les bois qui ne sont habités que par des tigres, des serpens et surtout par des maringouins et mille autres insectes qui ont tué plusieurs de nos amis, et d'ailleurs nos gardes sont là pour nous empêcher de sortir de nos hamacs. Desvieux les fit transporter au petit fort de Senamary où presque tous moururent.

Quelques années après, Pichegru, Villot, Barthelemy et les autres *fructidorisés* furent transportés de Cayenne à ce même fort. Jeannet, neveu de Danton, gouvernait alors.

Ceux-ci éprouvèrent des rigueurs sans doute, mais Pichegru, prisonnier dans la Guyane, était un objet de terreur pour le gouverneur et pour le général, et de respect pour tous. Et certes, beaucoup de ses consorts durent à sa présence les ménagemens dont le gouverneur usa envers tous les *fructidorisés*. Ils pouvaient s'éloigner jusqu'à cinq lieues, et l'on voyait tous les jours Pichegru chasser sur le bord de la mer. Le gouverneur lui envoya cinq ou six des plus belles quarteronnes pour son ménage.

Pichegru un jour dit au général Desvieux qui venait lui communiquer des ordres du gouverneur. « Tu viens me lire des ordres... Qui es-tu ? = Je suis le général Desvieux.

= Je n'ai jamais ouï parler des exploits d'un tel général.... Je ne te connais pas.... Pour moi, je suis Pichegru. »

Vous avez probablement lu la narration de la déportation du conquérant de la Hollande, et de sa fuite avec quelques braves de ses camarades vers la colonie de Surinam qui était alors au pouvoir des Anglais.

Aussitôt que nous eûmes jeté l'ancre, le capitaine alla porter ses dépêches au gouvernement. Il revint bientôt me dire que le gouverneur désirait de me voir : Il me conduisit aussitôt à lui.

Victor Hugues était dans sa baignoire, le corps nu, dans un grand appartement où il y avait pour tout meuble quelques chaises : il nous fit asseoir.

Je voulus lui adresser la parole, en commençant par *Monsieur*. Il me répondit qu'il n'était pas un *Monsieur*, qu'il était le commissaire général délégué dans la Guyane Française.

Quel est votre nom ? continua-t-il ; je crois que vous êtes le même scélérat chevalier de Ferragues qui prit part au premier incendie du Cap-Français : quel âge avez-vous ?

Environ vingt ans ; il y a dix ans au moins que cet incendie eut lieu.

= Le général Leclerc m'a envoyé des dépêches ; tenez, lisez vous-même ce qu'il m'écrit.

La lettre contenait ce qui suit :

Leclerc, capitaine général de l'Ile de Saint-Domingue,

Au citoyen Victor Hugues, commissaire du Gouvernement délégué dans Guyane Française.

« Citoyen,

» Je vous envoie vingt prisonniers, parmi » lesquels sont dix-sept nègres et trois » blancs.

» Seize de ces nègres étaient officiers de » l'état-major de Toussaint Louverture.

» Le dix-septième est un ci-devant juge-» de-paix, nommé *Belair*, convaincu d'es-» croquerie.

» Les trois blancs sont :

» Hainaut, canonnier de ma-» rine ; et Blocquerst, forgeron, » à bord du vaisseau l'Océan, } assassins.

» Et F. . . . . . couvert de crimes.

» Je vous recommande de condamner les

» dix-sept nègres aux travaux les plus rigou-
» reux de la Colonie que vous commandez;
» ils doivent toujours porter des fers.

» Salut et fraternité.

LECLERC.

Au Palais du Gouvernement,
Cap-Français, 28 floréal an 10.

A ces mots : *couvert de crimes*, je fis un cri de rage et de désespoir. Alors Hugues dit : Il est singulier qu'on m'envoie ainsi des hommes sans être jugés; quel est le crime de celui-ci? Dites-moi ce que vous avez fait?

— J'ai montré des épigrammes et des chansons à M[de]. . . . . et à plusieurs personnes qui se trouvaient chez elle à Paris; le surlendemain j'ai été arrêté par ordre du ministre de la police générale.

— Si vous dites vrai, reprit-il, vous n'êtes qu'un royaliste; et en vérité ç'aurait été une triste peccadille aux yeux du premier Consul. Eh, mon Dieu! quel est le Français qui n'a pas fait quelques plaisanteries plus ou moins fortes de ce genre là? Nous-mêmes, nous nous divertissons quelquefois sur le compte de Bonaparte; dernièrement nous avons appris qu'il s'est fait consul à vie : nous avons fait là-dessus une plaisanterie.

Mais, si vous croyez avoir quelque titre à la clémence du premier Consul, écrivez-lui; j'apostillerai votre pétition que j'insérerai dans mes dépêches qui partiront demain pour Dunkerque : allez faire votre pétition, et me l'apportez.

Je retournai en hâte faire cette pétition, que je présentai à Hugues. Les deux jours suivans j'allai à terre en toute liberté. Hugues m'y vit plusieurs fois ; le troisième jour, il se promenait avec ses officiers sur le bord de la mer ; il les quitta, vint à moi et me dit : Où allez-vous ? retournez à bord, je saurai bien vous empêcher d'en sortir. Deux heures après, le lieutenant de la corvette reçut ordre de me consigner.

Les dix-sept nègres restaient toujours enchaînés, mais ils furent débarqués quelques jours après, comme j'ai déjà dit, sur une des petites îles au vent de Cayenne, où ils furent cramponnés et enchaînés par le col et par le corps, debout. Ils moururent tous en dix-sept jours.

Le lieutenant de la corvette, M. Barré, m'avait toujours témoigné quelque amitié. Il me permit de faire des extraits du *Neptune*, et me donna une boussole de terre qui, disait-

il, pourrait me servir quelque jour, pour fuir de la colonie.

Le lendemain, deux gendarmes et un brigadier vinrent me prendre avec les deux blancs assassins. On nous mit dans une barque à rames. Je n'eus pas le tems de dire adieu au bon capitaine Fournier. Le brigadier vint à moi en disant, qu'il avait ordre de me mettre les fers aux mains. Les deux blancs assassins restèrent parfaitement libres. Nous montâmes alors la rivière la Comté ou de Cayenne, jusqu'au chantier de Nancibo, d'où je vous écris.

Deux milles avant d'arriver, il faisait encore nuit. Nous vîmes de la barque, dans l'épaisseur des brouillards de la rivière, une légère lueur. Je demandai ce que c'était, parce qu'elle était immobile et bien plus grosse que le feu des mouches à feu, qui sont énormes et innombrables dans ce pays-ci. On me répondit que c'était un morceau d'un certain *arbre*, qui brûlait aussi doucement que le *coton* enfermé dans du *suif*, et que cette espèce de cierge brûlait au milieu d'un *carbet d'Indiens* qui étaient tous couchés autour dans des hamacs suspendus; cette habitation était entourée d'arbres et d'arbustes épais à dix pas des bords de la rivière.

Nous entendîmes alors le coup de *canon* du réveil et le tambour qui battait comme dans les citadelles de France. Je ne doutai plus alors de mon sort. Je prévis que j'allais être bien gardé, et probablement bien malheureux.

Nous arrivâmes à Nancibo à l'aurore. Les gendarmes nous conduisirent à la grande case. Guitton était lévé; deux flambeaux étaient sur une table. Huit ou dix nègres armés de fouets étaient aussi dans la case ou sous la galerie. Guitton me parut avoir alors quarante ans. Il était vêtu d'une veste de laine et d'un pantalon de nankin. Sa tête était entourée d'un mouchoir à la manière des créoles du pays, qui le gardent tout le jour même sous le chapeau, pour se garantir, disent-ils, des coups de soleil. Il lut avec un ton d'importance, la lettre de V. Hugues, que le chef de nos gendarmes venait de lui remettre. J'avais un *sac*. Bientôt Guitton me demanda mon nom, me fit ôter mes poucettes, et m'ordonna de vider mon sac. Il y avait dedans deux cahiers de *papier à lettre*, un encrier, des plumes, un couteau *anglais*, de la pommade, une brosse à *dents*, deux tomes de la vie du dauphin, père de Louis XVI, *quelques linges et vêtemens, et vingt-trois*

piastres. Guitton ordonna à un *nègre* de s'emparer de toutes ces choses, et me fit rendre *mon sac.* Aussitôt nous fûmes mis en prison.

Ce moment fut le plus désastreux que je passai jamais. Je ne balançai pas à croire que ce petit *cloaque*, au milieu duquel était un poteau et des chaînes, était le *nec plus ultrà* de mon voyage *terrestre.* Je vouai Victor Hugues aux Enfers; mais la perte de mon encrier, de mes plumes, de mon papier, et de mon livre, cher et seul livre qui me restât, et qui était rempli des vertus, de la sagesse et du courage du père *du plus malheureux des Rois*, et dans lequel j'aurais pu *puiser* tant de bonnes maximes, et trouver tant de fortitude, la perte de tout ce qui *me restait* dans ce désert où j'allais être séparé *du monde sensible*, m'irrita encore plus. Mon visage était *brûlant;* je versai quelques *larmes.* Je songeai à me tuer.

Mes acolites juraient comme tous les diables, faisaient déjà des projets de fuir et de se venger. Une cloche sonna, c'était le signal de l'appel. On passe tous les matins les nègres en revue avant de les envoyer au travail. Nous entendîmes crier, appeler, vociférer. Deux minutes après nous vîmes à

travers une légère ouverture toute la *férocité* dont est capable un homme puissant et inhumain. Nous vîmes, moi c'était la première fois de ma vie, une esclave de vingt-six ou vingt-sept ans, attachée à un gros oranger dont l'écorce avait été enlevée dès long-tems par les coups de fouet. Les mains *seules* étaient attachées par des poucettes, en sorte qu'elle embrassait *l'arbre* qui allait servir à son supplice. Le *bourreau* fit tomber *le camisard*, espèce de petite *jupe croisée sur la hanche*, formée de deux ou trois mouchoirs *en pièces*, qui tombe jusqu'aux genoux. Il lui ôta aussi sa *varreuse*, petite chemise haute de huit pouces que les élégantes négresses emploient pour se couvrir un peu la gorge, et qui a de longues manches, fort larges. L'ordre affreux se *fit entendre* de Guitton. Je distinguai ces mots: « Capitaine, rappelle-toi que c'est » *le congé* ». Cela signifie que cette femme, qui avait été condamnée à un certain temps de détention à Nancibo, qui est aussi appelé maison de correction, avait passé ce temps, et qu'elle allait ce jour-là être renvoyée à son maître, avec un papier écrit de Guitton.

Le capitaine, ou *bourreau*, donna 45 coups de fouet *affreux* à la pauvre victime. A chaque coup, elle poussait un cri, à chaque

coup nous vîmes le sang sortir de ses reins... Horreur!... tigres!... je ne puis plus peindre vos *cruautés !*.. je ne les avais vues que dans l'histoire... Aujourd'hui j'acquiers la preuve que l'homme est le plus barbare des êtres.

La négresse fut débarrassée de ses poucettes. Elle ramassa son camisard et sa *varreuse*, et partit en poussant des cris affreux. Une autre négresse subit après le même supplice; un *nègre* reçut 142 coups.

Il y avait environ deux heures que nous étions en prison, quand Guitton se la fit ouvrir; nous fûmes conduits par lui à travers la cour des *supplices*, à l'une des cases de bois qui étaient rangées sur les quatre faces d'une grande cour : le pavé est ce que la nature l'a fait. Il y a à gauche et à droite deux lits-de-camp, chacun assez grand pour dix *personnes*. Au milieu de la case, qui a une porte pour toute ouverture, est un petit exhaussement et quelques pierres; c'est ici le *foyer:* c'est ici que chacun des *prisonniers* fait cuire, à tour de rôle, son riz, ses bananes et sa ration de hareng.

Guitton nous indiqua à chacun nos places, et se retira. Bientôt on appela les *nouveaux venus :* c'était pour nous donner des vivres du pays, ou la ration accordée par le Gouver-

nement

ment aux prisonniers. Nous avions tous grand faim; *et nous goûtâmes le couac*, espèce de farine en *grumeaux*, faite de la racine du manioc, et plus cuite que la cassave qui est faite de la même racine. Les prisonniers qui étaient au nombre de sept, dont deux Français et cinq Allemands, nous indiquèrent la manière de le manger ; ils nous prêtèrent des *couis* et callebasses, dans lesquels nous mîmes notre *couac* à tremper : cette farine boit l'eau à vue d'œil; elle est un peu aigre, et assez agréable au goût ; les nègres la préfèrent à la cassave.

La cloche sonna bientôt, c'était pour annoncer neuf heures; on retourne au travail, à ce coup de cloche, jusqu'à midi. En déjeûnant nous interrogeâmes les Allemands et les Français, sur les causes de leur détention.

Les Allemands nous dirent naïvement qu'un soir étant en *ribotte*, ils rencontrèrent Victor Hugues dans les rues de Cayenne, et qu'ils lui dirent en créole, en lui envoyant leurs savattes à la tête : Voleur, voleur de soldats, tu as de beaux habits, achetés à nos dépens. Glorifie-toi de tes soldats qui n'ont pas de souliers aux pieds; ou si tu doutes que cela soit vrai, vois-les toi-même, en lui

jetant leurs savattes à la figure. Victor Hugues, en homme prudent, se retira dans une maison voisine. Les soldats continuèrent leur route, en chantant, en jurant. Ils allèrent à la garnison à l'heure fixe. Mais, vers dix heures, ils furent saisis, chargés de fers, et conduits à Nancibo, où ils gémissaient et travaillaient aussi rigoureusement que les esclaves, depuis plus de sept mois. Ils étaient tout jaunes et fort maigres. Je ne plains pas, au reste, ces Allemands, qui paraissent être de fort mauvais sujets. Ils se volent les uns les autres.

Les autres prisonniers, comme j'ai déjà dit, étaient des Français. C'était un nommé Pavilliot, *ancien sergent*, sachant lire et écrire, ce qui est un prodige dans ce pays-ci, même aux yeux des blancs. Il était ivrogne et voleur.

Le dernier était Leclerc, cordonnier, natif de Lyon ou du Bugey. C'était un homme vigoureux, mauvais sujet, ivrogne, traître, dénonciateur, et qui avait été déjà environ sept ans dans la Guyane. Il avait été déporté en même tems que beaucoup de prêtres qu'on avait embarqués à Rochefort. Le gouverneur lui avait donné la liberté après deux ou trois ans de captivité. Il eut que-

relle avec un habitant de Senamary qu'il assassina d'un coup de rasoir.

Vous voyez que je suis entouré de *braves gens*, et que Nancibo a remplacé le Senamary, le Conamama et Cayenne, toutes places célèbres par l'exil de bien des brigands et de bien des honnêtes gens.

Nancibo est une simple habitation sur le bord de la rivière. On l'appelle *poste*, parcequ'il est gardé par seize soldats et un officier des sapeurs noirs, et quelques petits canons. C'est pour y tenir en obéissance une centaine de nègres condamnés au même supplice que moi, c'est-à-dire, à travailler sur la crête des montagnes tout le jour, leurs corps ruisselant de sueur sous l'ardeur assommante d'un soleil sans nuages, et qui dès qu'ils sont rentrés le soir à l'habitation, sont emprisonnés.

Ces victimes de la cupidité des Européens sont devenues rebelles à leurs maîtres. L'un a déserté, un autre a volé des fruits, un autre s'est mêlé de sortilège, etc.; mais tous avaient reçu au commencement de la révolution, l'heureux don de la liberté; et Victor Hugues, sans employer le mot d'esclavage, a su les asservir de nouveau, et les punir plus rudement que dans l'ancien régime.

Alors ils s'estimaient heureux, quoique bien loin du bonheur que le droit de la nature leur avait sans doute assigné comme à tous les hommes. Le petit coin de terre qu'ils avaient reçu de leurs maîtres, suffisait à leur ambition. Ils trouvaient dans la forêt voisine, le bois et les feuillages propres à la construction de leurs cases. La terre prodigue ici, leur donnait en échange de quelques soins, le manioc, les bananes et les fruits des tropiques. Chaque quinzaine, ils avaient un jour pour cultiver leur propre terre, chaque dimanche, ils élevaient leurs cœurs vers le Tout-Puissant, chaque soir, hommes, femmes, enfans, dansaient au son du bamboula, tambour dont battaient les plus vieux.

Il y a ici une autre classe de nègres, appelés *libres*. Plusieurs d'eux appartenaient à M. de la Fayette. Ils travaillent autant que les autres, ne sont pas payés, et des soldats les mènent aux travaux. On les fouette sans miséricorde pour la plus légère faute.

Mais la barbarie du chef de cet établissement (Guitton, né à Rennes en Bretagne, autrefois chapelier), se manifeste surtout, et le visage de ce scélérat rayonne de joie, chaque fois qu'il y a, comme il dit, des expé-

ditions à faire. C'est la coutume de faire lever trois heures avant le jour les nègres prisonniers. Ils marchent nus pour l'ordinaire, et ont une chaîne au corps et à l'un des pieds. Leurs capitaines sont obligés de courir après eux dans une vaste cour, en leur donnant des coups de fouet. Si le capitaine ne fait pas son devoir, il n'a pas sa ration de tafia, et il est fouetté lui-même par un autre capitaine.

Tout nègre ou négresse, même les quarteronnes, envoyés en punition ici, aussitôt qu'ils arrivent, sont attachés par les mains à l'oranger, et reçoivent ici vingt-cinq et souvent jusqu'à cent coups de fouet. Généralement au neuvième ou dixième coup, le corps sanglante déjà. J'ai vu d'habiles fouetteurs enlever à chaque coup des tranches de la peau, longues de douze ou quinze pouces. J'ai vu des piqueurs, pour se venger des rebuffades de quelques belles négresses qui leur avaient refusé leurs faveurs, *ordonner* aux fouetteurs de *piquer à la gorge*, afin de les rendre difformes ou corriger leur coquetterie. Quand un prisonnier ou prisonnière a consommé le tems de la correction, pour congé on lui donne toujours vingt-cinq coups de fouet : il n'y a guères que

celles qui ont été choisies par Guitton, pour ses femmes, qui échappent au congé.

Au reste, la plupart de ces nègres, fatigués d'une vie passée dans les souffrances et dans les travaux rigoureux, s'empoisonnent les uns les autres, se tuent ou se donnent des plaies qui deviennent bientôt mortelles.

Chaque capitaine marche armé d'un fouet de neuf lignes de diamètre, et d'un sabre. Moi, les deux assassins et les soldats de la garnison de Cayenne, qui ont insulté Victor Hugues, sommes sous les ordres d'un de ces capitaines.

Le citoyen Guitton a un adjoint digne de lui dans Monnet, premier piqueur; il est impossible d'avoir un masque plus féroce. Une nuit, lorsqu'il était couché dans son hamac au milieu des bois, un nègre, récemment arrivé d'Afrique et fort bon charpentier, marcha doucement à lui, et lui assena un vigoureux coup de sabre qui lui fendit le front et lui enleva un œil. Le nègre est depuis deux ans assis sur une planche, ayant un collier de fer de trois pouces au col, un cercle de fer autour du corps, et cent livres au moins de chaînes qui l'empêchent de mouvoir plus de six pouces dans une direction quelconque du poteau; il ne peut chan-

ger de posture, même pour dormir; il est très-maigre, et ne peut plus articuler; il a le teint blafard d'un albino.

Mais quel doit avoir été mon crime! Moi, à vingt ans et demi, élevé dans un genre de vie plus qu'aisé, ignorant jusqu'à l'époque de mon arrestation, la rigueur des travaux qui s'exécutent dans les deux mondes, par la portion la plus malheureuse et la plus laborieuse du genre humain, je suis conduit, chaque matin, par un nègre armé, à un mille de l'habitation, où il faut être arrivé au lever du soleil, pour abattre des arbres énormes, et qui refusent la hache par leur dureté! Ma tâche n'est que d'un tiers moins que celle du nègre le plus vigoureux. Si la fièvre, qui ne me quitte guère que pour m'assaillir bientôt avec plus de violence, m'oblige de suspendre mon travail, le secours que je reçois le soir est de coucher la nuit en prison, les fers aux pieds, le plus souvent sans avoir eu la permission d'y porter moi-même une planche pour me garantir de la fraîcheur du sol.

Chaque matin, je cours comme les esclaves prendre ma hache et mon sabre. Je suis presque nu, (car la république ne me donne aucun vêtement, et les habits et linge

que le bon capitaine Fournier m'avait donnés, sont en lambeaux :) sans souliers même et n'ayant pour tout qu'une chemise de gros coton et un pantalon trop court de six pouces, ce qui m'expose au venin des mauvaises herbes et à la morsure des serpens. Chaque jour il faut abattre, tronçonner et élever entre deux piquets une corde du bois le plus compact et le plus propre à faire de bon charbon.

En outre, je suis charbonnier. Le chef de cet autre atelier est l'un des assassins venus de Saint-Domingue. Chaque quinzaine nous recevons ordre de transporter comme il nous convient, soit sur la tête ou sur le dos, à un demi-mille de distance, chacun le bois qu'il a coupé. Nous en faisons des monceaux réguliers et coniques ; la partie rude de ce travail est de veiller autour du fourneau pour l'empêcher de se faire jour. La veille est de quatre heures, pendant lesquelles les autres dorment entourés de tigres, de serpens et de mille espèces de bêtes fauves et d'oiseaux de nuit dont les cris sont effrayans. Nous les éloignons en entretenant de grands feux autour de nous.

Je pourrais vous entretenir long-tems du récit de mes autres corvées, des petites tyrannies, des maux en tout genre auxquels

je suis en proie. Vous souffririez trop du récit de choses qui me sont devenues familières. Je ne vous dis pas cela pour vous rassurer sur la rigidité de ma condition, mais parce qu'il est très-vrai que je suis devenu insensible. La paume de mes mains est dure comme roche. Je travaille comme un Hercule, je suis laid comme un Thersite, mais je dors comme un moine. Je mange de la cassave et des bananes, je couche en prison sur un mauvais lit de camp, et le dimanche je fais ma lessive dans la rivière où je reste jusqu'à ce que mon linge soit sec.

Il n'y avait qu'un mois que j'étais arrivé à Nancibo lorsque j'effectuai le plus extravagant projet imaginable, que l'incertitude de voir jamais le terme de ma captivité avait fait naître, et qui ne pouvait se concevoir que dans l'ardeur de la fièvre qui m'embrâsait toujours depuis mon arrivée. Jusques-là j'avais reçu les soins paternels du capitaine Fournier. Je n'avais pu me faire une idée vraie des supplices qui attendent ici ceux qui ont déplu au premier consul et par conséquent à Victor Hugues. Mais arrivé à Nancibo, je connus bientôt mon sort. Dès lors, je me vis abandonné de toute la nature, observé par plusieurs scélerats dont le chef

Guitton, cet infernal jacobin dont je vous ai parlé, me disait avec ironie toutes les fois que j'avais la fièvre : « quand vous viviez dans votre Paris, vous n'aviez jamais la fièvre. Apprenez que quand on a la fièvre dans ce pays-ci, le meilleur remède est de prendre une hache et d'aller se fatiguer quelques heures. Allez voir le chirurgien Bellicot. S'il consent que vous ayez la fièvre, il vous fera entrer à l'hôpital ; mais je suis ici le premier chirurgien : voyons votre pouls. » Et après avoir tâté mon pouls, — f. . . . . moi le camp, monsieur le baron. . . . . . fainéant ! Venin qu'on m'a envoyé pour irriter ma bile ! . . . Comme si je n'avais pas assez de punir deux cens nègres ! . . . . » Je retournais en pleurant à ma case d'où j'étais chassé et appelé pour prendre ma hache, soit que je tremblasse d'un frisson mortel, soit que je fusse accablé d'une sueur brûlante qui suivait toujours ce frisson.

Irrité de tant d'humiliations, et résolu à m'y soustraire, je me procurai quelques ignames que je fis cuire à la cuisine de l'hôpital ; le chirurgien m'y avait donné un lit dans une chambre pleine de nègres mourans ; j'étais moins surveillé là que dans la prison. La cour était entourée de palissades

assez hautes, mais que je jugeai pouvoir franchir; je remarquai dans la cuisine une forte hache et un sabre dont je résolus de m'emparer, prévoyant bien qu'ils me seraient utiles pour effectuer mon projet.

Après six jours d'hôpital, je n'avais plus de fièvre; je pris ma dernière résolution, et, la nuit suivante, je volai la hache et le sabre, et franchis la palissade; je suspendis mes ignames à mon cou dans un mauvais mouchoir, et en moins de vingt minutes j'eus perdu de vue les abattis du chantier. J'avais ma petite boussole que m'avait donnée le lieutenant de la Nathalie; je marchai, ou plutôt je volai, l'espace de cinq ou six milles dans les bois, brossailles, les arbres abattus, les *criques*, les marais; les cris des bêtes farouches ne m'alarmaient plus. Ce que je craignais le plus (il était nuit, et j'avais déserté vers minuit), c'était de marcher sur quelque serpent. Je suais sang et eau, et je courais toujours en me disant: Je suis libre, j'irai à Para ou à Surinam; quand il fera jour, je me servirai de ma boussole. Je savais qu'il fallait faire le nord-nord-ouest pour aller à Surinam; j'avais pu calculer qu'en ligne droite, je n'aurais pas plus que quatre-vingt-dix lieues à parcourir. D'après les renseigne-

mens pris en feuilletant le Neptune de la Nathalie, je savais aussi la vraie distance de Cayenne à Para : je ne balançai pas à décider en faveur de cette capitale de la Guiane portugaise, sur la certitude où j'étais qu'arrivé à Surinam, le gouverneur Frédérici en serait instruit, et qu'il me rendrait à Victor Hugues, si celui-ci l'exigeait. Cette certitude était fondée sur la sujétion où la France tient aujourd'hui les malheureux Hollandais. A Para, au contraire, personne ne communique avec Cayenne; les Portugais n'ont jamais rendu les déserteurs, j y serai en sûreté; je ne sais pas le portugais, mais je parle un peu latin; quelque prêtre m'entendra : volons à Para !

Chaque soir je bâtirai un *ajoupa*, et j'allumerai, avec mon briquet et mes pierres, quatre ou cinq grands feux autour de mon *ajoupa*, pour éloigner les tigres, les serpens et les moustiques ; quand je n'aurai plus de provisions, j'examinerai quels graines et fruits les singes préfèrent ; Dieu m'aidera pour le reste. Si je suis mordu d'un serpent (car le bas de mes jambes est nu, et d'ailleurs les serpens sautent aux mains, à la poitrine et à la figure de l'homme), je ferai rougir en hâte mon couteau au feu, et je l'appliquerai sur la blessure.

Le jour parut enfin. Je me trouvais au pied d'un monticule escarpé et couvert de beaux arbres. Les feuillages épais me garantissaient pour tout le voyage, de l'ardeur du soleil; et de ce moment, je fis usage de ma boussole, et marchai vers l'est. Si j'allais au nord-est, je courais risque de retourner à Cayenne. J'avais à parcourir plus de quarante lieues à l'est, avant de pouvoir faire bonne route, et plus de cent vingt lieues en ligne droite, pour arriver à Para ; mais je n'avais pas prévu que je rencontrerais sur ma route douze ou quatorze grandes rivières, plus de cinquante *criques* étroites, peut-être, mais profondes ; qu'enfin, je pourrais manquer de vivres, et qu'il me faudrait mourir isolé de toute la Nature, même des sauvages qui n'habitent jamais que les bords des rivières vers leurs embouchures.

A huit heures, j'avais faim, j'avais déjà bu vingt fois dans les criques qui sont très-nombreuses. Je gravis encore une montagne, au haut de laquelle je m'arrêtai, effrayé à la vue d'un long et haut animal, de poil rougeâtre, et que je pris d'abord pour un tigre; mais, ayant mieux examiné la hauteur et la finesse de ses jambes, je me rappellai que ce pouvait être une biche. J'avançai, et elle s'éloigna,

en jetant un doux cri. Je m'assis sur un gros arbre abattu par le vent, et mangeai des ignames. J'avais mis à mes pieds mes armes et ma boussole. J'eus bientôt mangé. Je repris ma hache et mon sabre, et non ma boussole. Sa boîte, de deux pouces et demi carrés, était de couleur de feuille morte. Je me levai en hâte pour aller boire au pied de la montagne. Je n'avais pas fait trente pas, que je m'aperçus que je n'avais pas ma boussole. Je retrouvai l'arbre, les peaux des ignames mangés, mais je cherchai inutilement ma boussole. Je tournai les feuilles mortes, j'en fis un monceau que je désunis ensuite avec beaucoup d'attention. J'étais à genoux... ma boussole n'y était plus, ou du moins la crainte de ne pas la retrouver, m'empêcha de la voir. Ciel, je suis perdu ! assistez-moi, ô mon Dieu ! que puis-je faire à présent ? Je suis peut-être à six lieues de Nancibo; mais, dis-je ? devrais-je songer à y retourner ? Non ! non ! Jamais !.. mais que devenir ?.... que puis-je faire sans boussole ? Je restai une demi-heure abîmé dans la tristesse, agenouillé près du tas de feuilles. Je me relevai machinalement, repris ma hache, mon sabre et mon mouchoir, et cherchai quelques traces du chemin que j'avais parcouru. Au pied de la montagne, la

nécessité me fit imaginer un moyen de retrouver Nancibo. Le vent d'est ou de sud-est souffle régulièrement dans ce pays. Je pus donc bientôt m'orienter; mais ne sachant dans quel rumb de vent se trouvait Nancibo, par rapport à moi, je fis le nord, persuadé de trouver au moins la rivière qui y descend. Au haut de chaque montagne, je cherchais le vent qui devait venir sur mon côté droit, tant que je faisais bonne route. A l'aide d'une épingle fichée perpendiculairement sur quelqu'arbre abattu, laquelle me donnait la hauteur du soleil, et à l'aide du vent constant, je pouvais presque savoir l'heure, et si j'avais fait bonne route. Enfin, après plusieurs heures de marche précipitée, quoiqu'incertaine, je me trouvai sur une montagne de l'habitation de M. Borde, à deux lieues au-dessus de Nancibo, sur le bord de la rivière.

Bientôt j'arrivai dans les abattis de cette misérable prison. J'étais fait comme un diable, le visage noir, couvert de sueur et de poussière, mes habits en lambeaux, ma hache sur l'épaule. J'allai droit à *la case blanc*, ou maison du maître, en langue créole.

Guitton était à Cayenne depuis plusieurs jours. J'avais profité de son absence pour m'échapper; mais il était remplacé par le

piqueur Monnet que j'ai déjà mentionné. C'est un ancien sergent au régiment d'Alsace, né en Lorraine, homme du cœur le plus atroce. Ah! ah! me dit-il lorsque j'arrivai; d'où diable venez-vous, monseigneur? — Je lui racontai naïvement que j'avais voulu me sauver, que j'étais trop malheureux, et que je préférais la mort aux tourmens que j'endurais sous la tyrannie du monstre Victor-Hugues.—Allez en prison, me dit-il. Monsieur Guitton reviendra dans huit jours. Il est le maître. Je vais écrire au gouverneur.

L'officier de la garnison était un allemand fort brutal. Il me frappa sur le dos. Je lui jetai un caillou à la tête. Alors il me jeta dans un cachot où un nègre me mit les fers aux pieds et aux mains, et je demeurai dans cet état de mort jusqu'au retour de Guitton. Ce fut vers ce tems-là que mes cheveux blanchirent en peu de jours.

Enfin ce jour de désespoir arriva. Guitton à peine débarqué, se fait ouvrir le cachot. Il était suivi d'un nègre nommé Beliegrace, l'un des capitaines fouetteurs, ayant un fouet à la main. Je pus deviner bientôt ce qui m'allait arriver. Guitton commanda à un autre nègre de m'ôter les fers des poignets, puis il me dit: Hé bien! Nous y voilà! Vous

êtes

êtes le plus mauvais sujet..... le plus coquin.... le plus infame!... Vous avez voulu me compromettre en fuyant.... Vous saviez que j'étais responsable de vous.... Et vous me volez ma hache et vous avez une boussole sans que je le sache..... Qui vous a donné cette boussole? Bellegrace, attache ce coquin au potéau. Le nègre allait m'aider à me lever; mais me lançant sur mon couteau, je jurai que je me tuerais plutôt que de me laisser souiller par les mains d'un nègre bourreau..... Tuez-vous donc, me dit Guitton. Voyons si vous avez du courage.

Au même instant l'officier du poste appela Guitton. Ils conversèrent un moment et celui-ci revint et me dit: « Je vous pardonne cette fois-ci, mais prenez garde de ne jamais faire la plus légère faute. Songez à vos reins. »

J'ai su depuis que ce pardon fut commandé par la crainte plus que par l'indulgence. Lorsque le nègre se préparait à me fouetter, dix soldats murmuraient à la porte du cachot, et leur officier eut beaucoup de peine à les faire rentrer au quartier.

Ce fut un jeune homme, tambour, nommé Cœlus, originaire de Liège, qui rassembla ses camarades en leur disant: « Souffrirons-

nous qu'on fouette un blanc en notre présence! Vogue la galère, mais cela ne sera pas. . . . . » Ce brave jeune homme m'avait témoigné de l'amitié auparavant. Il me donnait souvent une portion de son pain.

J'ai également une obligation sans bornes, et ma reconnaissance durera toute ma vie, des soins et des bienfaits du chirurgien M. Bellicot, et d'un colon (M. Borde) qui m'a envoyé plusieurs fois secrètement, du vin, de la viande fraîche et des lettres amicales et pleines de consolation. J'ai été deux fois près de mourir, et le digne chirurgien m'a soigné et veillé les nuits comme il eût fait pour son enfant. Que ne puis-je m'acquitter envers ces honnêtes gens, autrement que par des mots!

Adieu, monsieur. . . . Communiquez ceci à nos amis; et croyez que, quelque part que je me trouve, mon dernier soupir sera pour vous tous et pour les bons Français. . . . . . .

J'ai l'honneur d'être, etc.

SIXIÈME LETTRE.

De l'hôpital de Cayenne,
le 10 février 1804.

Je vis encore, j'en suis étonné, il est vrai, mais vous le serez sans doute plus que moi. Ma dernière lettre a dû vous allarmer sur la fin de mon sort, mais j'ai sauté le mauvais pas ou plutôt bien des mauvais pas; c'est-à-dire j'ai travaillé dix-sept mois comme un esclave. J'ai été en proie comme lui à toutes les plus cruelles tyrannies, et malgré tout, avec l'aide de Dieu, je suis maintenant à l'hôpital de Cayenne. Vous voyez donc que, récapitulation faite, j'ai assez bien subi le sort de soldat qu'on avait feint de m'avoir assigné dès mon départ de Paris, car j'ai été de prison en prison, et je n'ai quitté la prison que pour entrer dans un hôpital.

Il est vrai que celui de Cayenne n'est pas à comparer aux hôpitaux de France ni des armées. Il est gouverné par des dames, sœurs de la charité. Les malades y reçoivent de grandes consolations, et j'en reçois

tous les jours de ces dignes servantes de Dieu.

Quel changement dans ma fortune ! Il y a un an, la mort me semblait inévitable. Je ne la fuyais plus. Je la désirais même. Le ciel m'a pardonné.

Il y a environ huit mois que les secours d'hommes et d'argent demandés par Hugues au premier consul, arrivèrent à Cayenne. La garnison était devenue insuffisante par les ravages d'une épidémie. Le général Degouges venait de mourir. D'ailleurs Victor Hugues avait reçu l'ordre de rétablir l'esclavage sur l'ancien pied. Il fut promulgué aussitôt après le débarquement des troupes.

Dès-lors, ces misérables nègres, dont j'ai partagé si long-temps les travaux et les misères, furent rendus à leurs propriétaires réspectifs. Ceux de M. Delafayette furent déclarés esclaves de la République.

Ainsi la prison de Nancibo se trouva vide ; la garnison retourna à Cayenne, les déportés blancs seuls restèrent prisonniers : mais il n'y avait plus ni gardes, ni canons. Guitton s'entoura de ses deux piqueurs blancs, qui, après nous avoir enfermés chaque soir, avaient grand soin de se retrancher dans leurs cases avec des armes et des munitions.

Pendant mon esclavage à Nancibo, il m'était défendu d'avoir ni encre, ni papier. Un commissaire militaire vint, après le départ de la garnison, visiter le chantier ; plusieurs gendarmes noirs étaient avec lui. Un d'eux passa, un dimanche, devant ma case ; il paraissait me plaindre : à ma prière il me procura de l'encre et du papier.

J'écrivis à cet officier une lettre pleine de fierté et de faits vrais ; je m'appliquai à lui exposer que je n'avais jamais cru que ce fût par ordre du gouverneur de la Colonie que j'étais si mal nourri, condamné aux travaux des esclaves, emprisonné tous les soirs, dépourvu de vêtemens et de souliers même, enfin tous les jours menacé du fouet. Je donnai cette lettre au gendarme noir, et lui recommandai de ne la présenter à l'officier que quand ils seraient loin de Nancibo.

Un mois après Guitton alla à Cayenne, et en revint bientôt fort mécontent. Il me fit appeler et dit : Ah ! ah ! . . . . vous écrivez donc contre moi ? . . . . . Vous voulez ma perte ! . . . . . Prenez garde à vous, continua-t-il entrant en fureur ; je ne vous dois aucun compte : mais n'oubliez pas que je puis vous faire enchaîner tout à l'heure.

Le lendemain il vint nous voir à l'atelier

du charbon, y causa avec beaucoup de familiarité, et nous dit qu'à compter de ce jour là, nous recevrions chacun une livre et demie de pain, et huit onces de viande salée. Je remerciai, avec des tranports de joie, cet homme atroce, qui bientôt me dit: « Vous avez écrit contre moi, et moi j'ai » prié pour vous ; je rends le bien pour le » mal ». Je le remerciai encore, mais j'étais persuadé que cette amélioration de mon sort n'était due qu'à ma lettre.

Cette décision subite et si favorable a dû me donner une meilleure idée de Victor Hugues : cet homme implacable, qui m'a d'abord fait des politesses, ensuite m'a fait souffrir toutes les cruautés imaginables, et enfin m'accordait dans ce tems là toute la justice que je réclamais à grands cris. Mais tel est le *bon ton* en politique, qu'il faut être aujourd'hui très-bon, demain cruel, sourd à la voix du malheureux : et Victor Hugues serait bien fâché de n'être pas réputé grand politique.

Cet animal impur est, comme des milliers d'autres, sorti, à la faveur du chaos de la révolution, du bourbier qu'ils s'avisèrent un jour d'avaler : c'est pourquoi on les voit si gras maintenant.

Il trouva le champ libre, et se crut aussitôt fait exprès pour recevoir les hommages publics, pour occuper les grandes charges. Avant la révolution, il avait été à Paris, et son amour-propre avait souffert de voir des milliers de nobles effleurer le pavé dans des chars brillans de dorures et de richesses, et emportés par des coursiers fougueux, et fiers de leurs parures; tandis que le mesquin fils du marchand de fer de Marseille était souvent éclaboussé par les chars et les chevaux de ces *aristocrates*. Il résolut de se faire riche, pour éclabousser à son tour les piétons: mais la révolution n'était pas encore assez prochaine. Il passa donc à Saint-Domingue, où il fut matelot, contrebandier, boulanger, imprimeur ou compilateur de rapsodies, prit part aux horribles séditions de cette Colonie; retourna en France, où il devint général sans avoir été soldat; fit en cette qualité massacrer les plus respectables familles de Rochefort, alla à la Guadeloupe d'où il chassa les Anglais, commit dans cette Colonie un grand nombre d'horreurs inouïes, y occasionna le suicide d'une vertueuse épouse qu'il avait subornée, en lui promettant de lui rendre son mari incarcéré ou fugitif; retourna à Paris, où il fut con-

traint de se battre en duel (il a été grièvement blessé); enfin obtint du Directoire exécutif le gouvernement de la Guadeloupe, où il ne désirait pas de retourner, et échangea cette commission pour celle de gouverneur de la Guyane, sous le bon plaisir des *cinq Sires*.

Il y a près de cinq ans qu'il a cet emploi. Il a épousé une créole de la Martinique, qui lui a donné plusieurs enfans; elle a, dit-on, beaucoup d'empire sur lui : mais, à l'instar du grand homme, il ne donne que rarement audience à sa femme, à qui il a recommandé de ne lui jamais demander de grâces : le bon goût perce jusqu'à Cayenne.

Il est riche de plusieurs millions ; il a quelques beaux navires qu'il envoie à la Côte d'Afrique pour y prendre des esclaves, ou bien aux Antilles pour y porter du bois de construction et de menuiserie.

Les Américains seuls font le commerce du pays, qui n'a qu'un port d'entrée; le capitaine qui y arrive dispose de sa cargaison comme il lui plaît; mais, quand il veut charger son navire, il est obligé d'avoir recours au gouverneur qui a soin d'acheter toutes les récoltes qu'il fait déposer au magasin de la république, ou plutôt à celui

de Victor Hugues. Celui-ci ne paraît pas prendre la moindre part à ce singulier trafic; un commanditaire est là pour faire et exécuter les marchés : Victor Hugues est donc ici le seul vrai négociant.

Il a donné des lettres de marque à plusieurs navires ; les équipages composés de mulâtres et de nègres libres, ont été mis par lui en réquisition : ces corsaires ont pris un négrier anglais portant trois cent-vingt esclaves, et ont enlevé aux Anglais l'île de Gorée, où ils ont trouvé quatre-vingt-trois nègres.

Ces nègres n'ont pas été vendus ; Hugues les a envoyés à l'habitation la Gabrielle, qui appartenait au Roi ou à M. de la Fayette, avant la révolution. On y cultive le giroflier; la récolte produit maintenant, chaque année forte, environ 300,000 fr. ; et chaque seconde année environ 100,000 fr. Le giroflier a la forme d'un pin ou if; sa hauteur est de quinze à dix-huit pieds; en fleur il est superbe : la récolte du fruit est très-vétilleuse.

Hugues exporte, sans interruption, aux Antilles, une grande quantité de bois précieux, qui, à Cayenne, se vendent communément 48 sous le pied courant; et aussi du

bois de construction : ce commerce lui donne plus de 100,000 liv. par an.

Le premier Consul lui alloue 40,000 fr. de traitement, et 12,000 liv. pour sa table, chaque année.

Hugues a du bon sens, parle mauvais français avec l'accent provençal, et est passablement poli avec ceux qui s'étudient à lui plaire. Tous les habitans, par un sentiment de terreur sans doute, osent à peine prononcer son nom, et ont grand soin d'applaudir à tout ce qu'il fait.

Madame veuve Dallemand dont le mari, pour quelque service rendu au Gouvernement de France, avait reçu du Roi, avant la révolution, une habitation ; madame Dallemand alla un jour demander quelque grâce à Victor Hugues : il la traita de vieille f. . . . aristocrate, ... il l'accabla d'injures ; et, lorsqu'elle fuyait, effrayée, dans le grand escalier, il l'atteignit, et lui donna un coup de pied dans le dos.

Il se déguise quelquefois la nuit pour savoir ce qui se passe. Une nuit, il vit, de loin, dans la nouvelle ville appelée *la Savanne*, un homme grimpant à un premier étage. Victor Hugues arrive et ordonne à l'homme de descendre, et le menace de le faire prendre par

la garde, s'il ne descend. Le pauvre amoureux descend saisi de frayeur. Hugues le reconnaît, lui dit : « Oh ! c'est vous...... Il suf-
» fit..... Remontez.... ». L'homme s'y refuse. Hugues le menace de le faire prendre par la garde, s'il ne remonte. L'homme obéit en tremblant. Le lendemain au déjeuner, où assistaient l'état-major et toujours plusieurs dames, Hugues adresse la parole à un de ses officiers.... « Monsieur un tel est-il en ville ? — Non, citoyen Gouverneur; il a traversé la rade hier, vers quatre heures, pour aller à son habitation. — « Oh ! dit Hugues; je ne
» suis plus étonné d'avoir vu, Monsieur un
» tel monter par une fenêtre, cette nuit,
» chez sa femme ».

Il a parmi ses aides-de-camp un très-jeune homme, d'une belle figure, qu'on m'a dit être le fils orphelin d'une des nombreuses victimes qu'il a fait égorger à Rochefort. On dit ici que le jeune homme était fort pauvre, quand il est arrivé, et que Victor Hugues le traite comme son fils. Si ceci est vrai, le monstre s'est bien adouci.

Pour moi, j'ai habité la prison de Nancibo jusques vers la fin de décembre dernier. J'étais alors dangereusement malade d'une fièvre brûlante, depuis dix jours. Guitton

vint à ma case, où j'étais seul; et me dit: « J'envoie, tout-à-l'heure, une barque à » Cayenne. Vous partirez dessus. C'est à » vous d'user de toute l'adresse et surtout » de la discrétion que la circonstance exige... » Il y a plusieurs navires américains dans la » rade. Tachez de vous embarquer sur quel- » qu'un d'eux. Déguisez-vous....; mais sur- » tout ne perdez pas de tems. Le Gouver- » neur ne sera instruit de votre départ de » Nancibo que dans quatre ou cinq jours. » Je lui ferai une histoire; mais surtout, quit- » tez la Colonie, avant cinq jours, sans quoi » vous seriez arrêté, et moi compromis....... » Adieu.....»! et il me serra la main; puis, revenant sur ses pas, il me dit: « Croyez que » je ne suis point un homme méchant. Je » vous ai fait cruellement souffrir : c'était » mon devoir. Je puis vous montrer les ordres » du Gouverneur à votre égard..... Je prends » sur mon compte de vous remettre deux » lettres à votre adresse, lesquelles j'ai de- » puis long-temps. Je ne vous les ai pas re- » mises, parce que j'avais ordre de ne vous » laisser communiquer avec personne. Un » capitaine américain vint un jour ici. Il de- » manda à voir les déportés de France. Je le » lui refusai net.

» Ce même capitaine vint, une autre fois,
» avec des officiers de l'état-major du Gou-
» verneur. Nous jouâmes aux cartes; et ces
» messieurs avaient décidé que le gain serait
» donné aux prisonniers. Mais, il m'était
» défendu de vous laisser aucun argent; et
» le gain fut donné à un nègre enchaîné.
» Pardonnez-moi en faveur du bien que je
» vous souhaite. Adieu».

Bientôt je m'embarquai. Long-temps je me crus rêvant. Je trouvais mon bonheur si incroyable, ma situation si changée en deux minutes, que mon cœur était serré de joie et de rage. Que les hommes sont scélérats! Je suis *couvert* de crimes, selon le général *Leclerc*, qui l'aura su de son beau-frère; et cependant, on me rend la liberté.

Alors, j'offris mon cœur à Dieu en actions de grâce. Je retrouvai bientôt tout mon courage. La fièvre m'avait déjà quitté. Je ne m'occupais plus que d'agréables projets. Je reverrai mes parens, mes amis...! puis, l'instant d'après, des idées, plus conformes aux dangers que j'avais encore à courir, venaient détruire le charme de l'illusion; et les larmes coulaient de mes yeux, lorsque je pensais que je ne pourrais peut-être jamais regagner ma patrie. Quelquefois, je me trouvais en-

core plus malheureux qu'étant en prison. Quelquefois aussi, me peignant les délices de ma liberté future, je contemplais les bords de la rivière ; je regardais avec admiration les fleurs et les fruits de ces climats sauvages, la verdure éternelle, et les forêts sans fin remplies d'innombrables oiseaux des plus brillantes couleurs et des formes les plus étrangères.

En effet, cette portion de l'Amérique offre des tableaux bien dignes de l'attention et de la sensibilité d'un européen. La Nature qui, dans les zônes tempérées, semble étaler ses richesses à regret, les prodigue ici sans cesse. Tout y est gigantesque. Toujours de la verdure, toujours des fleurs, toujours des fruits.

Le règne animal n'est pas moins digne d'admiration. Au pied du même arbre, dont les branches soutiennent un énorme nid de fourmis, un nid d'oiseaux, et une masse de cases, l'ouvrage et l'asile d'abeilles qui produisent la soie; se repose à l'ombre un serpent long de six pieds, revêtu des couleurs les plus symétriquement variées et les plus vives. Ce serpent quelquefois monte aussi dans l'arbre, puis il en descend pour aller à la chasse. Sa proie favorite est une sorte d'é-

normes crapauds, dont le croassement imite le cri d'un enfant. S'il sent un de ces crapauds, il lui ôte bientôt la faculté de respirer. Le crapaud enfle, et est enfin entouré du serpent qui le bat et le fait crever.

Les différentes espèces de tigres, dont plusieurs sont ici, sont décrites dans le livre de M. de Buffon.

Le colibri et l'oiseau-mouche, ou gobe-mouche, ne fatiguent jamais le curieux. Ce dernier à la légèreté du papillon. Il voltige sans cesse. Ses ailes sont plus fines que la soie, et son petit corps est un mélange des plus riches couleurs. Il s'approprie le suc des fleurs, et quand il trouve la moindre difficulté, il exerce vivement sa colère. C'est la la miniature du règne animal. Le colibri est toujours de mauvais augure, au dire des Nègres et des Indiens.

Tous les oiseaux ont les plus brillans et les plus fins plumages; mais leurs chants ne sont point mélodieux. Je n'en ai jamais vu qu'un, dont le ramage m'a rappelé le rossignol d'Europe.

Les singes y sont en grand nombre, et de bien des espèces. On les dirait partagés par familles. Très-souvent on en voit plus d'une centaine, voyager ou plutôt voler d'arbre

en arbre, les uns après les autres, quelquefois s'arrêter tout-à-coup, et s'assembler en cercle comme pour délibérer, puis le capitaine rompre le cercle, et recommencer la marche jusqu'en bas de l'arbre, où tous le suivent un à un, et remonter sur un autre arbre. Les Indiens leur font la chasse à coups de flèches, et les mangent avec plaisir. Quand un a été tué ou blessé, toute la troupe crie de la manière la plus terrible et la plus comique.

Les perroquets sont beaux; mais on les dirait encore barbares, comparativement aux singes, qui semblent avoir des chefs et des lois.

Enfin, l'enthousiaste peut exercer amplement son esprit scrutateur dans le règne végétal. On trouve ici le bois de fer, le bois de rose, et une quantité innombrable de bois les plus précieux par leur dureté et les nuances disparates des plus riches couleurs, comme quelquefois le vert, le rouge, le jaune, et le blanc de neige dans le même bois.

J'ai vu sur mon passage plusieurs carbets habités par des Indiens. Ce sont de simples hangars, couverts des énormes feuilles de l'arbrisseau appelé *balalou*. Ces indiens

sont

sont de couleur de cuivre rouge, ont les cheveux très-noirs et plats, point de barbe, marchent presque nus comme leurs femmes, sont couverts de colifichets, se nourrissent de pêche et de chasse. Ils aiment à s'enivrer. Les femmes font la liqueur enivrante en mâchant quelques végétaux et des cannes à sucre, qu'elles crachent dans des calebasses. On appelle cette liqueur, quand elle a fermenté deux ou trois jours, *cachery*.

Si vous voulez en savoir plus sur cette peuplade, sa religion et ses singulières cérémonies, consultez le livre appelé la *Maison Rustique de Cayenne.*

Arrivé à Cayenne à l'aurore, sans argent, avec la crainte terrible d'être reconnu de Victor Hugues ou de ses espions, ne voyant aucun navire français dans la rade, je résolus de passer les rochers au-dessous du fort, et de me cacher dans le bois voisin de la Savanne. La nuit, tous les canots sont enchaînés à terre, et je ne pouvais ainsi aller à bord des navires Américains que pendant le jour.

Je savais qu'il y avait des sœurs religieuses à l'hôpital. Pressé par la faim, je résolus de les aller voir. Cet hôpital est isolé, sur le bord de la mer. La sentinelle me laissa

entrer. Les bonnes dames étaient à prier. Bientôt j'eus la permission de leur exposer ma situation. Elles me répondirent qu'elles étaient très-pauvres et d'ailleurs sous la ferrule du gouverneur, que je ferais bien d'aller voir M. Benoist Cavay, commissaire ordonnateur de la marine, qui, ajoutèrent-elles, est un saint homme, doux et poli. « Il vous donnera peut-être entrée à l'hôpital. » L'une d'elles me conduisit jusqu'à la porte où, se mettant à pleurer, elle m'offrit une piastre en petites pièces de cuivre.

J'allai droit à l'intendance où résidait M. Benoist Cavay. Je me fis annoncer comme matelot. Lorsque j'arrivai à lui, je le priai de me donner une audience secrète. Son commis se retira. Aussitôt que j'eus dit mon nom, il s'écria : « Comment, malheureux jeune homme, vous êtes en ville... En plein jour vous venez chez moi... Vous êtes le plus indiscret des..... Le commissaire du gouvernement ne m'a pas dit qu'il voulût vous laisser vivre à Cayenne. Guitton, dites-vous, vous a permis de quitter Nancibo. Guitton, s'est compromis.... ou bien il avait des ordres... Mais je n'en crois rien... Vous avez été bien maltraité... Mais le gouverneur est inexorable.... Il sera furieux s'il

sait que vous êtes ici.... Retournez à Nancibo, et s'il montre quelques dispositions plus favorables à votre égard, il sera toujours tems de revenir. Retournez.... Je n'ai pas d'autres conseils à vous donner. » Je pris congé de lui après lui avoir promis de suivre ses ordres.

Je sortis de la ville et retournai dans le bois. Je restai long-tems abîmé dans la douleur et la perplexité. Je dormis quelques heures pendant la grande chaleur. Vers cinq heures du soir, je n'avais encore rien mangé. Je m'éveillai et jurai de ne jamais retourner à Nancibo. Vers la brune, je repris mon chemin derrière le fort, et avec trois des pièces de cuivre de la bonne religieuse, je me fis conduire à bord d'un navire américain de Boston.

Le capitaine était en ville. Son second n'entendait pas le français, mais il me reçut bien et m'offrit la moitié de son souper que je dévorai. Le capitaine arriva vers dix heures, et voyant un étranger dormir profondément sur son banc de quart, me secoua rudement en criant: *Who's there?* (Qui est-là?) Il y avait avec lui son fils, très-joli homme et le Subrécargue d'un autre navire américain, lequel parlait bon français. Il me fit des ques-

tions, je lui racontai mes aventures, il les répéta à son ami le capitaine. Alors on m'offrait du genièvre et à souper. Ces messieurs se quittèrent après m'avoir témoigné beaucoup de bonté et m'avoir assuré qu'ils feraient tout pour m'emmener avec eux le lendemain à Surinam. Mais il fallait corrompre le pilote qui a l'ordre de visiter tous les bâtimens partans, pour éviter la désertion des soldats.

Le lendemain vers deux heures, le navire était à la voile et hors des dangers. Le pilote ordonne à ses nègres rameurs de visiter la cale. L'un d'eux, dans l'obscurité, la parcourt et marche sur un de mes bras. Il appelle son camarade et me voilà enlevé sur le pont. Le pilote me fit jeter dans son canot, tandis que le capitaine Smith lui offrait des poignées de piastres. J'avais perdu mon chapeau et le capitaine me jeta le sien.

Le pilote descend bientôt dans la pirogue, et me dit : Qui êtes-vous? . . . Je ne vous connais pas. . . . Je n'ai pas besoin de votre secret. Mon devoir est rempli. Je pourrais vous faire mettre en prison. . . . Je ne dirai rien de ce qui vient d'arriver. . . . Si ces coquins de nègres n'avaient pas été là, je me serais laissé séduire sans recevoir l'argent du capitaine,

entendez-vous ? mais ils m'auraient dénoncé et j'étais perdu. . . . . Où voulez-vous débarquer ? Au pied du fort, lui dis-je, et il m'y débarqua.

Cependant je marchais vîte le chapeau sur le nez, et je forme de nouveau le projet de passer par terre à Surinam. Sur la Crique je rencontre un nègre (Cupidon Bibiane), qui préparait sa barque pour la pêche ; il me dit qu'il part le lendemain matin pour Kourou, à douze lieues, sous le vent de Cayenne, il me promet passage dans sa barque. Je n'avais pas d'argent ; je lui offre une chemise bleue que j'avais dans ma poche, c'était tout mon butin. N'importe, me dit-il, vous irez sans payer, puisque vous êtes pauvre ; vous souperez avec nous ce soir, vous coucherez dans mon hamac, et moi sous la moustiquaire avec ma femme.

Le lendemain cette bonne négresse me donna des fruits et du pain qu'elle avait achetés, et elle me serra la main, en me disant adieu.

Vers midi nous arrivâmes à Kourou ; j'avais dessein de faire encore cinq ou six lieues le même jour, de traverser le lendemain le Senamary, et enfin le poste des gendarmes d'Iracoubo ; un lieutenant de gen-

darmerie vint au nègre pêcheur, et lui demanda des nouvelles de Cayenne ; pendant qu'ils conversaient, je marchais doucement pour éviter les yeux du gendarme. Il me vit ; et me demanda où j'allais ? qui j'étais ? Je lui répondis que j'étais un matelot laissé à l'hôpital par mon capitaine, et que j'allais à Senamary m'embarquer sur un bateau suédois chargé de sel. Il trouva mon histoire extraordinaire, et me dit que je n'avais pas l'air d'un matelot ; il me conduisit au corps-de-garde où je passai la nuit, et le lendemain il me fit escorter à Cayenne par un gendarme.

Rentrer à Cayenne, être conduit à Victor Hugues, de là être jeté en prison, tout cela fut l'affaire d'un moment. Je passai encore vingt-deux jours dans cet antre de douleurs et de privations, au milieu des innocens et des coupables, de blancs voleurs, et de nègres qui avaient empoisonné leurs camarades. La fièvre m'attaqua de nouveau ; trois jours après un sergent vint me prendre et me conduisit à la salle des *consignés*, dans l'hôpital de Cayenne : c'est un cloaque fermé aux verroux, où Barthélemi et Lafond-Ladebat ont vécu quelques jours avant d'être transportés à Senamary.

28 février.

A dix heures ce matin, M. Lemoine, commissaire des guerres, a passé l'hôpital en revue; il a ordonné que je fusse transporté dans la salle des malades *libres*.

29 février.

A dix heures du matin, M. le commissaire des guerres, en grande uniforme, est venu ici, il a prononcé mon nom en entrant; j'étais au lit, et je me suis levé sur mon séant. Il m'a dit :

« Monsieur, je suis chargé par le Gou-
» vernement de vous dire que la consigne
» qui vous tenait renfermé est levée ; ainsi
» vous pourrez aller prendre l'air sur le
» bord de la mer ; le gouverneur a pensé
» que cela pourra rétablir votre santé ».
Et s'approchant de mon oreille : « Saisissez
» cette occasion pour fuir enfin votre cap-
» tivité : car tel est votre sort, que, si vous
» ne partez pas cette fois-ci, le tems de votre
» exil n'étant pas limité, vous courez risque
» d'être prisonnier ici aussi long-tems que
» le premier Consul gouvernera. Sauvez-
» vous ; gardez-vous de paraître aux yeux
» du gouverneur ; il se promène le matin

» et le soir, vous pouvez faire vos affaires
» pendant la grande chaleur; il paraît ne
» pas vous aimer. Je suis sensiblement flatté
» que le gouverneur m'ait choisi pour son
» interprète dans une aussi agréable mis-
» sion : mais mon bonheur serait complet,
» si moi-même je pouvais faire des heureux.
» Beaucoup de succès et de courage ! une
» nouvelle vie s'offre à vous : au revoir,
» monsieur ».

Je suis libre! Je suis rendu au monde! Je puis écrire! Je puis remercier les honnêtes gens qui m'ont fait du bien! Je peux fuir! Hommes exécrables! si, il y a vingt-sept mois, j'étais *couvert de crimes*, ai-je pu les expier par les travaux, la faim, le dénuement, les vexations et la fièvre? J'étais *couvert de crimes*, mais vous n'avez pu trouver un seul motif assez puissant pour me livrer à la justice comme un vil criminel, ou à vos sbires pour me faire fusiller.

Adieu. Je n'ai ni argent ni vêtement. Je vais travailler à fuir.... Mais comment éviter les pilotes!... Je vous embrasse de toute mon âme.... Je tâcherai de passer à Londres..... Adieu.

SEPTIÈME LETTRE.

Philadelphie, Etats-Unis d'Amérique,
25 avril 1804.

Enfin je suis libre et à l'abri de toute tyrannie. Ma joie est si parfaite que je ne puis m'empêcher de vous la faire partager.

Aussitôt après la dernière visite du commissaire des guerres, je reçus des témoignages d'intérêt et d'amitié de vingt personnes, comme du chirurgien en chef, M. Tresse, le médecin en chef, M. Noyer, du commissaire des guerres, de mesdames les soeurs de l'hôpital qui me prodiguèrent leurs soins, leurs visites de consolation et, malgré moi, leur argent pour des choses d'agrément qu'on n'a jamais dans un hôpital, et du digne commissaire ordonnateur M. Benoist Cavay. C'est ici le lieu de leur témoigner mon respect et ma tendre reconnaissance.

Dès le premier mars, j'allai à bord de plusieurs navires américains pour m'y engager comme matelot. Les capitaines parurent se

soucier fort peu de moi. Je ne me rebutai pas. Le lendemain, je fis visite à M. Benoist Cavay qui me félicita sur ce qui m'était arrivé, et qui me dit qu'il se ferait un plaisir d'avancer l'argent nécessaire pour m'aider jusqu'au premier port étranger. Je le remerciai avec transport. Aussitôt j'allai engager mon passage à bord du brig américain Jane, de Philadelphie, commandé par M. Peter-Ridge. Il me fit entendre que, comme j'étais pauvre, je ne paierais que quarante piastres, que je me procurerais mes vivres et que je travaillerais comme les matelots.

Peu de jours après, grâces à la libéralité de M. Benoist Cavay et des dames religieuses qui voulurent bien me dispenser de faire aucune démarche, toutes les provisions jugées indispensables et même quelques superfluités furent portées à bord. Il fallut attendre quelques jours.

J'allai plusieurs fois faire des visites à ces bonnes et respectables sœurs de l'hôpital. Elles me dirent que le gouverneur savait que je venais les voir et que, comme elles le connaissaient bien, mes visites pourraient leur nuire au moins autant qu'à moi. Je reconnus encore ici l'influence *terrifique* de Vic-

tor Hugues ; je ne fis plus de visites, excepté le jour du départ.

La ville de Cayenne n'a que trois ou quatre rues et une place. La principale rue est sinueuse et pavée. La Savanne, qu'on peut appeler *la nouvelle ville*, est régulière; mais on n'y voit que des baraques et de grands jardins. La citadelle est bien armée. Il y a à l'est un petit canal pour faciliter l'arrivage des denrées ; toutes les communications du pays se font par eau.

Cette Colonie ne s'est jamais élevée même au rang des Colonies secondaires. Il y a quarante ans, douze mille Européens et Acadiens y trouvèrent la mort. Alors, les bords de la rivière la Comté étaient peuplés jusqu'à vingt-six ou trente lieues de la rade, même au-dessus d'une cataracte, praticable à peine pour les petits bateaux. Aujourd'hui, tout est désert.

Il est raisonnable d'attribuer l'anéantissement subit de la Colonie à l'inexpérience ou à la pusillanimité de ses Gouverneurs. Il n'y a d'habité, à bien dire, que l'île de Cayenne, et la côte entre la rade de ce nom et Senamary. Cette étendue de côtes est à-peu-près de vingt-quatre lieues. On y cultive tout avec succès. On y chavire la tortue.

Le plus grand empêchement à la prospérité de cette Colonie, sera pour long-temps la facilité qu'ont les esclaves de déserter. Sont-ils mécontens ou fatigués du travail? ils marchent vingt minutes, et peuvent jouir dès-lors des biens de la liberté dans les immenses forêts d'Amérique.

Depuis le rétablissement de l'esclavage, trois habitations considérables ont perdu tous leurs nègres, qui sont partis en masse, la chaudière sur le dos, et sont allés, dit-on, former une peuplade à cinquante ou soixante lieues dans les forêts. Il est probable qu'ils iront grossir la ville des Nègres indépendans.

J'appelle ainsi un établissement formé, il y a cinquante ans au moins, à quatre-vingt lieues de l'embouchure du fleuve Marony, sur ce fleuve qui fait frontière entre les Guyannes française et hollandaise. Il s'y trouve plus de dix mille Nègres, des deux Nations. Ils ne reçoivent chez eux ni Européens, ni Indiens, ni sang mixte.

Ils y ont un Roi, une citadelle, des canons et de la poudre qu'ils vont prendre à Surinam, où l'on a reconnu dès long-temps leur indépendance, en échange du coton, sucre et café qu'il y envoient dans de fortes barques.

Le dernier Gouverneur royal de Cayenne demanda à fraterniser avec ce Roi nègre qui lui envoya deux de ses fils. Aussitôt qu'ils furent arrivés, on leur donna une garde d'honneur. Ils restèrent un mois dans cette ville. Ils allaient à la messe, tous les jours, et logeaient chez le Gouverneur; mais, bientôt ennuyés de vivre avec des Européens, ils se rembarquèrent. Le Gouverneur les fit accompagner d'un officier et de quelques soldats jusqu'à l'embouchure du fleuve Marony.

Si les métropoles de la Haye et de Paris continuent de négliger ces Colonies, il se pourrait que la ville des Nègres indépendans, de concert avec les Nègres des deux Guyannes, exterminât, quelque jour, tous les Européens qui y demeurent. Les esclaves de Cayenne ont fait un grand pas vers la liberté. Beaucoup savent lire, et raisonnent. Il pourra y avoir aussi ici de grandes révolutions.

On ne verrait plus dans cette petite ville un certain nombre de riches négocians, qui furent fouettés et marqués en France, avant leur exil. La terre s'ouvrirait pour dévorer les cadavres d'une multitude de gueux vomis de l'Europe, et dont les mœurs et les opinions font rougir l'humanité. Peut-être le Ciel fe-

rait également justice des deux inséparables amis, Victor Huges et Billaud-Varennes, qui y triomphent aujourd'hui.

J'ai vu faire à Cayenne une expérience qui, je crois, n'est usitée qu'en Egypte : ce sont des bains de sable brûlant, pris vers midi, sur le bord de la mer, pour guérir les paralysies.

Le climat est brûlant. L'île et les côtes sont régulièrement rafraîchies de fortes brises. Dans l'intérieur, on ne les sent qu'à la proximité des grandes rivières. Il y pleut, huit mois par an ; dans l'île, pas plus de cinq constamment. Il a plu, à Nancibo, pendant cinquante-trois jours et autant de nuits, presque sans discontinuer. La rivière y avait haussé de vingt-un pieds en quarante-huit heures. Les Nègres y travaillent, malgré la pluie. On n'y connaît guères les douleurs rhumatismales. Plusieurs y vivent fort vieux.

L'air est toujours humide et ronge le fer ; c'est pourquoi toutes les ferrures sont de cuivre. On ne peut y conserver ni le linge, ni les livres, qui y sont quelquefois dévorés en quelques heures, par une fourmi rouge et grosse, appelée *poux de bois*.

Les scorpions et les vampires y sont fort nombreux. Ceux-ci sont affreux comme les

autres, et fort grands. Ils pénètrent aisément partout, car il n'y a pas de vitres dans le pays à cause de l'excessive chaleur. Ils volent légèrement autour de vous, vous endorment encore mieux en rafraîchissant l'air, et enfin plongent sur vous entre les yeux ou aux talons. Là, ils sucent votre sang à plaisir, et toujours en grande abondance.

Tous les cinq ou six ans, il y a à Cayenne une épidémie qui n'atteint jamais les Nègres. Les Européens en sont exempts, s'ils sont d'une faible constitution.

Il y a quelques honnêtes gens dans ce pays, si l'on fait abstraction des vices grossiers attachés à tous les climats chauds. Il y a peu de blancs qui n'aient pas une concubine noire ou jaune outre leurs femmes légitimes. Les blanches y sont ignorantes, sans gaîté, vieilles de bonne heure, libertines dans le langage et dans l'action, mal-saines, et très-paresseuses. Elles sont nus pieds dans leurs appartemens, et le plus souvent au lit, ou dans le hamac qu'elles font mouvoir par une petite négresse, tandis qu'une autre leur chatouille doucement les pieds pour les faire dormir. Vous voyez quelquefois de ces indolentes à qui l'on supposerait à peine la force de marcher, prendre un fouet, et appliquer de vigou-

reux coups du manche sur les épaules des quarteronnes, ou métisses servantes, qui toutes sont belles, grandes et bien faites.

Les dames se font porter en hamac par les Nègres. Cela est moins somptueux que les palanquins.

Quelques jours avant mon départ, je vis célébrer le carnaval. Victor Hugues, ni le commissaire ordonnateur n'y étaient pas. Tous étaient travestis. Le général l'était en tambour-major; les officiers en chapeau rond, en habit noir, les soldats en officiers. Tous étaient ivres. Ils revenaient d'une orgie à un mille de la ville. Leurs jambes étaient revêtues de bas rouges et noirs. Plusieurs officiers avaient des jupes, avec la figure toute barbouillée. Ce n'est pas ainsi qu'on s'amuse à Paris, à Venise ou à Rome.

J'ai vu une autre horreur, une maison pleine d'esclaves à vendre, et des dames allant examiner trois cents de ces misérables accablés de faim, de misère et de servitude, choisir les plus beaux, dire leurs défauts ou qualités physiques. Voyons, faites-moi venir ce petit nègre, cet autre grand, cette femme qui a un enfant dans les bras, au collier rouge et au pagne vert, dit une des dames au gardien. Oh! le nègre a les épaules superbes;

perbes; dis-lui de se tourner.... Il est jeune, il n'a pas de barbe, il deviendra fort, voyons ses mains et sa langue, c'est un nègre moulé. Jean, marque à mon nom ces deux nègres et ces trois négresses, et me les envoye à la case. Alors on passa au cou de chacun, une corde à laquelle pendait une marque de plomb.

On voit à l'embouchure des rivières, des caymans dormir sur l'eau ou aller à terre. On y voit des lamantins qui, dit-on, ont le sein d'une femme, et quittent l'eau pour rester quelque tems sur le sable, ayant un ou deux petits dans leurs ailerons. Les tortues aussi vers le mois de juin, sortent de la mer, et font dans le sable, des trous aussi larges qu'elles, c'est-à-dire de quatre ou cinq pieds, où elles disposent leurs œufs. C'est alors qu'on cherche à les renverser ou chavirer. On les sale et on les vend aux étrangers. L'on m'a assuré que le lamantin allaite ses petits.

Le bradypus ou mouton paresseux est fort gros, monte sur les arbres, et est si lent qu'il met plusieurs heures à descendre d'un arbre de soixante ou quatre-vingt pieds. La vache américaine est un petit éléphant; on l'appelle *vache*, parce que sa chair en a le goût. Celle que j'ai vue, et dont j'ai

mangé à Nancibo, avait au plus deux pieds et demi de haut ; la peau était d'un gris sale et sans poil ; elle avait deux défenses et une proboscide, de petits yeux, la queue courte, les pieds un peu fendus, et ceux du devant plus petits et plus courts que ceux de derrière.

Les cochons sauvages sont très-nombreux; ils ont des défenses, ils nagent très-bien, voyagent dans les bois, un à un comme les Indiens; leur pilote ou capitaine est toujours un des plus petits; leur poil est très-rude; ils sont très-braves, et ne craignent guères que les serpens. Un jour il en parut une troupe à Nancibo, ils criaient beaucoup; tout le monde s'arma de fusils, haches, sabres, etc. : dix-neuf furent tués, et nourrirent pendant trois jours tous les prisonniers et la garnison.

Il y a dans la Colonie plus de cinquante espèces de serpens ; il n'y en a guères que six ou huit qui soient à craindre; plusieurs sont terribles et énormes. Le serpent *gruge* ou à *damier*, et le serpent qui combat le feu, et passe en fureur sur les charbons ardens, sont épouvantables, parce que leur morsure est mortelle.

On voit rarement des couleuvres; il y en a

une empaillée au gouvernement de Cayenne, elle mesure presque quarante pieds de long.

Les Indiens et quelques nègres ne redoutent pas les serpens ; ils assurent pouvoir s'inoculer le venin, par une incision dans les vertèbres. Cette inoculation, qui se fait avec quelque cérémonie superstitieuse, les rend très-malades pendant douze ou quinze jours, avec la fièvre ; ils prennent alors des potions fortes et amères ; la plaie se ferme, le malade se guérit et se croit à l'abri des morsures. On n'en est pas moins mordu de nouveau, mais on croit généralement que le venin n'a plus autant de pouvoir : les Indiens ont aussi leurs jongleurs, leurs sorciers et leurs médecins.

L'*agaman*, nom créole d'un petit lézard, est, dit-on, fort dangereux ; il fuit l'homme en frappant de la queue, il se plaît sur les arbres pourris : comme le caméléon il prend la couleur de vos vêtemens. Les Indiens les redoutent, disent qu'il n'y a pas de remède contre leur morsure, et que l'homme mordu maigrit de plus en plus pendant neuf lunes, et meurt.

Il y a aussi d'énormes lézards de quatre ou cinq pieds de long, et si lestes que vous les voyez à peine courir. Il y en a de petits

domestiques ou privés, qui entrent dans les appartemens, et cherchent les mies de pain ou de cassave.

On y trouve l'anguille tremblante ou *torpide*, qui, si vous la touchez, vous donne un choc égal à celui de la machine électrique.

Que ceux qui aiment la nature n'imaginent pas la trouver dans toute sa beauté terrifique en Europe ; qu'ils se rappellent qu'il y a dans les Guyanes des *steppes* ou prairies couvertes d'herbe dite à crapaud, sur laquelle vous êtes épouvanté de voir des robes de serpens tout fraîchement quittées. Le voisinage du serpent se devine par son atmosphère empoisonnée et musquée, qui quelquefois rend la respiration très-difficile.

Si un Indien, de sa barque, bande son arc vers une troupe de singes, dans les arbres, ils jettent des cris terribles. Les Indiens n'osent pas aller tout de suite prendre le singe tué. On rirait en Europe de lire que des hommes craignent des singes. L'homme le plus vigoureux qui n'aurait d'armes que ses bras, ses pieds et ses dents, ne pourrait jamais se débarrasser de trois singes, et certainement mourrait de leurs blessures.

Il y a différentes nations d'Indiens. Ils sont en général pacifiques. Ils ont des costumes de guerre et de cérémonie; mais toutes leurs races dépérissent par l'usage immodéré de l'eau-de-vie. Ceux d'Oyapoc, qui vivent sur les arbres, sont presque tous morts. Il y en a une tribu féroce sur le Marony. Les gouverneurs hollandais et français nourrissent cet esprit de férocité en leur donnant un nombre déterminé de bouteilles de *tafia* par tête morte ou vive de déserteurs qui auraient tenté de passer d'une Guyane à l'autre.

Les Indiens sont grands ennemis des nègres. Dans les excursions faites pour découvrir et détruire les plantations des nègres déserteurs, à soixante ou quatre-vingt lieues dans les terres, il y a toujours en tête un Indien qui, à ce que l'on croit généralement, a la faculté de sentir les nègres de fort loin. L'inimitié des Indiens pour ceux-ci ne peut s'expliquer que par l'horreur qu'ils ont pour un travail régulier et forcé : ou bien il faut supposer à l'Indien assez de dignité et d'amour de la liberté pour mépriser des êtres qu'ils croient assez lâches pour se laisser enchaîner par les blancs et réduire au déplorable et honteux état de la servitude.

Et pourtant, donnez une uniforme et des armes aux nègres, ils apprennent vîte l'exercice et la petite tactique, et sont généralement intrépides et susceptibles de discipline.

On a toujours cherché à ravaler cette race d'hommes déjà si dégradée. Les dix-sept officiers de l'état-major de Toussaint-Louverture, étaient ou mulâtres ou nègres. Tous non-seulement savaient écrire une lettre très-correctement, mais parlaient avec la politesse d'un homme de bonne compagnie. Il est vrai qu'ils avaient reçu leur éducation en France. Il y a en Europe des armées où l'on ne trouverait pas aisément dix-sept officiers capables d'écrire en six minutes une lettre très-polie et du style le plus pur. Aux États-Unis d'Amérique il y a des dix milliers de nègres qui apprennent aussi vîte que les blancs, à lire, écrire, calculer, les métiers, etc. Plusieurs y ont acquis de grandes fortunes.

Je me rappelle qu'en revenant prisonnier de Senamary à Cayenne, je vis sur la route, à l'aurore et près d'une habitation, un nègre nu, attaché à un arbre, la tête inclinée sur l'épaule, et tout le corps couvert de sang caillé sucé en abondance par les maringouins, monstiques, macques, brulôts, tous insectes avides de sang. Ce malheureux avait ainsi

péri peut-être pour quelque faute légère, succombant à la douleur affreuse des piqûres de milliers de ces insectes.

Comment la révolution de Saint-Domingue se murit-elle? ... Il y avait dès long-tems un levain d'insurrection dans tous les cœurs nègres. Nul n'ignorait qu'un Cob..... de Limonade, avait jeté plusieurs de ses esclaves dans son four. Parmi cent traits de barbarie commis envers les esclaves, en voici un qui vous donnera la mesure de la férocité de l'homme. Un habitant fort riche avait invité plusieurs de ses voisins à dîner. Après qu'on se fut levé de table, il leur dit qu'il voulait *les faire rire*. Un nègre, ce jour-là, n'avait pas fait son devoir. On le fit appeler. On commanda une fosse pour lui. Le planteur cependant avertit un de ses amis de demander la grâce du nègre quand il serait dans la fosse. La désastreuse scène commence. Le nègre, les larmes aux yeux, mais chantant avec l'*atelier* ou tous les nègres présens, descend dans la fosse profonde de six pieds. Deux ou trois nègres sont préparés à le couvrir de terre. Dans ce moment le convive demande pardon pour le nègre qui répond avec fureur et avec une grandeur d'ame inexprimable : *Moi pas v'lez* (*je ne veux pas.*)

Le maître aussi-tôt le fit couvrir de six pieds de terre.

Vous devinerez aisément quelles peuvent être les mœurs, chez un peuple privé d'établissemens d'éducation, et vivant sous le climat de la Zône Torride. Chaque maison présente le tableau d'un gouvernement asiatique. Tous les ordres sont exécutés sans murmure; tous les châtimens sont terribles; toutes les passions tiennent de la fureur; tout respire la servitude la plus abjecte. Avant la révolution du moins, il y avait des prêtres dans les colonies françaises. Comme le Zambo ou l'Indien du Mexique va réclamer la protection du Cacique de la peuplade, le nègre français allait demander pardon à son maître chez le pasteur de la Bourgade.

On appelait le Cap-Français, le Paris de l'Amérique, c'est-à-dire, qu'il s'y voyait plus de luxe, plus d'impureté, plus de richesses et plus d'infamie.

En 1788, lorsque la mode chez les dames fut de porter des boutons de métal à leurs robes, plus de deux cents femmes de couleur, entretenues, paraissaient au théâtre avec des quadruples, au lieu de boutons.

Le luxe, enfant de l'opulence, et qui amollit les cœurs et détruit les empires, a

été le plus actif destructeur de cette Colonie. Le peuple y était plus que mûr, il fallait qu'il pérît. Les nègres ont joué le rôle des Crotoniates, et la Sybaris américaine n'offre plus que des ruines.

Il est digne de remarque que, dans les Colonies anglaises et espagnoles, mais particulièrement dans celles-ci, les nègres sont infiniment moins maltraités que dans les Colonies françaises. Ce sujet pourrait donner matière à un volume.

Mais revenons à la Guyanne.

Le bois de rose s'y trouve; il est droit, majestueux, et haut comme le cèdre du Liban; le bois est d'un jaune d'or, très-compact, et, jusqu'aux feuilles, tout l'arbre a une odeur délicieuse.

On y voit aussi le bois de fer, aussi dur, aussi compact que celui dont les Chinois font leurs ancres. L'arbre à suif et le gayac y sont communs. L'arbre au quinquina y existe, dit-on, aussi bien que la vanille, vers le fleuve Arowari. L'arbre à pain, le manglier y sont naturalisés. Le conani, arbrisseau qui enivre le poisson, y est commun. Presque tous les fruits sauvages sont aigrelets et gommeux : presque tous les arbres ont cette dernière qualité, il y en a

dont les sucs sont de couleur de sang. Les arbres des *steppes* et des prairies sont en général de bois mou, et cernés de masses de lianes, qui semblent comme des hommes très-hauts et très-frêles, coalisés et disputant la vie, l'air et le terrein aux énormes c olonnes des forêts. Sur les montagnes, les arbres sont durs, majestueux et de la plus belle venue. Mais je m'arrête : je ne suis point naturaliste, je ne sais point décrire, j'ai admiré. La nature est aussi belle à San-Salvador, aux pieds des Cordelières, et généralement à vingt degrés sud ou nord de l'équateur.

Tout ce qui participe d'une nature humide est gigantesque aux Guyanes ; les poissons sont énormes ; les rivières abondent en caymans ou aligators, lamantins, vieilles, requins. Les serpens, les crapauds, les lézards, qui aiment les lieux bas, sont monstrueux. Mais les animaux qui se plaisent dans les terreins secs et sur les montagnes, les oiseaux, tous les volatiles, sont généralement moins gros qu'en Europe. La biche n'est pas plus grande, le cochon sauvage est moins gros que le sanglier d'Europe. Les oiseaux pêcheurs qui habitent les bords des fleuves sont forts beaux ; il y en a de blancs, avec la tête rouge et le bec fort long.

Il n'y a pas d'aigles. Il y a une espèce de lion dégénéré ; point d'éléphans. On y voit le tigre rouge, énorme, mais pas aussi féroce que ceux de l'autre continent. Le chat-tigre qu'on y trouve, est le tigre-royal rabougri.

Le pays recèle des mines de bien des espèces, beaucoup de fer, des pyrites et des cratères éteints.

De la rivière des Amazones jusqu'à Cayenne, les terres sont très-hautes. Les masses des montagnes viennent se perdre preque perpendiculairement dans la mer. Sous le vent de Cayenne, les terres sont alluviales jusqu'à dix ou douze milles des côtes; et là commencent les montagnes. La côte est plate de là jusqu'à l'embouchure de l'Orénoque. L'intérieur est montueux, très-bien arrosé et très-fertile; mais la pluie qui tombe en torrents, enlève, aux cîmes des montagnes, leur terre végétale.

Un heureux hasard m'a abouché ici à la bourse avec M. James Latimer, négociant, propriétaire du brig sur lequel je suis venu de Cayenne. Cet homme généreux m'a offert de quoi acheter des vêtemens, payer ma pension, et aller à l'école pour l'anglais. J'ai accepté dans l'espoir de pouvoir lui rendre

tout cela quelque jour. Il m'a fait faire la connaissance d'un négociant français, Louis Clapier, qui aussi m'a prêté de l'argent. On dit ici qu'il a rendu de grands services aux Français expatriés de Saint-Domingue.

J'ai le même tribut de reconnaissance à offrir à M. Joseph Sansom, quaker; mais fort instruit. Il a voyagé en Europe.

J'ai été voir successivement M. Merry, ambassadeur d'Angleterre, et M. Thornton, chargé d'affaires. J'ai peint ma situation à ces messieurs; ils m'ont fait des politesses.

Je vais tâcher de partir pour l'Angleterre. Il est possible qu'un jour je vous donne une description du pays qui a vu naître Franklin et Washington.

J'ai l'honneur, etc.

P. S. Me voici aux Etats-Unis d'Amérique, le plus beau fleuron de la couronne d'Angleterre. Il est perdu pour elle. Il est perdu, vous savez pourquoi et comment. Sans être anglomane, je crois qu'il y a eu toujours beaucoup de sagesse dans le cabinet de la Grande-Bretagne. Par exemple, comment les Espagnols lui cédèrent-ils si facilement la belle île de la Trinité, et pourquoi les Anglais désirèrent-ils tant de l'avoir ? C'est que cette île est fort près de la terre ferme, et qu'en une demi-nuit on peut rencontrer de-là les contrebandiers de Cumana. L'île de Curaçao ne vaut rien non plus que par son voisinage de la terre-ferme.

Autrefois les Anglais avaient grand soin de n'établir leurs Colonies que dans les zones tempérées. Aujourd'hui, ils savent braver tous les climats. Et il est trop vrai que la mer commande à la terre. Je voudrais que la France honorât le commerce de la mer par toutes les récompenses humaines. En Angleterre, un manufacturier, un banquier, un pilote, un capitaine de navire marchand, peuvent parvenir à la noblesse.

Regardez la carte de l'Amérique, vous verrez au nord les Canadas, le beau fleuve Saint-Laurent, où les vaisseaux de cent canons montent jusqu'à cent cinquante lieues de la mer; les lacs immenses séparés les uns des autres par des portages de quelques lieues; toutes les peuplades indiennes, amies de l'Angleterre, ou achetées par elle, son commerce *frapper* et commander le tribut aux forêts sans fin jusqu'à la mer Pacifique.

L'or et l'argent des Méxiques va se verser à Calcutta et à la Chine. C'est la faute des indolens Espagnols. Qu'ils remuent le sol de leurs délicieux climats, qu'ils ferment les mines; ils auront des vertus, et tout le globe en sera heureux.

Carthagène et ses hautes terres de la Magdalena formeront, quelque jour, un grand empire. Cette rivière est navigable jusqu'à cent cinquante lieues de la mer. Quel spectacle!

Caraccas ou Venezuela est moins riche. Il y fait trop chaud. Le Pérou, à l'opposite, est également brûlant, et n'a pas de navigation.

Le Brésil n'est-il pas réservé à jouer un grand rôle? Il est sur la route des Grandes-Indes: c'est aussi le pays de l'or et de toutes

les richesses. La population d'aujourd'hui y est dégoûtante; mais, que le Brésil ait de bonnes lois, et ce sera un magnifique royaume.

Je vois enfin un autre immense empire s'élever: Buenos-Aires, l'Uraguay et le Chili, qui peuvent fournir à toute la terre toutes les matières grossières, mais si utiles, que la Norwège, la Suède et la Russie vendent à toute l'Europe. De la rivière de la Plata à la terre de Feu, on trouve le chanvre, la mâture, le fer, le cuivre, le suif, les peaux, tout dans l'abondance de la Nature primitive. Que serait ce pays, s'il était peuplé d'hommes habitués à travailler, pour obtenir tout le bonheur possible ?

Pour les îles, elles sont, par leur situation, destinées à devenir tributaires de la terre-ferme. Les États-Unis sont aux portes des Colonies, et auront des îles, quand il leur plaira. L'Europe entière ne pourra plus bientôt les en empêcher.

Quel merveilleux pays!.. Il n'a rien d'attrayant pour l'homme du monde, sans doute; mais la nation est-là, qui croît et pullule comme les forêts. Toutes les races du monde s'y croisent à plaisir. On n'y suit guères que les lois de la nature, parce que chacun en

travaillant est sûr d'y gagner sa subsistance. Il embrasse tous les climats.

Le peuple voulût-il, par frénésie, déclarer la guerre à tout le monde civilisé ? Cent mille matelots iraient courir les hasards de la fortune sur les flottes qu'on peut y bâtir dans les forêts même ; les citadins abandonneraient leurs villes toutes bâties sur les fleuves pour la plus grande commodité du commerce, et reculeraient avec *le Palladium* de leur indépendance, jusqu'aux montagnes inaccessibles et dans le fond des bois.

Anglais, il vous eût fallu garder l'Amérique du Nord, que Buenos-Ayres contre-balancera sous tous les points de vue, et aujourd'hui vous commanderiez à toute l'Amérique. Aux États-Unis, il y a un vieux proverbe de Francklin dans toutes les bouches : Le soleil de l'Angleterre est couché pour jamais. « *The sun of England is set for ever.* »

Je vous ai parlé avec enthousiasme du nouveau monde. Gardez-vous bien de vous méprendre. Il y manque des bras par-tout. Il y faut des hommes de mœurs rudes, demi-sauvages, point de ces aimables habitans des grandes villes de l'Europe, qui ne peuvent vivre que dans le luxe et toutes les délicatesses. Ceux-ci y mourraient bientôt d'ennui

ou

ou de leurs propres vices. La corruption est si naturelle à tous les climats ! et les grandes villes du nouveau monde comme Québec, New-York, Philadelphie, les jolies villes de Virginie, des Carolines et de Géorgie, la Nouvelle Orléans, Mexico et la Puebla de Los Angelos, la Havanne, Kingston de la Jamaïque, Santa Fé de Bogota, Lagoyra et Maracaïbo, Carthagène, les deux grandes villes du B ésil et enfin Buenos-Ayres recèlent déjà tous les fléaux de la civilisation et n'en rougissent plus.

Si toute l'Amérique est destinée à former de vastes empires indépendans les uns des autres, elle n'y arrivera pas sans combattre bien des obstacles. Pour les États-Unis, par exemple, quel rôle jouera enfin le million de nègres esclaves et toujours prêts à la révolte dans les états-méridionaux? Que deviendront tous les Indiens guerriers de la Zône tempérée, les Féroces Moxos en terre ferme plus au sud, les nègres affranchis de Saint-Domingue, les fugitifs des montagnes bleues à la Jamaïque, la ville des nègres libres du Marony, et par-tout les grands et opulens propriétaires d'un côté de la bataille, et de l'autre, les Nègres, les Indiens, les Sambos, toutes les castes nées dans la misère ou dans la médiocrité ?

Venezuela, que Miranda prétendait vouloir rendre libre, avait déjà constitué son gouvernement indépendant. Le tremblement de terre qui y arriva peu après, et qui bouleversa toutes les villes et deux cents lieues de pays, rendit tout à la métropole. Qu'une autre grande secousse physique s'y fasse sentir, on croira fermement par-tout avoir offensé le Ciel, et se devoir aux Rois.

Ce n'est pas ici le lieu de vous décrire les climats, les mœurs, les avantages et les vices du nouveau monde. Je désire de pouvoir un jour vous en donner le tableau.

La Guyanne, sous le rapport des améliorations, en mérite un particulier, comme appartenant à la France.

Adieu.

FIN.

NOTES.

(1) L'ÉPIGRAMME n'était pas de moi. La police non plus ne me dit pas alors que j'en fusse l'auteur. M. de C........, jeune homme fort aimable, était alors bien venu d'une dame qui exerçait une influence très-flatteuse. Rentré tout récemment en France, il parvint à entremettre cette dame dans l'obtention de l'élimination de son nom de la liste des émigrés. Ses parens avaient péri ou de chagrin en Allemagne, ou par la guillotine en France. Elle suivit l'affaire avec chaleur; mais Buonaparte sachant qu'une femme avait fait des démarches en faveur du jeune homme, au lieu d'approuver l'élimination proposée, la biffa. Le jeune homme ne connaissant plus nul moyen d'obtenir justice, voulut se venger en écrivant plusieurs épigrammes contre le régime militaire. Il me les montra, je les copiai, et elles furent saisies parmi mes papiers.

(2) Madame de Pompadour, dans ses jours de faveur, avait porté une robe de 12,000 livres. Madame Buonaparte, sa fille, mesdames Murat et Le Clerc parurent chez Madame ...., avec des robes chacune de 30,000 francs.

(3) Dans l'ancien régime on ouvrait chaque année, au public, la galerie d'Apollon, au Louvre. Les portraits de la reine et des enfans de France y étaient exposés sans nom, sans numéro. En 1801, madame Buonaparte y fit mettre le sien également sans nom, comme pour faire entendre qu'elle ne devait pas être moins connue du peuple qu'une reine même.

(5 *bis.*) Elle s'était jetée aux genoux de Buonaparte; elle était belle et en pleurs; elle marchait sur ses genoux, échevelée, et demandant la liberté de son mari. Buonaparte tourna la tête, et aussitôt un des premiers lieutenans la poussa vigoureusement à trois ou quatre pieds, où elle tomba sans connaissance.

Le Comte de Bourmont et d'autres chefs de l'armée royale de Bretagne avaient signé une amnistie. On leur avait imposé l'obligation de se marier et de demeurer à Paris.

On fit courir le bruit (sans doute pour préparer la victime au sacrifice) que quelques heures après l'explosion du tonneau appelé *machine infernale*, circonstance où l'on put bien juger que le peuple était enchaîné pour long-tems, puisqu'en quelques minutes on vit accourir dans tout le quartier de l'Opéra et du Théâtre français, plusieurs milliers de gardes à cheval, de la cavalerie consulaire, le sabre nu, sans officiers, et en chemise, jurant comme des possédés et cherchant partout des victimes; on fit courir le bruit, dis-je, que quelques heures après cette explosion, le comte de Bourmont s'était rendu au palais consulaire, et avait dit à Buonaparte : « On attente à votre vie. J'ai ici trois mille « hommes qui me sont dévoués, et dont je disposerai » en votre faveur, s'il vous plaît ». Buonaparte ne pouvant manquer de redouter un homme qui en avait trois mille à sa dévotion, fit emprisonner M. de Bourmont, et l'envoya à la citadelle de Besançon, d'où il s'échappa et passa en Espagne. Je ne crois pas à l'offre faite des trois mille hommes, et personne n'y a cru. Mais M. de Bourmont était à craindre ou n'était pas aimé, et Buonaparte n'a jamais manqué de moyens pour sacrifier un homme.

(6) La cocarde noire est de cérémonie dans tous les pays.

Les hommes de marque de toutes les nations la portaient à ces bals qui, quoique brillans, ne pouvaient entrer en comparaison avec les fêtes de cour de Vienne, d'Angleterre et de Russie. Les Français à peine revenus de leur longue stupeur, paraissaient émerveillés de cette magnificence. C'était, il est vrai, une bigarrure frappante. On y voyait des étrangers de la plus grande distinction, et leurs dames éblouissantes de beauté et de richesses, mêlés avec les Français, dont un certain nombre, eux et leurs femmes, auraient certainement joué un méchant rôle devant un tribunal rigoureux de justice, de politesse et de bonnes mœurs.

Le Comte de Livourne étoit le même Prince qui accepta bientôt après la couronne d'Etrurie, de la munificence de Buonaparte. Les petites maîtresses de Paris affectaient encore de supprimer les *r* en parlant, et appelaient cette couronne la courenne *des Tueries.*

(7). Le pavillon de Flore, que la Reine occupait aux Tuileries. C'était là que la femme du premier consul donnait ses audiences. Il y avait de beaux grenadiers en sentinelle au pied de l'escalier et au second vol. Après assez de difficultés, on avait accès chez un délicieux petit-maître, secrétaire de la reine *nouvelle.* Il vous donnait rendez-vous pour un autre jour, et quelquefois on parvenait jusqu'au sallon *d'apparat*, où sa majesté consulaire affectait de vous promettre sa protection en toutes choses, mais où l'on ne pouvait jamais rester que quelques minutes.

(8). Je désire de toute mon âme que ceci soit vu par cet honnête ex-constituant. Je voudrais aussi témoigner ma reconnaissance de vive voix à l'anglais prisonnier, qui

m'offrit si généreusement sa bourse pour acheter du pain. Je n'étais pas accoutumé alors à manger le pain amer des victimes du despotisme et du crime triomphant.

(9). J'y avais visité, peu de tems auparavant, au nom d'une dame, plusieurs Français, qui y avaient gémi plus d'une année sans avoir été une seule fois interrogés.

(10). A Paris, si l'on arrête quelqu'un, et que le public apprenne que c'est un voleur, chacun se tait, ou dit : c'est bien, il faut que justice se fasse.

Mais, ô Parisiens! pendant toute votre révolution de vingt-cinq ans, vous vîtes tous les jours dans vos rues, de certaines voitures longues, fortes et fermées, courant fort vîte. Vous vous contentiez de dire : « C'est quelque prisonnier. » C'était en effet, un ou plusieurs prisonniers accompagnés de gendarmes, et allant à quelque caveau d'agonie, et bientôt de mort dans les forteresses. Pourquoi cette hâte ? Il fallait bien dérober les victimes à vos enquêtes, et ne pas provoquer votre esprit d'indépendance. Vous réfléchissiez peut-être, que ces voitures expéditives pouvaient renfermer quelque prisonnier d'Etat. Et vous vous étiez plaints amèrement des lettres de cachet avant la révolution ?..

Vos gouvernemens de la *hache* et de la *bayonnette* vous redoutaient en effet. Avec quel plaisir ai-je vû quelquefois ces vigoureux charretiers-brasseurs débarrasser des griffes de l'espionnage de l'infernale police, et à la grande satisfaction du peuple, de malheureux conscrits, qui probablement s'étaient cachés par la seule raison qu'ils étaient la dernière ressource de leurs vieux parens ! . . .

(11). La feuille de route était signée de . . . ., alors gouverneur de Paris. Quelques semaines aupara-

vant, il se trouvait vers onze heures du soir, dans les salons et le jardin de Frescati, quelques centaines d'élégans et de jolies femmes. Tout-à-coup il se fit un grand bruit dans les appartemens du premier étage, où se tenaient des jeux. Les femmes effrayées, de fuir avec les hommes. Je montai par curiosité, et je vis la scène la plus scandaleuse.

Ce général était vis-à-vis les banquiers du jeu, en habit de cheval, chapeau rond et bottes, cravache à la main, et un aide-de-camp dans le même costume à son côté. Tous deux étaient ivres. Le général avait successivement *couché*, gagné, ou perdu plusieurs rouleaux cachetés et tous de la même forme. Ce sont généralement des rouleaux de cent louis, simples ou doubles. On ne les décachète pas. Enfin, il coucha un rouleau précisément de la même forme que les autres, et gagna. Le croupier ou *tailleur*, lui poussa avec son rateau, un rouleau de la même forme, en paiement. Le général refuse d'accepter. Les maîtres du jeu se lèvent et consultent l'audience, qui prononce à l'unanimité qu'ils ont payé ce qu'ils devaient, puisque le rouleau joué était de cent louis en apparence. Il jure comme un furieux et déclare que son rouleau contient soixante mille francs en billets de banque. La *Galerie* rit et traite ce langage de folie. On commence à penser à l'intention d'escroquerie. Il devient enragé, et dit : « Coquins, ne savez- » vous pas que vous avez affaire au Gouverneur de » Paris » ? Aussitôt les appartemens se vident, les maîtres du jeu eux-mêmes fuient épouvantés. Le général et son aide-de-camp s'emparent de la caisse et des cartes ; de leurs cravaches, ils brisent les lampes, et avec leurs éperons, des glaces magnifiques de la hauteur des appartemens.

Sept ou huit cents personnes surent les détails de

cette scène. Le lendemain on s'attendait à apprendre la disgrâce du général. Il continua d'être gouverneur de Paris. Il faut croire qu'il était comme Bernadotte et Lasne, très-rédoutable à Buonaparte.

(12) Il n'était que dix heures et demie, lorsque je montrai à madame de. . . . . . ces épigrammes qu'elle me rendit par dessus son épaule, en souriant. Vers minuit, une grande et assez belle femme assise sur un sopha, m'appela après que j'eus dansé. « Montrez-moi, » je vous prie, ce qui a fait rire madame de. . . . . . . » = Oh ! non, s'il vous plaît, madame. Cela n'en vaut » pas la peine. » Il semblait que je prévisse mon malheur. Je refusai, elle persista, me flatta par tant de politesse que je lui montrai les couplets et épigrammes. Elle me les rendit en me disant que cela était fort joli et fort bien fait.

J'étais, en vérité, bien inconsidéré. Il n'y avait que peu de jours que, me promenant avec un homme de fort bonne compagnie dans le jardin des Tuileries, et qui me fit remarquer un fort bel homme, d'un beau nom, il me dit : « connaissez-vous ce bel homme ? Oui. . . . répondis-je : il ne m'aime pas, parce qu'il sait que je vais chez sa femme et qu'elle m'a dit sa conduite abominable envers elle, un certain vol considérable fait impunément pour en mettre le produit aux pieds d'une célèbre danseuse. « Prenez garde, me répondit mon ami, il va dans le grand monde, au faubourg Saint-Germain, à la Chaussée-d'Antin. Il est espion secret de la police depuis quelques jours. — Cela ne peut être. Je l'ai vu chez madame. . . . « D'où venez- » vous donc ? Sachez que madame. . . . . quoiqu'elle » tienne un très grand cercle, est ruinée, et que le gou- » vernement lui donne une grosse somme d'argent pour » tenir une maison somptueuse. C'est dans ce mélange

» du grand monde, ministres étrangers, nobles du
» vieux régime, nouveaux venus, femmes de ton, etc.
» que Buonaparte a déterminé de connaître la mesure de
» l'opinion publique à l'égard de son gouvernement. »

(13) Madame Minette était alors la marchande lingère *à la mode*. Toutes les élégantes allaient chez elle comme chez le Roi, pour les shawls-cachemires et chez Armand pour la coiffure. Que de brillantes sottises ! Madame Minette, il est vrai, fournissait beaucoup au pavillon, mais ne recevait jamais rien. Le premier Consul n'ayant alors que 500,000 fr. d'appointemens, que pouvait-il donner d'honnête à sa femme pour la toilette, les diamans, le jeu, les équipages, les libéralités et les *charités* ? Elle travaillait régulièrement à *acquérir la réputation d'être la meilleure, la plus compatissante, la plus charitable des femmes*. Ce fut à-peu près dans ce tems-là qu'elle fit son arrangement pour avoir chaque année six millions sur les licences des jeux.

(14) Je demande aujourd'hui mille pardons à l'Italie et aux Espagnols. Lorsque j'écrivis ceci j'avais raison. L'Espagne et le Portugal viennent de donner une grande leçon au monde. Les scènes plus que scandaleuses des conférences de Bayonne, ont tout-à-coup fait revivre le sang des Viriate et des Albuquerque, des Gonzalve, des Cortez et des Charles-Quint. L'Espagne peut-être, sera avant cinq ans, une des grandes nations du monde.

(15) Les connaisseurs n'en faisaient pas mystère : les diamans étaient beaux, mais mal taillés ; ils avaient été répartis entre cinq ou six grandes dames de France et d'Italie.

(16) On appelait les Egyptiennes les dames qui avaient eu des enfans en l'absence de leurs maris alors en Egypte.

(17) L'irréligion était devenue si générale, que le livre le plus infame qui fut jamais publié dans le monde chrétien (la Guerre des Dieux), se vendit ouvertement au nombre de vingt-cinq ou trente mille exemplaires.

(18) Cette prédiction a été accomplie. Dès que la France eut perdu Cayenne, et Buonaparte la chance d'envoyer sans danger un seul vaisseau en mer, comme il n'osait pas égorger à-la-fois toutes ses victimes, il décréta l'érection de huit prisons d'état pour les *crimes dont* ni *les tribunaux civils*, ni *les commissions militaires ne pouvaient connaître*. Et cependant la France, deux ou trois ans auparavant, avait été obligée d'accepter une demi-douzaine de codes, malgré ses dents! Eh! Messieurs les amis du grand homme, plaignez-vous du rétablissement de l'inquisition en Espagne! . . . . . . L'inquisition bien dirigée peut être un très-salutaire établissement. Pour nous, restons en paix; unis, nous n'avons plus à craindre de tyrans. Respectons notre Gouvernement, et cultivons notre religion.

Comme j'ai mentionné ici un décret d'iniquité et d'insulte faite à toute la Nation, je vais en mentionner un autre non moins révoltant. Le même homme qui, en Italie, en Egypte et en France, faisait précéder ses arrêts, ses ordres et même ses lettres des mots *Liberté*, *Egalité*, défendit, il n'y a que quatre ans, aux femmes qui auraient eu plus de 6,000 fr. de rente, de se marier sans sa permission. Je vais tâcher d'expliquer cette énigme, ce décret en est une pour beaucoup de monde.

Il y avait en France des milliers de demoiselles ou de veuves à marier; elles appartenaient à la classe des anciens nobles, ou à d'anciennes familles de la robe, ou enfin à d'honnêtes bourgeois; toutes avaient reçu de l'éducation. Ces femmes ont des principes tout op-

posés à la révolution, ou au succès de ceux qui, par un long artifice bien ménagé, ont enfin gagné leur but, celui de prendre la place des autres, du moins quant aux richesses. Ces femmes voyant tous les hommes un peu agréables enlevés pour la guerre, sans distinction de rang, fortune, mérite ou talens, restaient vierges. Quelques-unes, peut-être, vivaient, en *secret*, avec des hommes qu'elles n'estimaient pas assez pour leur donner leur main et leur fortune. D'autres enfin préféraient d'épouser de jeunes paysans sans expérience, et de mœurs rudes et innocentes, espérant d'en faire, avec le secours de l'amour et du tems, des hommes d'honneur, et peut-être même présentables à la meilleure compagnie.

Buonaparte savait toutes ces choses; et, calculant que sans doute quelque jour il ne pourrait plus trouver de prétexte pour continuer la guerre, et qu'alors il aurait à récompenser vingt ou trente mille officiers sans patrimoine, et nés dans les classes plébeïennes, il se détermina à lancer ce décret abominable, dans le dessein d'assigner, par force, des femmes et des majorats à cette armée d'officiers, plus épouvantable pour lui qu'une armée étrangère et ennemie. Le décret n'a pas eu complètement son effet; et il faut espérer que l'amour et cette douce sympathie, qui accorde les cœurs, marieront plus de couples que n'en a fait le décret.

(19) Une des assemblées législatives en 1792 avait décrété la répartition entre les défenseurs de la patrie, d'un milliard à prendre sur le produit de la vente des biens nationaux. Jamais cette répartition ne se fit. Quelle dérision et quelle insulte faite à une armée, particulièrement au tems où le décret fut émis! car, la plupart des soldats étaient volontaires, et combattaient de bonne foi pour ce qu'on appelait alors la *liberté*.

(20) Le général Lasne devait commander l'expédition

de Saint-Domingue ; et je le crois avec d'autant plus de raison, qu'il était du petit nombre de ceux qui faisaient trembler Buonaparte. Aussi, lorsqu'il fut tué en Autriche, Buonaparte, qui affecta de pleurer sa perte et d'ordonner un monument à sa mémoire, fut-il vu riant de tout son cœur derrière une porte.

J'ai ouï dire pourquoi Lasne ne partit pas pour Saint-Domingue. Leclerc beau-frère de Buonaparte, fils d'un meûnier, de petite taille, blond et sans aucuns talens, était traité fort légèrement par Buonaparte et par l'armée. Madame Leclerc qui aussi portait une des robes aux 30,000 francs, joua gros jeu un soir chez madame de M......... Elle perdit 36,000 francs, qu'elle paya en un billet comptable le lendemain, à l'hôtel. Cet incident détermina Buonaparte à envoyer Leclerc et sa femme à Saint-Domingue. C'était un adieu *à la Corse*. Leclerc y mourut. Elle y avait établi une compagnie de très-beaux hommes pris dans l'armée, et dont elle fit sa garde d'honneur. Elle même choisit l'uniforme. Elle montait quelquefois à cheval et courait à leur tête.

Voici une anecdote sur Lasne. Il commandait alors la cavalerie de la garde consulaire.

Le soir du 18 brumaire an 10, jour de la commémoration de la fameuse journée de *Saint-Cloud*, où les Représentans de la Nation furent chassés du lieu de leurs séances par Buonaparte, quand on tirait le feu d'artifice de dessus un temple immense construit sur la Seine, Buonaparte et plusieurs de ses parens et intimes étaient aux fenêtres du pavillon de Flore. Madame Bacciochi et madame Lœtitia Buonaparte, en robes de Pekin gris, et en baigneuses, tournaient le dos au peuple, qui était en belle humeur et siffla. Buonaparte fut très-irrité de ces sifflets qui certainement étaient envoyés par des personnes très-peu favorables à son avè-

nement au pouvoir suprême; car les gens sensés n'ignoraient plus son dessein. On le pouvait deviner par l'espèce d'étiquette aulique qui s'observait déjà dans le palais. Buonaparte, furieux, envoya chercher le chef de la garde consulaire, qui était alors Lasne. La cavalerie consulaire était à ses postes sous les fenêtres de la grande galerie de Henri IV. Le général Lasne était à son hôtel, appartenant autrefois à la maison de Noailles. Il se rendit à la prière du premier Consul, qui lui dit, furieux : « Pourquoi n'êtes-vous pas à votre poste ? rendez-moi compte de ces sifflets. Qui a sifflé ? Les ministres étrangers sont aux fenêtres de la galerie.. Ils ont tout vu. — Tu te moques de moi, répondit Lasne. Je me f... des sifflets. Le peuple s'amuse... Il est en goguettes... C'est aujourd'hui jour de fête. » — Buonaparte lui répondit. « Lasne, rappelez-vous que je suis premier consul, et que je ne suis plus votre égal. Faites votre devoir. » — Tu ne me disais pas cela à l'armée, quand tu avais besoin de moi. Tes camarades te tutoyaient alors. — Général, rendez-vous aux arrêts », cria-t-il furieux, mettant la main sur l'épée. Lasne se retira en jurant et alla s'enfermer dans son hôtel. Il était dix heures du soir. Une demi-heure après, il reçut un message avec des lettres de créance près la cour de Portugal. Il répondit au messager : « Dites au premier consul que je ne sortirai de Paris que quand il me plaira ». Dès l'aurore, il demanda sa voiture. A sept heures, il était à la porte du trésor public. Il demanda le ministre, et donna son nom. Le ministre était déjà à son cabinet. Lasne entre, place ses pistolets sur une table et lui donne un écrit conçu en ces termes :

« Lors du passage des canons à travers les Alpes,
» avant la bataille de Marengo, moi, général Lasne,
» ai prêté au Consul Bonaparte 420,000 francs en lettres

» dechange sur la banque de Venise. Je prie le citoyen... » de me compter la même somme sous cinq minutes ».

Le Ministre trembla et paya. Lasne, satisfait, se retire à son hôtel. Le Ministre des finances et le premier Consul savent bientôt l'événement. Celui-ci invite Lasne au palais. Le général s'y rend en grand uniforme. Buonaparte lui fait doucement des reproches, et lui dit qu'il était capable de lui payer cette dette, sans qu'il allât insulter à un ministre. Lasne répond qu'il en est fâché pour le ministre; mais que lui est content. Buonaparte, de son ton mielleux, alors lui dit : « Il me faut un homme » comme vous à la cour de Portugal. J'espère que vous » ne me refuserez pas.—J'irai maintenant où il te plaira. » — Quand voulez-vous partir? — Il me faut deux » jours pour me préparer ».

Deux jours après, à l'aurore, tout l'équipage du général était prêt. A sept heures et demie, il prit la route de Bordeaux. Il était à peine à deux lieues de Paris, que soixante dragons se saisirent de lui, au nom du Gouvernement, et le conduisirent à une citadelle.

Tel est l'événement qui a empêché Lasne d'avoir le commandement de l'expédition de Saint-Domingue. Il resta peu de jours en prison, et partit enfin pour l'ambassade de Portugal, où il traita plusieurs fois la vieille reine de vieille f...... p...., en présence de la cour.

(21) L'existence de cette compagnie de Chauffeurs a toujours été douteuse. Il y avait, il est vrai, en France, beaucoup de voleurs de diligences. Il est au moins certain qu'on mêla souvent parmi ces prétendus chauffeurs beaucoup de royalistes et beaucoup d'officiers et de soldats de l'armée de Moreau, qui s'étaient ouvertement prononcés en faveur de ce général : c'était des fournées à la manière de Robespierre.

Je voudrais qu'il me fût permis de dire tout ce que je

sais. Trente mille gendarmes à pied, répandus sur l'Ouest et le Midi de la France, ne suffisaient-ils pas pour écraser ces compagnies de prétendus chauffeurs ? Buonaparte arma alors l'impériale de chaque voiture publique de cinq des meilleurs fusiliers ou carabiniers. D'où pouvaient sortir donc ces chauffeurs si terribles, qu'il fallait tant d'adroits fusiliers pour protéger *particulièrement les envois d'argent* jusqu'à *Paris* ? Qui expliquera l'énigme ?

Moreau, que tes mânes m'entendent ! Il suffit du nom de la ville où tu naquis, pour avoir la certitude que ton cœur était droit, et aimait sa chère et belle France, et les vrais pères de ton pays. Je te vis modeste avec des lauriers plus beaux encore dans ta disgrace. Je te vis ensuite rêvant à ton sort qui devait mettre toute l'Europe en larmes, ou rendre la France à l'honneur et à ses Rois. Ta noble et belle épouse t'aida plus d'une fois des forces de sa grande ame.

(22) Arena, d'origine Corse, ci-devant général de l'armée d'Italie, et parent d'Arena qui, à l'affaire *des Dupes*, à Saint-Cloud, fut un des premiers à vouloir frapper le nouveau César, Arena, dis-je, fut impliqué dans les deux prétendues conspirations de *l'Opéra* et de la machine infernale. Cet infortuné périt en héros avec ses amis Demerville, Ceracchi, etc.

On a remarqué que, le soir de l'explosion de la machine infernale, le carrosse de madame Buonaparte, qui partit une demi-minute avant celui du premier Consul, ne prit pas le chemin accoutumé, mais par la rue où étaient les Petites-Ecuries, passage tortueux, et qui n'était jamais fréquenté par les voitures du palais. Pourquoi chercher un passage si détourné et si étroit, pour aller à la rue Saint-Honoré ?

On a aussi remarqué que parmi les victimes de cette

prétendue conspiration, il se trouvait des royalistes, des républicains, des jacobins, des buveurs de sang. Quatre-vingt-trois furent exilés à Madagascar. Pourquoi à Madagascar, quand on avait l'habitude d'exiler à Cayenne ?

Enfin, comment l'effet de l'explosion ne se fit-il bien sentir qu'à l'ouest de la *rue* Saint-Nicaise, et nullement de l'autre côté ? L'artifice était certainement disposé de manière à agir horizontalement. Les vitres du château furent brisées de l'explosion ; mais, l'est de Paris ne sentit presque rien.

La main du diable était là.

En un mot, si ces hommes étaient coupables de conspiration contre l'Etat, ou d'homicide, etc., ils méritaient la mort.

Il n'y a en Europe qu'un ou deux hommes qui pussent expliquer ces mystères.

(23) Toussaint-Louverture et ses officiers avaient sauvé la Colonie. Elle était très-florissante quand Leclerc y arriva. Tous ces officiers, accoutumés au respect public, ne demandaient qu'à être conservés dans leurs dignités. Ils le méritaient. C'était tous des hommes fort polis, fort braves, et bien pénétrés des sentimens de l'honneur.

Leurs quarante malles de riches vêtemens furent enfoncées pendant le voyage. Tout fut réparti entre cinq ou six chefs matelots. Le capitaine de la corvette connaissait les coupables : il n'osa dire mot ; peut être l'équipage se fût révolté, eût égorgé l'état-major, et donné la liberté aux Nègres enchaînés, pour prix de leurs richesses. Digne conséquence d'un régime où nul homme n'est plus ramené aux idées d'honnêteté et de subordination, que par la crainte de l'échafaud !

FIN.

